ŒUVRES

DU

P. NOUET

XIII

F. AUREAU. — IMPRIMERIE DE LAGNY

L'HOMME
D'ORAISON

SES MÉDITATIONS ET ENTRETIENS

PENDANT TOUT LE COURS DE L'ANNÉE

PAR

LE P. JACQUES NOUET
De la Compagnie de Jésus

ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

TOME ONZIÈME

SIXIÈME PARTIE. — Sur le Jubilé et les Indulgences

ALMA COLLEGE
2 H 6.7
LIBRARY
N 851
Alma, California
ST. JOSEPH'S CHARY
ALMA
LIBRARY
Alma, California

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE
LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEURS
PARIS
90, RUE BONAPARTE, 90
LYON
, RUE BELLECOUR, 2
1875

45690

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/lhommedoraison0000lwpj

FATHERS LIBRARY
ALMA COLLEGE
ST. JOSEPH'S CHURCH
LIBRARY
Alma, California

PRÉFACE

DE L'ÉDITEUR.

L'Église catholique porte dans toutes ses admirables institutions le caractère de la divinité. Parmi celles-ci il n'en est peut-être pas que les hérétiques aient attaquées avec plus d'ardeur que les indulgences et le jubilé, et cependant il n'en est pas non plus qui aient produit des fruits plus abondants dans l'Église de Dieu. Comptez, si vous le pouvez, les bonnes œuvres de tout genre, les conversions étonnantes dont les indulgences et le jubilé ont été la cause.

Combien de personnes datent leur conversion, leur retour à la vertu et au bien, de l'époque d'un jubilé! Dans tous les temps les jubilés ont produit une commotion générale sur les esprits, et des fruits abondants de bénédiction et de salut. L'effet du jubilé de 1776 avait tellement étonné les prétendus philosophes, qu'un de leurs adeptes, d'Alembert, disait : « Le jubilé nous a fait reculer d'un demi-» siècle ; encore un jubilé, et notre cause est per-» due. »

Quant aux effets que doit produire le jubilé de la loi nouvelle, nous en trouvons l'expression figurative dans ceux du jubilé de l'ancienne loi. Mais autant la loi nouvelle est supérieure à l'ancienne loi (1), autant les biens de la loi nouvelle sont plus excellents que ceux du jubilé de l'ancienne Les biens que celle-ci promettait étaient terrestres et périssables ; ceux de la loi de grâce sont spirituels et célestes (2).

Par le jubilé de l'ancienne loi, qui se renouvelait tous les cinquante ans, les biens aliénés durant cette époque revenaient à leurs premiers maîtres, les anciens propriétaires rentraient dans le patrimoine dont ils avaient été dépossédés, les esclaves étaient rendus à la liberté, toutes les dettes étaient remises (3). Des hommes tout charnels,

(1) Lévit. 25.
(2) Clément VI.
(3) Lévit. 25. 10 et 28.

sous une loi de servitude, par respect et par amour pour leur loi, consentaient au déplacement total d'une fortune acquise, pour rendre aux familles dépossédées leur première existence. Quelle générosité d'esprit et de cœur ne suppose pas ce retour volontaire, pour consentir à le renouveler tous les cinquante ans! Par le jubilé de la loi de grâce nous rentrons dans la jouissance des biens spirituels; nos droits à l'héritage de notre véritable *Père qui est dans le ciel* nous sont rendus; nous sommes délivrés de l'esclavage du démon; la peine temporelle dont nous étions redevables à la justice divine nous est remise; nous rentrons dans tous les droits de l'homme céleste auquel le royaume de Dieu appartient.

Notre amour et notre zèle pour la loi de Jésus Christ, dont *toutes les paroles sont esprit et vie* (1), ne seront pas moins généreux que l'amour et le zèle des Juifs pour l'obéissance à la loi de Moïse, dont toutes les paroles n'étaient que des ombres et des figures de la loi de Jésus Christ qu'elles annonçaient.

C'est aussi dans le saint temps d'un jubilé que les amis de Dieu réunissent plus d'efforts pour obtenir la conversion des pécheurs; leurs exemples ont plus d'efficace pour gagner les âmes à Dieu, par l'effet de l'indulgence plénière à laquelle ils

(1) Joan. 6. 64.

participent plus abondamment ; leur union avec Jésus-Christ étant devenue plus intime par l'accroissement de leurs mérites dans ce saint temps.

Dans l'année sainte une sorte de retenue publique écarte les joies licencieuses, d'où il résulte plus de facilité pour s'interdire les voluptés sensuelles. Lorsqu'on est précédé ou suivi d'une multitude d'hommes qui embrassent les œuvres de piété ou de pénitence, le respect humain n'a plus de prise pour empêcher ou retarder notre marche dans les voies du salut ; lorsque mille voix répètent autour de nous, afin que ces paroles retentissent jusqu'au fond de nos entrailles : *A quoi servirait à l'homme de gagner le monde entier, s'il venait à perdre son âme* (1) ? lorsqu'on voit une multitude de Zachées rivaliser de zèle et de générosité pour renoncer aux injustices dont leurs mains s'étaient souillées, et les réparer par d'abondantes aumônes, la restitution n'est plus un travail qui déchire, mais plutôt un besoin du cœur accompagné d'un sentiment de paix qui console. On voit mieux, on juge mieux les misères des malades qui nous entourent ; on trouve juste que Dieu se serve vis-à-vis de nous de la mesure dont nous nous sommes servis à l'égard des autres, qu'il nous pardonne comme nous pardonnons, qu'il nous aime comme nous aimons, que son indulgence pour nous égale celle que nous

1) Quid prodest homini si universum mundum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur ? *Matth.* 16. 26.

avons pour nos frères, que sa grande miséricorde s'étende sur nous pour nous bénir, selon l'affection qu'il nous inspire pour les œuvres de miséricorde.

C'est à l'époque du jubilé que le souverain Médecin de nos âmes nous montre plus à découvert la volonté qu'il a de nous guérir ; et combien il est honoré par ce concours immense d'infirmes ou de malades qui attendent ou sollicitent à ses pieds leur guérison !

Nous n'en dirons pas davantage sur les prodigieux effets que produisent les jubilés ; ce serait dépasser les bornes d'une préface. Nous ajouterons cependant un mot sur les livres qui traitent du jubilé.

Plusieurs auteurs ont écrit de longs et savants traités sur ce sujet ; ils ont discuté à fond et réfuté les mille et une objections ridicules, tant des protestants que des philosophes. Aux époques des jubilés, dans chaque diocèse, paraissent aussi des brochures en grand nombre, qui, purement de circonstance, disparaissent bientôt après. Le livre du P. Nouet que nous publions aujourd'hui aurait subi le même sort, si un ecclésiastique plein de vénération pour les écrits de ce savant religieux, ne l'eût conservé avec soin. Nous le réimprimons avec ses méditations, parce qu'il en fait partie, et

nous croyons qu'il pourra servir en tout temps. Les fidèles qui ont eu le bonheur de faire leur jubilé aimeront à retremper leur âme par la lecture de ses méditations, et à se rappeler ces jours de grâces, de salut et de bénédiction.

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR.

On peut considérer le jubilé en quatre manières, qui nous fourniront le sujet de nos méditations et entretiens pendant le temps que l'Église nous donne pour participer au trésor des indulgences. La première, dans un sens *littéral;* la seconde, dans un sens *allégorique;* la troisième, dans un sens *moral;* la quatrième, dans un sens *anagogique.*

Le jubilé, dans le sens *littéral*, est celui de l'ancienne loi, qui se célébrait de cinquante ans en cinquante ans après sept septénaires d'années.

Le jubilé, dans le sens *allégorique*, se prend premièrement pour celui que le Fils de Dieu publia durant sa vie, et qu'il ouvrit à sa mort pour la rédemption du monde; secondement, pour celui que le Saint-Esprit apporta le jour de la Pentecôte

en publiant la loi d'amour; en troisième lieu, pour celui que l'Église accorde de temps en temps pour la rémission des peines temporelles dues au péché.

Le jubilé, dans le sens *moral*, n'est autre chose que le pardon des injures, et la miséricorde que nous exerçons envers le prochain.

Enfin, le jubilé dans le sens *anagogique*, est celui qui se célèbre à perpétuité dans le ciel, où tous les bienheureux jouissent d'un repos et d'un bonheur éternel.

L'HOMME D'ORAISON,

SES MÉDITATIONS ET ENTRETIENS

SUR LES

INDULGENCES ET LE JUBILÉ.

NOTION

SUR LES INDULGENCES ET LE JUBILÉ.

Notre intention n'est pas de faire ici un long traité sur les Indulgences et le Jubilé, mais de faire connaître, dans une courte notice, leur excellence, leur institution divine, les avantages qu'elles procurent, les dispositions qu'elles exigent; résoudre une foule de petites difficultés et d'objections dont cette matière abonde peut-être plus que toute autre, et de faciliter à tout le monde les moyens de profiter d'un trésor précieux que le Sauveur du monde nous a acquis au prix de son sang.

ARTICLE PREMIER.

Des Indulgences.

§ 1. Institution divine des indulgences; pouvoir donné à l'Église de les accorder.

L'indulgence est « la rémission de la peine temporelle due au péché. » Cette notion de l'indulgence suppose que quand le pécheur a obtenu de Dieu par

le sacrement de pénitence, la rémission de la peine éternelle qu'il avait encourue, il est encore obligé de satisfaire à la justice divine par une peine temporelle.

Comme c'est aux pasteurs de l'Église que Jésus-Christ a donné le pouvoir de remettre les péchés, c'est à eux aussi d'imposer aux pécheurs des pénitences ou satisfactions proportionnées à leurs besoins et à la grièveté de leurs fautes, et il peut y avoir des raisons de diminuer la rigueur ou d'abréger la durée de ces peines; conséquemment c'est au souverain pontife et aux évêques qu'il appartient d'accorder des *indulgences*.

On en voit un exemple dans la conduite de saint Paul, dans *sa première lettre aux Corinthiens*, chap. 5. Il leur avait ordonné de retrancher de leur société un incestueux; dans la seconde il leur conseille d'user *d'indulgence* envers lui, de peur qu'un excès de tristesse ne devienne pour lui une tentation de désespoir et d'apostasie, et il ajoute : *Ce que vous avez accordé, je l'accorde aussi, et si j'use d'indulgence, je le fais à cause de vous et dans la personne de Jésus-Christ, ou comme représentant Jésus-Christ* (1).

Au troisième siècle les Montanistes (2), au quatrième les Novatiens (3), s'élevèrent, par un faux zèle, contre la facilité avec laquelle les pasteurs de l'Église recevaient les pécheurs à la pénitence, leur accordaient

(1) Cui autem aliquid donâstis, et ego. Nam et ego quod *donavi*, si quid *donavi*, propter vos in personâ Christi. 2. *Cor.* 2. 10.

(2) Anciens hérétiques, ainsi appelés du nom de leur chef. Vers le milieu du second siècle, Montan, eunuque, né en Phrygie, sujet à des convulsions et à des attaques d'épilepsie, prétendit que dans ces accès il recevait l'esprit de Dieu ou l'inspiration divine; se donna pour prophète envoyé de Dieu pour donner un nouveau degré de perfection à la religion et à la morale chrétiennes.

(3) Hérétiques du troisième siècle, qui eurent pour chefs *Novatien*, prêtre de Rome, et *Novat*, prêtre de Carthage.

l'absolution et la communion. Pour faire cesser leurs clameurs, on poussa fort loin la rigueur des pénitences que l'on imposait aux pécheurs avant de les réconcilier à l'Église; les canons pénitentiaux dressés pour lors sont très-austères (1). Mais les pasteurs, malgré l'entêtement des hérétiques, continuèrent à user d'*indulgence* envers les pénitens, en considération de la ferveur avec laquelle ils accomplissaient leur pénitence, et pour d'autres raisons. Ils y étaient autorisés par les canons des conciles de Nicée, d'Ancyre, de Lérida, etc. Saint Basile et saint Jean Chrysostome approuvent cette conduite.

Pendant les persécutions, des martyrs ou des confesseurs, retenus dans les chaînes ou condamnés aux mines, demandèrent souvent cette *indulgence* aux évêques en faveur de quelques pénitens. On la leur accorda, pour honorer leur constance à souffrir pour Jésus-Christ. Comme entre les membres de son Église tous les biens spirituels sont communs, l'on jugea que les mérites des martyrs pouvaient être légitimement appliqués aux pénitens pour lesquels ils croyaient s'intéresser. Mais nous voyons, par les lettres de saint Cyprien, que plusieurs pécheurs abusèrent de cette *indulgence* des martyrs pour se soustraire à la pénitence; que certains confesseurs de la foi accordèrent trop aisément des lettres de recommandation ou de communion à ceux qui leur en demandaient. Le saint évêque se plaignait de cet abus des *indulgences* et s'y opposa avec fermeté; mais il n'en désapprouva point l'usage en lui-même.

Nous apprenons encore, par une lettre de saint Augustin (2), que comme les évêques intercédaient souvent auprès des magistrats pour obtenir un adoucissement à la peine prononcée contre les criminels, les

(1) Ce sont les règles qui fixaient la rigueur et la durée de la pénitence que devaient faire les pécheurs publics qui désiraient être réconciliés à l'Église et reçus à la communion.

(2) Epist. 54. ad Maced.

magistrats, de leur côté, intercédaient aussi auprès des évêques, pour obtenir une diminution de la pénitence de quelques pécheurs. Cette correspondance mutuelle de charité ne pouvait que faire honneur au christianisme.

Après la conversion des empereurs, il n'y eut plus de martyrs qui pussent intercéder pour les pénitens; mais on ne crut point que la source des grâces de l'Église fût tarie ou diminuée pour cela. Les mérites surabondans de Jésus-Christ et des saints sont le trésor de cette sainte mère, et ce trésor est inépuisable; elle peut donc toujours en faire l'application à ses enfans, lorsque cette *indulgence* peut tourner au bien général. C'est pour les saints vivans une raison de plus de multiplier leurs bonnes œuvres, pour les pécheurs un motif de confiance à la communion des saints, un engagement à éviter les crimes auxquels est attachée l'excommunication; ce n'est donc pas sans fondement que l'Église a continué l'usage des *indulgences*.

Bingham, qui applaudit à la pratique de l'Église primitive, qui en apporte même les preuves, blâme cependant la conduite de l'Église romaine. 1.° Dans l'origine, dit-il, il était seulement question de remettre la peine canonique ou temporelle, et non les peines de l'autre vie; 2.° l'on ne pensait point à faire aux morts l'application de cette *indulgence*, comme on s'en est avisé dans les derniers siècles; 3.° sans aucun droit, les papes se sont réservé à eux seuls la dispensation des *indulgences* (1).

Mais ce savant Anglais nous semble raisonner assez mal. En effet, l'établissement des peines canoniques prouve, contre les protestans, la croyance dans laquelle a toujours été l'Église, qu'après la rémission de la coulpe du péché et de la peine éternelle, le pécheur est cependant obligé de satisfaire à Dieu par

(1) Bingham, *Origines ecclesiastiques, liv.* 18, *chap.* 4. § 8 et suiv.

une peine temporelle. S'il ne s'en acquitte point en ce monde, il faut donc qu'il y satisfasse en l'autre. Il est donc impossible de l'en exempter validement pour ce monde, il faut donc qu'il y satisfasse en l'autre. Il est donc impossible de l'en exempter validement pour ce monde, sans que cette *indulgence* lui tienne aussi lieu pour l'autre vie.

Dès que le pécheur, encore redevable à la justice divine, est sujet à souffrir dans l'autre vie et qu'il peut être soulagé par les prières ou les suffrages de l'Église, comme on l'a cru constamment dans tous les temps, pourquoi l'application qui lui est faite des mérites surabondans de Jésus-Christ et des saints ne peut-elle pas lui valoir *par manière de suffrage* ou de prière? C'est une conséquence nécessaire de l'usage de prier pour les morts, usage fondé sur la tradition de tous les peuples de la terre, qui répètent : *C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés* (1); et dont le dogme se trouve formulé avec une grande sagesse dans les décrets du concile de Trente que nous rapportons ici.

« Si quelqu'un dit que, par la grâce de la justifi-
» cation, la coulpe et la peine éternelle sont tellement
» remises au pénitent qu'il ne lui reste plus de peine
» temporelle à souffrir, ou en ce monde, ou, en l'au-
» tre, dans le purgatoire, avant d'entrer dans le royaume
» des cieux, qu'il soit anathème (2). »

« Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est
» pas propitiatoire, qu'il ne doit point être offert pour
» les vivans et pour les morts, pour les péchés, les

(1) Sancta ergò et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur. 2. *Mach.* 12. 46.

(2) Si quis dixerit post acceptam justificationis gratiam, cuilibet peccatori pœnitenti ità culpam remitti, et reatum æternæ pœnæ deleri dixerit, ut nullus remaneat reatus pœnæ temporalis exsolvendæ vel in hoc seculo, vel in futuro in purgatorio, antequàm ad regna cœlorum aditus patere possit : anathema sit. *Conc. Trid. Sess.* 6. *de justific. can.* 30.

» peines, les satisfactions et les autres nécessités, » qu'il soit anathème (1). » Or par ces décrets le concile de Trente ne fait qu'exprimer et enseigner la doctrine de l'Écriture sainte, des saints Pères et de la tradition de toutes les nations et de tous les âges sur ce point. Nous n'entrerons ici dans aucun développement; ce serait trop nous écarter de notre sujet.

Les papes n'ont point ôté aux évêques le pouvoir d'accorder les *indulgences;* mais l'Église a sagement réservé aux papes le soin d'accorder des *indulgences* plénières pour toute l'Église, parce qu'eux seuls ont juridiction sur toute l'Église. Il est des circonstances dans lesquelles il est à propos que les fidèles du monde entier fassent, par un concert unanime, des prières et des bonnes œuvres, pour obtenir de Dieu des grâces qui intéressent toute la société catholique: à qui convient-il mieux de les y engager, qu'au père et au pasteur de l'Église universelle?

Nous convenons qu'il y a eu des abus dans les derniers siècles encore plus que dans les premiers, et nous adoptons volontiers sur ce point une partie des réflexions de M. l'abbé Fleury.

« Pendant long-temps, dit-il (2), la multitude des » *indulgences* et la facilité de les gagner devint un obs» tacle au zèle des confesseurs éclairés. Il était diffi» cile de persuader des jeûnes et des disciplines à un » pécheur qui pouvait les racheter par une légère au» mône ou par la visite d'une église, car les évêques » du douzième et du treizième siècle accordaient des *in*» *dulgences* à toutes sortes d'œuvres pies, comme le bâ» timent d'une église, l'entretien d'un hôpital, enfin » de tout ouvrage public, tel qu'un pont, une chaus-

(1) Si quis dixerit missæ sacrificium tantum esse laudis et gratiarum actionis, aut nudam commemorationem sacrificii in cruce peracti, non autem propitiatorium; vel soli prodesse sumenti, neque pro vivis et defunctis, pro peccatis, pœnis, satisfactionibus et aliis necessitatibus offerri debere: anathema sit.

(2) 4e Discours sur l'histoire ecclésiastique, nº 16.

sée, le pavé d'un grand chemin. Plusieurs *indulgences* jointes ensemble rachetaient la pénitence tout entière.

» Quoique le quatrième concile de Latran, tenu dans » le treizième siècle, appelle ces sortes d'*indulgences* » indiscrètes, superflues, capables de rendre mépri- » sables les clefs de l'Église et d'énerver la pénitence ; » cependant Guillaume de Paris, célèbre dans le » même siècle, soutenait qu'il revient plus d'honneur » à Dieu et d'utilité aux âmes de la construction d'une » église que de tous les tourmens et les œuvres pé- » nales.

» Ces raisons, si elles étaient solides, auraient dû » toucher les saints évêques des premiers siècles, qui » avaient établi les pénitences canoniques; mais ils » portaient leurs vues plus loin. Ils comprenaient que » Dieu est infiniment plus honoré par la pureté des » mœurs que par la construction et la décoration des » églises, par le chant et les cérémonies qui ne sont » que l'écorce de la religion, au lieu que l'âme et » l'essentiel du vrai culte est la vertu; et comme la » plupart des chrétiens ne sont pas assez heureux » pour conserver leur innocence, ces sages pasteurs » ne trouvèrent point de meilleurs remèdes pour cor- » riger les pécheurs que de les engager, non à des » aumônes, à des pèlerinages, à des visites d'églises, » à des cérémonies auxquelles le cœur n'a point de » part, mais à se punir volontairement eux-mêmes » par des jeûnes, par des veilles, par le silence, par » le retranchement de tous les plaisirs. Aussi les chré- » tiens n'ont jamais été plus corrompus que quand les » pénitences canoniques perdirent leur vigueur, et » que les *indulgences* prirent leur place. »

« En vain l'Église, dit ailleurs M. l'abbé Fleury (1), » laissait à la discrétion des évêques de remettre une » partie de la pénitence canonique, suivant les cir-

(1) 6e Discours sur l'histoire ecclésiastique. n. 2.

» constances et la ferveur du pénitent ; les *indulgences* » plus commodes sapèrent toute pénitence. On vit » avec surprise, sous le pontificat d'Urbain II, qu'en » faveur d'une seule bonne œuvre le pécheur fut dé- » chargé de toutes les peines temporelles dont il pou- » vait être redevable à la justice divine. Il ne fallait pas » moins qu'un concile nombreux, présidé par ce pape » en personne, pour autoriser cette nouveauté. Ce » concile, tenu à Clermont l'an 1095, accorda une *indul-* » *gence plénière*, une rémission complète de tous les » péchés, à ceux qui prendraient les armes pour le » recouvrement de la Terre-Sainte. Cette *indulgence* » tenait lieu de solde aux croisés, et, quoiqu'elle ne » donnât pas la nourriture corporelle, elle fut accep- » tée avec joie.

» Les nobles, qui se sentaient la plupart chargés de » crimes, entre autres du pillage des églises et de » l'oppression des pauvres, s'estimèrent heureux d'a- » voir rémission plénière de tous leurs péchés, et pour » toute pénitence leur exercice ordinaire, qui était de » faire la guerre. La noblesse entraîna non-seulement » le petit peuple, dont la plus grande partie était des » serfs attachés à la terre et entièrement dépendans de » leurs seigneurs, mais des ecclésiastiques et des moi- » nes, des évêques et des abbés. Chacun se persuada » qu'il n'y avait qu'à marcher vers la Terre-Sainte » pour assurer son salut, etc. » On sait quelle fut la conduite des croisés et le succès de leur entreprise.

Dans la suite, ces faveurs spirituelles furent distribuées à tous les guerriers qui se mirent en campagne pour poursuivre ceux que les papes déclarèrent hérétiques. Pendant le long schisme qui s'éleva sous Urbain VI, les pontifes rivaux accordèrent des *indulgences* les uns contre les autres. Alexandre VI s'en servit avec succès pour payer l'armée qu'il destinait à la conquête de la Romagne.

Jules II, sous qui les beaux-arts commencèrent à prendre le plus grand accroissement, avait désiré que

Rome eût un temple qui surpassât Sainte-Sophie de Constantinople et qui fût le plus beau de l'univers. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvait jamais voir finir. Léon X suivit avec grande ardeur ce grand projet ; il prétexta une guerre contre les Turcs, et fit publier dans toute la chrétienté des *indulgences* plénières pour ceux qui y contribueraient. Le malheur voulut que l'on donnât aux Dominicains le soin de prêcher ces *indulgences* en Allemagne. Les Augustins, qui avaient été long-temps professeurs de cette fonction, en furent jaloux, et ce petit intérêt de moine, dans un coin de la Saxe, fit naître les hérésies de Luther et de Calvin.

Mais dans ces réflexions que vingt évêques ont copiées, n'y a-t-il pas de l'excès ? 1.° L'on suppose que les anciens évêques jugèrent les pénitences canoniques nécessaires pour conserver la pureté des mœurs; il est cependant certain qu'elles durent principalement leur origine aux clameurs des montanistes et des novatiens. Quand on compare ce qu'a dit saint Cyprien de la pénitence publique, avec le tableau qu'il fait des mœurs des chrétiens au troisième siècle (1), on est réduit à douter si cette pénitence a contribué beaucoup à la sainteté des mœurs. Aujourd'hui les chrétiens orientaux sont encore aussi zélés partisans du jeûne et des macérations qu'autrefois ; il ne paraît pas que leurs mœurs soient beaucoup plus pures que celles des occidentaux.

2.° La difficulté et l'efficacité des œuvres satisfactoires est relative, et non absolue. Il y a tel homme qui aimerait mieux jeûner pendant une semaine que de faire un pèlerinage de trois jours; tel autre consentirait à passer une nuit en prières plutôt qu'à donner aux pauvres un écu par aumône. Quelle mortification peut-on prescrire à des pécheurs dont la vie ordinaire est dure, pénible, laborieuse, privée de tous les plai-

(1) Saint Cyprien, *de Lapsis*, pag. 182.

sirs ? Aucune œuvre de pénitence n'est, par elle-même, un acte de vertu, un acte méritoire, mais seulement par l'intention, par le courage de celui qui la pratique : aucune n'est donc, par elle-même, capable de purifier les mœurs; aucune n'est, en elle-même, préférable à une autre.

3.° L'on dit que les chrétiens n'ont jamais été plus corrompus que quand les pénitences canoniques furent remplacées par les *indulgences*. Mais les *indulgences* excessives n'ont eu lieu qu'en Occident, et après le schisme des Grecs, elles n'ont donc pu remplacer la pénitence canonique, ni en Occident, où elle ne fut jamais en usage ordinaire, ni en Orient où les papes n'avaient plus d'autorité. La corruption des mœurs dans nos climats fut l'effet de l'inondation des barbares. Ces guerriers farouches, toujours armés, n'étaient guère disposés à se soumettre aux canons pénitentiaux.

1.° L'on ajoute que les *indulgences* sapèrent toute pénitence; c'est une fausseté. Jamais les *indulgences* n'ont autorisé un pécheur à refuser la pénitence que le confesseur lui imposait, à s'exempter d'une restitution ou d'une réparation qu'il pouvait faire. Jamais casuiste ne fut assez ignorant ou assez corrompu pour l'en dispenser. L'objet des *indulgences* fut toujours de suppléer à des pénitences omises, mal accomplies ou trop légères eu égard à l'énormité des fautes; c'est plutôt une commutation de peine qu'une rémission absolue. Parmi nous encore, le peuple qui a plus de foi aux *indulgences* est aussi le plus docile à se soumettre aux pénitences qu'on lui impose. Si, dans les bas siècles, les confesseurs ont adouci les pénitences, ç'a été par commisération. Dans ces temps malheureux, ils jugeaient que c'était une assez forte pénitence pour le peuple de supporter patiemment son esclavage et sa misère.

On ne nous persuadera jamais que c'était une partie de plaisir pour le peuple de quitter ses foyers

pour aller combattre les infidèles au-delà des mers.

5.° Il ne faut pas mettre sur le compte des papes les forfanteries des moines, les friponneries des quêteurs, l'esprit sordide que la mendicité a souvent introduit dans les pratiques les plus saintes de la religion. Pour réprimer les abus, il ne faut pas les attaquer par de mauvaises raisons ni par des observations fausses.

C'est donc très-mal à propos que Luther et Calvin sont partis de l'abus des *indulgences* pour lever l'étendard du schisme contre l'Église romaine. Au défaut de ce prétexte, ils en auraient trouvé vingt autres. On avait prodigué les *indulgences;* il était aisé de les restreindre : mais l'origine en est louable; il fallait donc les conserver. Les *indulgences* générales, comme celles du jubilé, qui engagent à recevoir les sacremens, à faire des aumônes, des jeûnes, des stations, sont très utiles; on en a été convaincu au dernier jubilé, même à Paris, centre de corruption de l'Europe entière : les incrédules en ont été confondus.

Rien de plus sage que le décret du concile de Trente au sujet des *indulgences.* « Comme le pouvoir d'ac-» corder des *indulgences* a été donné par Jésus-Christ » à son Église, et qu'elle a usé de ce pouvoir divin » dès son origine, le saint concile déclare et décide » que cet usage doit être conservé comme utile au » peuple chrétien, et confirmé par les conciles pré-» cédens, et il dit anathème à tous ceux qui préten-» dent que les *indulgences* sont inutiles, ou que l'É-» glise n'a pas le pouvoir de les accorder. Il veut » cependant que l'on y observe de la modération, » conformément à l'usage louable établi de tout » temps dans l'Église, de peur qu'une trop grande » facilité à les accorder n'affaiblisse la discipline ec-» clésiastique. Quant aux abus qui s'y sont glissés et » qui ont donné lieu aux hérétiques de déclamer » contre les *indulgences*, le saint concile, dans le des-» sein de les corriger, ordonne, par le présent dé-

» cret, d'en écarter d'abord toute espèce de gain » sordide; il charge les évêques de noter tous les » abus qu'ils trouveront dans leurs diocèses, d'en faire » le rapport au concile provincial et ensuite au sou- » verain pontife, etc. (1). »

On appelle *indulgence de quarante jours* la rémission d'une peine équivalente à la pénitence de quarante jours prescrite par les anciens canons, *et indulgence plénière*, la rémission de toutes les peines que ces mêmes canons prescrivaient pour toute espèce de crimes; mais ce n'est pas l'exemption de toute pénitence quelconque.

(1) Cùm potestas conferendi indulgentias à Christo Ecclesiæ concessa sit, atque hujus potestate divinitùs sibi traditâ, antiquissimis etiam temporibus, illa usa fuerit : sacrosancta synodus indulgentiarum usum, christiano populo maximè salutarem, et sacrorum conciliorum auctoritate probatum, in Ecclesiâ retinendum esse docet et præcipit; eosque anathemate damnat, qui aut inutiles esse asserunt, vel eas concedendi in Ecclesiâ potestatem esse negant : in his tamen concedendis moderationem, juxtà veterem et probatam in Ecclesiâ consuetudinem, adhiberi cupit, ne nimiâ facilitate ecclesiastica disciplina enervetur. Abusus verò qui in his irrepserunt, et quorum occasione insigne hoc indulgentiarum nomen ab hæreticis blasphematur, emendatos et correctos cupiens, præsenti decreto generaliter statuit, pravos quæstus omnes pro his consequendis, undè plurima in christiano populo abusuum causa fluxit, omninò abolendos esse. Cæteros verò, qui ex superstitione, ignorantiâ, irreverentiâ, aut aliunde quomodocumquè provenerunt, cùm ob multiplices locorum et provinciarum, apud quas hìc committuntur, corruptelas commodè nequeant specialiter prohiberi, mandat omnibus episcopis, ut diligenter quisque hujusmodi abusus ecclesiæ suæ colligat, eosque in primâ synodo provinciali referat : ut aliorum quoque episcorum sententiâ cogniti, statim ad summum romanum pontificem deferantur, cujus auctoritate et prudentiâ, quod universali Ecclesiæ expediet, statuatur, ut ità sanctarum *indulgentiarum* munus, piè, sanctè et incorruptè omnibus fidelibus dispensetur. *Conc. Trid. Sess.* 25. *cap.* 21.

§ 2. Des différentes sortes d'indulgences.

L'indulgence se divise, 1.° en *plénière* et en *partielle*.

L'indulgence *plénière* est celle qui remet toute la peine temporelle ; de manière que celui qui viendrait à mourir après l'avoir gagnée serait entièrement purifié, et sa récompense dans le ciel ne serait point différée.

L'indulgence *partielle* est celle qui ne remet qu'une partie de la peine temporelle : les indulgences de quarante jours, de cinq années ou de tout autre temps déterminé, sont des indulgences partielles.

Les indulgences se divisent, 2.° en *locales*, *réelles et personnelles*.

Les indulgences *locales* sont celles qui sont attachées à un certain lieu, comme à une église, à un autel, à une chapelle.

Les indulgences *réelles* sont celles qui sont attachées à certaines choses mobiles, comme croix, images, médailles, chapelets, etc.

Les indulgences *personnelles* sont celles qui sont accordées à une ou plusieurs personnes déterminées; telles sont les indulgences accordées aux confréries, aux associations, aux communautés, etc.

§ 3. Motifs de gagner les indulgences.

Une infinité de motifs doivent engager tout chrétien à gagner les indulgences. Nous allons en exposer quelques-uns.

Le premier, c'est notre intérêt. Car enfin les indulgences abrégent pour nous les peines du purgatoire, et quelquefois nous en délivrent entièrement. Or, qui pourrait ne point estimer et négliger une pareille faveur ? Un criminel condamné au feu, ou même seulement à quelques années d'une prison rigoureuse, ne chercherait-il pas à profiter d'un moyen facile qu'on lui présenterait pour s'y soustraire ? Oh! si on avait la foi du purgatoire, de ce feu allumé et entretenu par la justice de Dieu lui-même, que ne fe-

rait-on pas pour l'éviter, ou du moins pour en éviter la violence et la durée.

Le second motif, c'est l'invitation de l'Église. Cette tendre mère voit les besoins de ses enfans, elle leur présente les indulgences pour y subvenir; elle leur en ouvre les trésors, qu'elle leur abandonne pour ainsi dire; elle les presse d'y puiser, les assurant que l'usage des indulgences leur sera très-salutaire (1): n'est-ce pas lui faire injure que de se rendre sourd à sa voix et de ne tenir aucun compte de ses pressantes invitations ?.... Quand on sait que c'est par le mépris des indulgences que les hérétiques du seizième siècle ont commencé à se séparer de l'Église, ne devrait-on pas, par son estime pour ces mêmes indulgences et par son zèle à se les appliquer, témoigner à cette bonne mère sa fidélité et son attachement inviolables?

Le troisième, c'est le désir qu'a notre Seigneur de nous en voir profiter. Elles sont le fruit de son sang, de ses tourmens et de sa mort. C'est un tendre père qui a amassé à grands frais des trésors immenses pour ses enfans; verrait-il avec plaisir que ceux-ci n'en veuillent point, qu'ils les négligent, qu'ils n'en tirent aucun avantage, ou même qu'ils en usent pour leur perte?

Le quatrième, et le plus excellent de tous, c'est le grand précepte de la charité. En profitant des indulgences, on témoigne à Dieu l'amour qu'on a pour lui, on exerce la charité envers soi-même, et on se met en état de l'exercer envers les autres. Les indulgences en effet purifient notre âme des restes et des effets du péché, et acquittent nos dettes envers la justice de Dieu. Or, à mesure que notre âme se purifie des restes de ses péchés, elle s'unit davantage à son Dieu, elle se détache de plus en plus des choses de la terre, elle augmente en ferveur, en amour, en zèle, en désir de la perfection et de la céleste patrie;

(1) *Conc. Trid.*, *Sess.* 25.

peut-on mieux témoigner à Dieu qu'on l'aime et qu'on veut être entièrement à lui; et peut-on, en même temps, mieux exercer la charité envers soi-même, qu'en travaillant ainsi à se purifier et à se rendre de plus en plus digne de toutes les faveurs que Dieu nous prépare? De plus, en acquittant nos dettes envers Dieu, nous rendons hommage à sa justice, nous honorons ce grand attribut de notre Dieu; et, par un miracle bien consolant pour nous, cette justice inexorable, nous la faisons tourner en une grande et très-grande miséricorde. Auparavant, nos dettes envers Dieu et le reste de nos péchés arrêtaient les grâces du ciel; mais cet obstacle levé, rien n'en empêche le cours; notre âme les reçoit en abondance, et avec ce secours que ne fait-elle pas pour la gloire de son Dieu, pour son salut et celui de son prochain !.... Quelle impression ne devrait pas faire un pareil motif sur l'esprit de tous les chrétiens, mais spécialement sur ceux qui sont chargés du salut des autres !....

Enfin, on peut y ajouter la pratique des saints. On voit partout que les personnes vertueuses et soigneuses de leur salut estiment les indulgences et ont grand soin de se les appliquer. Les saints les ont recherchées jusqu'à la mort. *Mon fils*, disait saint Louis, roi de France, à la fin de son testament, *souvenez-vous de gagner les indulgences de la sainte Église.*

Ainsi, tout nous fait un devoir de profiter des indulgences : l'exemple des saints, l'invitation de l'Église, le désir ardent de Jésus-Christ, la charité soit envers Dieu, soit envers le prochain, et enfin notre propre intérêt. Il n'est pas nécessaire du reste d'insister sur tous ces motifs; chacun doit s'arrêter à celui qui le frappe davantage, et tâcher de s'en convaincre. Nous remarquerons que les motifs purs et désintéressés, comme de plaire à Dieu, de procurer sa gloire, de glorifier notre Seigneur, et semblables, facilitent extrêmement le gain des indulgences, et soutiennent le cœur bien plus fortement que les motifs moins par-

faits, comme d'éviter les peines du purgatoire; mais aussi ces derniers peuvent faire sur certaines âmes une impression plus vive et les conduire insensiblement à des motifs plus relevés.

§ 4. Dispositions requises pour gagner les indulgences.

Pour gagner les indulgences quelles qu'elles soient, tant plénières que partielles, trois dispositions sont absolument nécessaires : 1. il faut avoir l'intention au moins générale de les gagner. L'indulgence est une faveur, et l'Église ne l'accorde qu'à ceux qui ont l'intention d'en profiter. D'où l'on doit conclure que c'est une excellente pratique de prendre tous les matins l'intention de gagner toutes les indulgences dont on sera capable, et de la renouveler de temps en temps dans la journée, et souvent c'est l'intention seule qui manque. En effet, combien, par exemple, qui récitent chaque jour l'*Angelus*, les actes de foi, etc., et qui ne gagnent ni l'indulgence qui y est attachée pour chaque jour, parce qu'ils n'ont pas eu l'intention de la gagner, ni l'indulgence plénière du mois, parce qu'ils n'ont pas eu soin de déterminer un jour pour se l'appliquer.

2. Il faut être en état de grâce : il est bien clair que ceux qui sont en état de péché mortel ne peuvent point gagner les indulgences, qui supposent toujours, ainsi que nous l'avons remarqué, le péché mortel pardonné et la peine éternelle remise. Qu'on juge de là s'il est important de ne point rester dans l'état du péché mortel (1).

3. Il faut accomplir exactement tout ce qui est prescrit

(1) De graves théologiens pensent que, sans être en état de grâce, on pourrait gagner certaines indulgences pour les morts; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'un pecheur qui aurait cette dévotion, s'il ne rendait pas service aux âmes du purgatoire, car cela est fort douteux, se rendrait toujours service à lui-même en se disposant par là à la grâce de la sanctification.

dans la bulle qui l'accorde, tellement que la personne qui, par oubli, ou même par ignorance et sans sa faute, omettrait quelque œuvre ou quelque circonstance des œuvres ou conditions prescrites, pourrait bien recueillir devant Dieu quelque mérite de son action, mais ne gagnerait point l'indulgence (1).

A ces trois conditions il est nécessaire d'en ajouter encore quatre; il faut 1. n'avoir aucune affection au péché, soit mortel, soit véniel; 2. se confesser, quoiqu'on ne soit coupable d'aucun péché mortel; 3. communier, à moins que la bulle ne l'exige pas; 4. prier selon les intentions du souverain Pontife.

La première de ces conditions est fondée sur la nature même des indulgences; l'affection au péché, même le plus léger, sera toujours un obstacle à la rémission entière de la peine temporelle. Celui qui a affection au péché mortel et en état de péché mortel, est incapable de recevoir aucune rémission de peine temporelle; celui qui a affection au péché véniel ne peut recevoir que la rémission de la peine temporelle due aux péchés dont il est contrit, et nullement de celle qui est due aux péchés auxquels il a affection. Cependant, pour gagner l'indulgence attachée à la pratique de plusieurs bonnes œuvres, il n'est pas nécessaire de faire en état de grâce tout ce qui est prescrit; il suffit d'être en état de grâce lorsqu'on fait la dernière action, parce que c'est alors que l'indulgence est appliquée.

2. Tous les fidèles qui désirent gagner une indulgence plénière sont tenus de se confesser; il n'y a d'exception que pour ceux qui sont dans l'usage de se confesser une fois chaque semaine. Ceux-ci, par un privilége particulier, pourvu qu'ils ne se reconnaissent coupables d'aucun nouveau péché mortel, sont dis-

(1) On observe cependant que l'omission de quelques paroles dans une longue prière, par exemple, d'un *Ave, Maria*, dans la récitation du Chapelet, n'empêcherait pas l'application entière des indulgences. Il n'en serait pas de même de l'omission d'un *Ave, Maria*, dans la récitation de l'*Angelus*.

pensés de la confession actuelle; il leur suffit de remplir les autres conditions prescrites pour gagner toutes les indulgences plénières qui se rencontrent. C'est ainsi que l'a décidé le Pape Clément XIII, dans son décret du 19 mai 1759. Il ne suffit donc pas de se confesser une fois tous les quinze jours, pour pouvoir gagner les indulgences plénières sans la confession actuelle; il est nécessaire de se confesser une fois tous les huit jours, à moins qu'on n'en soit légitimement empêché. Et tel est le grand avantage de la confession fréquente !

Cependant quand on n'est pas dans l'usage de se confesser chaque semaine, on doit se confesser, ou le jour de la fête à laquelle est attachée l'indulgence, ou la veille de la fête, ou du moins un jour de la semaine avant la fête. Car un décret de la congrégation des indulgences, approuvé par Pie VII le 11 juin 1822, porte *que la confession faite dans la semaine avant la fête servira pour gagner l'indulgence, en remplissant les autres conditions requises, et pourvu qu'on ne se soit rendu coupable d'aucun péché mortel depuis la confession* (1).

3. Pour gagner l'indulgence plénière, la communion est toujours nécessaire, à moins que la bulle ne l'exige pas; ce qui n'arrive guère que pour le chemin de la Croix et à l'article de la mort. On doit communier, autant qu'il est possible, le jour de la fête à laquelle l'indulgence est attachée. Le décret de 1822, rapporté ci-dessus, permet de communier la veille, au moins dans les grandes solennités. Il n'est pas nécessaire de faire la communion dans l'Église à laquelle est attachée l'indulgence, il suffit d'y aller prier à l'intention du souverain Pontife : ce qui peut se faire avant ou après la communion.

4. En nous ordonnant de prier selon les intentions du souverain Pontife toutes les fois que nous voulons gagner une indulgence plénière, l'Église n'a pas dé-

(1) On peut voir le texte même du Décret dans l'*Ami de la Religion*, n° 1135, ou t. 44, p. 197.

terminé les prières que nous aurions à faire; elle nous laisse la liberté de faire celles que nous voulons. On satisfait à cette obligation en récitant les Litanies du saint Nom de Jésus, ou celles de la sainte Vierge, ou celles des Saints, ou le psaume *Miserere*, ou cinq *Pater* et cinq *Ave*, ou toute autre prière, comme le Chapelet, etc. On peut réciter ces prières, ou seul, ou alternativement avec d'autres.

Pour gagner l'indulgence fixée à un jour déterminé, on a pour faire les prières et les autres œuvres prescrites, tout le temps que dure l'indulgence; c'est-à-dire, tout le jour auquel elle est attachée, depuis minuit. Si le Bref porte que l'indulgence commence la veille aux premières Vêpres, on a, pour faire les prières susdites, la veille depuis les premières Vêpres et le jour de la fête jusqu'à minuit; mais s'il ajoute que l'indulgence finit le jour de la fête au coucher du soleil, il est nécessaire que les prières et autres œuvres prescrites soient faites lorsque la nuit commence. Au reste, dans la pratique, on n'attendra pas cette dernière extrémité. Comme l'indulgence n'est réellement appliquée que lorsqu'on finit la dernière œuvre prescrite pour la gagner, on fera en sorte que la communion soit à peu près la dernière œuvre que l'on aura à remplir; en conséquence on fera les prières à l'intention du souverain Pontife, ou avant la communion, ou peu de temps après, et avant de sortir de l'église.

Les fins ordinaires de ces prières sont : l'exaltation de la sainte Église romaine, l'extirpation des schismes et des hérésies, la paix entre les princes chrétiens et les autres besoins de l'Église. Si on ne se rappelle pas distinctement toutes ces fins, il suffira d'offrir ses prières selon l'intention du Pape qui a accordé l'indulgence, et de dire à soi-même : « Je vais prier selon les intentions de notre saint Père le Pape. »

Quand il s'agit d'une indulgence locale, c'est-à-dire, attachée à une église ou chapelle déterminée, c'est dans cette même église ou chapelle que l'on doit prier

à l'intention du souverain Pontife. Mais s'il est question de toute autre indulgence, par exemple, de celles qui sont accordées aux médailles, chapelets, comme ordinairement on peut les gagner partout, de même on peut faire partout les prières nécessaires.

§ 5. Indulgences pour les morts.

Le premier usage des indulgences est sans doute de les gagner pour soi; cependant il est très à propos et même plus parfait (1) de les appliquer aux âmes du purgatoire, quand les bulles des souverains Pontifes en laissent la liberté. C'est là un acte de charité qu'on ne saurait assez recommander, et dont celui qui le fait sera abondamment dédommagé. De quel secours ne nous seront pas, auprès de Dieu, les saints dont nous aurons abrégé les peines !.... tenons pour certain qu'en appliquant nos indulgences aux âmes du purgatoire, nous ne perdons rien pour nous, et nous gagnons beaucoup pour les autres.

Comme l'Église n'a ni autorité, ni juridiction sur les âmes du purgatoire, elle leur applique les indulgences, non point par voie d'absolution, mais *par manière de suffrage ou de prière ;* ce qui signifie que, pour leur appliquer les indulgences, elle fait intervenir les prières et les suffrages des fidèles vivans. Elle fait à leur égard comme un riche qui, ne pouvant faire tenir de l'argent à un malheureux débiteur enfermé dans une prison lointaine et étrangère, s'adresserait à une tierce personne qui remettrait la somme entre les mains du créancier, et le prierait en conséquence de relâcher le débiteur; au lieu qu'en appliquant les indulgences aux vivans, elle fait comme un riche qui mettrait entre les mains mêmes du débiteur la somme qui lui serait nécessaire pour payer ses dettes. De là vient qu'elle n'accorde point directement les indulgences aux

(1) Pour se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à lire le sermon de Bourdaloue pour les morts.

âmes du purgatoire : pour les leur appliquer, elle requiert qu'elles soient gagnées à cette intention par les fidèles qui sont encore sur la terre; la Providence l'ayant ainsi voulu, pour unir les fidèles de l'Église militante et de l'Église souffrante par les liens d'une mutuelle charité.

ARTICLE II.

Du Jubilé.

Le jubilé, chez les Juifs, était le nom de la cinquantième année, à laquelle les prisonniers et les esclaves devaient être mis en liberté; les héritages vendus devaient retourner à leurs anciens maîtres, et la terre devait demeurer sans culture.

Selon quelques auteurs, le mot hébreu *Jobel* est dérivé du verbe *hobil*, éconduire, renvoyer; il signifie rémission ou renvoi; c'est ainsi que l'on entend les septante. Selon d'autres, il signifie *bélier*, parce que le *jubilé* était annoncé au son de cors faits de cornes de bélier. Cette étymologie n'est guère probable.

Il est parlé fort au long du *jubilé* dans les chapitres 25 et 27 du Lévitique. Il est commandé aux juifs de compter sept semaines d'année, ou sept fois sept, qui font quarante-neuf ans, et de sanctifier la cinquantième année, en laissant reposer la terre, en donnant la liberté aux esclaves, en rendant les fonds à leurs anciens possesseurs : ainsi chez les Juifs les aliénations des fonds ne se faisaient point à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du *jubilé*. Cette loi avait évidemment pour objet de conserver l'ancien partage qui avait été fait des terres, de maintenir parmi les juifs l'égalité des fortunes, et d'alléger la servitude. Elle fut observée fort exactement jusqu'à la captivité de Babylone; mais il ne fut plus possible de l'exécuter après le retour. Les docteurs juifs disent dans le Talmud qu'il n'y eut plus de *jubilé* sous le second temple. Le *jubilé*, dans l'Église catholique, est une indulgence plénière et extraordinaire accordée par le sou-

verain pontife à l'Église universelle, ou du moins à tous ceux qui visiteront à Rome les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Elle est différente des indulgences ordinaires en ce que, pendant le *jubilé*, le pape accorde aux confesseurs le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés, et de commuer les maux simples.

Le premier *jubilé* fut établi par Boniface VIII, l'an 1300 (1), en faveur de ceux qui feraient le voyage

(1) Il est certain que c'est le pape Boniface VIII qui a institué le jubilé de l'année sainte dans la forme que nous l'avons aujourd'hui. Il est cependant vrai qu'avant le temps où vivait ce pape, qui était la fin du treizième siècle, on accordait à Rome de grandes indulgences à ceux qui allaient visiter l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Rome, ainsi que Boniface VIII le dit dans l'Extravagante *Antiquorum*, parmi les Extravagantes communes, *De Pœnit. et Remiss.* C'est même ce qui porta ce pape à accorder le jubilé pour l'an 1300.

Le cardinal de Saint Georges, son neveu, rapporte dans l'histoire de ce jubilé, qu'on était à Rome dans un grand étonnement de voir que, sur la fin de l'an 1299, les chemins étaient pleins de pèlerins qui y arrivaient, entre lesquels il y en avait de France, du diocèse de Beauvais, et que plusieurs d'entre eux ayant été interrogés pourquoi ils venaient à Rome, avaient assuré qu'ils avaient appris de leurs pères que tous les cent ans ceux qui allaient à Rome gagnaient de grandes indulgences, et que l'année 1300 était la centième. Sur ce témoignage, Boniface VIII publia cette année-là une bulle par laquelle il accorda une indulgence plénière et générale de cent ans à tous ceux qui visiteraient les églises de Rome.

Clément VI jugeant que le terme de cent ans était trop long, parce que peu de personnes voient la fin du siècle, et qu'ainsi il y en avait peu qui jouissent de cette grâce, mit le jubilé à la cinquantième année, dans laquelle Dieu avait ordonné qu'on observât le jubilé de la loi ancienne. Paul II trouvant que ce terme était encore trop long, fixa, l'an 1470, cette indulgence à chaque vingt-cinquième année; et depuis ce temps-là on a des jubilés tous les vingt-cinq ans. Depuis quelque temps, les papes donnent, au commencement de leur pontificat et dans les grandes et pressantes nécessités de l'Église, des indulgences plénières à tous les fidèles, en forme de jubilé.

de Rome et visiteraient l'Église des saints apôtres : cette année apporta tant de richesses à Rome, que les Allemands l'appelaient *l'année d'or*. Il avait fixé le *jubilé* de cent ans en cent ans ; Clément VI voulut qu'il eût lieu tous les cinquante ans ; Urbain VIII avait réduit cette période à trente-cinq ans ; Sixte IV l'a fixée à vingt-cinq, afin que chacun puisse jouir de cette grâce une fois en sa vie.

On appelle à Rome le *jubilé*, l'année sainte. Pour en faire l'ouverture, le pape, ou pendant la vacance du siège, le doyen des cardinaux, va en cérémonie à Saint-Pierre pour en ouvrir la porte sainte, qui est murée, et qui ne s'ouvre que dans cette circonstance. Il prend un marteau d'or et en frappe trois coups, en disant : *Aperite mihi portas justitiæ*, etc., et l'on démolit la maçonnerie qui bouche la porte. Le pape se met à genoux devant cette porte, pendant que les pénitenciers de Saint-Pierre la lavent d'eau bénite ; ensuite il prend la croix, entonne le *Te Deum*, et entre dans l'église avec le clergé. Trois cardinaux-légats, que le pape a envoyés aux trois autres portes saintes, les ouvrent avec la même cérémonie ; elles sont aux églises de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Paul et de Sainte-Marie-Majeure. Cela se fait tous les vingt-cinq ans, aux premières vêpres de la fête de Noël : le lendemain matin le pape donne la bénédiction au peuple en forme de *jubilé* ou d'indulgence.

Lorsque l'année est expirée, on referme la porte sainte la veille de Noël. Le pape bénit les pierres et le mortier, pose la première pierre, et y met douze cassettes pleines de médailles d'or et d'argent ; la même cérémonie se fait aux trois autres portes saintes. Autrefois le *jubilé* attirait à Rome une quantité prodigieuse de peuples de tous les pays de l'Europe. Il n'y en va plus guère aujourd'hui que des provinces d'Italie, surtout depuis que les papes étendent l'indulgence du *jubilé* aux autres pays, et que l'on peut la gagner chez soi.

Boniface IX accorda des *jubilés* en différens lieux, à des princes ou à des monastères : par exemple, aux moines de Cantorbéry pour tous les cinquante ans; alors le peuple accourait de toutes parts visiter le tombeau de saint Thomas Becket. Aujourd'hui les *jubilés* sont plus fréquens; chaque pape en accorde ordinairement un l'année de sa consécration, et à l'occasion de quelques besoins particuliers de l'Église.

Pour gagner l'indulgence du *jubilé* la bulle du souverain pontife oblige les fidèles à des jeûnes, à des aumônes, à des prières ou stations pendant toute l'année sainte : les autres indulgences demeurent suspendues.

Il y a des jubilés particuliers dans certaines villes à la rencontre de quelques fêtes : au Puy-en-Velay, lorsque la fête de l'Annonciation arrive le vendredi saint; à Lyon, quand celle de saint Jean-Baptiste concourt avec la Fête-Dieu.

Cette pratique de l'Église romaine ne pouvait manquer d'émouvoir la bile des protestans. A l'occasion du *jubilé* de 1750, l'un d'entre eux a fait un livre en trois volumes *in*-8.°, pour en prouver l'abus; il y a rassemblé tout ce que les réformateurs fanatiques, les libertins, les incrédules de toutes les nations, ont vomi contre la pratique des indulgences et des bonnes œuvres. Il dit que le *jubilé* est une invention humaine, qui doit son origine à l'avarice et à l'ambition des papes; son crédit, à l'ignorance et à la superstition des peuples, et qui n'a pris naissance que l'an 1300; que l'on a employé mille faux prétextes pour en rendre la célébration respectable. C'est, selon lui, une imitation des jeux séculaires des Romains, un trafic honteux des indulgences, une pompe purement mondaine, une occasion de débauches et de désordres pour les pèlerins. Ces reproches sont assaisonnés d'historiettes scandaleuses, de sarcasmes sanglans, et de tout le fiel du protestantisme; aussi le traducteur de

Mosheim a fait un pompeux éloge de cet ouvrage et de son auteur.

Nous répondrons en peu de mots 1.° qu'il y a de l'imposture à nommer invention nouvelle et purement humaine l'usage des indulgences en général; dans l'article premier, nous avons fait voir que cette invention est des temps apostoliques, qu'elle est fondée sur l'Écriture sainte, et que saint Paul en a donné l'exemple. Nous ne concevons pas en quoi et comment des œuvres de piété, de charité, de mortification, de pénitence, faites par le désir d'obtenir le pardon de nos péchés, sont une superstition : il y a long-temps que nous supplions les protestans de dissiper notre ignorance sur ce point. Nous avons beau leur dire que le *jubilé* n'est autre chose qu'une indulgence accordée en considération de certaines bonnes œuvres, et afin de nous engager à les faire; ils s'obstinent dans leur prévention et n'en veulent pas sortir. Si nous leur disions que leurs jeûnes solennels, annoncés avec emphase, sont une pompe purement mondaine, que répliqueraient-ils?

2.° C'est une injustice malicieuse d'attribuer des motifs vicieux à des papes qui ont pu en avoir de louables. Une preuve qu'en instituant et en multipliant les *jubilés*, ils n'ont agi ni par ambition ni par avarice, c'est qu'ils ont étendu l'indulgence à tous les fidèles sans les obliger tous à faire le voyage de Rome, ni à payer une seule obole. Non-seulement cette indulgence ne coûte rien à personne, mais on sait que pendant le *jubilé* les pèlerins de toutes les nations sont accueillis, logés, soignés, nourris et servis dans les hôpitaux de Rome, souvent par les personnes les plus respectables. L'affluence des pèlerins ne peut donc être un avantage que pour le peuple de cette ville, tout au plus, et non pour le pape ni pour son trésor. Où est donc ici le *trafic honteux* des indulgences? En rendant les *jubilés* plus communs, les papes n'ont pas ignoré que cela diminuerait l'empressement pour le pèleri-

nage de Rome; ainsi, quand Boniface VIII pourrait être accusé d'avoir agi par ambition et par avarice, ce reproche ne doit pas retomber sur ses successeurs qui ont étendu les *jubilés* à chaque cinquantième, et ensuite à chaque vingt-cinquième année.

3.° Pendant que l'auteur dont nous parlons a rêvé que le *jubilé* est une imitation des anciens jeux séculaires, Mosheim prétend que Clément VI peut avoir eu en vue le *jubilé* des Juifs, qui avait lieu tous les cinquante ans. Mais des motifs d'avarice ou d'ambition n'ont guère de rapport aux jeux séculaires; peut-on prouver que Boniface VIII y pensait l'an 1300? De l'aveu même de Mosheim, ce fut par condescendance pour la demande des Romains que Clément VI accorda un *jubilé* cinquante ans après celui de Boniface VIII; il n'eut donc pas besoin de consulter le calendrier des Juifs. Il reste encore à nous apprendre par quelle allusion aux usages du paganisme ou du judaïsme, Urbain VI et Sixte VI ont réglé que le *jubilé* aurait lieu tous les vingt-cinq ans.

4.° Pendant que nos adversaires ont recueilli toutes les anecdotes scandaleuses auxquelles les *jubilés* ont pu donner occasion depuis près de cinq cents ans, ont-ils tenu registre des bonnes œuvres que ce spectacle de religion a fait éclore, des confessions, des communions, des prières, des aumônes, des restitutions, des réconciliations, des conversions qui se sont faites? On a vu ce qui est arrivé à Paris au dernier *jubilé;* les incrédules en ont frémi, et les protestans n'y ont rien gagné : honteux de ce qu'ils avaient vu dans celui de l'an 1751, ils ont exhalé leur bile en invectives contre cet usage (1).

5.° Quand il serait vrai qu'il y a eu autrefois de l'a

(1) L'effet du *jubilé* de 1776 avait étonné les prétendus philosophes de ce temps-là. « Le Jubilé, disait d'Alembert, nous a fait reculer d'un demi-siècle; encore un *jubilé*, et notre cause est perdue. »

bus dans les motifs et dans la manière d'accorder des indulgences, et dans les effets qu'elles ont produits, à quoi sert-il d'en rappeler le souvenir, lorsqu'il est incontestable que ces abus ne subsistent plus? Cela démontre que les pasteurs de l'Église n'étaient pas incorrigibles, puisqu'ils se sont corrigés. Il n'en est pas de même des protestans, puisqu'ils sont encore aussi entêtés, aussi malicieux, aussi aveugles dans leurs haines qu'ils l'étaient il y a deux cents ans.

ARTICLE III.

Éclaircissemens sur quelques points de pratique au sujet du jubilé (1).

I.

Le jubilé n'est-il que pour les grands pécheurs, et pour les âmes qui sont encore peu avancées dans la vertu?

Quelqu'un pourrait s'imaginer qu'il y a plus de perfection à vouloir satisfaire par soi-même à la justice divine, qu'à gagner l'indulgence, vu qu'il semble que c'est fuir la croix que Jésus-Christ nous commande de porter, et qu'une âme qui aime Dieu parfaitement, ne doit point demander ni procurer de faveur ou de rémise, lorsqu'il est question de faire pénitence, et de venger sur soi l'offense qu'on a commise contre Dieu. Mais, comme dit un savant théologien de notre siècle (2), cet esprit de sévérité et de zèle a plus d'apparence que de solidité. En voici les raisons :

1.° Gagner le *jubilé* c'est se revêtir des satisfactions surabondantes de Jésus-Christ. L'indulgence est une grâce qui procède de lui, c'est un fruit de ses souf-

(1) Les deux articles précédens sont tirés en grande partie du dictionnaire de théologie de Bergier. Ce troisième article seulement est du P. Nouet ; les deux premiers en sont les préliminaires indispensables.

(2) L'auteur de la Théologie affective. *Part.* 3. *des Sacremens, médit.* 35.

frances, une participation de sa croix, un effet de sa bonté, qui veut bien que nous nous revêtions de ses peines, comme il s'est revêtu de nos péchés. Or tout ce qui vient de Jésus-Christ est d'un prix infini, et les âmes parfaites en doivent faire un grand état.

2.° La peine, qui est due au péché, est un obstacle qui retarde la jouissance du souverain bien, et une dette qu'il faut payer avant que de voir Dieu et le glorifier dans le ciel. Que peuvent donc souhaiter avec plus d'ardeur les âmes les plus élevées en grâce, que d'ôter au plus tôt tous les empêchemens d'un si grand bien en gagnant l'indulgence, qui est un moyen plus efficace et plus court pour l'ordinaire que tout ce qu'elles peuvent faire par elles-mêmes.

3.° S'il était plus parfait de vouloir souffrir dans le purgatoire pour contenter la justice de Dieu, que de gagner l'indulgence à l'heure de la mort pour être plus tôt en état de glorifier éternellement sa bonté, il ne faudrait point se mettre en peine de délivrer les âmes de ces prisons de feu, où la justice vindicative les arrête, jusqu'à ce qu'elle se soit dédommagée.

4.° Mais ce n'est pas là le sentiment ni la pratique des plus grands saints. A la vérité, c'est un acte de justice de vouloir faire pénitence pour punir les péchés qu'on a commis; mais c'est un acte d'amour de vouloir gagner l'indulgence pour ôter plus promptement tout ce qui est entre Dieu et nous, qui nous empêche de nous unir à lui par la communication la plus parfaite, qui est celle de la vue et de l'amour béatifique.

II.

Le prétexte de gagner l'indulgence ne donne-t-il point occasion aux personnes vertueuses de relâcher la rigueur de leur pénitence, et de ralentir leur ferveur.

Nullement; car *personne ne sait s'il est digne d'amour ou de haine* (1), et si personne ne peut savoir sans une

(1) Nescit homo utrùm amore an odio dignus sit. *Eccles.* 9. 1.

révélation divine, s'il est en grâce, il ne peut aussi savoir avec certitude s'il a gagné l'indulgence. La meilleure marque qu'il en peut avoir, c'est la ferveur nouvelle qu'il ressent dans l'exercice de la mortification, et dans la pratique des bonnes œuvres. Mais quand il en serait assuré, ne doit-il pas toujours craindre les rechutes, et faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'en garantir? Et puis les bonnes œuvres ne sont pas seulement satisfactoires, mais encore méritoires; et quand il ne s'agirait que d'un seul degré de mérite et d'un seul degré de grâce et de gloire, il le faudrait acheter par toutes sortes de pénitences, et on ne saurait assez faire pour le payer.

III.

Ne peut-on pas céder par charité aux âmes qui sont dans le purgatoire, toutes les pénitences et toutes les bonnes œuvres qu'on fera pendant la vie?

Oui, en tant qu'elles sont satisfactoires et impétratoires, mais non pas en tant qu'elles sont méritoires. Le mérite est personnel, on ne le peut pas communiquer.

IV.

Approuvez-vous ce transport?

On ne le peut pas blâmer, puisqu'il s'est trouvé des saints qui nous en ont donné l'exemple. Mais il faut remarquer qu'on ne le peut faire que des œuvres satisfactoires qui sont en notre disposition. Car, si nous en avons déjà quelques-unes auxquelles ou la fidélité, ou la charité, ou la justice et l'obéissance nous engagent, nous ne les devons pas transporter ailleurs. Par exemple, les messes et les prières qu'un religieux doit aux fondateurs, aux bienfaiteurs, aux pères et aux frères de son Ordre ne sont plus en son pouvoir. Ainsi un bénéficier et un ecclésiastique qui sont obligés à certain nombre de messes et de prières, ne les peuvent pas divertir ailleurs. Ainsi les pénitences qu'on reçoit

dans la confession ne peuvent être appliquées qu'aux dettes personnelles du pénitent qui se confesse. Il en est de même des prières qui se font dans les confréries et dans les congrégations, et qui sont déjà destinées à d'autres fins.

V.

N'est-ce point contre l'ordre de la justice d'acquitter les dettes d'un autre, et de ne se mettre pas en peine de satisfaire aux siennes ?

Ce serait une injustice dans la vie civile, parce qu'un débiteur ferait tort à son créancier, en disposant contre son gré d'un bien qui lui appartient, pour en gratifier un autre, et se mettant en état de lui faire banqueroute et de devenir insolvable. Mais il n'en va pas de même au regard de Dieu. Le paiement que je lui fais pour mon prochain le glorifie autant, et peut-être même davantage, que si je le faisais pour m'acquitter.

VI.

N'est-ce donc pas au moins contre les lois de la charité bien réglée de s'appauvrir pour enrichir les autres, et de se mettre en danger de demeurer long-temps dans les prisons de la justice divine pour les en faire sortir ?

Saint Paulin ne crut pas faire contre la charité, quand il se fit esclave pour délivrer le fils d'une pauvre veuve. Saint Pierre de Nolasque ne l'a pas cru, non plus que les religieux de son Ordre, qui font vœu de procurer la délivrance des captifs, et de se donner eux-mêmes en cas de nécessité pour leur rançon (1).

(1) Notre religion, féconde en miracles, offre plusieurs exemples de chrétiens qui se sont faits esclaves pour délivrer d'autres chrétiens, surtout quand ils craignaient que ceux-ci ne perdissent la foi dans le malheur. Il suffira de rappeler à la mémoire du lecteur saint Vincent de Paul, et saint Pierre Pascal, évêque de Jaën, en Espagne.

Quant à l'héroïque dévouement de l'évêque de Nola, il a été

VII.

Peut-on se dépouiller des biens spirituels, aussi bien que des temporels?

On ne perd jamais le mérite d'une bonne œuvre, on ne le peut pas même aliéner. Pour les satisfactions, ce sont des biens spirituels, dont la charité peut disposer, et en traiter avec Dieu en faveur du prochain. On ne perd rien dans ce charitable commerce. En donnant tout pour Dieu, on gagne tout. Car en échange il est tout à celui qui l'aime. Il est de l'aumône spirituelle comme de la corporelle. « Tout ce que vous donnez à » celui qui est dans l'indigence, vous profite; et l'au» mône que vous faites aux pauvres, bien loin de di» minuer vos biens, les multiplie (1). »

VIII.

Peut-on disposer des indulgences aussi bien que de nos satisfactions, et les appliquer aux âmes du purgatoire?

Il n'appartient qu'au pape et aux évêques de dispenser le trésor des indulgences aux vivans et aux morts : aux vivans qui sont sous leur conduite par juridiction, et aux morts qui ne sont plus sous leur ju-

revoqué en doute par quelques auteurs, entre autres par M. Weiss, dans la *Biographie universelle*. Mais Gervaise, dans la *Vie de saint Paulin* (pag. 515 et suiv.), apporte de bonnes et savantes preuves à l'appui de ce triomphe de la charité chrétienne, et Ch. Perrault, dans une préface pleine d'érudition, s'efforce d'établir la date de ce fait, pour le concilier avec les autres époques de la vie du noble Pontife (Voyez le poème de *saint Paulin*; Paris, 1686, in-8.)

Le touchant sacrifice de saint Paulin a été mis en scène, sous d'autres noms, dans le VII^e^ livre du poème des *Martyrs*, par M. de Châteaubriand. Le prêtre Zacharie n'est autre chose que Paulin.

(1) Tibi proficit quidquid inopi contuleris, et tibi crescit quidquid in pauperes erogaveris. *S. Ambros. lib. de Nabut.*

ridiction, par manière de suffrage. Afin donc que vous puissiez gagner l'indulgence pour ces âmes souffrantes, il faut que le pape vous en accorde la grâce, et qu'il le déclare en termes exprès. Car, comme disent les théologiens, les indulgences ne valent qu'autant qu'il est porté et exprimé dans la bulle (1).

IX.

De quelles peines nous délivrent les indulgences?

Il y a quatre sortes de peines qui sont dues au péché, les peines éternelles de l'enfer, les peines temporelles du purgatoire, les peines spirituelles et corporelles de cette vie, et enfin les peines canoniques que l'Église impose, soit au for extérieur, soit au tribunal intérieur de la pénitence. Entre ces peines, il y en a deux que l'Église ne remet point par l'indulgence, savoir : les peines éternelles, qui ne se remettent qu'avec la coulpe, et celles que le prêtre doit imposer au pénitent qui s'accuse au tribunal inférieur de la pénitence, et que le pénitent est obligé d'accepter. Il est vrai qu'elle s'en remet à la prudence du confesseur, mais quoiqu'elle relâche de la rigueur des canons en faveur des indulgences, néanmoins elle lui enjoint toujours d'imposer au pécheur *une pénitence salutaire;* parce que la satisfaction est une partie intégrante du sacrement, qu'il ne faut jamais omettre.

X.

L'Église remet-elle toujours également, par le bénéfice de l'indulgence, toutes les peines dont le pécheur est redevable?

Nullement : il y a des indulgences plénières, plus que plénières et plénissimes, comme sont celles du *jubilé*, qui lèvent absolument toute la peine qui est due au péché. Il y en a de limitées, qui n'en relâchent qu'une

(1) Tantùm valent, quantùm sonant. *Theolog.*

partie, comme les indulgences de sept ans, qu'on appelle du nom de *septena;* les indulgences de quarante jours, qu'on appelle du nom de *quadrena;* les indulgences de sept ans et de quarante jours de jeûne au pain et à l'eau, qu'on appelle du nom de *carême;* les indulgences de mille ans, et autres semblables.

XI.

Comment entendez-vous ces jours et ces années? Est-ce des jours ou des années qu'une âme devrait être dans le purgatoire, si elle n'avait satisfait avant la mort?

Nullement : cela s'entend des jours et des années de pénitence qu'on impose ou qu'on pourrait imposer au pénitent, selon la rigueur des canons. Car, s'il fallait suivre les canons anciens à la rigueur, beaucoup de personnes auraient des pénitences à faire en cette vie pour plusieurs siècles.

XII.

D'où vient que l'Église imposait autrefois de si longues pénitences?

Pour les proportionner en quelque façon aux peines du purgatoire, dont un seul jour ne se pourrait racheter par plusieurs années de pénitence en cette vie, si on en voulait égaler la rigueur. C'est pourquoi quand les évêques de la primitive Église relâchaient quelque chose de la rigueur des canons, en considération des martyrs, dont ils appliquaient les satisfactions surabondantes aux pénitens, ce n'était pas seulement pour leur remettre les peines civiles au for intérieur de l'Église, mais aussi celles dont ils étaient redevables à la justice divine, « afin, dit saint Cyprien, qu'ils puissent » trouver auprès du Seigneur, par leur secours, le » pardon de leurs fautes (1). »

(1) Ut auxilio eorum adjuvari apud Dominum in delictis suis possent. *Cyprian.*

XIV.

Peut-on gagner deux fois le même jubilé ?

L'auteur de la théologie affective et plusieurs autres théologiens estiment qu'on le peut en accomplissant deux fois exactement, dans le temps du jubilé, tout ce que le pape ordonne.

XV.

Peut-on gagner deux jubilés ensemble, ou une indulgence plénière avec une indulgence limitée de sept ans par exemple ou de mille ans (1) ?

Il en faut juger comme de l'absolution qu'on reçoit plusieurs fois d'un même péché au sacrement de pénitence, en se confessant plusieurs fois. Car encore qu'il soit remis dès la première confession, si elle est bien faite, il n'est pas néanmoins inutile de le confesser encore une autre fois, on reçoit toujours augmentation de grâces, et s'il était arrivé quelque défaut qu'on

(1) Pendant toute l'année du *jubilé* de Rome, les indulgences en faveur des vivans et les autres libéralités accordées par le souverain Pontife sont suspendues, excepté : 1. les indulgences accordées pour l'article de la mort ; 2. les indulgences de l'*Angelus ;* 3. les indulgences accordées à ceux qui accompagnent le Saint-Sacrement lorsqu'on le porte aux infirmes. *Bulle de Leon XII*, 20 *juin* 1824. A la fin du *jubilé* de Rome, toutes les indulgences suspendues sont rétablies de plein droit et sans aucune nouvelle concession du souverain Pontife.

Les indulgences en faveur des morts ne sont point suspendues pendant l'année du *jubilé* ; on peut même gagner pour eux toutes les autres indulgences accordées pour les vivans. *Ibid.*

Sont également suspendus pendant toute l'année du *jubilé* de Rome, les pouvoirs extraordinaires accordés par le Pape aux Évêques de dispenser des empêchemens. *Ibid.* La faculté d'indulgencier les chapelets ne paraît pas suspendue ; mais il est nécessaire d'avertir ceux à qui on les distribue, que pendant l'année du *jubilé* de Rome, ils ne pourront gagner les indulgences que pour les morts. *Instruct. Pratiques sur les indulg. et les confrér.* 5e édit. Lyon, Perisse Frères, 1837, 2e *part.* chap. 8.

ne connût pas dans la confession précédente, on y pourrait suppléer. Il en est de même des indulgences. Si par la première on a obtenu effectivement la rémission de toutes les peines, il est clair qu'il n'en reste plus à remettre par les autres, soit qu'elles soient plénières ou limitées : mais pour cela elles ne sont pas inutiles. Les prières et les bonnes œuvres qu'on fait pour les gagner sont de grande valeur. Et puis comme il y a peu de personnes qui aient l'âme si épurée qu'il ne leur reste plus aucune attache ni complaisance au moindre péché véniel, on peut suppléer au défaut d'une indulgence par l'autre, et obtenir plus de grâce pour se défaire de toute affection déréglée, et pour éviter les rechutes.

Admirez ici en premier lieu la bonté de Dieu, qui vous donne un moyen si facile d'attirer ses grâces, et de participer aux satisfactions de son Fils et de ses saints. *Les autres ont travaillé et vous entrez dans leur moisson.* Les martyrs ont souffert d'étranges tourmens; les confesseurs ont fait de rigoureuses pénitences. La bienheureuse Vierge, qui est la reine de tous les saints, les a tous surpassés en souffrances aussi bien qu'en l'amour de son Fils. Et vous, en faisant simplement ce que la bulle porte, vous pouvez prendre part à leurs travaux, et puiser dans ces trésors de quoi vous délivrer de toutes les peines que vos péchés ont méritées. Quel état devez-vous faire d'une faveur si signalée ?

En second lieu, concevez un grand désir de vous prévaloir d'une telle miséricorde, et de faire un saint usage de toutes les indulgences qu'on vous donne si libéralement, sans en perdre une seule que vous puissiez appliquer soit à vous-même, ou aux âmes du purgatoire. Quel compte en rendrez-vous un jour ? Quel regret n'aurez-vous pas d'avoir négligé un moyen si aisé de vous délivrer de ces flammes ardentes et d'en tirer les autres, pour entrer dans un océan de joie après un abîme de douleurs ?

Enfin ayant accompli tout ce qui est nécessaire pour

gagner le *jubilé*, et contribuer de votre part aux vœux communs de tous les fidèles, entrez dans de vifs sentimens d'amour et de reconnaissance envers Dieu, qui vous a fait la grâce de vous mettre en un état *qui vous doit ôter le regret de quitter cette misérable vie;* puisque si la mort survenait après cette action, elle vous ouvrirait la porte du ciel, pour prendre sans délai possession de la gloire, et changer votre espérance en jouissance.

PREMIÈRE MÉDITATION.

Du jubilé de l'ancienne loi, et du rapport qu'il a avec celui de l'Église dont il est la figure.

Sanctificabis annum quinquagesimum, et vocabis remissionem cunctis habitatoribus terræ tuæ : ipse est enim jubileus.

Vous célèbrerez la cinquantième année, et vous l'appellerez l'année de rémission pour tous ceux qui habitent dans la terre que vous possédez : car c'est l'année du jubilé. LÉVITIC. 25. 10.

REMARQUE.

Le jubilé de l'ancien Testament était une exemption générale de toutes peines pour crime, de toutes dettes et de toute servitude, que Dieu accordait aux Israélites de cinquante ans en cinquante ans, à compter depuis leur entrée dans la Palestine, et le partage de cette terre entre les douze tribus d'Israël. *Vous compterez sept semaines d'années, c'est-à-dire sept fois sept ans, qui font en tout quarante-neuf ans ; et le dixième jour du septième mois, qui est le temps de propitiation, vous sonnerez de la trompe dans tout votre territoire, et ensuite vous célèbrerez la cinquantième* (1). Remarquez que Dieu fixa ce nombre de sept semaines d'années, et du septième mois de la quarante-neuvième, auquel se faisait l'ouverture du jubilé, en mémoire de la création du monde, parce qu'il y employa six jours et se reposa le septième. De là vient que le nombre

(1) Numerabis quoque tibi septem hebdomadas annorum, id est septies septem, quæ simul faciunt annos quadraginta novem : et clanges buccinâ mense septimo, decimâ die mensis, propitiationis tempore in universâ terrâ vestrâ. Sanctificabisque annum quinquagesimum, et vocabis remissionem cunctis habitatoribus terræ tuæ : ipse est enim Jubileus. *Levit.* 25. 8, 9, 10.

septénaire est consacré à Dieu, en qualité de créateur de l'univers, de qui nous tenons tous les biens de nature, de grâce et de gloire. C'est pourquoi pour en conserver le souvenir il voulut que son peuple chômât le septième jour de la semaine, qu'ils appelaient le jour du sabbat, comme nous célébrons maintenant le dimanche en mémoire de la Résurrection de Jésus-Christ, qui est le jour de sa joie et de son repos après le grand ouvrage de la réparation du monde. Il ordonna de plus que la septième année fût l'année de repos, et par la même raison il voulut, qu'après sept septénaires d'années, la cinquantième, suivant immédiatement après, fût une année de jubilé, c'est-à-dire de joie universelle, qui apportât aux débiteurs la remise entière de leurs dettes, aux premiers possesseurs le recouvrement de leurs terres, la liberté à ceux qui s'étaient engagés dans la servitude, le pardon aux criminels, la paix et le repos à tout le peuple. Cependant tous ces priviléges qui paraissaient si avantageux, n'étaient que des ombres, et de faibles crayons des biens spirituels que nous tirons du trésor de l'Église pendant le temps du jubilé, comme nous verrons dans cette Méditation par la comparaison que nous allons faire de la figure avec la vérité qu'elle représente.

PREMIER POINT.

Figure.—Le jubilé des Juifs était un temps de liberté, auquel tous les esclaves étaient affranchis et délivrés de leur servitude; si votre frère, dit la loi, pressé par la pauvreté vous vend sa liberté, vous ne le traiterez pas comme un esclave, mais comme un ouvrier, ou comme un laboureur qui travaille pour sa récompense. Il vous servira jusqu'à l'année du jubilé, et alors il sortira de chez vous avec ses enfans, retournera à sa parenté, et rentrera dans la possession de ses pères. *Car ces esclaves sont à moi, et je les ai tirés de la terre*

de l'Égypte. Je ne veux pas qu'ils soient vendus à perpétuité comme les autres esclaves (1).

VÉRITÉ. — Le péché est la plus cruelle de toutes les servitudes, et le pécheur est le plus misérable de tous les esclaves, parce qu'il se vend au péché qui est le plus méchant de tous les maîtres, et au démon, qui est le plus cruel de tous les tyrans. « Le juste, dit saint Au» gustin, est libre jusque dans la servitude; mais le » pécheur, quoiqu'il règne, est esclave jusque sur le » trône; et, ce qui est de plus déplorable, il est es» clave d'autant de maîtres qu'il a de vices (2). » Quelle est donc la grâce du jubilé que l'Église offre à tous les pécheurs, en leur donnant le moyen de sortir d'un si cruel esclavage, et de rompre tous les liens, non-seulement de la coulpe, mais encore de la peine, avec lesquels l'esprit de ténèbres les attache à son service? « O chrétien, s'écrie saint Ambroise, ne perdez pas un » bien si considérable. Jésus-Christ s'est assujetti à » la mort, afin de vous délivrer du joug de la » damnation; il a accepté la servitude de la mort, » pour vous rendre la liberté de la vie éternelle (3). » « Hélas! ajoute saint Léon, le sang innocent qu'il a » versé pour des criminels est une rançon de si grand » prix, et si puissante pour mériter toute sorte de » priviléges, que si tous les esclaves du diable croyaient » en leur Rédempteur, il n'en demeurerait pas un dans » les liens de ce tyran (4). »

(1) Mei enim servi sunt, et ego eduxi eos de terrâ Ægypti; non veneant conditione servorum. *Levitic.* 25. 41.

(2) S. August., *De civitate Dei, lib.* 4. *cap.* 3.

(3) Noli tantum amittere beneficium, ô homo. Propterea Christus damnationi mortis se subdidit, ut te à jugo damnationis erueret; ille suscepit mortis servitutem, ut tibi tribueret vitæ æternæ libertatem. *S. Ambros. serm.* 9. *in Psal.* 118.

(4) Effusio pro injustis sanguinis justi tàm potens fuit ad privilegium, tàm dives ad pretium, ut si universitas captivorum in redemptorem suum crederet, nullum tyrannica vincula retinerent. *S. Leo, sem.* 7.

SECOND POINT.

FIGURE. — Le Jubilé des Juifs était un temps de rémission, auquel tous les débiteurs étaient déchargés de leurs dettes, et rentraient dans la possession des terres et des maisons qu'ils avaient vendues. Cette loi était divinement établie pour modérer l'avarice des riches, pour soulager la misère des pauvres, pour maintenir l'union de la charité fraternelle, et surtout pour empêcher la confusion des tribus, afin qu'on pût reconnaître plus aisément la race d'où devait naître le Messie. *L'année du Jubilé tous rentreront dans leurs biens... La terre ne sera point vendue à perpétuité non plus que les hommes, parce qu'elle m'appartient ; vous n'y êtes entrés que comme des étrangers, qui cultivez mes terres* (1).

VÉRITÉ. — Le ciel est la terre des vivans qui appartient en propre à Jésus-Christ, et qu'il nous donne pour récompense, et pour héritage tout ensemble, comme à ses frères adoptifs, à condition que nous cultiverons notre âme qui est encore à lui plus qu'à nous, parce qu'*il l'a rachetée au prix de son sang* (2). *Jésus-Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi* (3). « Il » nous a rachetés, dit saint Jérome sur ces paroles, » et non pas simplement achetés, parce que celui qui » achète acquiert ce qui est à un autre ; mais celui » qui rachète, ne fait que recouvrer ce qui a été à » lui, ce qui est encore à lui, et ce qui a cessé d'être » à lui par la révolte de ses esclaves. » Or le pécheur vend l'un et l'autre, c'est-à-dire son âme et le paradis tout ensemble pour un malheureux plaisir, et après avoir dissipé toute sa substance, comme un enfant

(1) Anno Jubilei redient omnes ad possessiones suas... Terra quoque non vendetur in perpetuum, quia mea est, et vos advenæ et coloni mei estis. *Levit.* 25. 13, 23.

(2) Et redemisti nos Deo in sanguine tuo. *Apoc.* 5. 9.

(3) Christus nos redemit de maledicto legis. *Gal.* 3. 13.

prodigue, il contracte d'effroyables dettes dans lesquelles il s'abime sans en pouvoir sortir de lui-même, parce qu'il est insolvable, et que « nul péché, comme dit » saint Augustin, ne demeure impuni, si le sang de Jé» sus-Christ ne l'expie (1). » *C'est lui qui paie*, comme il dit lui-même, *ce qu'il n'a pas dérobé* (2). C'est lui qui s'est chargé de nos dettes, et qui les a payées de son sang (3). « Il nous a remis tous nos péchés, il s'en est » chargé, et les a noyés dans son sang, afin que » nous ne fussions redevables qu'à la bonté de cet ai» mable créancier, dans lequel nous trouvons un fonds » inépuisable, pour satisfaire à la justice divine (4). » Car la clef de tous les trésors du ciel est le Christ Jé» sus (5). » Avec cette clef l'Église nous ouvre le paradis, que nos péchés avaient fermé, et elle ferme les portes de l'enfer que nos péchés avaient ouvertes. Quelles obligations n'avons-vous pas au Père éternel de nous l'avoir laissé sur la terre, et quelle excuse peut avoir un pécheur qui néglige de s'en servir, et d'en faire un bon usage.

« O clef de David qui ouvrez, et personne ne peut » fermer; qui fermez, et personne ne peut ouvrir, » introduisez mon âme dans votre cabinet, et l'appro» chez de vous, pour lui apprendre où sont les vraies » richesses et les trésors célestes, afin qu'elle n'en » sorte jamais pour courir après ses troupeaux, c'est-

(1) Nulla est iniquitas impunita, nisi quam sanguis Mediatoris expiaverit. *S. August. in Sol. lib.* 6. *cap.* 8.

(2) Quæ non rapui, exsolvebam. *Ps.* 68. 5.

(3) Qui dilexit nos, et lavit nos à peccatis nostris in sanguine suo. *Apoc.* 1. 5.

(4) Peccatorum nostrorum nobis æra dimisit, et sanguinem suum pro nostris debitis solvit, ut non in fœnore essemus alieno, sed in suo ære bonus creditor nos haberet. *S. Ambros. in Psal.* 36.

(5) Clavis ad omnes thesauros est Christus Jesus. *Manuale paup. thesaur.* 1.

» à-dire après ses passions brutales qui sont la cause de » ses égaremens (1).

» O chrétien, qui que vous soyez, qui êtes chargé de » dettes et qui avez besoin des mérites de Jésus-Christ » pour les payer (car qui est-ce qui n'en a pas besoin?); » hâtez-vous, venez en diligence, accourez à l'ouver- » ture de ce sacré rocher qui est la retraite et le re- » fuge des pauvres. Tirez du trésor de ses sacrées plaies » autant de finances qu'il vous plaira, achetez tous » les biens du paradis sans argent, sans poids, sans » mesure, à quel jour, et à quelle heure que vous » voudrez; vous le pouvez à tout moment, si vous vou- » lez, mais surtout au temps du jubilé, qui est le plus » favorable pour rentrer à peu de frais dans la terre » des vivans; que dis-je à peu de frais? on vous la donne » pour rien. Vivez librement du trésor de votre Sau- » veur; tous ses biens sont à vous; c'est pour vous » qu'il a souffert, c'est pour vous qu'il est mort. » Servez-vous des mérites de son précieux sang pour » amasser des richesses dans le ciel (2). »

TROISIÈME POINT.

FIGURE. — Le jubilé des Juifs était un temps de *propitiation* et d'amnistie, auquel on donnait aux criminels l'abolition de leurs crimes, comme les princes chrétiens

(1) O clavis David, quæ aperis, et nemo claudit; claudis, et nemo aperit: introduc egenam animam meam in cubiculum tuum; pone illam juxtà te, ut discat ubi sint divitiæ, ubi thesauri, ubi possessio multa auri optimi, ne egressa incipiat vagari post vestigia gregum suorum. *Manuale paup. thesaur.* 1.

(2) O quicumque indiges meritis (et quis es, qui non indiges?), festina, propera, curre ad foramina petræ, ad cavernam reguli. Erue ex eâ quantùm vis, eme absque argento, eme quotidiè, eme quâlibet horâ, eme momentis singulis; sed quid dico, eme? utere, quia omnia illius tua sunt. Tibi fatigatus est CHRISTUS meus, tibi passus, pro te mortuus; in pretiosis meritis passionis dominicæ thesauriza tibi regnum cœlorum. *Manuale pauper. thesaur.*

le pratiquaient autrefois au jour de leur naissance, ou des réjouissances publiques, lorsqu'ils faisaient ouvrir les prisons pour délivrer les prisonniers qui avaient mérité la mort, ce qu'ils appelaient *indulgence.*

VÉRITÉ. — Le pécheur est un prisonnier pour crime de lèse-majesté divine, qui mérite la mort éternelle; et sans attendre la prison de l'enfer, ni celle du purgatoire, « il est lui-même sa prison, comme dit saint » Paulin, et ses crimes sont autant de chaînes, dont » il ne se peut défaire que par grâce et par indul» gence (1). »

Or c'est au temps du jubilé que l'Église lui accorde sa grâce, et par le pouvoir qu'elle en a reçu de Jésus-Christ, elle lui donne une absolution générale de tous ses crimes, non-seulement quant à la coulpe, mais encore quant à la peine.

Quelle bonté! quelle indulgence! quelle charité! Eh! qui n'aimerait ce Père des miséricordes, qui nous a donné son Fils en qui il a mis tous ses trésors, *pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce par la bonté qu'il nous a témoignée en Jésus-Christ* (2)! Qui n'aimerait ce cher Fils, dans lequel nous trouvons notre rédemption et la rémission de nos péchés, que son sang a acquise selon les richesses de sa grâce qu'il a répandue sur nous avec abondance. « O précieux sang! dit saint Ambroise; » riche trésor qui peut payer toutes nos dettes! fleuve » délicieux qui lave tous les crimes du monde (3)! »

(1) Stat in viâ peccatorum, compeditus vinculis peccatorum, et ipse sibi carcer est. *S. Paulinus, ep.* 4.

Omnis homo per id quod malè agit, quid aliud quàm conscientiæ suæ carcerem facit? *S. Gregorius, moral. lib.* 11.

(2) Ut ostenderet in seculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ, in bonitate super nos in Christo Jesu. *Ephes.* 2. 7.

(3) Bonum aurum sanguis Christi, dives ad pretium, profluus

QUATRIÈME POINT.

FIGURE.— Le jubilé des Juifs était un temps de repos et de réjouissance publique. Il n'était pas même permis de labourer la terre. On la laissait reposer, et les fruits qu'elle produisait d'elle-même étaient communs, les pauvres en pouvaient cueillir partout où ils en trouvaient. Mais en récompense l'année qui précédait le jubilé était si abondante en toutes sortes de biens nécessaires à la vie, qu'elle en fournissait assez pour la suivante. Et ce qui est encore plus merveilleux, Dieu donnait la même fertilité à la terre de six ans en six ans, parce que la septième année était une année de repos aussi bien que le sabbat, qui était le septième jour de la semaine.

VÉRITÉ. — Le péché est une pénible corvée que le démon exige de ses esclaves. Saint Isidore le compare pour ce sujet à Pharaon, « parce qu'il les contraint, » dit il, de travailler sans cesse à pétrir de la boue » et à cuire de la brique, c'est-à-dire qu'il les assu- » jettit à des actions terrestres et criminelles, à des » ouvrages de boue mêlée avec la paille, c'est-à-dire, » à toutes sortes de péchés mortels et véniels, afin qu'é- » tant accablés du poids de leurs crimes, il ne se » trouve personne qui puisse détruire son empire, ni s'af- » franchir de sa tyrannie par une heureuse victoire (1). »

Or le jubilé que l'Église célèbre, est un temps de repos et de joie auquel elle nous oblige à une cessation générale des œuvres de la chair et des péchés. Elle nous dit avec saint Paul : *Que la paix de Dieu, qui surpasse toute pensée, garde vos cœurs et vos esprits en*

ad lavandum omne peccatum. *S. Ambrosius, Præfat. in Psal.* 35.

(1) Quia luti et lateris imponit gravissimum jugum, servitutem scilicet lutulenti operis admixti paleis, id est levibus et irrationabilibus factis, ut omnibus onere peccatorum oppressis, nemo sit qui regnum ejus disperdat, aut vincat. *S. Isidorus.*

Jésus-Christ (1). Ne souffrez plus que le péché règne dans votre corps mortel, en lui obéissant lâchement pour suivre les désirs déréglés de votre chair. *N'abandonnez plus au péché les membres de votre corps pour servir à l'injustice ; mais donnez-vous à Jésus-Christ pour servir à la justice* (2). *Que tout ce qui est chaste, tout ce qui est juste, tout ce qui est aimable, tout ce qui est d'édification, s'il y a quelque vertu à pratiquer, s'il y a quelque conduite digne de louange, que ce soit l'occupation de votre esprit* (3). O le glorieux emploi ! ô l'heureux temps auquel le Fils de Dieu dit à tous les pécheurs ces amoureuses paroles : *Venez tous à moi, vous qui travaillez, et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ; et vous trouverez le repos de vos âmes. Car mon joug est doux, et mon fardeau est léger* (4).

Étonnez-vous de l'aveuglement des hommes qui refusent des offres si avantageuses. « Avec combien de » peine et de sueurs, dit saint Jérome recherchent-» ils un chétif héritage, au lieu qu'ils pourraient ache-» ter avec beaucoup moins de travail la perle évan-» gélique que Jésus-Christ leur a promise (5) ! » Et

(1) Et pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu. *Philipp.* 4. 7.

(2) Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ, et iniquitati ad iniquitatem ; ità nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem. *Rom.* 6. 19.

(3) De cætero, fratres, quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate. *Philip.* 4. 8.

(4) Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis ; et ego reficiam vos. Tollite jugum meum super vos ; et discite à me quia mitis sum, et humilis corde ; et invenietis requiem animabus vestris. Jugum enim meum suave est, et onus meum leve. *Matth.* 11. 28, 29, 30

(5) Quantis sudoribus hæreditas cassa expetitur ; et minore

saint Ambroise s'écrie : « Oh ! que c'est une misé-
» rable servitude que de servir au péché. Elle prive
» le pécheur de ses fonctions naturelles, elle lui ôte
» le repos, elle ne lui permet pas de prendre la nour-
» riture, qu'on ne refuse pas au plus misérable es-
» clave (1). « O insensé, dit saint Augustin, la passion
» d'avarice te commande des choses dures et insup-
» portables, et Dieu au contraire ne demande que
» des choses faciles et aisées. Ta passion te commande
» de passer au-delà des mers et de t'exposer à cent
» naufrages, et tu lui obéis ; Dieu t'exhorte à donner
» l'aumône à un pauvre qui est à ta porte, et tu as
» peine à t'y résoudre. Tu es hardi quand il faut faire
» un long voyage avec beaucoup de dangers ; et tu es
» lâche et paresseux quand il faut faire une bonne
» œuvre à deux pas de ta maison. Tu sers, parce que
» l'avarice commande ; et parce que c'est Dieu qui
» commande, tu ne veux pas obéir. N'es-tu point
» confus de ce désordre (2) ? »

I. Pratique pour gagner le jubilé.

Consacrez ce jour au Père éternel, et le priez de vous donner la lumière de la foi, pour concevoir une haute estime des indulgences et du pouvoir qu'il a donné à l'Église de distribuer ce trésor, et de vous appliquer les mérites et les satisfactions de son Fils. Ce pouvoir ne lui peut être contesté sans hérésie. Il est fondé sur la parole de Jésus-Christ, et sur deux articles du symbole, dont l'un regarde la communion des saints, l'autre, la rémission des péchés.

labore promissa margarita Christi emi poterat ! *Hieronym. epist ad Nepotian.*

(1) Quàm misera servitus servire peccatis ! naturæ ipsius nescit munia, nec somni ipsius novit vices, aut cibi fungitur suavitate, cujus nullum est immune servitium. *S. Ambrosius, lib. de Nabut. cap.* 6.

(2) Quia avaritia imperat, servis : quia Deus jubet, odisti *S. August. in Psal.* 328.

Oh ! quelle consolation pour nous qui sommes si fragiles, et sujets à tomber si souvent dans le péril, de pouvoir dire : *Je crois la rémission des péchés* (1) ! Je suis assuré qu'il n'y a point de péchés si énormes que l'Église ne me puisse remettre quant à la coulpe par la *pénitence*, et quant à la peine par l'*indulgence*. Le Fils de Dieu y a engagé sa parole : *Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils seront remis* (2). Les conciles l'ont décidé, et le saint concile de Trente « condamne » d'anathème ceux qui soutiennent que les indulgences » sont inutiles, ou qui refusent à l'Église le pouvoir » de les accorder (3). » Toute l'Église en a fait le principe de sa conduite, et l'asile où tous les pécheurs sont en assurance (4). « C'est par la rémission des pé- » chés que l'Église qui est sur la terre subsiste ; c'est » par elle que tout ce qui était perdu, et s'est retrouvé, » ne périt pas, dit excellemment saint Augustin (5). »

Faites aujourd'hui plusieurs actes de foi sur cet article, et sur celui de la communion des saints, dont le Fils de Dieu a bien voulu unir les satisfactions surabondantes aux siennes, pour avoir occasion de les faire honorer, et de nous pardonner en leur faveur (6). Car, comme dit saint Cyrille, « nous sommes tous unis » entre nous et avec Dieu par unité d'habitude, c'est-

(1) Credo remissionem peccatorum. *Symbol. apostol.*

(2) Quorum remiseritis peccata remittuntur eis. *Joan.* 20. 23

(3) Sacrosancta Synodus eos anathemate damnat, qui indulgentias aut inutiles esse asserunt, vel eas concedendi in Ecclesiâ potestatem esse negant. *Conc. Trid. sess.* 25.

(4) Remedia propitiando Deo ipsius Dei verbis data sunt. *S. Cyprianus, de opere et eleemosynâ.* — Magisteria divina docuerunt operationibus justis Deo satisfieri. *Ibid.*

(5) Per hanc stat Ecclesia quæ in terris est : per hanc non perit quod perierat, et inventum est. *S. Aug. de civit. Dei. lib.* 2. *cap.* 29. et *lib.* 5. *cap.* 17. — Et in *Enchiridion, cap.* 64.

(6) Ad hujus quidem thesauri cumulum beatæ Dei Genitricis omniumque electorum usque ad ultimum merita adminiculum præstare noscuntur. *Extr. unig.*

» à-dire par conformité de piété et de vertus, et par » la communion de la chair sacrée de Jésus-Christ, et » par la participation du Saint-Esprit (1). » Et en vertu de cette étroite union que ce savant Père appelle *Unité naturelle et même corporelle,* « nous pouvons sa- » tisfaire, comme dit saint Thomas, les uns pour les » autres (2). » Et le même saint ajoute encore : « Tout ce que les saints ont fait de bien est communi- » qué à ceux qui sont en grâce (3). » C'est dans ce sentiment que le catéchisme du concile de Trente dit, « qu'il n'y a point lieu de douter que ces offices cha- » ritables que l'on rend au prochain en satisfactions » à Dieu pour lui ne soient communs entre nous (4). » C'est aussi le sens qu'il donne à ces paroles de l'Apôtre : *Portez le fardeau les uns des autres* (5). Et saint Thomas, se servant du même texte, assure que « cette » œuvre de charité par laquelle on souffre pour un » ami, satisfait à Dieu d'une manière qui contente » plus sa justice que si quelqu'un souffrait pour ses » propres péchés. Car l'un se fait par pure charité, » et l'autre par une nécessité (6). » De là vient cette sage conduite de l'Eglise, qui s'intéresse pour le soulagement des morts, non-seulement par le sacrifice de la Messe, par la prière, par les jeûnes et par les pénitences volontaires de ses enfans, mais encore par les indulgences qu'elle leur applique par manière de suffrage. « Et ces suffrages, dit le Docteur angélique,

(1) S. Cyrillus *in Joan. lib.* 11. *cap.* 11. *vide* et 12.

(2) Per alium potest quis satisfacere Deo. *S. Thomas, contra gentes, lib.* 3. *cap.* 58.

(3) Quidquid boni fecerunt omnes sancti, communicatur in charitate existentibus. *S. Thomas, contrà Gentes.* 3. *cap.* 38.

(4) Communia inter nos satisfactionis officia existimari debent, nec verò de hoc cuiquam fidelium dubitandi locus relictus est. *Catech. conc. Trid. de sacrament. Pœnitent.*

(5) Alter alterius onera portate. *Gal.* 6. 2.

(6) Hoc enim est promptæ charitatis, illud autem est necessitatis. *S. Thomas, contrà gentes,* 3. *cap.* 28.

» tiennent lieu de satisfactions que les vivants offrent » pour les morts, et par ce moyen ils les acquittent » de la peine qu'ils n'ont pas payée (1). »

C'est donc *une sainte et salutaire pensée de prier pour les trépassés* (2), et de gagner les indulgences pour les délivrer des peines qu'ils ont méritées par leurs péchés. Elle est *sainte*, ô mon Dieu, puisque c'est votre Esprit saint qui l'inspire. C'est vous, ô sainteté originaire, qui la faites naître ; c'est vous qui la rendez efficace ; c'est vous qui l'entretenez par le secours de vos grâces, sans lesquelles elle périrait avant que de naître.

Elle est *salutaire* aux vivants et aux morts : aux vivants, qui la reçoivent et l'exécutent, et aux morts, qui en profitent. Vous les aimez les uns et les autres, ô bonté infinie, parce que cette communication de biens par voie d'indulgence, ne se fait qu'entre ceux qui sont en grâce, et cet amour fait que vous en agréez le bien qu'on fait à vos amis ; et puis c'est le sang précieux de votre Fils qu'on leur applique, et qui parle puissamment pour eux. Écoutez donc, ô Père très-débonnaire, la voix de ce cher Fils qui vous demande justice et miséricorde tout ensemble : miséricorde pour ses amis qu'il veut gratifier ; justice pour lui, car il a mérité par ses services d'obtenir tout ce qu'il demande.

(1) Suffragia Ecclesiæ sunt pro defunctis quasi quædam satisfactiones viventium vice mortuorum. Et secundùm hoc mortuos à pœnâ absolvunt, quam ipsi non solverunt. *S. Thomas in 4. dist. 45. quæst. 3. a 3. ad 6.*

(2) Sancta ergò et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur. *2. Mach. 12. 46.*

DEUXIÈME MÉDITATION.

Du jubilé que Jésus-Christ a publié durant sa vie, et qu'il a ouvert à sa mort pour la rédemption du monde et pour la rémission de tous les crimes.

Spiritus Domini super me; propter quòd unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde, prædicare captivis remissionem, et cœcis visum, dimittere confractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, et diem retributionis.

L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi; il m'a sacré par son onction, il m'a envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour prêcher aux captifs leur délivrance, et pour rendre la vue aux aveugles; pour délivrer ceux qui sont dans l'oppression, pour publier l'année des grâces du Seigneur, et le jour auquel Dieu rendra à chacun ce qu'il mérite. Luc. 4. 18, 19.

REMARQUE.

Saint Luc raconte que notre Seigneur entra un jour de sabbat dans la synagogue de Nazareth, et que s'étant levé pour faire la lecture, on lui présenta le livre du prophète Isaïe, qu'il ouvrit, et tomba sur ce texte : *L'esprit du Seigneur repose sur moi; le Seigneur m'a donné l'onction divine : il m'a envoyé pour prêcher son Évangile aux pauvres, pour relever le courage de ceux qui sont abattus, pour annoncer aux aveugles la lumière, aux captifs la liberté* (1); et qu'ayant fermé le livre, il s'assit, et toute l'assemblée ayant les yeux arrêtés

(1) Spiritus Domini super me, eo quòd unxerit Dominus me; ad annuntiandum mansuetis misit me, ut mederer contritis corde, et prædicarem captivis indulgentiam, et clausis apertionem. *Is.* 61. 1.

sur lui, il commença à leur dire : C'est aujourd'hui que l'Écriture que vous venez d'entendre est accomplie, et que tout le monde lui donne des louanges, étant surpris des paroles pleines de grâce qui sortaient de sa bouche (1).

PREMIER POINT.

Considérez que cette année des grâces et des miséricordes du Seigneur est celle que Jésus-Christ, comme vrai soleil de justice, a mesurée par le cours de son admirable vie, et que nous pouvons appeler la couronne de l'année des bontés de Dieu, suivant ces paroles du Prophète-Roi : *Vous bénirez la couronne de l'année de votre bonté* (2). En effet, toutes les bénédictions que nous pouvons espérer du ciel, viennent du Sauveur du monde, qui nous les a acquises par sa vie et par sa mort. Rendez grâces à cet aimable Rédempteur, et dites avec Isaïe. *Je me réjouirai dans le Seigneur, mon âme sera ravie d'allégresse : mon Dieu m'a paré des vêtements du salut, il m'a donné les ornements de la justice ; à la beauté de l'épouse qu'embellit la couronne, il joint la grâce de l'épouse brillante de pierreries. La terre fait éclore ses semences, un jardin produit ses fleurs et ses fruits : ainsi le Seigneur fera germer sa justice et sa gloire au milieu des nations* (3).

(1) Et traditus est illi liber Isaiæ prophetæ. Et ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat : Spiritus Domini super me ; propter quòd unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde, prædicare captivis remissionem, et cæcis visum, dimittere confractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum et diem retributionis. Et cùm plicuisset librum, reddidit ministro, et sedit ; et omnium in synagogâ oculi erant intendentes in eum. *Luc.* 4. 17-21.

(2) Benedices coronæ anni benignitatis tuæ. *Psal.* 64. 12.

(3) Gaudens gaudebo in Domino, et exsultabit anima mea in Deo meo : quia induit me vestimentis salutis, et indumento justitiæ circumdedit me, quasi sponsum decoratum coronâ, et quasi sponsam ornatam monilibus suis. Sicut enim terra profert

SECOND POINT.

Considérez combien ce très doux Sauveur a été pitoyable et libéral envers tous ceux qui se sont adressés à lui pendant qu'il a conversé avec les hommes; et avec quelle facilité et bonté il leur remettait leur péché, quant à la coulpe et quant à la peine, ne leur demandant rien que nous sachions sinon la foi, la confiance en lui, et l'amendement de leur vie. *Ayez confiance, mon fils, vos péchés vous sont remis* (1). *Allez et ne péchez plus désormais* (2). *Votre foi vous a sauvée, allez en paix* (3). *Femme, où sont ceux qui vous accusaient? personne ne vous a-t-il condamnée?—Personne, Seigneur.— Je ne vous condamnerai pas non plus. Allez, et ne péchez plus à l'avenir* (4). Admirez la bonté et la douceur du Fils de Dieu qui demande si peu pour justifier le pécheur, encore lui donne-t-il ce qu'il lui demande. Car, *comme la terre fait éclore ses semences, comme un jardin produit ses fleurs et ses fruits : ainsi le Seigneur fera germer sa justice et sa gloire au milieu des nations* (5). Seigneur, c'est de vous que mon âme attend son salut et son bonheur en ce temps de vos miséricordes. Vous me donnerez la douceur de vos pluies célestes, et les influences de votre grâce; et la terre de vos cœurs produira son fruit (6).

germen suum, et sicut hortus semen suum germinat, sic Dominus Deus germinabit justitiam et laudem coràm universis gentibus. *Is.* 61. 10, 11.

(1) Confide, fili, remittuntur tibi peccata. *Matth.* 9. 2.

(2) Vade, et jam ampliùs noli peccare. *Joan.* 8. 11.

(3) Filia, fides tua salvam te fecit : vade in pace. *Luc.* 8. 48.

(4) Mulier, ubi sunt qui te accusabant? nemo te condemnavit? Quæ dixit : Nemo, Domine. Dixit autem Jesus : Nec ego te condemnabo. Vade, et jam ampliùs noli peccare. *Joan.* 8. 11.

(5) Sicut enim terra profert germen suum, et sicut hortus semen suum germinat, sic Dominus Deus germinabit justitiam, et laudem coràm universis gentibus. *Is.* 61. 11.

(6) Dominus dabit benignitatem, et terra nostra dabit fructum suum. *Ps.* 84. 13.

TROISIÈME POINT.

Considérez qu'il était convenable à la personne du Verbe incarné d'user de cette clémence extraordinaire en remettant les péchés sans imposer les pénitences aux pécheurs, telles que l'Église les impose aujourd'hui comme des moyens très-salutaires pour satisfaire à la justice de Dieu, et pour empêcher les rechutes. Il en donne lui-même les raisons : *Les amis de l'époux peuvent-ils pleurer pendant que l'époux est avec eux? Mais il viendra un temps que l'époux leur sera ôté, et alors ils jeûneront* (1). David, étant rentré dans la ville de Jérusalem après la révolte d'Absalon, ne voulut pas punir Séméi qui lui avait insulté dans sa fuite, ni troubler la joie de son triomphe par la mort de ce criminel. *Quoi donc? ferai-je*, dit-il, *mourir aujourd'hui quelqu'un dans Israël? Ne sais-je pas bien que je commence à régner de nouveau dans Israël? Non, Séméi*, dit le Roi: *vous ne mourrez pas* (2). Je vous pardonne.

O mon très-doux Sauveur, pendant que vous étiez sur la terre, c'était le jour de vos victoires. Vous étiez venu triompher du monde, de la chair et de l'enfer. Je ne m'étonne pas que vous fussiez si facile et si indulgent; mais maintenant que nous sommes privés de votre présence visible, et que vous êtes en état de victime sur nos autels, je ne vous demande pas la délivrance de toutes les peines de cette vie, mais de celles du purgatoire, qui pourraient retarder la jouissance de mon souverain bien. Je vous dirai avec saint Augustin : « Brûlez, tranchez, Seigneur, pourvu que » vous m'épargniez dans l'éternité (3). »

(1) Numquid possunt filii sponsi lugere quamdiù cum illis est sponsus? Venient autem dies cùm auferetur ab eis sponsus, et tunc jejunabunt. *Matth.* 9. 15.

(2) Ergòne hodiè interficietur vir in Israel? an ignoro hodiè me factum regem in Israel? Et ait Rex Semei : Non morieris. 2. *Reg.* 19. 22, 23.

(3) Hic ure, hìc seca, dummodò in æternum parcas. *S. Aug.*

II. PRATIQUE POUR GAGNER LE JUBILÉ.

Consacrez ce jour au Fils de Dieu, et priez-le de vous donner une goutte de son précieux sang, une de ses larmes, un peu de ce fiel et de ce vinaigre qui lui furent présentés sur le Calvaire, afin de concevoir un véritable regret de vos offenses, et une ferme résolution de changer de vie. Car l'indulgence que vous prétendez gagner, n'est que pour les amis de Dieu, et pour ceux qui sont rentrés en grâce avec lui par une véritable pénitence. Ce n'est pas une absolution de la coulpe, ce n'est autre chose « qu'une » remise des peines temporelles dues aux péchés, qui » se fait par l'application extraordinaire des satisfac- » tions de Jésus-Christ et de ses saints, en accomplis- » sant ce qui est ordonné par celui qui a droit d'ac- » corder cette grâce. »

Sur quoi il faut remarquer en premier lieu que toute la peine due au péché n'est pas toujours remise avec la coulpe. Le concile de Trente frappe d'anathème ceux qui osent dire le contraire. « Si quelqu'un dit que Dieu » remet toujours toute la peine avec la coulpe, qu'il » soit anathème (1). » Ce sont ses propres termes.

En second lieu, il faut remarquer que la peine temporelle qui est due au péché, peut être relâchée, soit en tout soit en partie, en cinq manières : Par les sacremens ; par le sacrifice de la messe ; par les bonnes œuvres qui sont comprises sous l'aumône, la prière et le jeûne; par l'exercice de l'amour de Dieu et du prochain ; et par les indulgences. Mais jamais elle n'est remise par ces moyens, que la coulpe ne soit effacée, comme la coulpe ne s'efface point qu'elle ne soit rétractée par une véritable douleur de l'avoir commise.

(1) Si quis dixerit, totam pœnam simul cum culpâ remitti semper à Deo, satisfactionemque pœnitentium non esse aliam quam fidem, quâ apprehendunt Christum pro eis satisfecisse : Anathema sit. *Conc. Trid., Sess.* 14., *Can.* 12.

D'où il est aisé de voir que l'indulgence, non-seulement n'est point contraire à l'esprit de pénitence, mais qu'elle la présuppose quant à son acte intérieur, qui est la haine du peché, et le regret de l'avoir commis, conçu par le mouvement du Saint-Esprit, dont l'inspiration doit nécessairement intervenir pour le former. Car il n'appartient qu'à ce feu divin de purifier le cœur, et de brûler tous les liens qui l'attachent par inclination ou par habitude au péché.

Que si l'Eglise, comme une bonne mère, remet par voie d'indulgence la peine temporelle qui est due au péché en cette vie et en l'autre, ce n'est pas pour anéantir ni pour affaiblir la pratique des actes extérieurs de la pénitence, mais plutôt pour les perfectionner et ennoblir, en suppleant à ce qui leur manque pour satisfaire à la justice de Dieu, vu que tout ce qu'un pécheur peut souffrir pendant cette vie mortelle, n'approche pas de la rigueur des peines qu'une âme souffre dans le purgatoire pour un seul péché, qu'elle n'aura pas entièrement expié avant que de sortir de ce monde. C'est pourquoi l'on peut dire du temps du jubilé ce que le cardinal Bellarmin dit du carême, que c'est un temps de pleurs et de joie, de travail et de repos, de miséricorde et de justice, de vie et de mort. « Car c'est maintenant le temps de naître et de mourir, » de naître à Dieu, et de mourir au péché; le temps » de planter et d'arracher, de planter les vertus et » d'arracher les vices; le temps de tuer et de guérir, » de mortifier ce corps terrestre et de guérir l'homme » nouveau, qui se renouvelle de jour en jour; le temps » de détruire et de bâtir, de détruire les tours de Ba» bylone, et de bâtir les murailles de la sainte et glo» rieuse Jérusalem; le temps d'acquérir et de per» dre, de perdre les biens temporels, en donnant » l'aumône, et restituant ce qui est mal acquis, et » de gagner les biens éternels, en recevant de Dieu » l'usure des charités que l'on a faites; et enfin, le » temps de pleurer et de se réjouir, de pleurer la perte

» de la grâce et les dettes que l'on a contractées, et » de se réjouir dans l'espérance d'en obtenir la rémis- » sion et le pardon (1). » Et ne pensez pas que cette espérance soit mal fondée, vu que Dieu rejette les prières et les soupirs d'un cœur vivement touché du regret de l'avoir offensé, puisque c'est lui *qui guérit ceux qui ont le cœur contrit, et qui bande leurs plaies* (2). Sur qui est-ce qu'il arrête ses yeux et que son esprit repose, sinon sur le pauvre, dont le cœur est brisé de douleur, et pénétré de la crainte de ses menaces? N'a-t-il pas regardé favorablement les larmes de saint Pierre, la contrition de Magdeleine, la pénitence du publicain, et même celle d'Achab, qui retarda la punition de ses crimes? « O l'heureuse pénitence, dit » saint Jérome, qui, par la confession de son crime, » attira les yeux de Dieu, et changea l'effroyable arrêt » de sa justice (3)! O pénitence, s'écrie saint Chry- » sostome, qui remets le péché par la miséricorde de » Dieu, et nous ouvres le paradis; qui guéris l'homme » qui est brisé de douleurs, et réjouis celui qui est » triste; qui rends la vie aux morts, qui les rétablis

(1) Est enim modò tempus nascendi et tempus moriendi, nascendi Deo et moriendi peccatis; tempus plantandi et tempus evellendi, plantandi virtutes et evellendi vitia; tempus occidendi et tempus sanandi; mortificandi membra nostra quæ sunt super terram, et sanandi novum hominem qui renovatur de die in diem; tempus destruendi et ædificandi, destruendi turres Babylonis, et ædificandi muros sanctæ et gloriosæ Jerusalem; tempus acquirendi et tempus perdendi, perdendi bona temporalia eleemosynas largiendo, et acquirendi sempiterna, usuram à Deo recipiendo; tempus flendi et tempus ridendi, flendi ob amissam gratiam et debita contracta, ridendi ob spem remissionis. *Bellarmin. conci.* 22. *de Dom.* 1. *quadrages.*

(2) Qui sanat contritos corde, et alligat contritiones eorum. *Ps.* 146. 3.

(3) O felix pœnitentia quæ ad se Dei traxit oculos, et futurum sententiam, confesso errore, mutavit! *S. Hieronym. in Epitaph. Fabiolæ.*

» dans leur premier état, et les remets en honneur;
» qui animes leur confiance, qui répares leurs forces,
» et qui répands sur eux une grâce plus abondante
» que celle qu'ils ont perdue (1) ! »

Commencez donc aujourd'hui à pleurer vos péchés avec autant de douleur, que vous devez avoir de zèle pour l'honneur de Dieu et pour le salut de votre âme. N'attendez pas au dernier jour du jubilé à vous réconcilier avec Dieu, c'est par là qu'il faut commencer, afin que les prières, les aumônes et les jeûnes que vous ferez soient méritoires. « Il faut être fâché de pécher,
» mais non pas de faire pénitence. Il faut être confus
» d'avoir mis son salut en danger, et non pas de s'en
» tirer. Qui voudrait ôter une planche à celui qui fait
» naufrage ? qui voudrait empêcher un malade de
» panser ses plaies (2) ? » *Voici maintenant le temps favorable; voici maintenant les jours du salut* (3).

(1) O pœnitentia quæ peccatum, miserante Deo, remittis, et paradisum reseras, quæ contritum sanas hominem et tristem exhilaras, vitam de interitu revocas, statum restauras, honorem renovas, fiduciam das, reformas vires et gratiam abundantiorem refundis! *S. Chrysost., serm. de Pœnit.* — *Pacianus, epist.* 1. *ad Sympronian.*

(2) Pigeat sanè peccare, sed pœnitere non pigeat; pudeat periclitari, sed non pudeat liberari! Quis naufrago tabulam, ne evadat, eripiet? quis sanandis vulneribus invidebit ?

(3) Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. *Is.* 2. *Cor.* 6. 2.

TROISIÈME MÉDITATION.

Du jubilé que le Saint-Esprit publia le jour de la Pentecôte, pour renouveler toute la face de la terre.

Emittes Spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ.

Vous enverrez votre Esprit, et toutes choses seront créées de nouveau, et vous renouvellerez la face de la terre. Psal. 103. 30.

REMARQUE.

Ces paroles prises au sens littéral, se doivent entendre du renouvellement de la terre qui se fait tous les ans au printemps, après les rigueurs de l'hiver; mais l'Église s'en sert dans un sens allégorique, pour marquer l'heureux changement qui s'est fait dans le monde à la venue du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte, qui est le cinquantième après Pâques, auquel il nous a apporté un jubilé perpétuel jusqu'à la fin du monde, changeant la loi ancienne, qui était comme un triste hiver; c'est-à-dire, une loi de crainte, de rigueur et de servitude, en une loi de douceur, d'amour et de liberté que l'Époux des cantiques nous représente comme un agréable printemps, en ces termes qui vous donneront la matière de notre méditation : *L'hiver est déjà passé, les pluies se sont dissipées et ont entièrement cessé; les fleurs paraissent sur notre terre; le temps de tailler* la vigne *est venu; la voix de la tourterelle s'est fait entendre sur notre terre. Le figuier a commencé à pousser ses premières figues; les vignes sont en fleur, et elles répandent leur* agréable *odeur. Levez-*

vous donc, *ma bien-aimée, mon unique beauté, et venez* sans tarder davantage (1).

PREMIER POINT.

L'hiver est passé, et la pluie a cessé (2).

Considérez que le Saint-Esprit, publiant le jubilé de la loi de grâce, a fait cesser le déluge des vices et des erreurs qui avait inondé toute la terre. Car il a établi dans l'Église le tribunal de la miséricorde, auquel tous les péchés sont remis, toutes les dettes éteintes, tous les pécheurs absous, tous les esclaves remis en liberté, et tous les captifs du démon délivrés de leurs liens, suivant ce que notre Seigneur dit aux Apôtres après sa résurrection : *Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les pardonnerez* (3). Ce divin souffle de la bouche de Jésus-Christ qui chasse tous les nuages du péché, comme le vent chasse tous les nuages de l'air et tous les brouillards de l'hiver : *J'ai dissipé tes iniquités comme un nuage, tes péché comme la vapeur ; reviens à moi, puisque je t'ai racheté* (4). C'est ce feu céleste qui fait fondre toutes les glaces du cœur humain et qui brûle tous les contrats et toutes les cédules par lesquels les pécheurs s'obligent aux peines éternelles, et les fait rentrer dans tous les droits qu'ils avaient au royaume des cieux. Oh! que ce don est précieux! Oh! que le pouvoir des prêtres et des ministres de Jésus-Christ est grand!

(1) Jam enim hiems transiit, imber abiit et recessit. Flores apparuerunt in terrâ nostrâ, tempus putationis advenit : vox turturis audita est in terrâ nostrâ : ficus protulit grossos suos : vineæ florentes dederunt odorem suum. Surge, amica mea, speciosa mea, et veni. *Cant.* 2. 11, 12, 13.

(2) Jam hiems transiit, imber abiit et recessit. *Cant.* 2. 11.

(3) Accipite Spiritum sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur eis. *Joan.* 20. 22.

(4) Delevi ut nubem iniquitates tuas, et quasi nebulam peccata tua : revertere ad me, quoniam redemi te. *Is.* 44. 22.

Dieu dit au pécheur dans sa juste colère : Je te condamnerai au feu de l'enfer. Et le prêtre réformant cet arrêt : Je t'ouvre les portes du ciel, et te ferme celles de l'abîme. Dieu dit : Qu'on le lie et qu'on le jette dans les ténèbres extérieures. Et le prêtre : Je t'absous et je te délivre de tes liens. Qui lui donne ce pouvoir ? l'esprit de Jésus qu'il a reçu par l'imposition des mains : *Recevez le Saint-Esprit* (1). Venez, ô divin Esprit, ô doux vent du midi, levez-vous et soufflez dans le jardin de mon âme. Chassez tout ce qui la peut troubler, et faites couler par votre douce chaleur le parfum de toutes les vertus (2).

SECOND POINT.

On a vu des fleurs dans nos terres (3).

Considérez que le Saint-Esprit publiant le jubilé de la loi de grâce, a fait refleurir toutes les vertus, et qu'il a rempli toute la terre de toutes sortes de biens spirituels qu'on peut réduire à quatre chefs, qui sont comme autant de vives sources de joie, et pour ainsi dire d'un jubilé continuel.

La première est la paix d'une bonne conscience. « Le » méchant, dit saint Bonaventure, ne peut avoir un jour » de repos, parce que jamais sa conscience n'est paisi- » ble. Mais celui qui a une bonne conscience est tran- » quille, et cette tranquillité est le jour du repos du cœur » qui bannit le trouble des mauvaises pensées, des fan- » tômes de l'imagination, des soins de la terre, de l'em- » barras des affaires, et de tout ce qui peut affliger une » bonne âme (4). Qu'y a-t-il de plus riche, dit saint Ber-

(1) Accipite Spiritum sanctum. *Joan.* 20. 22.

(2) Surge, aquilo, et veni auster, perfla hortum meum, et fluant aromata illius. *Cant.* 4. 16.

(3) Flores apparuerunt in terrâ nostrâ. *Cant.* 2. 12.

(4) Omnis malus Sabbatum habere non potest, nunquàm enim illi quiescit conscientia : cui autem bona est, tranquillus est, et

nard, qu'y a-t-il de plus doux au-dedans du cœur, de » plus calme et de plus tranquille sur la terre qu'une » bonne conscience ? Elle ne craint point la perte des » biens temporels, ni les paroles outrageuses, ni les » tourments du corps ; la mort même relève son cou- » rage plutôt qu'elle ne l'abat (1). »

La seconde est le culte et la crainte de Dieu. « Car, » comme dit saint Chrysostome (2), celui qui craint » Dieu comme il faut, a dans soi la source de toutes » les délices. » *La crainte de Dieu est la vraie gloire, l'honneur, la joie et la couronne de l'âme. Elle remplira de délices le cœur de l'homme ; elle lui prolongera la vie, et le comblera de contentement* (3).

La troisième est l'espérance du ciel. C'est ce que disait le saint abbé Apollonius à ses religieux : « Nous ne » devons jamais être tristes, nous autres, dont le salut » est en Dieu, et l'espérance dans le royaume des » cieux (4). » Aussi Ruffin assure que dans son monastère on ne voyait point de visages mornes, la tristesse en était bannie ; ils accomplissaient tous parfaitement ce que dit notre Seigneur dans l'Évangile : *Réjouissez-vous, parce que votre récompense est grande dans le ciel* (5).

tranquillitas sabbatum est cordis. *S. Bonav., serm. 2. Dom. infrà Octav. Epiph.*

(1) Quid ditius, quid in corde dulcius, quid in terrâ quietius, et securius bonâ conscientiâ ? damna rerum non metuit, non verborum contumelias, non corporis cruciatus, quæ et ipsâ morte magis erigitur, quàm deprimitur. *S. Bern., de consider. ad Eugen.*

(2) *S. Chrysost., homil. 18. ad popul.*

(3) Timor Domini gloria, et gloriatio, et lætitia, et corona exsultationis. Timor Domini delectabit cor et dabit lætitiam, et gaudium, et longitudinem dierum. *Eccli.* 1. 11, 12.

(4) Non oportet nos esse tristes, quibus salus in Deo est, et spes in regno cœlorum. *Pallad. in vitâ B. Apollonii.*

(5) Gaudete, et exsultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis. *Matth.* 5. 12.

La quatrième est la familiarité et l'union avec Dieu. « car, comme dit saint Bernard, écrivant à une religieuse qui avait pris une généreuse résolution de se détacher de toutes les créatures pour se donner à Dieu en plénitude de cœur : « En vérité, il n'y a point » de solide joie, sinon celle qui vient de Dieu, et non » pas de la créature, et que personne ne vous peut » ravir quand vous la possédez. Toute autre joie n'est » que tristesse; toute autre douceur qu'amertume; » tout autre plaisir que douleur; tout autre contente- » ment que chagrin en comparaison de celui-ci (1). »

« Mais, dit saint Augustin, parce que personne » ne possède Dieu, si Dieu ne le possède réciproque- » ment, soyons la possession de Dieu, et Dieu sera » la nôtre. Et si ce bonheur nous arrive, qu'y a-t-il » de plus heureux que celui qui a le Sauveur pour son » revenu, et la Divinité pour son partage (2). »

TROISIÈME POINT.

Le temps de tailler les vignes est venu ; la voix des tourterelles s'est fait entendre dans nos terres ; les figuiers ont produit leur fruit ; les vignes en fleurs ont répandu leur odeur (3).

Considérez que la joie du Saint-Esprit et le jubilé perpétuel qu'il nous a apporté, ne sont point contraires à la mortification, ni aux gémissements de la pénitence et de l'oraison. Tout au contraire, ils nous y portent, parce que, comme dit saint Grégoire, « quand » le Saint-Esprit visite les cœurs des élus, il les paci- » fie puissamment, et il ne s'est pas plus tôt insinué

(1) *S. Bern., Epist.* 114.

(2) Sed quoniam nemo possidet Deum, nisi qui possidetur ab eo, simus nos ipsi Dei possessio, et efficietur nobis possessio Dei. *S. Aug., de salut. document. cap.* 10.

(3) Tempus putationis advenit : vox turturis audita est in terrâ nostrâ, ficus protulit grossos suos, vineæ florentes dederunt odorem suum. *Cant.* 2. 12, 13, 14.

» dans leur esprit, qu'il les excite à la haine de tout » péché et à l'amour des vertus. Il leur fait aussitôt » par un merveilleux changement haïr ce qu'ils ai- » maient, et aimer ce qu'ils haïssaient. Or l'un et l'au- » tre les fait gémir, et leur fait verser beaucoup de » larmes lorsqu'ils se représentent qu'ils ont malheu- » reusement aimé le mal qu'ils détestent à présent, et » qu'ils ont aveuglément haï le bien qu'ils aiment (1). » Ce qui redouble en même temps leur joie, à mesure que leur douleur s'augmente, parce que c'est une marque de la présence du Saint-Esprit, et par suite de leur salut. Car qui oserait dire qu'un pécheur, quelque coupable qu'il soit, puisse périr, si le Saint-Esprit le favorise de sa visite ? *Levez-vous, mon amie, ma toute belle, et venez* (2). Levez-vous donc, ô âme chrétienne, que le divin époux chérit; venez jouir des fleurs et des fruits de ce doux printemps; venez gémir comme la tourterelle dans la solitude d'un cœur contrit, et invoquer l'Esprit de Jésus, afin qu'il renouvelle toute la face de la terre. *Vous enverrez votre esprit*, dit le Prophète, *et tout sera créé, et vous renouvellerez la face de la terre* (3).

III. PRATIQUE POUR GAGNER LE JUBILÉ.

Consacrez ce jour au Saint-Esprit et le priez de purifier vos intentions, et de les élever par les motifs les plus parfaits qu'il a coutume d'inspirer aux personnes vertueuses qui aspirent à la perfection. En voici quelques-uns dont vous pourrez vous servir utilement.

Le premier est de gagner le jubilé par esprit de pénitence, non tant pour éviter les peines que vous avez méritées, que pour réparer l'honneur que vous avez ravi à Dieu, et pour satisfaire à sa justice par l'accep-

(1) *S. Gregor. in* 2. *Reg. lib.* 2. *cap.* 2.

(2) Surge, amica mea, speciosa mea, et veni. *Cant.* 2. 13.

(3) Emittes spiritum tuum, et creabuntur, et renovabis faciem terræ. *Ps.* 103. 30.

tation spéciale qu'il fait des souffrances de son Fils. Car il n'y a point de sujet, et il n'y en peut avoir, sur lequel la justice de Dieu s'exerce plus hautement et plus glorieusement que sur Jésus-Christ. Nos satisfactions sont de faibles hommages, et des devoirs plus considérables. Que Dieu nous punisse et qu'il nous voie contrits, humiliés, abattus à ses pieds, mortifiés et anéantis devant lui; ce n'est pas un si grand sacrifice à sa justice, puisque c'est sur le néant qu'elle s'exerce. Mais quand c'est Jésus-Christ lui-même qui satisfait pour nous, alors elle trouve de quoi se contenter, si bien qu'il ne lui reste plus rien à désirer. C'est pourquoi saint Paul dit, que Dieu *l'a proposé comme propitiation par la foi en son sang pour glorifier sa justice* (1).

Le second est de gagner les indulgences en esprit d'humilité et d'anéantissement, vous regardant comme un pauvre criminel digne de toutes sortes de peines, et reconnaissant sincèrement que tout ce que vous pouvez faire pour obtenir votre grâce, n'étant rien, vous êtes obligé de recourir aux satisfactions de Jésus-Christ, afin de suppléer à votre indignité qui vous rend entièrement insolvable. Imitez donc les criminels, qui pour faire entériner leur grâce sont obligés de tenir prison, et de se présenter devant les juges dans un état aussi humilié que s'ils allaient être traités comme coupables. Acceptez et recevez la rémission des peines, qui vous est faite par miséricorde, dans la même humiliation que si vous en portiez la peine. Car, comme dit saint Denis, ce n'est pas un sujet de confusion de souffrir la peine de vos péchés pour satisfaire à Dieu, mais il est honteux de l'avoir méritée. Vous devez donc vous présenter devant Dieu la confusion sur le front, aussi bien lorsqu'il vous pardonne que lorsqu'il vous

(1) Quem proposuit Deus propitiationem per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem justitiæ suæ, propter remissionem præcedentium delictorum, in sustentatione Dei, ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore. *Rom.* 3. 25, 26.

punit, et lui dire : Seigneur, ne regardez pas mes crimes, mais les mérites de votre Fils (1).

Le troisième est de célébrer le jubilé en esprit de zèle pour la gloire de Dieu, et de Jésus-Christ son Fils unique. Car, lorsque nous gagnons les indulgences, la miséricorde de Dieu se glorifie dans la rémission de nos péchés de la manière qui lui est plus honorable et plus digne d'elle, en répandant ses grâces sur tous les fidèles avec une profusion admirable. La sainteté se communique plus noblement en détruisant tout ce qui lui est contraire. La majesté paraît avec plus d'éclat, parce que c'est un Dieu qui satisfait à un Dieu. Le Sauveur du monde fait mieux valoir le mérite de ses plaies et de sa sainte passion, en ouvrant le trésor inépuisable de ses satisfactions et l'exposant à tout le monde, en apaisant la colère de son Père, en réunissant tous les membres de son corps mystique, en détruisant tous les ennemis de son royaume, et en achevant d'effacer par l'indulgence plénière toutes les marques de la tyrannie du diable, et du pouvoir que nos péchés lui donnent sur nous.

Le quatrième est de gagner le saint jubilé en esprit d'amour par un ardent désir de nous lier plus étroitement à Jésus-Christ, et de nous rendre plus capables de le servir, et plus dignes de recevoir ses faveurs. Car d'un côté l'indulgence n'est pas tant une simple remise des dettes que nous avons contractées, qu'une substitution des satisfactions de Jésus-Christ en la place des nôtres. Comme donc celui qui tirerait du trésor de son ami de quoi payer ses créanciers, contracterait une obligation qui l'attacherait plus étroitement à son service ; qui doute qu'en puisant dans les plaies du Fils de Dieu de quoi nous acquitter, nous ne lui demeurions plus obligés, et plus étroitement liés par les devoirs de la reconnaissance et par les liens de ses bienfaits ? D'ailleurs il est certain que ce que les théo-

(1) Respice in faciem Christi tui. *Ps.* 83. 10.

logiens appellent *reatum pœnæ*, c'est-à-dire l'obligation de la peine qui est due au péché, est de soi un empêchement qui nous rend incapables de recevoir de plus grandes grâces de Dieu, et de lui rendre de plus grands services. Car l'ordre de la justice veut, régulièrement parlant, que la grâce démolisse ce qui lui est opposé avant que de bâtir. Un homme chargé de dettes, ne saurait s'enrichir qu'il ne se soit acquitté ; car ce qu'il doit n'est pas à lui. Un prisonnier n'est pas en état de bien servir son maître pendant qu'il est dans les fers. Il en est de même des restes du péché ; ce sont des dettes qu'il faut essuyer, et des liens qu'il faut rompre avant que d'être en état de rendre de grands services à Dieu, et d'en recevoir des faveurs considérables ; surtout, nous ne pouvons jamais espérer la plus grande de toutes, qui est de sortir du purgatoire pour jouir du souverain bien, que nous n'ayons payé jusqu'au dernier denier (1).

Ce qui nous doit sans doute faire désirer de nous voir le plus tôt qu'il se peut exempt de cette fâcheuse obligation. Or, le jubilé est le plus court et le plus sûr moyen pour obtenir avec cette dernière grâce la consommation de toutes les autres. Car quand nous y travaillerions toute notre vie par nous-mêmes, nous pourrions être encore après la mort plusieurs années sans nous pouvoir acquitter. Ajoutez à cela qu'il n'est rien de plus avantageux pour nous renouveler en esprit, pour nous remettre dans les voies de la miséricorde, et pour nous faire rentrer en quelque façon, dans l'état d'innocence, non pas, à la vérité, en ôtant absolument le foyer du péché ; car le baptême ne le fait pas, quoiqu'il efface toute la peine avec la coulpe, mais en l'affaiblissant notablement et nous donnant des forces pour combattre la concupiscence, et pour l'empêcher de nous nuire.

(1) Amen, amen dico tibi, non exies indè, donec reddas novissimum quadrantem. *Matth.* 5. 26.

Le cinquième et le dernier est de gagner le jubilé en esprit de charité envers le prochain, et d'union avec toute l'Église, en nous mettant en état d'obtenir plus efficacement ce qu'elle prétend impétrer de la bonté de Dieu par le concours des prières et des bonnes œuvres de tous les fidèles, selon qu'il nous est marqué dans la bulle du souverain pontife. Écoutez donc ce qu'elle vous dit en ce saint temps par les paroles de l'Apôtre : *Nous vous exhortons à faire en sorte que vous ne receviez pas la grâce de Dieu en vain* (1). L'aumône qu'elle vous enjoint vous est extrêmement avantageuse, parce que Dieu vous rend au centuple ce que vous donnez aux pauvres (2). Ne perdez donc pas une occasion si favorable de vous enrichir des biens du ciel. *Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu*(3). La confession qu'elle vous ordonne, est un remède fort salutaire de toutes les maladies spirituelles de votre âme. Mais que vous servira de vous confesser par coutume, sans douleur, sans regret, sans pénitence, sans un véritable désir de satisfaire et de ne plus retomber dans le péché (4)? *Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu.* La communion est une confection admirable, où le souverain médecin du ciel entre lui-même, et dit à votre âme : *Ne crains point, je suis ton salut* (5) ; et en même temps il lui rend ses forces, sa vigueur et sa beauté. Mais que vous servira d'avoir reçu un si grand trésor, si vous le perdez bientôt après par le peu de soin que vous

(1) Exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. 2. *Cor.* 6. 1.

(2) Fœneratur Domino qui miseretur pauperis. *Prov.* 19. 17.

(3) Exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. 2. *Cor.* 6. 1.

Nolite amittere tempus lucrandi, nunc aguntur nundinæ spirituales. Simus liberales ergà Deum, et Deus erit procul dubio liberalis nobiscum. *Bellarm, conc.* 22. *de Dom.* 40.

(4) Quid prodest confiteri ex consuetudine quâdam, sinè dolore, etc. *Ibid.*

(5) Ego sum, nolite timere. *Joan.* 6. 20.

apportez à le conserver (1)? *Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu.*

L'indulgence plénière est une grâce signalée, qui vous remet toutes les peines dont vous êtes redevable à la justice divine: mais que vous servira d'avoir acquitté toutes vos dettes par un moyen si avantageux, si vous en contractez aussitôt de nouvelles? La confession efface le péché, l'indulgence efface la peine, mais ni l'une ni l'autre n'ôte absolument l'inclination que vous avez au mal, et que vos mauvaises habitudes ont fortifiée.

Il faut combattre avec la grâce de Dieu jusqu'à ce que vous soyez maîtres de vos passions déréglées, et que vous les ayez assujetties à l'esprit. « Car c'est alors » que l'âme entre dans les confins de la paix. Alors » elle l'applique aux bonnes œuvres sans peine, sans » ennui et sans dégoût. Alors la charité parfaite » chasse dehors et la crainte et la douleur. Alors on » est bien aise de jeûner, on se plaît encore plus à » la prière, et la fréquentation des sacrements est le » comble de la joie et du bonheur de cette vie. Enfin, » alors on goûte la douceur de la paix qui surpasse » tous les sens, et qui est le gage de l'héritage cé- » leste, et la manne cachée que personne ne connaît, » sinon celui qui la reçoit (2). »

(1) Quid prodest thesaurum istum maximum et incomparabilem à Deo recepisse, si statim per incuriam nostram illum amittimus? *Bellarm., conc.* 22. *de Dom.* 40.

(2) Tunc enim anima ingreditur fines pacis, tunc sinè labore, sine tædio, sine fastidio in operibus bonis versatur. Tunc perfecta charitas foràs mittit timorem et dolorem. Tunc dulce est iejunare, dulcius orare, dulcissimum sacramenta cœlestia frequentare. Tunc gustatur pax illa, quæ est pignus hæreditatis, et manna absconditum, quod nemo scit, nisi qui accipit. *Bellarm., conc.* 22. *de Dom.* 40.

QUATRIÈME MÉDITATION.

Du jubilé que le souverain Pasteur de l'Église accorde de temps en temps aux fidèles.

Tibi dabo claves regni cælorum, et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis; et quod cumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis.

Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel. MATTH. 16. 19.

REMARQUE.

Le Jubilé que le souverain Pontife accorde de temps en temps aux fidèles, n'est autre chose que l'ouverture des trésors de l'Église et l'application qu'il fait des mérites et des satisfactions de Jésus-Christ en faveur de tous ceux qui se disposent à en recevoir le fruit, pour la rémission générale de toutes les peines qui sont dues à leurs péchés. Boniface VIII ordonna que le jubilé se célébrerait seulement de cent ans en cent ans. Clément VI cinquante ans après publia le jubilé, et l'établit à l'avenir de cinquante ans en cinquante ans. Mais depuis, Paul II abrégea ce temps et ordonna que l'ouverture du jubilé ordinaire se ferait de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans. Je l'appelle ordinaire pour le distinguer des jubilés extraordinaires qui ne sont point fixés à certains temps, mais que l'Église ouvre aux occasions importantes, soit pour obtenir de Dieu quelque faveur particulière, ou pour détourner les fléaux de sa justice.

PREMIER POINT.

Considérez que l'usage du jubilé est fondé sur les

mérites et satisfactions de Jésus-Christ et sur le prix de son sang qui est le chef et l'époux de son Église ; il l'associe à son trône, et lui fait part de tous ses biens. Il n'a rien qui ne soit en sa disposition par la donation qu'il lui a faite de deux trésors inestimables : l'un de science, pour distribuer la lumière de l'Évangile, et décider des points de la foi ; l'autre de puissance, pour remettre les péchés, et faire couler les grâces par le canal des sacrements. Par là toutes les souffrances de son époux lui appartiennent, tous ses mérites et toutes ses satisfactions sont des biens qui lui sont acquis ; et comme tous les saints sont membres de Jésus-Christ, et que toutes leurs bonnes œuvres sont des fruits de sa mort, elle peut aussi disposer de toutes les satisfactions surabondantes, qui ne leur sont point nécessaires pour l'acquit de leurs propres dettes. De là vient qu'elle fait de tous ces biens tant du chef que des membres un fonds inépuisable de richesses qu'elle distribue à ses enfans selon leurs besoins, et selon le pouvoir qu'elle en a reçu de Dieu.

Admirez en premier lieu la libéralité de Jésus-Christ envers son Église. Lorsque *ce négociateur céleste* (1) paya toutes nos dettes sur la croix, et nous ménagea les biens du ciel, il ne se contenta pas de donner une goutte de son sang, quoiqu'elle eût pu suffire pour la rédemption du genre humain, à cause de l'union qu'elle avait avec le Verbe (2) ; mais il le versa avec profusion pour en faire un déluge d'amour. Afin donc que ce grand excès de miséricorde et cette amoureuse effusion ne fût point tenue pour vaine, inutile ou superflue, combien grand devons-nous croire qu'a été

(1) Dives atque misericors negotiator cœli. *S. Leo, serm.* 1. *de Passione.*

(2) Christus in arâ crucis innocens immolatus, non guttam sanguinis modicam, quæ tamen prop er unionem ad Verbum pro redemptione, etc. *Clem. VI, Extrav.* Unigenitus.

le trésor que ce bon Père a acquis à son Église militante, voulant thésauriser pour ses enfans (1)!

En second lieu, concevez une grande espérance de votre salut, du pardon de vos péchés, puisqu'il n'y a point de si grand coupable qui ne trouve dans ce fonds de quoi payer même avec surabondance tout ce qu'il doit à la justice divine. « Ce n'est pas, dit saint Ber» nard, un faible appui de ma confiance, que la charité » avec laquelle ce souverain monarque a voulu négo» cier pour moi, puisque durant tout le temps qu'il a » vecu sur la terre, il n'a pas perdu un moment qu'il » n'ait employé pour mon profit, et que depuis qu'il » est monté au ciel, il a porté à son Père ces immen» ses richesses qu'il a acquises, pour lui présenter con» tinuellement ce qu'il a acheté, ce qu'il a racheté, et » le fonds d'où il a tiré le prix avec lequel il a acheté » le trésor de toutes les grâces du ciel, et racheté tous » les pécheurs (2). »

SECOND POINT.

Considérez que Jésus-Christ ne voulant pas que ce trésor fût inutile, comme le talent que ce mauvais serviteur enferma dans un linge sans le faire profiter, l'a confié à saint Pierre qui porte la clef du ciel, et aux successeurs de saint Pierre, auxquels il en a donné la disposition comme à ses vicaires sur la terre, afin de le dispenser utilement aux fidèles, lorsqu'il y a des

(1) Quantum ergò exindè, ut ne supervacua, inanis, aut superflua tantæ effusionis miseratio redderetur thesaurum militanti Ecclesiæ acquisivit, volens suis thesaurizare filiis pius Pater! *Clement. VI, Extrav.* Unigenitus.

(2) Non parvum mihi fiduciæ robur præstat, quòd ille summus Imperator negotiator meus factus, et negotium meum sinè otio egit, quamdiù fuit in terris, et pretiosarum mercium sarcinas portans ad Patrem, ipsi vultui Dei et quid emit, et quid redemit, et undè emit, et redemit, ostendit. *S. Bern., serm. in Festo S. Nicolai.*

raisons particulières et importantes d'en user ainsi (1).

C'est pourquoi il leur a donné le pouvoir d'ouvrir et de fermer ce trésor, et de lier les pécheurs aussi bien que de les délier quand ils le jugent à propos ; mais c'est toujours pour anéantir le péché : car s'ils la retiennent quelquefois, ce n'est que pour le mieux détruire, et sauver celui qui l'a commis (2) ; ce qui est un sujet de grande consolation pour les justes et pour les pécheurs.

A l'égard de ceux-ci, il y a deux choses à considérer dans le péché mortel, savoir : la tache du péché, et l'obligation à la peine éternelle. Car toute offense mortelle détruit en nous la grâce sanctifiante, et les vertus infuses, qui sont les ornemens de notre âme, et c'est ce qui fait la laideur du péché. Et de plus il nous engage à la damnation éternelle, et c'est ce qui fait la misère du pécheur. Or, l'Église ôte l'un et l'autre par le sacrement de pénitence, et n'en demeure pas encore là ; mais elle remet aussi les peines temporelles, dont les pénitents qu'elle a absous, restent tributaires à la justice de Dieu, et les en décharge par les indulgences qu'elle accorde aux fidèles moyennant qu'ils accomplissent ce qui est ordonné par celui qui a le pouvoir de les dispenser.

Pour ce qui regarde les justes, il est certain qu'il n'y a point de péché véniel, pour petit qu'il soit, qui ne mérite quelque peine, et comme les plus vertueux y tombent souvent : En effet *le juste*, dit l'Écriture, *peut tomber jusqu'à sept fois* (3), il est difficile qu'ils ne soient redevables à la justice divine de beaucoup de peines que leur fragilité et leur négligence leur at-

(1) Quem quidem thesaurum, non in sudario repositum, non in agro absconditum, sed per beatum Petrum cœli clavigerum, ejusque successores, suos in terris vicarios, commisit fidelibus salubriter distribuendum propriis rationalibusque de causis. *Clement. VI, Extrav.* Unigenitus.

(2) Ut spiritus salvus fiat.

(3) Septiès enim cadet justus. *Prov.* 24. 16.

tirent, et dont il se fait un amas, qui vient tôt ou tard fondre sur eux par des pertes de biens, par de longues maladies, et par d'autres châtiments qui s'exécutent en cette vie ou dans l'autre. Quelle obligation n'ont-ils donc pas à Jésus-Christ de leur avoir laissé dans son Église un moyen si doux pour suppléer au défaut de leur pénitence, et d'avoir voulu par sa bonté se charger de leurs dettes, afin de satisfaire pour eux à sa justice ! *Mon âme, bénissez le Seigneur, et que tout ce qui est dans moi glorifie son saint nom. Mon âme, bénissez le Seigneur, et n'oubliez pas tous ses bienfaits. C'est lui qui vous remet la peine de tous vos péchés. C'est lui qui guérit toutes vos infirmités. C'est lui qui rachète votre vie, et vous sauve de la mort. C'est lui qui vous couronne de sa miséricorde et de ses bontés* (1).

TROISIÈME POINT.

Considérez qu'il n'y a personne d'entre les fidèles qui ne puisse, s'il veut, participer au trésor des indulgences. « Car, comme dit saint Augustin, Jésus-Christ » nous considère tous comme ses membres, dont il a » bien voulu être le chef, pour faire avec nous un » corps mystique, qu'il anime de son esprit. Il ne tient » qu'à nous de nous y soumettre, et d'y être éternelle- » ment unis, parce que c'est un chef immortel, qu'on ne » nous peut ôter. Qui peut empêcher que nous ne soyons » toujours à lui ? On ne peut trancher cette tête. Si la » tête subsiste éternellement, les membres ont aussi » la gloire d'être éternels, afin que Jésus-Christ soit » tout éternel, et quant à la tête, et quant au corps (2). »

(1) Benedic, anima mea, Domino : et omnia, quæ intrà me sunt, nomini sancto ejus. Benedic, anima mea, Domino : et noli oblivisci omnes retributiones ejus. Qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis : qui sanat omnes infirmitates tuas : qui redimit de interitu vitam tuam : qui coronat te in misericordiâ et miserationibus. *Ps.* 102. 1-4.

(2) Non potest caput hoc decollari. Si in æternum caput, in

D'ailleurs le Fils de Dieu nous regarde tous comme ses enfants, et par conséquent comme ses héritiers. Jésus en mourant a fait son testament au profit de » tous, dit saint Ambroise, il nous a tous déclarés » ses héritiers (1). » Par conséquent nous avons tous droit d'entrer dans le trésor de son épargne, pour y prendre de quoi payer nos dettes; et son vicaire, à qui il en a donné la clef, a pouvoir de nous l'ouvrir.

Quelle excuse pouvons-nous donc avoir si nous négligeons une occasion si favorable de nous acquitter envers Dieu, qui est un créancier si charitable et si facile à contenter, qu'il nous offre lui-même ses richesses pour le payer? Que répondrons-nous à son cher Fils, lorsqu'il nous reprochera à l'heure de la mort le peu l'estime que nous faisons de ses mérites et de son sang (2)? On sait bien que ce n'est point pour son intérêt qu'il l'a versé, il ne pouvait pas contracter de dettes personnelles. Ce n'est point aussi pour les anges, qui ont toujours été d'accord avec la justice divine. Ce n'est point non plus pour les démons, ils sont abandonnés pour jamais comme des désespérés. C'est pour nous, c'est pour tous les pécheurs qu'il a versé des torrents de larmes, qu'il a fait un déluge de son sang pour noyer tous nos crimes, et que sans pouvoir épuiser l'amour incompréhensible qu'il a pour nous, il a épuisé ses veines, ses forces, sa vie, pour le salut de tous les hommes. Que faisons-nous pour répondre en quelque manière à ses bontés? Si nous l'adorons, c'est un respect que nous devons à sa grandeur; si nous l'aimons, c'est une faveur signalée qu'il nous fait de nous recevoir au nombre de ses amis. Tout ce qu'il désire de nous, c'est que nous ayons pitié de notre âme (3). Sauvez votre âme qui lui a coûté si cher. Si vous le faites, il est content.

æternum gloriantur et membra, ut sit ille Christus integer in æternum. *S. Aug., in Psal.* 88.

(1) Ad omnes testamentum suum scripsit Jesus : omnes scripti hæredes sumus. *S. Ambros., serm.* 14. *in Ps.* 118.

(2) Quæ utilitas in sanguine meo?

(3) Miserere animæ tuæ, placens Deo. *Eccli.* 30. 24.

IV. PRATIQUE POUR GAGNER LE JUBILÉ.

Adressez-vous aujourd'hui à la bienheureuse Vierge, et priez-la de vous obtenir de son très-cher Fils une parfaite conversion, et un véritable retour vers Dieu par le sacrement de pénitence.

I.

Le premier pas que le pécheur doit faire pour rentrer dans les voies de Dieu, est de faire une sérieuse réflexion sur les désordres de sa vie, et une exacte recherche de ses péchés. Car il y a plusieurs personnes qui vivent dans un état perpétuel de péché, et qui par une ignorance grossière, ou par une négligence affectée, ne le connaissent pas et craignent même de le connaître.

En quelle sûreté de conscience peut être, 1° un ecclésiastique qui mène une vie toute mondaine, qui ne porte ni la tonsure ni la soutane, qui se trouve partout sans scrupule, au jeu, dans les cadeaux, aux ruelles, à la comédie, et qui n'a aucune marque qui le distingue des gens du siècle ?

2° Un bénéficier qui est entré dans un bénéfice par fraude, par chicane, par vexation, par confidence, par simonie, et par d'autres voies criminelles, ou qui n'a pas soin de s'acquitter de ses devoirs, de desservir son église, d'y faire les réparations nécessaires, d'y entretenir le service divin, de réciter son office, de faire un bon usage de son revenu, de l'employer en bonnes œuvres, et non pas en chiens, en chevaux, en festins, en riches ameublements, et autres dépenses superflues pendant que les pauvres sont sans secours, et les autels sans ciboire, sans tabernacle et sans ornements?

3.° Un courtisan qui n'agit que par le mouvement de son ambition?

4.° Un gentilhomme qui frustre de pauvres créan-

ciers de ce qui leur est dû, et qui exige d'injustes corvées des paysans ?

5.° Un juge qui donne tout à la faveur, à l'amitié, à l'intérêt et au plaisir ?

6.° Un avocat qui se charge de toutes sortes de causes bonnes et mauvaises, et qui prolonge les affaires pour consumer de pauvres parties ?

7.° Un plaideur de mauvaise foi ?

8.° Un marchand qui se parjure cent fois le jour, qui survend ses denrées, et qui en cache les défauts ?

9.° Un notaire qui donne lieu à des contrats usuraires ?

10.° Un intendant de maison qui met en usage le tour du bâton ?

11.° Tous ces profanateurs d'églises, qui n'y viennent que pour faire outrage à Jésus-Christ, qui y font cent postures insolentes, cent contes ridicules, et cent jugements téméraires sur les personnes qui passent devant eux ?

12.° Et enfin, toutes ces filles et ces femmes mondaines, qui oublient la modestie et la piété qui est convenable à leur sexe, et font gloire d'être cajolées à la vue de tout le monde jusque dans les lieux les plus saints, où elles ne se trouvent souvent que pour voir et être vues ?

En vérité tous ces gens-là sont-ils en état de salut ? Il n'y a point de doute qu'ils sont dans le chemin de la perdition, et que, pour en sortir, il faut qu'ils ouvrent les yeux pour reconnaître le précipice où ils se jettent ; qu'ils écoutent la voix du Seigneur, qui leur dit par son prophète : *Tenez-vous sur les voies ; considérez et demandez quels sont les anciens sentiers pour connaître la bonne voie, et marchez-y ; et vous trouverez le rafraîchissement de vos âmes* (1). Arrêtez-vous, et voyez quel che-

(1) State super vias, et videte, et interrogate de semitis antiquis, quæ sit via bona, et ambulate in eâ : et invenietis refrigerium animabus vestris. *Jerem.* 6. 16.

min vous tenez. Examinez-vous sérieusement sur les commandements de Dieu et de l'Église, et sur les sept péchés capitaux. Adressez-vous à un sage confesseur, et informez-vous de la manière dont vous devez retourner à Dieu, et prendre le chemin de l'éternité que tous les saints ont tenu depuis l'Église naissante, et après l'avoir repris, ne vous en écartez plus à l'avenir. Alors vous trouverez la paix et la consolation de votre âme.

ORAISON,

Prise de saint Augustin pour demander à Dieu la lumière.

Seigneur, puisque vous avez la bonté de me rappeler à vous, et de me donner le moyen de rentrer en votre grâce par le sacrement de la pénitence, je vous conjure de me faire voir moi-même à moi-même, afin que je découvre à mon confesseur les plaies que je trouverai dans mon âme (1). Car je crains extrêmement pour mes péchés cachés, que vos yeux connaissent, et que les miens ne connaissent pas (2).

Hélas! mon Dieu, la maison de mon âme tombe en ruine, mais je vous prie de la réparer. Il y a des choses qui peuvent offenser vos yeux, je le sais et je le confesse; mais qui peut la rendre nette, que vous seul? et à qui puis-je recourir qu'à vous? Purifiez-moi, s'il vous plaît, Seigneur, de mes offenses secrètes et cachées, et me pardonnez celles du prochain, dont je me suis rendu complice. Je ne veux point me tromper moi même, de peur que mon iniquité ne mente contre elle-même (3).

(1) Obsecro te, Deus meus, et meipsum mihi indica, ut confitear oraturis pro me fratribus meis quod in me saucius comperero. *S. Aug.*, *Confess. lib.* 10., *cap.* 37., *num.* 6.

(2) Multùm timeo occulta mea, quæ nôrunt oculi tui, mei autem non. *S. Aug.*. *Conf. lib.* 10. *cap.* 37. *num.* 1.

Éclairez donc le fond de mon cœur, vous qui avez porté la lumière jusque dans la prison des limbes, et faites-moi voir si nettement toutes mes misères et mes péchés, qu'il ne m'en échappe aucun, que je ne déclare par une humble confession, que je n'efface par mes larmes, et que je ne consume par le feu de votre amour.

Faites que mon cœur en vous trouvant vous aime, qu'en vous aimant il rachète ses péchés, et que les ayant rachetés il ne les réitère plus. Donnez à mon cœur la pénitence, à mon esprit la contrition, à mes yeux une fontaine de larmes (1).

II.

Le second pas qui conduit le pécheur à Dieu par une parfaite conversion est celui d'une contrition douloureuse, amoureuse et généreuse.

1. *Douloureuse :* car il est juste que le péché qui est conçu par le plaisir, soit détruit par la douleur; et puis, si le mal est l'objet de la haine et de la douleur, le péché étant le souverain mal et le plus grand de tous les maux, ne doit-on pas en concevoir une haine souveraine, et par suite un regret extrême de l'avoir commis?

2. *Amoureuse :* car encore que l'attrition puisse suffire avec le sacrement de pénitence; néanmoins, comme

tetur abs te. Ruinosa est; refice eam. Habet quæ offendant oculos tuos; fateor et scio. Sed quis mundabit eam? aut cui alteri præter te clamabo? Ab occultis meis munda me, Domine, et ab alienis parce servo tuo. Credo, propter quod et loquor; Domine, tu scis. Nonne tibi prolocutus sum adversùm me delicta mea, Deus meus: et tu dimisisti impietatem cordis mei? Non judicio contendo tecum qui veritas es: et ego nolo fallere meipsum, ne mentiatur iniquitas mea sibi. *S. Aug., Confess. lib.* 1. *cap.* 5. *num.* 2.

(1) Da cordi meo te inveniendo amare, amando mala mea remittere, redempta non iterare. Da cordi meo pœnitentiam, spiritui contritionem, oculis lacrymarum fontem. *S. Aug., medit cap.* 1.

Dieu exerce envers nous une miséricorde extraordinaire durant *ces jours de propitiation et de salut*, n'est-il pas raisonnable que nous lui rendions amour pour amour, et qu'en pleurant nos péchés nous regardions plus ses intérêts que les nôtres, et que le déplaisir que nous lui avons donné, nous touche davantage que le tort que nous nous sommes fait à nous-mêmes?

3. *Généreuse :* car pour gagner toute la grâce du jubilé, il faut donner le tout pour le tout, c'est-à-dire qu'il faut quitter toutes les occasions du péché, et rompre toute l'attache qu'on a, non-seulement aux mortels, mais encore aux véniels. La raison est, que jamais Dieu ne pardonne les péchés mortels l'un sans l'autre séparément : par conséquent il faut que la contrition s'étende généralement à tous; et quant aux véniels, quoiqu'il pardonne souvent l'un sans l'autre, néanmoins il ne remet jamais la peine due à quelque péché que ce soit, que nous n'ayons premièrement effacé la coulpe. Quand donc vous gagnez le jubilé, si vous n'ôtez l'attache que vous avez à tous les péchés véniels dont vous êtes coupable, vous ne gagnerez pas toute la grâce du jubilé, ni par conséquent l'indulgence plénière, mais seulement la rémission de la peine qui vous restait à payer pour les péchés dont vous avez effacé la coulpe, et auxquels vous n'avez plus d'attachement volontaire. Et c'est en ce sens qu'il faut entendre ce que l'on dit, qu'il y a peu de personnes qui gagnent le jubilé; parce qu'il y en a peu même des plus vertueux, qui n'aient plusieurs petites attaches au péché véniel, dont ils ont peine à se défaire. Mais pourvu qu'ils soient en grâce, ils ne perdent pas pour cela tout le fruit du jubilé, puisqu'ils obtiennent toujours la rémission de la peine de tous les péchés dont ils ont effacé la tache.

D'où il s'ensuit que pour gagner l'indulgence plénière dans toute sa plénitude, il faut que la contrition s'étende, non-seulement à tous les péchés mortels, mais encore à tous les péchés véniels, et par consé-

quent qu'elle soit dans un très-haut degré de perfection, où elle ne peut monter que par une grâce spéciale, que vous n'obtiendrez jamais plus favorablement qu'en ce saint temps, auquel Jésus-Christ ouvre avec tant de libéralité tous les trésors de ses mérites.

III.

Le troisième pas qu'il faut faire pour retourner à Dieu par une parfaite conversion, est de vous présenter au tribunal de la pénitence, pour y confesser tous les péchés que vous vous souviendrez avoir commis, sans en céler ni déguiser aucun qui soit mortel, et pour les soumettre aux clefs de l'Église, et au jugement du prêtre qui tient la place de Jésus-Christ, avec un sincère et véritable désir d'accomplir le plus tôt que vous pourrez la pénitence qu'il vous ordonnera, et toutes les prières, jeûnes, aumônes, fuite des occasions prochaines, et restitutions d'honneur et de biens qu'il vous enjoindra.

Et parce qu'il y a danger que vos confessions précédentes n'aient été défectueuses, il serait peut-être fort à propos de faire une retraite de quelques jours, pour préparer une confession générale, et vous disposer à un parfait changement de vie, à un entier éloignement du péché, et à un véritable retour vers Dieu, pour ne vous en séparer jamais.

ORAISON DE SAINT THOMAS,

Pour obtenir une parfaite conversion.

O Dieu, vive source de miséricorde, je viens me présenter devant vous, comme un pauvre pécheur chargé de crimes. Purifiez donc par votre grâce les impuretés de

Ad te fontem misericordiæ, Deus meus, accedo peccator. Ergò digneris me lavare immundum. O sol justitiæ, illumina cæcum. O æter-

ne medice, cura vulneratum. O mediator Dei et hominum, reconcilia reum. O pastor bone, reduc errantem. O clementissime, revoca fugientem, trahe renitentem, erige cadentem, tene stantem, conduc ambulantem; ne obliviscaris te obliviscentem, ne deseras te deserentem. Quarè pro meâ fragilitate supplico, ut non attendas meam iniquitatem, sed tuam immensam bonitatem, et remittas clementer quæ feci, donans dolorem de præteritis, et cautelam efficacem de futuris. Amen.

mon âme. O soleil de justice, éclairez mon aveuglement. O médecin immortel, guérissez mes plaies. O bon pasteur, ramenez votre brebis égarée. O Père très-clément, rappelez ce fugitif, attirez ce rebelle; relevez-moi, lorsque je tombe; soutenez-moi, lorsque je suis debout; conduisez-moi, lorsque je marche dans vos sentiers. Ne me mettez pas en oubli, lorsque je perds le souvenir de vos bontés. Ne m'abandonnez pas, lorsque je suis assez malheureux pour vous quitter. C'est ce qui m'oblige, dans la vue de ma fragilité, à vous supplier humblement que vous n'ayez pas égard à mes iniquités, mais à votre immense bonté, et que vous me pardonniez mes péchés, en me donnant une sincère douleur de les avoir commis, et un soin efficace pour m'en préserver à l'avenir. Ainsi soit-il.

ORAISONS A LA SAINTE VIERGE,

Pour obtenir par son entremise une parfaite conversion et une heureuse mort.

I. ORAISON.

O bienheureuse Vierge, digne mère de Dieu, qui voyez l'état misérable où je me suis malheureusement engagé par mes péchés, je vous conjure par les sacrées

plaies de votre Fils, et par les chastes entrailles où vous l'avez conçu par l'opération du Saint-Esprit, d'avoir pitié de moi. Hélas! j'ai perdu mon Dieu, j'ai perdu le paradis, et je suis devenu un objet d'exécration, un esclave de Satan, et une victime destinée aux feux éternels, que je ne pourrais éviter, si je venais à mourir avant que d'avoir fait une vraie pénitence. Ayez donc compassion de mon extrême misère, ô ma souveraine maîtresse, et m'obtenez de votre très-cher Fils une véritable contrition, une parfaite conversion, une éternelle horreur de tous mes péchés, et une grâce abondante pour les confesser et pour m'en corriger. O mère de miséricorde, ne m'abandonnez pas, s'il vous plaît, dans une si grande nécessité, parce que, après Dieu, vous êtes toute l'espérance de mon salut. Vous avez vu sur le Calvaire, que, pour sauver mon âme, mon très-doux Jésus a versé tout son sang, et souffert la mort sur la croix; soyez-moi favorable auprès de lui, puisqu'il vous a établie l'avocate, l'asile et le refuge des pécheurs, et la dispensatrice souveraine de toutes les miséricordes et les grâces qu'il leur veut faire en cette vie. J'espère, ô sainte Vierge, que vous m'obtiendrez de sa bonté la grâce que je lui demande; que vous m'assisterez pendant ma vie et que vous serez ma défense à l'heure de la mort contre tous mes ennemis.

II. ORAISON.

Vierge sainte, mère de Dieu, que le Père éternel a élevée par-dessus tous les bienheureux esprits avec un souverain empire dans le ciel et sur la terre; je vous prie, ô très-puissante médiatrice, que, selon le grand pouvoir que vous avez, vous soyez présente à ma mort, pour m'obtenir la rémission de mes péchés, pour fortifier ma faiblesse, et pour donner la fuite à tous les ennemis de mon salut.

III. ORAISON.

Très-sainte Vierge, mère de Dieu, que le Verbe incarné a remplie d'une sagesse céleste, et environnée d'une lumière de gloire plus éclatante que celle de tous les saints; je vous supplie que, selon cette divine lumière, qui vous fait briller comme un soleil, et réjouir le paradis dès la vue de votre excellente beauté, vous éclairiez mon âme d'un si vif rayon de la foi, qu'elle ne soit jamais troublée d'aucun nuage d'erreur ou d'ignorance parmi les ténèbres de cette vie, et au milieu des ombres mêmes de la mort.

IV. ORAISON.

Très-sainte Vierge, mère de Dieu, que le Saint-Esprit consolateur a tellement remplie de l'onction sacrée du divin amour, que vous surpassez infiniment toutes les créatures en douceur et en bonté; « je vous sup-» plie, ô Mère de miséricorde, ô ma vie, ma dou-» ceur et mon espérance, que selon cette tendresse » que vous avez pour de pauvres exilés, qui gémis-» sent et pleurent dans cette vallée de larmes, vous » daigniez tourner vers moi ces yeux si doux et si favo-» rables de votre miséricorde, et me montrer à la sortie » de ce lieu de bannissement, le visage de Jésus, fruit » sacré de votre sein bienheureux, qui m'ôte toutes » les frayeurs de la mort, et me la rende douce et ai-» mable. Accordez-moi cette grâce, ô Marie, qui êtes » si pleine de douceur, d'affection et de bonté pour » les hommes (1). »

(1) Eia ergò, Advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte. Et Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exilium ostende, ô clemens, ô pia, ô dulcis Virgo Maria! *Breviar.*

CINQUIÈME MÉDITATION.

DE L'OUVERTURE DU JUBILÉ.

Contendite intrare per angustam portam, quia multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt.

Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite; car je vous déclare que plusieurs chercheront les moyens d'y entrer, et ne le pourront. Luc. 13. 24.

REMARQUE.

Le cardinal Bellarmin (1), expliquant ces paroles, dit que la porte qu'on appelle sainte, que le souverain Pontife a coutume d'ouvrir à Rome l'année du grand jubilé, demeure ouverte tout le temps que dure le jubilé; mais qu'on la ferme aussitôt après, et qu'on ne l'ouvrirait pas pour le plus grand roi du monde, depuis qu'elle est une fois fermée. Il assure ensuite qu'il en est de même de la porte du ciel que le souverain pontife de nos âmes ouvrit le jour de la passion, que cette porte demeure ouverte généralement pour tous jusqu'à la fin du monde; mais que pour chacun des fidèles en particulier, elle n'est ouverte que jusqu'à la fin de sa vie, et qu'après la mort, il n'y a personne qui la puisse faire ouvrir, de quelque qualité qu'il soit. D'où il conclut qu'une des causes pour lesquelles plusieurs cherchent le moyen d'entrer par cette porte, et ne le peuvent pas, est qu'ils le cherchent trop tard. Nous ajouterons encore ici d'autres raisons de ce malheur, dont la connaissance est très-utile et très-importante.

PREMIER POINT.

Considérez que plusieurs n'entrent point dans la

(1) Bellarmin, *concio* 21. *de dominicâ Quinquages.*

ciel, parce que, comme dit le cardinal Bellarmin, ils n'y veulent pas entrer par la porte étroite, mais par une porte large, et par un chemin spacieux. Or ce n'est pas prendre le chemin du salut, mais de la perdition : *La porte de la perdition est large, et le chemin qui y mène est spacieux, et il y en a plusieurs qui y passent* (1). Les libertins y passent, qui ne veulent rien croire que ce qu'ils voient. Les Luthériens y passent, qui font la porte si large, que ceux mêmes « qui sont » ivres, et qui ont peine à trouver la porte de leur » maison, trouvent celle-ci sans peine, et y entrent » sans se heurter (2). » Les Calvinistes et les Zuingliens y entrent à la suite de Luther, achevant de renverser les obstacles que leur maître avait laissés dans ce chemin de perdition, afin d'y marcher avec plus de facilité et de liberté. Ceux qui aiment les plaisirs du monde y passent avec les autres, et font tout ce qu'ils peuvent pour ôter toutes les épines de leur chemin, et mener une vie douce et commode. Mais ils devraient tous écouter cet avertissement important : Que vous servira d'entrer à votre aise et sans peine, si vous n'entrez que dans l'abîme de l'enfer (3) ? Faites plutôt effort pour entrer par la porte étroite de la mortification, du jeûne, de l'oraison, de l'humilité, et de tous les exercices de la pénitence; car c'est la seule porte qui mène à la vie; c'est par là que tous les saints y sont entrés (4).

(1) Lata porta, et spatiosa via est quæ ducit ad perditionem, et multi ingrediuntur per eam. *Matth.* 7. 13.

(2) Ut etiam ebrii, qui alioqui diù laborant ut ædium suarum fores inveniant, per hanc sinè errore et offensione ingrediantur.

(3) Quid prodest commodè, et non per angustias intrare, si intretis in gehennam ?

(4) Contendite intrare per angustam portam, quæ sola ducit ad vitam.

SECOND POINT.

Considérez que plusieurs viennent frapper à la porte étroite pour entrer dans le ciel, mais c'est en vain qu'ils y frappent, parce qu'ils y viennent trop tard. Pendant qu'ils sont en vie, ils diffèrent leur conversion; et quand on leur parle de faire pénitence, ils disent qu'il n'est pas encore temps. Mais étant surpris de la mort, lorsqu'ils y pensent le moins, par un juste jugement de Dieu, ils trouvent à la fin qu'il n'est plus temps. Pesez ce que dit notre Seigneur : *Quand le père de famille sera entré, et qu'il aura fermé la porte, et que vous étant dehors, vous commencerez à heurter, en disant : Seigneur, ouvrez-nous; il vous répondra : Je ne sais qui vous êtes, je ne vous connais point* (1). Alors vous pleurerez, voyant que les bons serviteurs de Dieu, qui ont frappé de bonne heure, sont dans le ciel, et que vous serez chassés dehors. Dites-moi donc, pour qui est-ce que le Fils de Dieu donne cet avis? Est-ce pour ceux qui sont déjà hors du monde? nullement; car il n'y a plus de ressource pour eux. C'est pour moi, c'est pour vous, c'est en particulier pour tous ceux qui vivent lâchement, et qui s'amusent dans le chemin. C'est pourquoi prévoyant le danger où nous sommes par notre négligence, il nous dit : *Efforcez-vous de trouver le moyen d'entrer, hatez-vous, accourez pendant que l'année du jubilé dure encore à votre égard, pendant que vous avez le temps de faire pénitence, et que la porte du salut vous est ouverte* (2). Car elle se fermera plus tôt que vous ne pensez, comme elle a été fermée à une infinité d'autres qui seront éternellement misérables, pour avoir trop différé, et alors vous demanderez un de ces

(1) Cùm autem intraverit paterfamiliàs, et clauserit ostium, incipietis foris stare, et pulsare ostium dicentes : Domine, aperi nobis. Et respondens dicet vobis : Nescio vos undè sitis. *Luc.* 13. 25.

(2) Contendite intrare per angustam portam; properate, currite, donec tempus habetis pœnitentiæ, donec porta salutis patet. *Luc.* 13. 24.

précieux moments que vous perdez, et vous ne l'obtiendrez pas.

TROISIÈME POINT.

Considérez qu'il y en a plusieurs qui prennent d'assez bonne heure la résolution d'entrer par la porte étroite, mais ils se laissent lâchement vaincre par la première difficulté qui se rencontre dans l'exécution. Le nombre est infini de ceux qui, lorsqu'ils se confessent, protestent de ne plus retomber dans leurs désordres, et de mener une vie plus chrétienne et mieux réglée; mais après quelques essais, et souvent même à la première occasion, ils abandonnent leurs bonnes résolutions, et se rendent plus esclaves de leurs passions qu'auparavant. « Je vous assure, dit Bellarmin, » que plusieurs chercheront le moyen d'entrer, et ne » pourront (1). Plusieurs auront de bons désirs, for- » meront de bonnes résolutions, feront même quel- » ques tentatives; mais faute de se contraindre, et » de se faire violence, ils n'entreront pas (2), et tous » leurs désirs seront sans effet : *Le désir des pécheurs* » *périra*, dit l'Écriture (3). »

Que si plusieurs chercheront les moyens d'entrer, et ne le pourront, que sera-ce de ceux qui ne les cherchent, ni ne les veulent pas savoir? qui craignent que Dieu ne les touche, et qui lui disent : Retirez-vous de nous; nous ne voulons point connaître vos voies (4), ni marcher par le chemin que vous nous montrez, il est trop étroit; nous voulons nous mettre au large,

(1) Multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt. *Bellarmin.*, *concio* 21. *de dominicâ Quinquages.*

(2) Multi volent, multi cupient, multi tentabunt, sed quia non contendunt, neque vim faciunt, idcircò non intrabunt *Bellarmin.*, *loco citato.*

(3) Desiderium peccatorum peribit. *Ps.* 111. 10.

(4) Qui dicunt Deo : Recede à nobis, scientiam viarum tuarum nolumus.

et suivre le grand chemin du monde comme les autres? Voilà ce qui perd la plus grande partie des hommes, et remplit l'enfer de réprouvés. *C'est pour cela que l'enfer a élargi son sein, et qu'il a ouvert sa bouche sans aucune mesure, et que les grands du monde, les nobles, les riches et les illustres du siècle y descendent en foule avec le peuple* (1).

Tirez-vous de la presse, si vous êtes sage, gardez-vous de la suivre; marchez sur les pas du Fils de Dieu, ne quittez point le chemin qu'il vous a frayé; dites-lui avec le Prophète : *J'ai gardé des voies dures et pénibles, à cause des paroles de votre bouche* (2). Vous éprouverez, avec le temps, que si elles sont pénibles aux sens, elles sont agréables à l'esprit, et alors vous direz avec joie : *J'ai trouvé autant de délices dans la voie de vos conseils, que dans la possession de toutes les richesses du monde* (3). La voie qui me semblait autrefois si étroite, me paraît maintenant spacieuse (4).

V. PRATIQUE POUR GAGNER LE JUBILÉ.

Adressez-vous aujourd'hui aux anges tutélaires et aux saints patrons et protecteurs des églises où vous faites vos stations, et priez-les de vous inspirer de pieuses pensées, et des sentiments de dévotion et de ferveur qui vous puissent servir durant ce saint temps du jubilé. En voici quelques-uns dont vous pourrez user, si vous n'en avez point de meilleurs.

(1) Propterea dilatavit infernus animam suam, et aperuit os suum sinè termino, et descendent fortes ejus, et populus ejus, et sublimes, gloriosique ejus ad eum. *Is.* 5. 13.

(2) Propter verba labiorum tuorum custodivi vias duras. *Psal.* 16. 4.

(3) In viâ testimoniorum tuorum delectatus sum, sicut in omnibus divitiis. *Ps.* 113. 14.

(4) Et ambulabam in latitudine, quia mandata tua exquisivi. *Ps.* 113. 45.

I.

Que j'accomplisse vos commandements avec un cœur pur et sans tache, afin que je ne sois point confondu (1).

Gagner le jubilé pour se délivrer des peines du purgatoire, c'est une intention qui est bonne et louable; mais elle n'est pas au degré de la perfection, où les âmes parfaites aspirent. Car elles désirent plus le jubilé pour purifier leurs cœurs, et pour aimer Dieu purement, que pour la seule rémission des peines qui sont dues à leurs péchés.

II.

Je vous offrirai volontairement des sacrifices, et je louerai votre nom, Seigneur, parce qu'il est plein de douceur et de bonté; parce que vous m'avez délivré de toutes mes peines, et que vous avez détruit devant moi tous les ennemis de mon salut (2).

La vraie joie du cœur est de pouvoir dans ce saint temps contenter volontairement la justice de Dieu. Dans le purgatoire on le fait par nécessité; ici on le fait librement et par amour. Et c'est le paradis d'une bonne âme, de pouvoir dire : Dieu est content de moi. Mais ne le sachant pas, son désir et son plaisir est de faire ce qu'elle peut durant le jubilé, pour le contenter, soit par les prières, ou par les jeûnes et les pénitences, qui lui sont bien douces pour un si agréable sujet.

III.

Mon âme brûle d'une soif ardente de jouir de Dieu, de Dieu qui est fort, de Dieu vivant. Quand sera-ce que

(1) Fiat cor meum immaculatum in justificationibus tuis, ut non confundar. *Ps.* 118. 80.

(2) Voluntariè sacrificabo tibi, et confitebor nomini tuo, Domine, quoniam bonum est, quoniam ex omni tribulatione eripuisti me, et super inimicos meos despexit oculus meus. *Psal.* 53. 8.

j'irai paraître devant la face de Dieu ? Mes larmes sont devenues mon pain durant le jour et durant la nuit, pendant qu'on me dit à toute heure : Où est ton Dieu ? Je me suis souvenu de ces choses, et j'ai répandu mon âme en moi-même, dans l'attente du jour auquel j'entrerai dans une tente admirable, jusque dans la maison de Dieu (1).

La plus grande peine des âmes qui souffrent dans le purgatoire, est d'être arrêtées dans cette prison, et de ne pouvoir aller jouir de Dieu. Et ce qui redouble leur tourment, c'est qu'elles pouvaient avec peu de choses se garantir de ce malheur, et qu'elles y sont tombées par leur faute. Or le jubilé vous met en état de voler sans délai dans le sein de la Divinité, si vous mouriez, et de n'avoir ni coulpe ni peine à payer. Jugez quelle consolation c'est à une âme innocente, de n'avoir rien entre Dieu et elle, et d'être entièrement selon son cœur.

IV.

Le péché m'est en haine et en abomination, et votre loi, Seigneur, est tout mon amour (2).

Sept fois le jour je vous offre des louanges, à cause des jugements de votre justice (3).

Qui aime Dieu, ne peut souffrir ce qui lui déplaît; et comme jamais on ne fait la guerre au péché ni plus fortement, ni plus généralement qu'en ce temps, qui est tout destiné à la pénitence; celui qui a un véritable zèle de l'honneur divin, n'a rien plus à cœur que

(1) Sitivit anima mea ad Deum fortem vivum, quandò veniam, et apparebo ante faciem Dei ? fuerunt mihi lacrymæ panes die ac nocte, dùm dicitur mihi quotidiè : Ubi est Deus tuus ? Hæc recordatus sum et effudi in me animam meam; quoniam transibo in locum tabernaculi admirabilis, usque ad domum Dei. *Ps.* 41. 3, 4, 5.

(2) Iniquitatem odio habui, et abominatus sum : legem autem tuam dilexi. *Ps.* 118. 163.

(3) Septiès in die laudem dixi tibi super judicia justitiæ tuæ. *Ibid.* 164.

de poursuivre puissamment cet ennemi de Dieu, et de s'unir à tous les fidèles qui conspirent d'un commun accord à l'exterminer. Il est ravi de joie de voir qu'on fait partout amende honorable à la sainteté de Dieu, et qu'on lui restitue la gloire qu'on lui avait dérobée. Alors il dit avec David : *Je séchais d'ennui et de regret, quand je voyais les méchants offenser Dieu ; mon zèle me dévorait et me consumait de douleur* (1), parce que tout ce qui blesse l'honneur de mon Dieu, m'est infiniment sensible ; mais aussi quand toutes les puissances de mon âme se mettent en devoir d'apaiser la colère de Dieu, et que je vois tous les vrais enfants de l'Église prosternés au pied des autels, pour crier miséricorde, ah! que je suis consolé ! ah! que les jours de jubilé me semblent heureux, puisqu'il n'y a rien qui donne tant de joie à Jésus-Christ et aux saints, que la contrition et la pénitence des pécheurs !

V.

Je me lie volontiers d'affection et de société avec tous ceux qui vous craignent, et qui gardent vos commandements. Toute la terre, Seigneur, est maintenant remplie des effets de votre miséricorde. Accordez-moi encore cette grâce de m'enseigner votre loi (2).

On dit que saint Paul gardant les manteaux de tous ceux qui lapidaient saint Étienne, faisait autant de de mal, que si lui seul l'eût lapidé avec autant de bras et de pierres que tous les autres ensemble. Pourquoi donc ne ferais-je pas, par un bon zèle, ce qu'il faisait par un mauvais ? Pourquoi ne me sera-t-il pas permis d'unir mon cœur à tous les cœurs de ceux qui

(1) Vidi prævaricantes, et tabescebam. *Ps.* 118. 158. Tabescere me fecit zelus meus. *Ibid.* 139.

(2) Particeps ego sum omnium timentium te, et custodientium mandata tua. Misericordiâ tuâ, Domine, plena est terra; justificationes tuas doce me. *Ps.* 118. 63.

gagnent le jubilé, et de souhaiter d'honorer autant Dieu, et de l'aimer autant que tous les autres ensemble. Eh! que ne puis-je, en ce temps des miséricordes du Seigneur, dont toute la terre est remplie, réunir en un tous les cœurs des hommes et des anges, tous brûlants d'amour, pour les offrir en holocaustes à mon Dieu! *Les âmes des justes sont dans les mains de Dieu* (1). Père éternel, puisque vous tenez tous ces cœurs, assemblez-les tous dans le mien, qui est trop peu de chose pour vous l'offrir tout seul. Oserai-je pousser plus loin mes désirs, et vous prier d'agréer que je substitue en ma place votre bien-aimé Fils, pour vous aimer de son cœur, puisque le mien ne peut pas faire ce qu'il voudrait, qui est de vous aimer autant que vous êtes aimable, ce qui lui est impossible.

VI.

J'ai fait une demande au Seigneur, et je la lui ferai toujours, qui est d'habiter dans la maison du Seigneur durant tous les jours de ma vie, afin de contempler les délices du Seigneur, et de visiter son temple (2).

Les délices du Seigneur sont, qu'en visitant les églises nous répandions à ses pieds toutes nos misères, avec tous nos cœurs et toutes nos puissances, et que les anges accompagnent nos vœux de nos éternelles louanges. C'est donc à ce dessein que je désire faire mes stations et gagner le jubilé, non pour y trouver ma consolation, mais pour être l'objet des délices et des complaisances divines. Oui, Seigneur, je sais que vous voulez bien que je fasse tous mes efforts pour éviter les peines du purgatoire, et pour obtenir de vous la récompense du ciel; mais ce n'est pas là ma principale prétention. Le paradis que je

(1) Justorum animæ in manu Dei sunt.

(2) Unam petii à Domino, hanc requiram, ut inhabitem in Domo Domini omnibus diebus vitæ meæ. Ut videam voluptatem Domini, et visitem templum ejus. *Ps.* 26. 4.

désire, c'est vous-même, et votre bon plaisir. Et si j'accomplis avec soin toutes les conditions qu'on me prescrit de votre part, c'est pour avoir l'âme si pure et si dégagée des plus légères attaches, que tout ce que je ferai à l'avenir vous soit parfaitement agréable. Voilà le paradis que je désire ; voilà la seule chose que je vous demande et que je vous demanderai toujours. Et pourvu que je l'obtienne, je suis content de céder tout le reste à mes frères, afin que tout le monde gagne le jubilé, m'estimant trop heureux de vous servir d'une manière si désintéressée et si pure.

VII.

Que les miséricordes de Dieu le louent, et qu'elles racontent ses merveilles aux enfans des hommes. Car il a rompu des portes d'airain, et a brisé des barres de fer (1).

Il a reçu les pécheurs lorsqu'ils sont sortis de la joie de leurs injustices ; c'est à cause de leurs iniquités qu'ils ont été humiliés (2).

Le meilleur moyen de gagner le jubilé est de vous humilier et anéantir devant Dieu, et de mettre tout votre appui dans sa puissance et dans sa force (3). Mettez la faiblesse de votre cœur dans la force du sien, afin que votre cœur soit comme l'écho de la voix éternelle de Dieu même, le louant et l'aimant par lui-même.

Dites-lui donc : Seigneur, agréez que vos miséricordes, vos grandeurs et vos perfections infinies vous louent et vous glorifient pour moi, et que, suppléant à mes défauts, elles publient les merveilles que vous

(1) Confiteantur Domino misericordiæ ejus, et mirabilia ejus filiis hominum. Quia contrivit portas æreas, et vectes ferreos confregit. *Ps.* 106. 15.

(2) Suscepit eos de viâ iniquitatis eorum ; propter injustitias enim humiliati sunt. *Ibid.* 16.

(3) Ponite corda vestra in virtute ejus.

avez faites pour rompre mes chaînes, et me retirer des voies de la perdition.

Je confesse, ô mon Dieu, que je ne suis pas digne de participer à vos faveurs, et de recevoir les douceurs de vos divines largesses. La honte me couvre le visage, et mes ingratitudes me jettent dans la confusion. Voilà la part que je mérite de prendre au jubilé. Que les autres soient dans le paradis de vos consolations, qu'ils boivent du torrent de vos miséricordes, je suis content de faire mon jubilé dans cet abîme de confusion, si vous en êtes satisfait. Possible que votre ineffable bonté aura pitié de moi, et que pendant que les autres gagneront l'indulgence, étant remplis de consolations, je la gagnerai en pleurant mes malheurs, et faisant amende honorable à votre divine justice. Mon Dieu, j'en suis content, que votre sainte volonté soit toujours accomplie en moi. Ainsi soit-il.

SIXIÈME MÉDITATION.

Du Jubilé pris en sens tropologique pour la paix avec le prochain, et le pardon des injures.

Pacem sequimini cum omnibus, et sanctimoniam, sine quâ nemo videbit Deum. Contemplantes ne quis desit gratiæ Dei, ne quæ radix amaritudinis sursùm germinans impediat, et per illam inquinentur multi.

Tâchez d'avoir la paix avec tous, et de vivre dans la sainteté, sans laquelle personne ne verra Dieu. Prenez garde qu'aucun ne manque à la grâce de Dieu, de peur que quelque racine amère poussant en haut ses rejetons, n'empêche *le fruit du jubilé*, et ne souille l'âme de plusieurs. Hebr. 12. 14, 15.

REMARQUE.

Rupert interprétant dans un sens moral ce mot de *jubilé*, qui est pris du vingt-cinquième chapitre du Lévitique, dit ces remarquables paroles, qui font le sujet de notre méditation :

« C'est vraiment un très-saint et très-excellent jubilé, qui mérite d'être publié au son de la trompette évangélique, en sorte que chacun retourne dans son ancienne possession et dans sa famille, lorsque nous remettons l'injure que nous avons reçue; afin que toute dissension étant finie, chacun rentre dans la paix et dans la concorde, qui ne fait qu'une famille de tous les enfants de Dieu, et qu'ainsi tous les fidèles n'aient qu'un cœur et qu'une âme, et qu'ils disent tous unanimement : *Oh! que c'est une chose excellente et agréable, que des frères vivent ensemble dans l'union* (1) ! »

(1) Hoc verò rectum et pulcherrimum jubilæi festum est evangelicâ clangente buccinâ celebrandum; ità ut revertatur homo ad

PREMIER POINT.

Considérez que comme il y a une guerre sainte contre les ennemis de Dieu et de l'Église, pour laquelle les Papes ont souvent donné des indulgences; aussi il y a une sainte paix entre les princes chrétiens, qui fait la félicité des peuples, et pour laquelle notre saint Père ordonne des prières au temps du jubilé, comme pour un des plus grands besoins de l'Église. Il est vrai qu'en tout temps nous sommes obligés de prier Dieu pour la personne sacrée de nos rois, par plusieurs importantes raisons, et particulièrement afin qu'ils procurent et maintiennent la paix de l'Église (1). Le Pape Innocent IV, qui en connaissait l'importance, donna pour cet effet, en 1254, dix jours d'indulgence à tous ceux qui prieraient pour le roi de France en quelque jour que ce fût, afin que le fils aîné de l'Église fût assisté des prières continuelles de tout le christianisme. Mais s'il y a un temps auquel on doive s'acquitter avec plus de ferveur d'un si légitime devoir, c'est assurément pendant que tous les cœurs sont unis ensemble, pour implorer la miséricorde de Dieu, et que Dieu réciproquement verse ses grâces sur tous avec plus de libéralité, comme il fait durant le temps du jubilé.

Redoublez donc vos vœux pendant que le ciel nous est favorable, et priez Dieu qu'il garde son Christ et son Oint, qu'il accomplisse ses justes désirs, et qu'il affermisse ses bons desseins.

Demandez-lui aussi la paix de l'Église et de tous les royaumes chrétiens (2). Dites avec David : *Seigneur*,

possessionem et familiam suam, cùm offensam nos remittimus, ut omni discordiâ solutâ cuncti redeant ad pristinam familiam pacis et concordiæ, utque habeant cor unum et animam unam, canantque : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum! Rupert. in cap.* 25. *Levitici.*

(1) Quatenùs ecclesiasticæ pacis obtineant tranquillitatem.

(2) Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem. *Ps.* 121. 6.

sauvez-le roi, et exaucez-nous au jour auquel nous vous invoquerons (1). *Seigneur, le roi se réjouira dans votre force* (2), et la protection qu'il reçoit de vous le remplira de joie. Vous l'avez prévenu par les bénédictions de votre douceur; vous avez mis sur sa tête une couronne de pierres précieuses. Votre secours favorable l'a rendu grand et illustre, vous le comblerez d'honneur et de gloire; car le roi espère au Seigneur, et il demeurera inébranlable, étant appuyé sur la miséricorde du Très-Haut.

O sainte Jérusalem, que la paix soit dans vos forteresses, et que l'abondance règne dans vos tours. A cause de mes frères et de mes amis, qui sont vos enfants, je prierai pour votre repos et pour votre paix (3).

Seigneur, donnez-nous cette paix que le monde ne nous peut donner; faites-la refleurir de nos jours, afin que nos cœurs, étant délivrés de la crainte de nos ennemis, s'appliquent à vos commandements. Car il n'y a que vous, Seigneur, qui combattiez pour nous.

SECOND POINT.

Considérez qu'outre la paix générale que nous devons procurer par nos jeûnes, par nos aumônes, et par toutes sortes de bonnes œuvres, il y en a une particulière que nous pouvons faire nous-mêmes avec nos frères, en leur remettant l'injure qu'ils nous ont faite.

Car pour gagner l'indulgence, il faut user d'indulgence; et pour obtenir pardon de la bonté de Dieu, il faut pardonner aux hommes. Vous voulez que Dieu

(1) Domine, salvum fac regem, et exaudi nos in die qua invocaverimus te. *Ps.* 19. 10.

(2) Domine, in virtute tuâ lætabitur rex. *Ps.* 20. 2.

(3) Rogate quæ ad pacem sunt, Jerusalem: et abundantia diligentibus te. Fiat pax in virtute tuâ, et abundantia in turribus tuis. Propter fratres meos, et proximos meos, loquebar pacem de te. *Ps.* 121. 6, 7, 8.

vous remette une injure qui est infinie, et la peine temporelle et éternelle qu'elle mérite, et vous refuseriez le pardon d'une légère offense et d'un tort qui n'est nullement considérable ! cela n'est pas juste. *Vous serez mesurés à la même mesure à laquelle vous mesurerez les autres* (1).

Pesez ce que dit Cassiodore exhortant les juges à user d'indulgence envers les prisonniers, et l'appliquez à vous-même. « Encore que le nom de juge semble être consacré à la justice, et que nous la devions » exercer durant tout le cours de l'année, sans nous » écarter du droit chemin de l'équité ; néanmoins en » ces jours plus solennels de Carême, de Pâques, de ju» bilé, nous entrons avec raison dans le domicile » de la miséricorde, afin que nous puissions parvenir » au Rédempteur de tous les hommes, par la voie du » pardon et de la rémission. Car nous cueillons de très» doux fruits de cette vertu, et en pardonnant aux » autres nous nous procurons le pardon de nous-mê» mes. Car au lieu qu'il y a quelquefois du danger à » exercer la justice en exerçant la miséricorde, nous » pardonnons toujours sans péril (2). Régnez donc » sur nous, aimable vertu de douceur et d'indulgence, » qui délivrez ceux qui président à la délivrance des » captifs. Vous êtes l'avocate du genre humain ; vous » êtes un excellent remède à toutes nos afflictions. Et » qui est celui qui n'ait pas besoin de pardon, puisque » nous sommes tous sujets à pécher (3) ? »

(1) In quâ mensurâ mensi fueritis, remetietur vobis. *Matth.* 7. 2.

(2) Quamvis nomen judicis dicatum videatur esse justitiæ, et totus anni orbitam jubeamur æquitatis ambulare vestigiis, hos tamen diebus in pietatis domicilium jure deflectimus, ut ad Redemptorem omnium remissionis itinere pervenire possimus. Ex hâc enim virtute suavissimos fructus legimus, et remittendo illis, nobis parcimus ; nam et qui periculosè justi sumus, sub securitate semper ignoscimus. *Cassiod.*

(3) Macte igitur, indulgentia, quæ solvis et præsules, tu Patrona

TROISIEME POINT.

Considérez que pour jouir des fruits de l'indulgence et d'une véritable paix, il ne suffit pas d'oublier l'injure que nous avons reçue, si nous ne tâchons de tout notre pouvoir de réparer celle que nous avons faite. Il faut que la miséricorde et la justice travaillent de concert à établir une parfaite concorde entre nous et le prochain. Il y a peu de personnes qui n'aient fait tort ou au bien ou à la réputation d'autrui, et néanmoins sans réparation il n'y a point de pardon. Oh! qu'il est pitoyable de voir un homme à l'heure de la mort, qui ne peut restituer sans ruiner ses enfants, et qui ne peut laisser à ses enfants le bien qu'il possède injustement sans être damné!

N'attendez pas si tard à pourvoir à votre salut. Le jubilé vous peut bien remettre la peine dont vous êtes redevable à la divine justice, mais il ne peut pas vous exempter de l'obligation que vous avez de payer au prochain ce que vous lui devez, et de lui rendre ce que vous lui avez ravi. Oh! que vous seriez heureux, si, avant que de recevoir votre Sauveur, vous pouviez dire comme Zachée : *Voici que je donne la moitié de mes biens aux pauvres, et si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui rends le quadruple* (1)!

VI. PRATIQUE POUR GAGNER LE JUBILÉ.

Lorsque vous allez visiter les églises où les stations vous sont marquées, souvenez-vous de marcher en silence, de garder une grande modestie, et de vous occuper de bonnes pensées et de saintes affections. Une dame chrétienne qui veut plaire à Jésus-

gaudiis humani, tu afflictis rebus in divina singularis, quis tuo non indigeat munere, cùm sit peccare commune? *Cassiod.*

(1) Ecce dimidium bonorum meorum do pauperibus, et si quem defraudavi, reddo quadruplum. *Luc.* 19. 8.

Christ, ne doit avoir des yeux dans l'église que pour lui, la piété et la pudeur doivent régler tous ses pas, tous ses regards et toutes ses actions. « Le jubilé n'est » pas un temps de cajolerie ni de divertissement, mais » de pénitence et de larmes. Nous allons aux stations » pour demander miséricorde, et pour être déchargés » du fardeau qui nous accable. Quel rapport peut » avoir la pénitence avec le luxe, la vanité, la dé- » licatesse, le ris, l'enjouement, les paroles oiseuses » et les complaisances criminelles ? »

1. Défaites-vous donc de tout ce qui peut divertir votre esprit de l'attention et du respect que vous devez avoir dans vos prières.

Dites à toutes les puissances de votre âme : *Venez, montons sur la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob, et il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers* (1). « Venez, dit saint Ber- » nard, venez, mes intentions, mes pensées, mes dé- » sirs, mes affections, et tout mon intérieur ; allons » au lieu où Dieu nous voit d'un œil de miséricorde, » et où les justes le voient d'un œil de respect et d'a- » mour (2). » A cela le même saint ajoute encore : « Ve- » nez-moi ici, mes soins, mes soucis, mes inquiétudes, » mes travaux, mes peines d'esprit, mes servitudes avec » ce corps, qui est tout grossier et brutal, pendant » que moi et cet enfant (c'est-à-dire la raison avec » l'intelligence) nous allons en diligence jusque là, et » puis nous reviendrons à vous après avoir adoré. » Car, hélas! nous ne reviendrons que trop tôt (3). »

(1) Venite, et ascendamus ad montem Domini, et ad domum Dei Jacob, et docebit nos vias suas, et ambulabimus in semitis ejus. *Is.* 2. 3.

(2) Intentiones, cogitationes, voluntates, affectiones, et omnia interiora mea, venite, ascendamus in locum, ubi Dominus videt et videtur. *S. Bern. lib. de amore Dei, cap.* 1.

(3) Curæ, sollicitudines, anxietates, labores, pœnæ, servitutes, exspectate me hic cum asino corpore isto, donec ego cum puero ratio scilicet cum intelligentiâ, usque illuc properæ

2. Vous devriez en tout temps vivre en la présence de Dieu. « Car, dit saint Bernard, l'esprit du sage est » toujours en Dieu. Nous devons toujours avoir devant » les yeux celui de qui nous tenons l'être, la vie et » la raison (1). » Comme il n'y a moment auquel l'homme ne ressente quelque effet ou quelque faveur de la bonté et de la miséricorde de Dieu, aussi ne doit-il laisser écouler aucun moment sans l'avoir présent dans sa mémoire (2). » Puisque donc cette miséricorde se répand maintenant sur vous avec plus de profusion que jamais, vous devez aussi en avoir plus de reconnaissance, et vous tenir dans un plus grand recueillement en sa présence. « Pensez-y donc » à loisir, dit encore saint Bernard, pensez-y donc à » loisir, et partout où vous serez, possédez-vous toujours et soyez présent à vous. En quelque lieu que » vous vous trouviez, élevez votre âme à Dieu, envoyez toutes vos pensées vers lui, et marchant au » large dans votre cœur comme dans un lieu spacieux, » préparez-y une grande salle bien tendue à Jésus-» Christ (3). »

3. *Préparez votre cœur avant la prière.* « Que veut » dire, préparez-vous? Pensez qui vous êtes, vous qui » priez, qui est celui que vous priez et ce que vous

adoraturi simus, revertamur ad vos. Revertemur enim, et bene revertemur quàm citissimè. *S. Bern., lib. de amore Dei, c.* 1.

(1) Mens namque sapientis semper est apud Deum. Illum semper ante oculos habere debemus, per quem sumus, vivimus et sapimus. *S. Bern., lib. Medit. c.* 6.

(2) Sicut enim nullum est momentum, quo homo non aliquo vel fruatur Dei bonitate et misericordiâ, sic nullum debet esse momentum, quo eum præsentem non habeat in memoriâ. *S. Bern., loco jam citato.*

(3) Vaca ergò, et ubicumquè fueris, tuus esto. Quocumque loco consistis, cogitationes tuas jacta in Deum; et in latitudine cordis tui deambulans, ibidem cœnaculum grande, stratum Christo exhibe. *S. Bern., loco jam citato.*

» ui demandez. Qui êtes-vous? un homme pécheur. » Qui est-ce que vous priez? un Dieu offensé. Que lui » demandez-vous? l'indulgence et le pardon (1). » Excitez-vous donc à la douleur de vos péchés, et recueillant toutes les facultés de votre âme, dites-leur: *Venez, adorons Dieu, prosternons-nous devant le Seigneur, et tâchons de l'apaiser par nos gémissements* (2).

Eh! Seigneur, si je ne vous avais jamais offensé!

Plus de péché, mon Dieu, plus de péché.

Quel aveuglement de vous fuir, mon Sauveur, puisque je ne puis respirer sans vous!

O folie! quitter Dieu pour une vile créature, et se priver du trésor inestimable de son amour.

Hélas! combien de fois vous ai-je perdu, ô mon souverain bien, pour une fumée de vanité! combien de fois ai-je changé mon héritage du ciel en celui de l'enfer!

O bonté, ô patience infinie! qui a retenu le bras de votre sévère justice, qui m'eût cent fois écrasé, si vous m'eussiez traité comme je l'avais mérité?

Inaccessible grandeur, majesté infinie, que deviendrais-je, si je n'avais recours à votre infinie miséricorde?

Abîme de bonté, mer inépuisable d'amour, bien d'indulgence et de douceur, *ayez pitié de moi* (3); *détournez vos yeux de mes crimes* (4); recevez-moi en votre grâce; ma rançon est payée, votre cher Fils a satisfait pour moi. O Dieu qui ne vous plaisez pas à perdre les pécheurs, mais à les convertir, *pardonnez-moi se-*

(1) *Ante orationem præpara cor tuum.* Quid est, ante orationem præpara teipsum? Vide quis rogat, quem rogas et quid rogas? Quis rogat? homo. Quem rogas? Deum. Quid rogas? indulgentiam. *S. Chrysost., hom.* 9. *de Orat. Dominic.*

(2) Venite, adoremus, et procidamus ante Deum, ploremus coràm Domino. *Ps.* 94. 6.

(3) Miserere mei, Deus, secundùm magnam misericordiam tuam *Ps.* 50. 1.

(4) Averte faciem tuam à peccatis meis. *Ps.* 50. 11.

ten eolre grande miséricorde (1). Guérissez-moi, et je serai guéri. Sauvez-moi, et je serai sauvé. Amour infini, qui serez mon seul objet à l'avenir, renouons une paix inviolable comme au premier jour de mon baptême. Ne permettez plus que je vous abandonne jamais, *créez en moi un cœur pur et un esprit droit* (2), qui soupire sans cesse après vous, et qui ne perde jamais le regret de vous avoir déplu. Plus de mal pour moi, plus de vanités, plus de plaisirs qui me séparent de vous. *Ne me rejetez pas de devant votre face, ne m'ôtez pas votre Saint-Esprit, rendez-moi la joie de votre salutaire secours*, et fortifiez-moi par l'esprit de sagesse, qui est le premier de vos dons, pour vous servir désormais d'une pleine et parfaite volonté; car vous serez le reste de mes jours mon Dieu et mon tout. »

4. Figurez-vous que votre ange tutélaire compte tous les pas que vous faites en visitant les églises, et qu'il vous dit comme à cet ancien israélite qui allait puiser de l'eau fort loin de sa cellule : « Je suis l'ange » de Dieu qui m'a envoyé pour compter vos pas, et » vous en récompenser (4). »

5. *Je me lèverai, et je ferai tout le tour de la ville; je chercherai par les rues et par les places publiques celui que j'aime* (5).

Tous les pas que vous faites dans la visite des églises pour accomplir vos stations, doivent tendre à chercher Jésus-Christ crucifié, à l'accompagner depuis

(1) Et secundùm multitudinem miserationum tuarum dele iniquitatem meam. *Ps.* 50. 1.

(2) Cor mundum crea in me, Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis. *Ps.* 50. 12.

(3) Ne projicias me à facie tuâ : et spiritum rectum tuum ne auferas à me. Redde mihi lætitiam salutaris tui. *Ps.* 50. 11, 15.

(4) Angelus Dei sum, missus numerare vestigia tua, et dare tibi mercedem. *In Vitâ PP., lib. 7. cap.* 4.

(5) Surgam et circuibo civitatem : per vicos et plateas quæram quem diligit anima mea. *Cant.* 3. 3.

la montagne des Oliviers jusqu'au Calvaire, à mourir avec lui au monde et au péché, et à vous conformer parfaitement à lui; « car le jubilé est une application » de sa mort, une ouverture favorable de ses plaies, » une union de ses larmes et de son sang aux regrets » d'un cœur vraiment contrit et pénitent. » Par conséquent, en faisant vos stations, vous devez vous remplir de tous les sentiments qu'il avait, lorsque, portant sa croix, il montait sur le Calvaire pour y mourir. Laissez-vous donc étroitement au sacrifice de cet innocent Agneau, rendez hommage à ses plaies, et tâchez d'y entrer et de vous y établir tellement que vous n'en sortiez jamais.

I.

HOMMAGE

AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS, EN RECONNAISSANCE DE SES GRANDEURS.

J'adore le sacré Cœur de Jésus,

1. Formé du plus pur sang de la bienheureuse Vierge,
2. Animé de la plus sainte âme qui fût jamais,
3. Uni personnellement à la divinité.

J'adore le sacré Cœur de Jésus,

4. Le chef-d'œuvre du Saint Esprit,
5. Le domicile du Verbe,
6. Le trône du Père éternel.

J'adore le sacré Cœur de Jésus,

7. Le trésor de l'Église,
8. Le centre de tous les esprits,
9. La merveille du monde,

10. Le Roi de tous les cœurs.
Je lui soumets le mien absolument.

II.

HOMMAGE

AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS, EN RECONNAISSANCE DE SES BIENFAITS.

Je bénis le sacré Cœur de Jésus,

1. La source de ma rédemption,
2. La source de ma vocation,
3. La source de ma sanctification.

Je bénis le sacré Cœur de Jésus,

4. La source de toutes les bonnes pensées,
5. La source de tous les bons désirs,
6. La source de toutes les bonnes œuvres.

Je bénis le sacré Cœur de Jésus,

7. La source de tous les biens de la nature
8. La source de tous les biens de la grâce,
9. La source de tous les biens de la gloire.
10. La source de tous les biens que je possède et de tous les biens que j'espère.

III.

HOMMAGE

AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS, EN SATISFACTION DE NOS PÉCHÉS.

O sacré Cœur de Jésus, source de toute pureté, pardonnez-moi :

1. Mes infidélités,
2. Mes indévotions,

3. Mes immodesties et mes irrévérences.

O sacré Cœur de Jésus, source de toute pureté, pardonnez-moi :

4. Mes vanités,
5. Mes inquiétudes,
6. Mes découragements.

O sacré Cœur de Jésus, source de toute pureté, pardonnez-moi :

7. Mes impatiences,
8. Mes résistances à la grâce,
9. L'oubli de Dieu,
10. La perte du temps.

IV.

HOMMAGE

AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS, POUR OBTENIR UNE SAINTE VIE ET UNE HEUREUSE MORT.

O sacré Cœur de Jésus, source de tous les dons du ciel, accordez-moi :

1. Le don de sagesse, pour connaître, pour aimer, et pour goûter les vérités éternelles ;

2. Le don d'intelligence, pour pénétrer dans vos mystères ;

3. Le don de science, pour me connaître moi-même, et pour mépriser les vanités du monde ;

4. Le don de conseil pour me conduire parmi les ténèbres et les périls de cette vie.

O sacré Cœur de Jésus, source de tous les dons du ciel, accordez-moi :

5. Le don de force, pour vaincre les tentations de l'ennemi et les difficultés de la vertu ;

6. Le don de piété, pour aimer l'oraison et vous servir avec joie ;

7. Le don de crainte, pour fuir avec horreur tout ce qui vous peut déplaire.

O sacré Cœur de Jésus, source de tous les dons du ciel, accordez-moi :

8. Le don de larmes, pour pleurer mes offenses;

9. L'esprit de pénitence, pour satisfaire à la justice divine;

10. Le don de persévérance finale, pour vivre et pour mourir dans la grâce.

Prière de saint Ignace à Jésus-Christ.

Anima Christi, sanctifica me.
Corpus Christi, salva me.
Sanguis Christi, inebria me.
Aqua lateris Christi, lava me.
Passio Christi, conforta me.
O bone Jesu, exaudi me.
Intrà tua vulnera absconde me.
In horâ mortis voca me,
Et jube me venire ad te,
Ut cum sanctis tuis laudem te.
Amen.

La même prière en français.

Ame de Jésus-Christ, sanctifiez-moi.
Corps de Jésus-Christ, sauvez-moi.
Sang de Jésus-Christ, enivrez-moi.
Eau du côté de Jésus-Christ, lavez-moi.
Passion de Jésus-Christ, confortez-moi.
O bon Jésus, exaucez-moi.
Ne permettez pas que je sois séparé de vous.
De l'ennemi malin défendez-moi.
A l'heure de la mort appelez-moi,
Et faites moi venir à vous,
Pour qu'avec vos saints je vous loue.
Amen.

Prière à la sainte Vierge.

Maria, mater gratiæ,
Mater misericordiæ,
Tu nos ab hoste protege,
Et horâ mortis suscipe.

La même prière en français.

Marie, mère de grâce,
Mère de miséricorde,
De l'ennemi protégez-nous,
Et à l'heure de la mort recevez-nous.

SEPTIÈME MÉDITATION.

Du jubilé pris au sens anagogique pour le repos de la béatitude éternelle, que Dieu promet à ceux qui le servent.

Beati mortui qui in Domino moriuntur. Amodò jam dicit Spiritus ut requiescant à laboribus suis, opera enim illorum sequuntur illos.

Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur. Désormais l'esprit dit qu'ils reposent de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent. Apoc. 14. 13.

REMARQUE.

Comme l'homme est composé de deux parties, à savoir, du corps et de l'âme, aussi Dieu lui promet une double béatitude : l'une à la fin de la vie, qui est celle de l'âme; l'autre à la fin du monde, qui est celle du corps. La première sera le sujet de cette méditation. Vous trouverez une méditation de la seconde au premier dimanche de l'Avent.

PREMIER POINT.

Considérez ce que dit le cardinal Bellarmin, « que » le salut et la béatitude de l'année consistent en trois » choses, qu'il appelle trois jubilés (1). »

Le premier est la rémission des péchés et la conversion des pécheurs. *Heureux ceux dont les crimes sont remis et dont les péchés sont couverts* (2). « Voilà le pre- » mier point du salut pour ceux qui commencent et

(1) In tribus jubilæis omnis nostra salus ac beatitudo consistit. *Bellarm., concione* 1. *super Psal.* 90.

(2) Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata. *Ps.* 31. 1.

» qui font pénitence. C'est le fondement de la béatitude » future ; c'est le principe et la source de tout notre » bonheur. C'est à ce premier jubilé que les pécheurs » doivent aspirer, sans lequel en vain ils pensent ga- » gner les autres (1). »

Le second est le jubilé que célèbrent ceux qui font progrès dans la vertu, et qui, après avoir reçu de la bonté de Dieu le pardon de leurs péchés, tâchent d'avancer dans le chemin de la perfection. Car c'est d'eux que le Psalmiste dit qu'*heureux sont ceux qui sont purs et sans tache dans la voie du salut, et qui marchent dans la loi du Seigneur* (2) !

Le troisième est le jubilé de la béatitude consommée, que *l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, qui n'est point monté dans le cœur de l'homme* (3), que les saints ne célèbrent que dans la Jérusalem céleste, et que *Dieu ne donne qu'à ceux qui l'aiment* (4). Tâchez d'être du nombre, et soupirez sans cesse après cet heureux avènement du Seigneur, qui viendra vous visiter à l'heure de la mort, et vous annoncer le jubilé perpétuel de la bienheureuse éternité. *Bienheureux ceux qui habitent dans votre maison, Seigneur; dans les siècles des siècles ils vous loueront* (5).

(1) Hæc est prima incipientium ac pœnitentium salus. Hæc est futuræ beatitudinis fundamentum :

Hæc totius nostræ principium atque origo felicitatis. Ad ho jubilæum merito peccatores anhelent, sine quo frustrà de cæteri cogitant. *Bellarm., loco jàm citato.*

(2) Beati immaculati in viâ, qui ambulant in lege Domini. *Ps.* 118. 1.

(3) Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum. I *Cor.* 2. 9.

(4) Quæ præparavit Deus iis qui diligunt adventum ejus. *Ibid* 2. 9.

(5) Beati qui habitant in domo tuâ, Domine, in secula seculorum laudabunt te. *Ps.* 83. 5.

SECOND POINT.

Considérez que notre Seigneur nous apprend la manière de gagner ce jubilé par la réponse qu'il fit aux Pharisiens, qui lui conseillaient de s'en aller, parce qu'Hérode le voulait tuer : *Allez dire à ce renard : Je chasse les démons, et je rends la santé aux malades aujourd'hui et demain, et le troisième jour je serai consommé* (1). « Ces trois jours, selon le cardinal Bellarmin, » marquent les trois jubilés qu'il nous vient d'expli- » quer (2), » et tout ensemble ce qu'il faut faire pendant les deux premiers, après lesquels viendra la parfaite consommation du salut, et le jour de l'éternité, qui est le vrai jubilé, jour de la joie et du repos des élus. Car les deux autres, à proprement parler, ne sont que des moyens pour arriver à celui-ci.

Au premier jour il faut chasser le démon de notre cœur par une véritable pénitence, qui efface tous nos péchés (3). Au second il faut renouveler l'homme intérieur, affaiblir la concupiscence, augmenter la charité, diminuer nos défauts, accroître nos mérites, vaquer à l'oraison, s'appliquer aux bonnes œuvres, et, oubliant ce qui est passé, s'étendre sur l'avenir et monter de vertu en vertu (4), jusqu'à ce qu'étant consommés par la mort nous entendions cette heureuse nouvelle :

(1) Dicite vulpi illi : Ecce dæmonia ejicio, sanitates perficio hodiè et cras, et tertia die consummor. *Luc.* 13. 32.

(2) Triplex hoc jubilæum tres illi dies mihi significare videntur, de quibus Dominus in Evangelio : Ecce, inquit, ejicimus dæmonia, etc. *Bellarmin. Conc.* 1. *in Psal.* 90.

(3) Quid enim est expulsio dæmoniis nisi remissio peccatorum ? *Ibid.*

(4) Quando verò perficitur sanitas, nisi cùm renovatur homo de die in diem, cùm debilitatur cupiditas, minuuntur vitia, crescent merita, et obliti homo quæ retrò sunt, ad anteriora totis viribus se extendit ? Nam illa beata consummatio quæ tertiâ die futura promittitur, quid aliud significare potest quàm vitam et gloriam sempiternam ? *Ibid.*

Entrez dans la joie du Seigneur (1). *L'insensé ne pénétrera point ces vérités, et le sot ne les comprendra point* (2); le sage les médite le jour et la nuit, et les pratique.

TROISIÈME POINT.

Considérez que le grand jubilé de la béatitude se gagne les deux premiers jours, mais qu'on n'en jouit que le troisième; c'est-à-dire que le temps de cette vie figurée par ces deux jours de pénitence et de progrès dans la vertu, nous est donné pour travailler à notre salut, et pour chercher notre souverain bien; mais que nous ne le possèderons pleinement qu'au troisième jour, qui est le jour de l'éternité. C'est ce que les pécheurs ne peuvent goûter. Ils n'ont pas la patience d'attendre ce troisième jour, ils voudraient se reposer dès le premier jour et trouver leur félicité sur la terre. « Mortels, dit saint Augustin, vous vous trompez; vous » cherchez la vie bienheureuse dans la région de la » mort. C'est un abus, elle n'y est pas. Comment la » vie bienheureuse y serait-elle, puisque la vie même » en est bannie ? » Travaillons donc avec courage pendant le cours de cette vie. Le travail, dans l'ordre de la divine providence, doit précéder le repos, et le service doit aller avant la récompense. Ne pervertissons point cet ordre. Pour un moment de peine Dieu nous promet une éternelle récompense, et pour un moment de joie que nous cherchons contre sa volonté, il nous menace d'une éternelle peine. Ne vaut-il pas bien mieux accepter ses promesses, que d'éprouver l'effet de ses effroyables menaces ?

VII. PRATIQUE POUR GAGNER LE JUBILÉ.

La plus excellente pratique pour gagner le jubilé

(1) Intra in gaudium Domini tui. *Matth.* 21. 23.

(2) Vir insipiens non cognoscet, stultus non intelliget hæc. *Ps.* 91. 7.

est celle de leur communion, qui doit mettre le sceau à toutes les autres, parce que c'est le sacrement de notre consommation, de notre perfection, et de la plus étroite union de notre âme avec Jésus-Christ, qui est sa vie, son salut et son souverain bien. C'est pourquoi il est très-important de la bien faire, et d'y apporter toute l'exactitude possible, soit pour réparer les communions mal faites, soit pour nous affermir dans la résolution que nous avons prise de changer de vie, et pour obtenir la persévérance dans la vertu, et dans la grâce de notre parfaite réconciliation avec Dieu.

Les avis qu'on donne pour cet effet sont si communs dans tous les livres spirituels, qu'il serait inutile de s'y arrêter. En voici un qui suffira tout seul s'il est bien suivi, parce qu'il enferme tous les autres, c'est d'aller à la communion avec le même esprit que Jésus-Christ vient à nous.

1. Il vient à nous premièrement comme un bon père qui entre dans sa maison pour visiter sa famille, et voir si tout y est en bon ordre.

Rentrez donc aussi dans vous-même : éprouvez-vous, comme dit saint Paul, et tâchez de reconnaître l'état de votre âme. Regardez quelle estime vous faites de la vertu, et avec quel courage vous en pratiquez les actes. Examinez de quelle manière vous recevez les inspirations du Saint-Esprit, et quel rang vous donnez aux volontés divines, si vous ne les faites point suivre les vôtres, si vous ne résistez point aux attraits de la grâce, et si vous ne vous écartez point souvent du chemin par lequel elle vous veut conduire. Considérez l'usage que vous faites des affections intérieures et extérieures, et des infirmités corporelles que Dieu permet vous arriver, quelle impression font sur vous les contradictions, corrections, répréhensions et reproches que vous souffrez du prochain, avec quel esprit vous pratiquez ou fuyez les mortifications, et quel sentiment vous avez quand Dieu ne répond pas à vos désirs, et qu'il vous semble qu'il n'écoute pas vos prières. Enfin, faites ré-

flexion sur vos emplois, et sur toutes vos actions, depuis les plus considérables jusqu'aux plus petites, et voyez si vous les faites, ou si vous les quittez par caprice et par humeur; par quel motif vous les faites, quel soin vous y apportez, et à quelle fin vous les référez.

2. Il vient à nous comme médiateur entre Dieu et nous, pour être le nœud et le lien de la paix qu'il nous a procurée par le sacrement de pénitence et par le jubilé. *Car c'est lui*, comme dit saint Paul, *qui est venu annoncer la paix tant à ceux qui étaient éloignés de Dieu, qu'à ceux qui en étaient proches, et c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres vers le Père dans un même esprit* (1).

Allez donc aussi à la communion de son corps et de son sang à dessein de vous lier si étroitement avec lui, que jamais vous ne vous en sépariez. Et après avoir adoré avec un profond respect le très-saint Sacrement, comme si vous teniez entre vos mains votre âme, votre cœur et votre vie, offrez-les à celui que vous allez recevoir, avec toutes vos passions, faiblesses, imperfections, et affections déréglées, avouant humblement la crainte que vous avez de retomber dans vos infidélités passées, mais conservant en même temps un désir sincère de vous en défaire, et de les décharger à ses pieds, vous en accusant de nouveau, protestant de vous employer avec plus de fidélité au service d'un si aimable bienfaiteur, à la pratique des vertus, à la mortification, abnégation et anéantissement de vous-même, et enfin vous consacrant en holocauste à son divin amour, avec toutes vos pensées, paroles, actions, mouvements et respiration, pour être autant d'hommages et d'actions de grâce à sa divine Majesté de toutes les faveurs que vous avez reçues de sa main dans ce

(1) Et veniens evangelizavit pacem vobis qui longè fuistis, et pacem iis qui propè. Quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno spiritu ad Patrem. *Eph.* 2. 16.

temps de miséricorde et de grâce. *Seigneur, vous avez rompu mes liens, je vous offrirai un sacrifice de louanges* (1). Donnez des larmes à mes yeux pour pleurer mes fautes passées, et de la fermeté à mon cœur pour n'y laisser ni ne commettre jamais rien qui m'ôte la paix que vous avez rendue à mon âme, et l'amour que je vous dois.

3. En troisième lieu, il vient à nous comme médiateur de la paix entre nous et le prochain. Car il est notre paix qui de deux n'en fait qu'un (2). Allez donc aussi vers lui à dessein de lui donner tous vos intérêts et vos ressentiments, et de faire fondre la glace de votre cœur dans le feu de son amour. Écoutez la voix de son sang qui vous prie pour votre frère, *avec des cris pacifiques* (3). Entrant dans votre bouche, *avec des cris pacifiques* (4), il vous défend les murmures, les injures, les médisances, et vous commande de prier pour vos persécuteurs. Passant dans votre estomac *avec des cris pacifiques* (5), il vous conjure d'avoir de la tendresse pour vos frères, et des entrailles de miséricorde pour ceux mêmes qui n'ont que de la dureté pour vous. Enfin, entrant dans votre cœur *avec des cris pacifiques* (6), il vous conjure d'aimer ceux qui vous haïssent, il vous le demande, il vous le commande (7).

Que devez-vous répondre à de si douces et si amoureuses semonces? Jésus-Christ vous dit : Je viens à vous pour donner la paix à votre âme, à votre cœur, à vos puissances, à vos sens. Lui répondrez-vous que vous ne serez jamais en repos que vous ne soyez vengé? Jésus-Christ vous dit : Je viens à vous pour établir le

(1) Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis. *Ps.* 115. 16.

(2) Ipse enim est pax vestra, qui fecit utraque unum.

(3) Clamat in vobis verba pacifica. *S. Cyprian.*

(4) Clamat in ore verba pacifica.

(5) Clamat in visceribus verba pacifica.

(6) Clamat in præcordiis verba pacifica.

(7) Diligite inimicos vestros. *Matth.* 5. 44

trône de mon amour dans votre cœur. Lui répondrez-vous que vous voudrez y entretenir une haine immortelle contre ses serviteurs, qui sont vos frères? Jésus-Christ vous dit : Je viens à vous pour vous combler de mes bienfaits. Lui répondrez-vous que vous ne voulez point de mal à votre ennemi, mais que vous ne pouvez lui vouloir du bien? Enfin Jésus-Christ vous dit : Je viens à vous pour ne m'en séparer jamais. Lui direz-vous que vous ne voulez jamais voir un homme qui en a si mal usé, ni avoir aucun commerce avec lui?

4. En dernier lieu Jésus-Christ vient à vous, et vous honore de sa présence réelle pour vous nourrir à l'immortalité par la participation des divins mystères, et se donner à vous comme le pain de vie, comme l'auteur de la vie de grâce, comme le gage de la vie de gloire, et le viatique de l'éternité bienheureuse. Il faut donc aussi aller à lui dans le dessein de renoncer éternellement à la vie sensuelle et mondaine, de vous dépouiller du vieil homme, de mourir au monde, à la chair, à l'amour propre, pour mener une vie nouvelle dans la pratique des vertus chrétiennes, dans l'exercice des bonnes œuvres, dans la fréquentation des sacrements, dans l'application à la prière et à la lecture des bons livres, dans toutes les fonctions propres de votre état, et surtout dans la résolution ferme et constante de perdre tout, et biens, et honneurs, et plaisirs, et la vie même, plutôt que de perdre Dieu par le péché. Voilà les plus certaines marques d'une bonne communion et d'une parfaite conversion, qui vous donneront toute l'assurance que peut avoir une bonne âme qu'elle a bien fait le jubilé. « Qui veut recevoir l'auteur de la » vie, il faut qu'il change de vie. Car s'il ne change de » vie, il recevra son jugement en recevant l'auteur de » la vie (1). »

(1) Mutet vitam, qui vult accipere vitam. Nam si non mutet vitam, ad judicium accipiet vitam.

SERMON

POUR

L'OUVERTURE DU JUBILÉ,

PAR LE P. BOURDALOUE.

Exhortamur vos, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. Ait enim : Tempore accepto exaudivi te, et in die salutis adjuvi te. Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.

Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu. Car Dieu nous dit lui-même dans l'Écriture : Je vous ai exaucé au temps favorable, et je vous ai aidé au jour du salut. Or voici maintenant ce temps favorable, voici ces jours de salut. 2. Cor. 5.

C'est ainsi que l'apôtre saint Paul parlait aux premiers chrétiens de la grâce générale de leur conversion, et je me sers aujourd'hui de ces paroles, pour vous exhorter vous-mêmes, mes frères, à recevoir efficacement et utilement la grâce particulière que l'Église vous présente, en vous accordant la plus authentique de toutes les indulgences, qui est celle du jubilé. Car je puis bien vous dire, comme le Docteur des nations le disait aux Corinthiens, que voici maintenant le temps favorable, que voici les jours de salut, où le Père des miséricordes se dispose à répandre sur nous les bénédictions les plus abondantes; c'est pour cela qu'il ordonne à ses ministres de vous annoncer ce ju-

bilé, et de vous l'annoncer à tous, puisque tous, justes et pécheurs, y peuvent et y doivent participer. C'est pour cela que l'Église redouble ses prières, et qu'elle vient d'offrir solennellement le sacrifice de l'Agneau : heureux si nous connaissons le don de Dieu, et plus heureux encore, si, pour nos propres intérêts et pour la satisfaction de nos âmes, nous en savons faire l'usage que Dieu prétend ! L'Apôtre, après avoir représenté à ceux de Corinthe la sainteté du temps où ils vivaient, et où la lumière de l'Évangile commençait à les éclairer, concluait par cette importante leçon : *Ayons donc soin de nous comporter comme de dignes disciples de Jésus Christ ; et de nous rendre recommandables en toutes choses par les jeûnes, par les veilles, par les travaux* (1). Voilà, mes chers auditeurs, ce que je vous dis moi-même. Prenons bien garde à consacrer ce saint temps où nous entrons, ce temps d'indulgence et de grâce, par les exercices de notre pénitence, par les exercices de nos oraisons, par toutes les pratiques de la religion et d'une piété vraiment chrétienne ; c'est à quoi je veux vous porter dans ce discours, qui sera moins une prédication qu'une instruction simple, mais solide. Or, pour vous proposer d'abord tout mon dessein, il y a dans le jubilé surtout trois choses dignes d'être considérées, et que j'entreprends de vous expliquer : premièrement, ce que c'est que la grâce du jubilé, secondement, ce qui est nécessaire pour avoir part à la grâce du jubilé ; et en troisième lieu, ce que doit opérer dans nous la grâce du jubilé. C'est une indulgence, et je vais vous montrer en quoi consiste cette indulgence et quel en est l'esprit, ce sera la première partie ; ce qu'il faut faire pour gagner cette indulgence, et quelles dispositions nous y devons apporter, ce sera la seconde partie ; enfin, quels effets salutaires doit produire en nous cette indulgence, et quels fruits nous en

(1) Exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in laboribus, in jejuniis, in vigiliis. 2. *Cor.* 6.

devoir retirer, ce sera la conclusion. Daigne le ciel seconder le zèle qui m'anime, et puissiez-vous bien apprendre à ne pas perdre un avantage si précieux! Adressons-nous pour cela à Marie, et disons-lui : *Ave, Maria.*

PREMIÈRE PARTIE.

Qu'est-ce, chrétiens, que l'indulgence du jubilé? Le jubilé, dans l'ancienne loi, était une année de rémission et de grâce pour le peuple de Dieu; nous en voyons l'origine et l'institution dans le vingt-cinquième chapitre du Lévitique, où Dieu ordonna à Moïse, qu'en même temps que les prêtres qui devaient lui succéder dans le ministère auraient fait l'ouverture de cette année sainte, on publierait une rémission générale pour tous les enfants d'Israël; c'est-à-dire, que les esclaves seraient mis en liberté, que tous les propriétaires rentreraient dans la possession des biens qu'ils avaient aliénés, que tous ceux qui avaient contracté des dettes en seraient déchargés; et cela, dit l'Ecriture, parce que c'était l'année du jubilé (1). Mais ce n'était pas, après tout, pour me servir du terme de saint Paul, que l'ombre des biens à venir. Ce jubilé, si mémorable parmi les Hébreux, n'était que pour servir de figure et que pour nous préparer au jubilé de la loi nouvelle; car ce jubilé de la loi nouvelle est proprement celui où les véritables esclaves, je veux dire ceux que le démon tenait dans la servitude du péché, sont remis dans la pleine et entière liberté des enfants de Dieu; celui où les pécheurs réconciliés rentrent dans la parfaite jouissance des véritables biens, en recouvrant les mérites qu'ils avaient acquis devant Dieu, et que le péché leur avait fait perdre; celui où les véritables dettes, j'entends les peines dues au péché, demeurent éteintes, et sont universellement abolies.

(1) Ipse enim jubilæus. *Levit.* 25.

Or, c'est ce jubilé, mes frères, que je vous annonce, et dont nous commençons aujourd'hui à célébrer la solennité : heureux si nous la célébrons dans un esprit chrétien! heureux, si tout ce qui était figuré dans le jubilé autrefois publié par Moïse, s'accomplit en nous! Il s'agit de vous expliquer en quoi consiste précisément ce jubilé de grâce, et ce qu'il a de plus essentiel; le voici : le jubilé de la loi de grâce est proprement la rémission de la peine temporelle qui reste à subir au pécheur, après que son péché lui est pardonné. L'Église, à qui Jésus-Christ a donné le pouvoir de lier et de délier, avec assurance que ce qu'elle déliera sur la terre sera délié dans le ciel; l'Église, qui est la dispensatrice du trésor infini des satisfactions de Jésus-Christ, en vertu du jubilé, remet par grâce au pécheur, ce que le pécheur, quoique déjà réconcilié avec Dieu, aurait encore dû souffrir, dans la rigueur de la justice, pour expier parfaitement son péché. Voilà, en deux mots, ce qu'il y a de plus important et de capital dans le jubilé, ou dans la grâce qui nous est offerte quand l'Église nous accorde le jubilé; grâce complète, puisqu'elle met le comble à la justification de l'homme criminel et pénitent.

Pour vous rendre ceci plus intelligible, il faut distinguer deux choses dans le péché, ce que nous appelons la coulpe, et ce que nous appelons la peine : ce que nous appelons la coulpe ou l'offense, c'est l'injure faite à Dieu; et ce que nous appelons la peine, c'est le droit que Dieu se réserve, en pardonnant même le péché, de punir le pécheur; je dis de le punir temporellement, au lieu que par son péché, s'il est mortel, il aurait mérité d'être puni éternellement. Cette coulpe ou cette offense ne peut jamais être remise que par le sacrement de la pénitence, ou par la contrition parfaite : cette peine temporelle, que Dieu se réserve, devrait, dans l'ordre de la justice rigoureuse, être acquittée, ou par les œuvres satisfactoires dans cette vie, ou par le purgatoire dans l'autre; mais, par une grâce spéciale,

Dieu la remet en vertu de l'indulgence et du jubilé; et le jubilé, encore une fois, n'est autre chose que cette rémission.

En vain les ennemis de l'Église et des indulgences combattent-ils ce principe par deux difficultés qu'ils nous opposent : l'une, que Dieu, dont les œuvres sont parfaites, ne remet jamais le péché à demi, et que la rémission de la peine même temporelle est toujours inséparable de la rémission de l'offense; l'autre, que Jésus-Christ par sa mort ayant pleinement et abondamment satisfait pour nous, toute autre peine que Dieu exigerait encore du pécheur, son péché lui étant remis, diminuerait le mérite du sacrifice de la croix, qui a été une satisfaction plus que suffisante pour tous les péchés du monde : deux objections, quoique spécieuses, qui n'ont dans le fond nulle solidité, et qui sont même, dans les maximes de notre religion, deux erreurs grossières et absolument insoutenables. Car, pour répondre à la première, il est non-seulement indubitable, mais de foi, que Dieu, selon les lois communes de sa justice, pardonnant même le péché, se réserve encore le droit de punir temporellement le pécheur. Rien de plus évident dans l'Écriture. Moïse obtient le pardon de son incrédulité; cependant, pour punition de cette incrédulité même, quoique pardonnée, il n'entrera point dans la terre promise. Nathan déclare à David que Dieu lui a remis son crime, mais il ajoute que, pour l'en punir, Dieu lui prépare des afflictions et des calamités : conduite adorable, où Dieu fait éclater sa sagesse, en même temps qu'il exerce sa miséricorde. Et pour répondre à la seconde difficulté, il est vrai que Jésus-Christ par sa mort a pleinement satisfait pour nous : mais il est pareillement vrai, et de foi, que l'intention de Jésus-Christ, en satisfaisant pour nous, n'a point été de nous dispenser par là de satisfaire nous-mêmes, et de faire pénitence pour nous-mêmes; qu'au contraire, il a prétendu nous en imposer par là même l'obligation indispensable, c'est-à-

Christ, la nécessité de joindre notre pénitence à sa pénitence, et nos satisfactions à ses satisfactions; car en qualité de Sauveur il n'a offert à Dieu sa mort pour nous qu'à cette condition : mystère que le grand Apôtre concevait admirablement, quand il disait : *J'accomplis ce qui manque des souffrances de Jésus-Christ en ma chair* (1). Il est vrai que dans l'ordre du salut nos satisfactions doivent être jointes à celles de Jésus-Christ : mais par l'étroite liaison qui est entre Jésus-Christ et nous, nos satisfactions, comparées aux siennes, sont tellement différentes des siennes, qu'elles en sont néanmoins essentiellement dépendantes : qu'elles sont, dis-je, fondées sur les siennes, de nulle valeur sans les siennes; qu'elles tirent toute leur efficace et toute leur vertu des siennes, et par conséquent qu'elles ne peuvent préjudicier au mérite des siennes. Tenons-nous-en donc toujours à la même proposition, que Dieu par l'indulgence et le jubilé nous remet la peine temporelle qui était due à nos péchés, et dont l'exacte mesure n'eût pu sans cela être remplie que par nos satisfactions.

Ainsi l'Église catholique, seule et infaillible dépositaire du vrai sens de l'Écriture, l'a-t-elle entendu en expliquant cette promesse faite à saint Pierre, comme au chef du troupeau de Jésus-Christ : *Tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera délié dans les cieux* (2). Et ainsi la même Église, gouvernée et conduite par le Saint-Esprit, l'a-t-elle toujours pratiqué, pratique l'usage des indulgences, et le pouvoir de les accorder dont elle est en possession, est d'une tradition immémoriale dans le christianisme. C'est en vertu de ce pouvoir que saint Paul, au nom de Jésus-Christ, accorda par indulgence à l'incestueux pénitent de Corinthe

(1) Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne meâ. *Coloss.* 1.

(2) Quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis. *Matth.* 16.

la grâce la plus complète : je dis l'heureux pénitent, qui déjà suffisamment couvert à bien par la fervente contrition dont il avait donné des marques si éclatantes, que l'Église voulait même qu'on le consolât, en lui remettant le reste de la peine que méritait son péché, et en le rétablissant dans la société des fidèles. C'est en vertu de ce pouvoir que les évêques des premiers siècles avaient d'indulgence envers ceux qui, dans les persécutions, vaincus par la rigueur des supplices, avaient sacrifié, ou paru abjurer la foi, en les tenant quitte, à la prière des martyrs, des peines qu'ils avaient encourues par leur apostasie, lorsque, touchés d'un repentir sincère et vif, ils demandaient avec gémissements et avec larmes cette rémission.

Vous me direz qu'il [illegible] peines canoniques, de ces peines qu'il fallait subir dans le gouvernement extérieur de l'Église; mais il suffit de dire saint Cyprien, pour être convaincu qu'il s'agissait aussi des peines dues à la justice divine. Car, selon la doctrine de ce Père, les peines canoniques n'étaient pas seulement imposées pour satisfaire à l'Église, mais pour satisfaire à Dieu : [illegible] quiconque avait fait de pénitence accomplissait les peines canoniques, avait [illegible] selon qu'il les accomplissait, était autorisé à [illegible] [illegible] déchargé de celles dont il se trouvait redevable au tribunal de Dieu. Il s'ensuit donc que l'indulgence qui tenait lieu de la peine canonique, devait produire [illegible] même effet que la peine canonique, et procurer aux pénitents le même avantage que la peine canonique; autrement, bien loin de leur être favorable, elle leur eût été nuisible, puisque, en les déchargeant devant les hommes sans les décharger devant Dieu, elle les eût encore privés d'un des plus efficaces moyens de satisfaire à Dieu, que [illegible] la peine canonique même. C'est conformément à cette doctrine et sur le fondement de ce pouvoir donné [illegible] Pierre, que les indulgences se sont établies dans le monde chrétien; que de siècle en siècle l'usage s'en est répandu, affermi, perfectionné,

que les plus distingués d'entre les Pères les ont reconnues, que les conciles œcuméniques les ont autorisées, que les plus graves théologiens les ont éclaircies, que saint Grégoire pape les a accordées, que saint Bernard les a prêchées, que les peuples les ont reçues avec joie; que les jubilés parmi les fidèles ont été dans une si grande vénération, qu'ils ont produit dans l'Église de Dieu des fruits de grâce si abondants, des conversions si éclatantes, des renouvellements de ferveur si exemplaires, marque visible que ce n'était pas l'ouvrage des hommes, mais que Dieu en était l'auteur.

J'avoue néanmoins qu'il a pu se glisser sur cela des abus dans le christianisme; car de quoi n'abuse-t-on pas, et qu'y a-t-il de saint et de sacré que l'on ne profane pas? Mais outre que l'Église, par sa sagesse, a bien su corriger tous ces abus; outre qu'elle les a retranchés avec un zèle digne de sa piété; outre qu'elle s'est particulièrement appliquée à bannir ce qui servait de prétexte à l'hérésie pour décrier les indulgences, savoir, l'esprit d'intérêt; outre que les règles qu'elle s'est prescrites à ce dessein, ont été inviolablement et saintement observées; outre qu'elle a réduit par là les indulgences à un usage tout spirituel, et à un désintéressement dont ses plus critiques censeurs sont forcés de convenir, l'abus même des indulgences nous doit être une preuve de leur vérité et de leur sainteté; car, selon la maxime de Tertullien, on n'abuse que de ce qui est bon, et on ne profane que ce qui est saint. De là jugeons avec quelle raison les Pères du Concile de Trente ont défini que les indulgences étaient salutaires au peuple chrétien, et ont prononcé anathème contre tous ceux qui oseraient dire, ou qu'elles sont vaines et inutiles, ou que l'Église n'a pas le pouvoir de les accorder. Tellement que la vérité des indulgences, aussi bien que leur sainteté, est désormais un dogme de foi dont il n'y a point de catholique qui ne doive se faire un point de créance et de religion.

Cependant on demande par où le jubilé est différent des autres indulgences, et surtout de ces indulgences qu'on appelle plénières; puisqu'on ne peut, ce semble, rien ajouter à leur plénitude. Il est vrai qu'on n'y peut rien ajouter quant à la rémission de la peine due au péché, en quoi j'ai dit que consistait l'essentiel de l'indulgence; mais il y a du reste dans le jubilé trois circonstances qui lui sont propres, et qui le distinguent des indulgences communes. Car je dis que c'est une indulgence beaucoup plus solennelle, une indulgence beaucoup plus privilégiée, enfin une indulgence beaucoup plus sûre. Ecoutez-moi et instruisez-vous. C'est une indulgence plus solennelle : pourquoi ? parce qu'elle est plus universelle, et qu'elle s'étend à tout le monde chrétien; parce qu'on y observe des cérémonies et plus augustes et plus saintes; parce que la publication, la célébration, la clôture de cette indulgence, se font avec un appareil plus capable d'exciter les cœurs, et de leur inspirer des sentiments de piété; parce qu'en effet la dévotion alors est plus fervente et plus unanime : tout y concourt, et tous les fidèles réunis s'assemblent devant les autels, et de concert viennent solliciter le ciel et présenter à Dieu leurs prières. C'est une indulgence plus privilégiée : pourquoi ? parce qu'elle est accompagnée de plusieurs grâces, que l'Église, comme une charitable mère, veut bien accorder à ses enfants, mais qu'elle ne leur accorde que pour ce saint temps et qu'en faveur du jubilé. Tel est, par exemple, le pouvoir qu'elle donne à chaque fidèle de se faire absoudre de toute sorte de crimes sans restriction et sans réserve; de se faire relever de toute sorte de censures, de se faire dispenser, au moins par échange, de certains vœux, à l'accomplissement desquels il est survenu des obstacles : grâces encore une fois dépendantes du jubilé, et spécialement attachées à ces jours de bénédiction et de salut. C'est une indulgence plus sûre; et comment ? parce qu'elle est donnée pour des raisons et des fins plus importantes; d'où il suit qu'on peut

moins douter de sa validité. Or, sur cette règle, dont tous les théologiens conviennent, ne puis-je pas dire qu'il n'y eut jamais d'indulgence plus assurée que celle qui nous est maintenant offerte ? car, outre la raison générale de l'année sainte et du siècle révolu, il s'agit dans ce jubilé des plus pressants intérêts de la religion, d'obtenir de Dieu une paix si nécessaire à toute l'Église, de détourner le fléau de la plus funeste guerre dont le monde chrétien ait jamais été menacé. Ah ! mes frères, nous sommes si sensibles aux maux qui nous affligent; nous nous épanchons si volontiers en des plaintes et en des murmures qui outragent la Providence, et qui, bien loin de nous soulager, ne font qu'augmenter et que perpétuer nos peines, puisque la providence outragée, au lieu de retirer son bras, s'appesantit encore sur nous plus rudement ! Mais voici le remède le plus prompt et le plus certain : Dieu veut être fléchi, et il nous en fournit lui-même le moyen le plus efficace; il veut être désarmé, il ne tient qu'à nous d'arrêter le coup qu'il est prêt à lancer sur nos têtes. Si nous ne profitons pas de cette heureuse conjoncture pour attirer sur nous ses miséricordes, ne nous étonnons plus qu'il nous frappe, et qu'il nous fasse éprouver toute la rigueur de sa justice. Quoi qu'il en soit, pour quelles causes plus essentielles le vicaire de Jésus-Christ peut-il user du pouvoir qu'il a d'ouvrir le trésor des indulgences, et quand en use-t-il plus sagement et plus sûrement qu'en de pareilles occasions ?

Recevons-la donc, cette indulgence, avec respect, avec reconnaissance et actions de grâce, avec toute l'obéissance de la foi. Prenez garde : avec respect, comme chrétiens; avec reconnaissance et actions de grâce, comme pécheurs; avec toute l'obéissance de la foi, comme catholiques. Recevons-la, dis-je, comme chrétiens, avec un profond respect : c'est l'application qui nous est faite des satisfactions surabondantes de Jésus-Christ; c'est un précieux écoulement de ces divines sources du Sauveur, dont parle le Prophète,

et ceux qui ne pouvaient jamais ; c'est un autre roi de Perse [illegible] de son cœur, dont la moindre goutte suffit pour racheter mille mondes : avec quels sentiments de vénération n'aurais-je pas reçu [illegible] de ce sang adorable, lorsqu'il le répandait pour moi sur la croix? avais-je assez d'insensibilité et [illegible] endurci pour négliger les moyens dont il se sert pour me l'appliquer ? Recevons-la, [illegible] pécheurs, cette ondée de grâce : c'est ce qui doit mettre le comble aux miséricordes divines ; c'est ce qui doit rendre notre justification complète ; c'est le supplément de notre pénitence ; c'est un secours dont [illegible] nous avons besoin, pour nous acquitter auprès de lui, si, de sa part, [illegible] avait ainsi annoncer à la république [illegible] qu'une telle rémission lui est accordée, quand serait-ce les transports de sa reconnaissance et de sa joie ! Nous sommes pécheurs, et nous le serons plus que jamais ; mais Dieu n'a pas prévu comme nous, qu'il n'a pas voulu [illegible] pour nous. Quel avantage de pouvoir payer si aisément tant de dettes ! par où l'avons-nous mérité ? et moins nous l'avons mérité, plus nous doit-il être un motif puissant pour redoubler notre gratitude et notre amour. Recevons-la, [illegible] avec toute l'obéissance de la foi : c'est par le mépris des indulgences qu'a commencé le schisme de l'hérésie ; c'est par l'estime que nous en ferons que doit paraître notre attachement invincible à l'Église et notre zèle pour son unité. La censure maligne et présomptueuse des indulgences fut le principe de tous les maux de Luther : son exemple est une leçon pour nous ; et si de nous la sentir salutaire, autant sur l'article des indulgences que sur les autres, examinons ce que croit l'Église, pratiquons ce qu'elle pratique, honorons ce qu'elle autorise. Quel risque courons-nous en nous attachant à elle ; et quel risque ne courons-nous pas, [illegible] que nous nous écartions de la soumission

qu'elle exige de nous ? Mais vous voulez maintenant savoir ce que nous avons à faire pour participer à la grâce du jubilé, et quelles dispositions y sont nécessaires; c'est de quoi je vais vous instruire dans la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Deux choses, chrétiens, sont indispensablement nécessaires pour avoir part à l'indulgence du jubilé : être en état de grâce avec Dieu, voilà la disposition habituelle; et accomplir les œuvres prescrites par le vicaire de Jésus-Christ, voilà la disposition actuelle. Mettons l'une et l'autre dans tout son jour, et donnez à ceci, s'il vous plaît, une attention particulière.

Je dis d'abord qu'il faut être en état de grâce avec Dieu; car l'indulgence, et surtout la plus signalée de toutes les indulgences, est une faveur qui ne s'accorde qu'aux justes et aux amis de Dieu. L'Église invite les pécheurs à y participer; mais elle n'y admet que les pécheurs convertis et réconciliés; elle en exclut les endurcis et les impénitents. Si vous êtes de ce nombre, ce n'est point pour vous qu'elle ouvre ses trésors. Tandis que vous vivez dans ce triste état, tandis que vous êtes ennemi de Dieu et enfant de colère, il n'y a point de jubilé pour vous. Dieu est le maître de ses dons, pour les répandre sur qui il veut et aux conditions qu'il veut; or, la première condition, pour profiter de celui-ci, est que vous soyez revêtu de la grâce sanctifiante, et du caractère de ses enfants bien-aimés. De là je tire trois conséquences que vous devez bien remarquer, parce qu'elles sont essentielles. Première conséquence : puisqu'il faut être en état de grâce, il faut donc renoncer à tout péché; car la grâce et le péché ne peuvent convenir. Renoncement absolu, sincère, efficace, et tel qu'il doit être pour mettre le pécheur en disposition de trouver grâce devant Dieu; sans cela, rien de plus

inutile que l'indulgence, ou plutôt, sans cela nulle indulgence. Dieu peut bien remettre le péché, sans en remettre toute la peine; mais il ne remet jamais la peine du péché, tandis que le péché subsiste, or, il subsiste tandis que le pécheur n'y renonce pas, ou n'y a pas renoncé. Seconde conséquence : puisqu'il faut renoncer à tout péché, il faut donc d'avoir la conscience chargée d'un seul péché mortel, pour être incapable de gagner l'indulgence du jubilé; je dis plus, et j'ajoute qu'il suffit d'être devant Dieu coupable d'un seul péché véniel, à quoi l'on est encore secrètement attaché, pour ne la pouvoir gagner dans toute son étendue; car au moins ne le peut-on gagner par rapport à ce péché véniel dont la tache n'est pas effacée. Tel est l'ordre de Dieu plein d'équité; il ne se relâche de ses droits, quant à la peine du péché, qu'à mesure et à proportion que nous en détestons l'offense. Troisième conséquence : il faut donc être vraiment contrit et pénitent; car c'est en termes exprès ce que porte la bulle, *Vere contritis et pœnitentibus*; mais indépendamment de la bulle, la chose est évidente par toutes les règles du bon sens et de la raison, beaucoup plus de la religion et du droit divin. Or, sur cela chacun doit s'éprouver soi-même, pour reconnaître s'il est en état de prétendre à la grâce du jubilé; et par là l'on doit faire le discernement de ceux qui le gagneront, d'avec ceux qui ne le gagnent pas.

En effet, on verra pendant ce saint temps un nombre infini de chrétiens qui, pour se préparer à l'indulgence du jubilé, paraîtront touchés de contrition, en donneront les marques publiques, pratiqueront les œuvres de la pénitence jusqu'à certain point, assiégeront en foule les tribunaux, confesseront leurs péchés, se frapperont la poitrine, verseront même des larmes; mais dans cette foule, et sous ces dehors spécieux, y aura-t-il beaucoup de vrais pénitents? Vous le savez, mon Dieu, vous à qui rien n'est caché, et qui pénétrez jusque dans le fond des cœurs; vous savez si le nom-

bre des vrais pénitents répondra à l'abondance de vos miséricordes. Ce que je sais, c'est que vos miséricordes, quoique abondantes, sont, même dans ce temps de salut, limitées et uniquement réservées à ceux dont la contrition est sincère et solide; ce que je sais, c'est que la fausse pénitence ne doit espérer de vous dans aucun temps, ni grâce, ni rémission; les vrais pénitents, ce sont ceux qui ne se contentent pas de pleurer le péché, mais qui en retranchent la cause, mais qui en quittent l'occasion, mais qui en réparent les pernicieux effets, mais qui en font cesser le scandale, mais qui en cherchent les remèdes, mais qui s'y assujettissent de bonne foi : voilà les preuves d'une contrition non suspecte, et voilà, sans en rien excepter, les dispositions absolument requises pour l'indulgence dont je parle. Or, combien peu s'acquittent fidèlement, pleinement, exactement de tous ces devoirs, et par une suite nécessaire, combien seront trompés et se tromperont eux-mêmes dans la vaine confiance dont ils se laisseront flatter, d'avoir eu le bienfait du Seigneur, et d'avoir mis pour cela toutes les mesures convenables!

De là même concluons encore, mes chers auditeurs, qu'il n'est donc pas vrai que l'indulgence, ni par conséquent le jubilé, anéantisse la pénitence, ainsi que les hérétiques nous l'ont reproché : car, bien loin d'anéantir la pénitence, le jubilé la suppose comme la première et la plus essentielle de toutes les conditions; et l'on ne peut dire rien plus que le jubilé soit un relâchement de la pénitence, puisque c'est au contraire le plus engageant et le plus pressant de tous les motifs dont se sert l'Église pour exciter les pécheurs à faire de dignes fruits de pénitence; et certes, à quiconque raisonnera juste dans les principes de la doctrine catholique, le jubilé bien entendu et l'indulgence bien conçue ne peuvent inspirer que l'esprit de pénitence : car qu'y a-t-il de plus propre à me faire prendre les voies de la pénitence, et de la parfaite pénitence, que

d'[illegible] que [illegible] propose, et ce que bien me prouve, si je suis assez heureux pour y entrer; savoir, rendre réunion de mes peines dues à mes péchés, si je les déteste, si j'en détache mon cœur, en un mot, si ma pénitence a toutes les qualités qu'elle doit avoir, pour me remettre en grâce avec mon Dieu? Persuadé qu'une telle pénitence est le seul moyen pour obtenir cette réconciliation, quels efforts ne fais-je pas et quelle victoire ne suis-je pas déterminé à remporter sur moi-même, pour surmonter toutes les difficultés qui pourraient s'opposer à mon entrée? Un dit : n'en sera-t-il pour personne, et il ne m'en coûtera que de faire ce qui est prescrit par la Bulle : ainsi point une âme pour l'enfer, qui ne connaît pas la grâce de Dieu; ainsi point une âme mondaine, qui cherche à se consoler dans la douceur de la vie molle et lâche, qu'elle voit toujours autour d'elle. Donc il faut le tout [illegible] pour se préparer à son bienheureux sort. Mais n'est-il pas impossible de l'une et de l'autre? Ce n'est pas jubilé mieux non, sans doute; mais les [illegible] contemporaines [illegible] livre Bulle de l'indulgence et du jubilé.

En suivant ces maximes catholiques, je n'ai garde de [illegible] en de pareils erreurs : car, m'attachant à ces paroles qui sont la saine préservatif : *Ira peccatum et contra*, je [illegible] à la nécessité d'être vraiment contrit et pénitent, bien loin de croire que j'en serai quitte pour peu de chose, en faisant ce qui est ordonné, je comprends que le jubilé m'engage à ce qu'il y a dans la pénitence de plus difficile, de plus héroïque et de plus grand, qui est une vraie conversion; je comprends que, pour me disposer à la grâce du jubilé, il n'y a point de violence que je ne doive me faire, point de passion que je ne doive sacrifier, point d'attache que je ne doive rompre, point de commerce dangereux que je ne doive m'interdire : pourquoi? parce que tout cela est de l'essence d'une conversion sérieuse et chrétienne. En suivant les maximes

catholiques, comme je dois compter pour rien tout ce qui est d'ailleurs ordonné, si l'on en sépare cette vraie conversion; aussi puis-je, sans présomption, me promettre de la bonté de Dieu, que tout le reste, quoique peu de chose, ne laissera pas de lui être agréable, et de m'aider à apaiser sa justice, si cette vraie conversion en est le fondement. A quoi sert le jubilé, dit un chrétien lâche, si l'on n'en est pas moins obligé à faire pénitence? et moi je réponds : Il me sert à m'acquitter pleinement envers Dieu des dettes dont, malgré toute ma pénitence, je pourrais encore lui être redevable; car, par la même raison qu'après avoir fait tout ce qui m'est commandé, je dois toujours me regarder comme un serviteur inutile; aussi, quelque exacte et quelque fervente que puisse être ma pénitence, je dois encore me considérer comme un pécheur qui est en reste avec Dieu; et c'est alors que l'indulgence m'est profitable, c'est alors que le jubilé supplée à mon impuissance, et met le comble à ma justification. En suivant les maximes catholiques, je ne me serai point porté au relâchement de la pénitence; car, ne pouvant jamais être assuré si ma pénitence a été véritable, et si j'ai participé à l'indulgence du jubilé, parce que je ne puis jamais savoir si je suis digne d'amour ou de haine, ma seule ressource, dans cette affligeante incertitude, est de continuer toujours à faire pénitence, comme s'il n'y avait point eu pour moi d'indulgence.

C'est bien plutôt dans les principes des hérétiques et dans leurs dogmes scandaleux, que l'on trouve avec le relâchement visible, et même l'anéantissement total de la pénitence : car n'est-ce pas le détruire et l'anéantir, que de la faire consister, comme ils ont prétendu, dans un simple acte de foi par où le pécheur se croit justifié, et s'assure en effet de l'être, sans en avoir d'autre témoignage que celui qu'il s'en rend au fond de son cœur. N'est-ce pas anéantir la pénitence, que de la réduire par là à l'exercice le plus aisé et le plus

commode, à un exercice qui ne mortifie en rien, qui n'assujétit à rien, et qui ne coûte rien davantage que de se consoler dans la créance bien ou mal fondée que nos péchés nous sont remis? n'est-ce pas anéantir la pénitence que de la dépouiller, comme ont fait les auteurs du schisme, de toutes les œuvres humiliantes, laborieuses et pénibles, en abolissant la confession, en supprimant toute l'austérité de la satisfaction, en décriant les macérations du corps, en faisant cesser l'obligation du jeûne, en déchargeant le pécheur de tout cela, en lui rendant tout cela odieux, en n'exigeant autre chose de lui, sinon qu'il croie, sans hésiter, que malgré ses péchés il est revêtu de la justice de Jésus-Christ, et par là lui accordant plus qu'il ne pourrait, selon nous, espérer de l'indulgence et de la pénitence jointes ensemble, puisque, indépendamment de l'une et de l'autre, on l'assure qu'il ne doit plus rien à la justice de Dieu? Mais surtout n'est-ce pas anéantir la pénitence, et renverser toutes les idées que l'Écriture nous en donne, de dire, comme les hérésiarques, que quand le pécheur est une fois justifié, il ne peut plus perdre la grâce; que quelque crime ensuite qu'il commette, ses crimes ne lui sont plus imputés? la rémission des peines, que Dieu accorde par l'indulgence à un pécheur contrit et humilié, a-t-elle rien qui approche de ce relâchement, et fut-il jamais une indulgence, si je puis ainsi parler, plus monstrueuse que celle-là, et plus chimérique?

Cependant, pour recevoir l'indulgence du jubilé, suffit-il d'être en état de grâce? Non, chrétiens; mais je dis qu'il faut encore accomplir les œuvres ordonnées par la bulle; les accomplir réellement : l'intention et la volonté, quoique sincère, ne suffirait pas; les accomplir toutes, une seule omise, c'est assez pour nous priver de tout droit à l'indulgence; les accomplir au temps marqué, afin que, par notre obéissance, elles en aient plus de force et plus de vertu; les accomplir en esprit de pénitence, puisque, par une espèce de

compensation, elles nous doivent faire subir d'une plus ample et plus sévère pénitence.

Mais, quelles sont ces œuvres? Écoutez, mes frères, que, pour votre instruction, j'en fasse ici un détail abrégé : elles se réduisent à six.

En premier lieu, commencer les œuvres prescrites par la confession, afin que tout le reste, étant fait en état de grâce, en soit plus méritoire, plus satisfactoire, plus saint, plus digne de Dieu; et faire cette confession avec le même soin, la même ferveur, que si c'était la dernière de la vie, puisque l'effet du jubilé doit être de nous mettre en état d'aller jouir sans délai de la possession de Dieu, si la mort tout à coup nous enlevait.

En second lieu, faire des aumônes, pour l'utilité sur les membres vivants de Jésus-Christ les fruits que la pénitence impose à la charité. La bulle ne détermine point la quantité de ces aumônes, parce qu'elle suppose que vous les ferez chacun à proportion de votre pouvoir, mais encore plus chacun à proportion du nombre de vos péchés dont vous attendez la rémission. Car, selon la parole du Sauveur, celui à qui on remet plus, doit plus aimer, et par conséquent plus donner.

En troisième lieu, jeûner, si la bulle l'ordonne ainsi, et quand elle ne l'ordonne pas, jeûner pour être plus en disposition de fléchir Dieu. Qui sait, dit le Prophète exhortant le peuple de bien à l'abstinence et au jeûne, qui sait si le Seigneur ne se tournera pas vers vous, et si, touché de vos jeûnes, il ne vous pardonnera pas?

En quatrième lieu, visiter les églises assignées, pour honorer les martyrs dont les reliques y sont en dépôt. Ces glorieux martyrs ont satisfait à Dieu, et le surplus de leurs satisfactions, qui ne leur a pas été nécessaire pour eux-mêmes, fait encore une partie du trésor qui nous est appliqué par le jubilé.

En cinquième lieu, prier avec toute l'Église, et pour

[illegible] de l'alliance de Jésus-Christ. L'union des fidèles avec leur chef est un des plus efficaces et des plus excellents moyens pour obtenir de Dieu miséricorde.

Enfin, admettre par la communion, en vertu de laquelle Jésus-Christ lui-même vient dans nous, demeure en nous, demande grâce pour nous. Quel sujet n'avons-nous pas de l'espérer, aidé d'un si puissant intercesseur?

Ajoutons, admirons la bonté de notre Dieu, qui veut bien, à de telles conditions, se réconcilier de tous ses [illegible]; et reconnaissons qu'il n'appartient qu'au Père des miséricordes d'en user de la sorte envers des criminels que la justice abandonne à toute la rigueur de la peine. Tous, il nous appartient qu'à lui: les hommes, pour de légères offenses, exigent les plus rigoureuses et les plus longues satisfactions; et le monde même y est tellement accoutumé, qu'on ne s'en étonne point, qu'un se soumet sans [illegible] à toutes les réparations que peut demander un maître dont on a encouru la disgrâce, qu'on [illegible] encore heureux de s'abaisser tout de nouveau, de se rapprocher et de rentrer en faveur auprès de lui. Combien y a-t-il pour cela de bassesses à entendre? combien y a-t-il d'intrigues à former, et d'intercesseurs à employer? et toutefois, de quoi souvent s'agit-il, et quelle est cette faute qui coûte tant de soumission et de peines? peut-être une parole indiscrète et peu respectueuse; peut-être un service mal rendu et sans zèle. Voilà, pécheurs, par une utile comparaison, ce qui vous doit faire goûter votre bonheur, d'avoir à traiter maintenant avec un Dieu qui vous aime tout, et qui demande si peu pour une réconciliation si parfaite. Tel mondain, qui, depuis dix et vingt années, a vécu dans le crime; c'est un libertin qui, par état et par profession, s'est porté à toutes les impiétés; c'est un voluptueux qui, dominé par la plus honteuse passion, a vieilli dans la débauche: quel comble de dettes, et que fera-t-il pour les

acquitter? A tout autre tribunal que celui de Dieu, il n'y aurait plus d'espérance, plus de retour, plus de rémission; mais au tribunal de la divine miséricorde, il peut, s'il le veut, se décharger du fardeau et de tout le fardeau qui l'accable. Oui, mon cher auditeur, eussiez-vous été jusqu'à présent l'homme le plus abandonné à vos passions, et le nombre de vos péchés, pour me servir de cette figure du Prophète, passât-il le nombre des cheveux de votre tête, ou celui des grains de sable qu'étale la mer sur ses rivages, il ne s'agit maintenant, pour en être quitte devant Dieu, et vraiment quitte, et pleinement quitte, et irrévocablement quitte; il n'est, dis-je, question, supposé le repentir sincère de votre cœur, que de quelques jours consacrés au jeûne, que de quelques heures employées à la prière, que de quelques œuvres de la charité et de la piété chrétienne. Êtes-vous assez ennemi de vous-même pour perdre volontairement la plus grande de toutes les grâces, lorsqu'elle vous est si libéralement accordée, lorsqu'elle vous est plutôt donnée que vendue, lorsque vous avez tant à craindre qu'elle ne vous soit enlevée pour jamais, et que, n'ayant pas été pour vous, par votre endurcissement, une grâce de rémission, elle ne devienne contre vous un titre de condamnation? Êtes-vous, ou assez peu instruit, ou assez peu touché du malheur d'un homme livré à la justice divine et à ses redoutables châtiments, pour ne travailler pas à les prévenir et à vous en préserver? Mais saint Paul, saisi lui-même de frayeur, tout apôtre qu'il était, ne vous dit-il pas que c'est une chose terrible que de tomber dans les mains du Dieu vivant (1)? Achevons, et pour dernière instruction, voyons ce que doit opérer dans nous l'indulgence du jubilé, et quels fruits nous en devons retirer : c'est la troisième partie.

(1) Horrendum est incidere in manus Dei viventis. *Hebr.* 10.

TROISIÈME PARTIE.

Vous me demandez, chrétiens, ce que doit produire en nous la grâce du jubilé : il est aisé de vous répondre. Car je dis que dans le dessein de Dieu et de l'Église, la fin du jubilé est le renouvellement intérieur de nos personnes ; celui que saint Paul recommandait si souvent aux fidèles, quand il leur disait : *Renouvelez-vous en esprit et dans l'intérieur de vos âmes* (1) ; celui que chacun de nous doit éprouver et sentir dans soi-même : en sorte que par le jubilé nous devenions en Jésus-Christ de nouvelles créatures, des hommes intérieurement sanctifiés ; et que nous puissions nous écrier comme David : *J'ai dit : C'est maintenant que je commence* (2) ; c'est maintenant que je commence à connaître et à servir Dieu. Tout le reste de ma vie s'est passé dans l'oisiveté, dans la dissipation, dans le désordre, dans l'oubli de mes devoirs, dans le déréglement de mes passions : c'est maintenant que je veux commencer à vivre en chrétien.

Renouvellement qui ne doit consister, ni en de vains projets, ni en des idées vagues et générales ; mais qui doit paraître dans la réforme de nos actions, de nos conversations, de nos occupations, de nos dévotions : dans un plus grand attachement à nos obligations, dans une plus fervente application à tout ce qui regarde le service et le culte de Dieu, dans une plus exacte préparation aux sacrements, dans une plus vive et plus respectueuse attention à la prière, dans une conduite plus charitable envers le prochain, dans une plus exacte vigilance sur nous-mêmes ; tellement qu'en tout cela l'on aperçoive le changement exemplaire et visible qui s'est fait en nous, et qu'à notre égard la parole de l'Apôtre se vérifie : *Ce qui est vieux et*

(1) Renovamini spiritu mentis vestræ. *Ephes.* 4.
(2) Dixi : Nunc cœpi. *Psalm.* 76.

de corrompu est passé, tout est devenu nouveau (1). Voilà, dis-je, quel doit être le fruit du jubilé; voilà pourquoi il est institué. Car de prétendre avoir eu part à cette grâce, de se flatter d'avoir gagné cette indulgence, et se trouver toujours le même homme, c'est-à-dire toujours remplis des mêmes imperfections, sujet aux mêmes faiblesses, engagé dans les mêmes vices, aussi esclave de ses sens, aussi dominé par son humeur, aussi dérégié et aussi dissipé, aussi lâche et aussi mondain, abus, mes chers auditeurs, et illusion. Si cela était, que serait-ce que le jubilé, si vénérable néanmoins et si saint? une pure cérémonie, et rien davantage. Et qu'est-ce, en effet, autre chose pour tant de chrétiens? l'exemple qu'ils doivent à une famille qui les observe, à toute une maison qui a les yeux sur eux, au public dont ils encourent la censure; certaines considérations tout humaines, et si vous voulez même, je ne sais quel reste de religion; tout cela les engage à suivre la multitude, et à faire ce que font les autres. Ils pratiquent le jeûne, ils visitent les autels, ils récitent les prières, ils donnent l'aumône, ils approchent du tribunal de la pénitence, ils paraissent à la table de Jésus-Christ, ils ne manquent à rien de tout ce que nous pouvons appeler l'extérieur et comme l'appareil du jubilé. Mais dehors spécieux et belles apparences, dont la suite sera bientôt connaître le déguisement et l'erreur, car après ces saints jours on les verra tels qu'ils étaient: on verra cette femme ne rien retrancher de ses parures et de ses ajustements, de son luxe et de ses dépenses; on verra cet homme toujours dans les mêmes jeux, les mêmes compagnies, les mêmes spectacles; ce père n'en sera pas plus attentif à l'éducation de ses enfants; cette mère n'en sera pas plus appliquée à établir l'ordre dans son domestique, ce magistrat n'en sera pas plus assidu aux fonctions de sa charge; ce médisant n'en parlera pas avec moins de liberté; cet ambitieux n'en formera pas moins de

(1) Vetera transierunt, ecce facta sunt omnia nova. 2. *Cor.* 5.

pu ces pour l'avancement de sa fortune ; ce riche n'en aura pas moins d'ardeur pour entasser biens sur biens ; enfin, nul changement, nulle réformation des mœurs ; et alors le mystère se découvrira : je veux dire qu'alors il ne sera pas difficile de connaître s'ils ont reçu la grâce du jubilé ; ou plutôt qu'il sera aisé de conclure infailliblement que ç'a été une grâce perdue pour eux. Car enfin, j'examine la chose dans son fond, et je reconnais ce principe : avoir gagné l'indulgence du jubilé, c'est de bonne foi s'être réconcilié avec Dieu ; pour s'être de bonne foi réconcilié avec Dieu, il faut de bonne foi être retourné à Dieu ; et pour y être retourné de la sorte, avoir de bonne foi détesté le péché, de bonne foi renoncé au péché, de bonne foi résolu et promis de se prémunir du péché, et de prendre une conduite tout opposée à ses premiers égarements. Or, peut-on croire avec quelque vraisemblance, d'une telle conversion, que de telles résolutions et de telles promesses ne fussent bientôt démenties, si elles avaient été sincères ? je vous le donne à juger, chrétiens ; et quoi que vous en puissiez penser, je m'en tiens toujours à ma proposition, qu'un des principaux effets de cette bonne grâce que je vous prêche, doit être le renouvellement de votre vie (1).

Mais, dites-vous, nous attendre le jubilé, si nous sommes enclins à la grâce, tous les temps ne sont-ils pas bons pour travailler à ce renouvellement de nous-mêmes, et ne doivent-ils pas être pour nous des temps de conversion ? Je l'avoue, mes chers auditeurs, ils le doivent être ; et par cette raison ils le sont tous, quant à l'obligation, puisqu'il n'y en a aucun où Dieu, si nous sommes dans le désordre, ne nous commande d'en sortir et de nous convertir : mais ils ne le sont pas tous, ou du moins ils ne le sont pas tous également quant à la disposition de nos cœurs ; ni même du côté de Dieu, quant à la préparation des grâces auxquelles notre

(1) Ecce facta sunt omnia nova. 2. *Cor.* 5.

conversion est attachée. Car il est de foi, qu'il y a des temps dans la vie plus propres que les autres et plus favorables pour le salut; des temps où il est plus possible et plus facile de trouver Dieu (1); des temps où il est plus utile et plus nécessaire de l'invoquer, parce qu'il est plus proche de nous (2); des temps choisis par la Providence, pour opérer dans nous ce changement de la main du Très-Haut, dont David se rendait à lui-même le témoignage, quand il disait avec une humble confiance et avec action de grâces : *J'ai dit : C'est maintenant que je commence; voici le changement opéré par la droite du Très-Haut* (3).

Or un de ces temps choisis spécialement de Dieu, un de ces temps favorables, un de ces temps de salut et de conversion, c'est le jubilé; et je puis bien lui appliquer ce que saint Paul disait aux Corinthiens : *Voici maintenant le temps favorable; voici maintenant les jours du salut* (4). Temps de crise, si j'ose ainsi m'exprimer, temps de crise et pour les pécheurs, et pour les justes : pour les pécheurs, parce que la grâce dont Dieu les prévient, fait en eux les derniers efforts pour les tirer du dangereux état où le péché les a réduits : pour les justes, puisqu'ils ont besoin de ce secours extraordinaire, pour sortir de l'état de tiédeur dont ils auraient à craindre sans cela les suites funestes.

Aussi, chrétiens, le jubilé est-il l'engagement le plus naturel à ce renouvellement de vie, le moyen le plus efficace de ce renouvellement de vie, l'occasion la plus avantageuse pour ce renouvellement de vie : prenez garde à ces trois pensées. L'engagement le plus naturel à ce renouvellement de vie : car comment puis-je, sans cela, reconnaître le don de Dieu, et comment l'honorer dans ma personne, si je ne suis intérieure

(1) Quærite Dominum dùm inveniri potest. *Psal.* 55.

(2) Invocate eum dùm propè est. *Ibid.*

(3) Dixi : Nunc cœpi; hæc mutatio dexteræ Excelsi. *Psal.* 76.

(4) Ecce nunc tempus acceptabile : ecce nunc dies salutis. 2. *Cor.* 6.

ment et parfaitement renouvelé selon Dieu ? Dieu, en m'accordant la grâce du jubilé, me remet en quelque façon tous les intérêts de sa justice, et répand sur moi, sans réserve, tous les trésors de sa miséricorde : n'est-il pas juste que je réponde à ce bienfait inestimable par un redoublement de zèle, et qu'en reconnaissance de ce que Dieu a fait pour moi, après m'être reproché d'avoir fait jusqu'à maintenant si peu pour lui, je commence à le servir avec un cœur nouveau et comme un homme nouveau ? Le moyen le plus efficace de ce renouvellement de vie : pourquoi ? c'est que le jubilé, par la plénitude des grâces qu'il renferme, en ote le principal et l'unique obstacle. Ce qui nous empêche de nous élever à Dieu, et de marcher dans la pratique de cette vie nouvelle dont parle saint Paul, c'est le poids du péché qui nous accable : or, nous en sommes pleinement déchargés par le jubilé ; c'est donc alors que nous avons droit de dire : *Dégagés de tout ce qui nous opposait, et absolument délivrés des liens du péché, qui nous serraient si étroitement, courons avec joie dans la carrière du salut qui nous est ouverte* (1). L'occasion la plus avantageuse pour ce renouvellement de vie : et, en effet, si, dans le dessein que nous avons de retourner à Dieu, nous étions encore retenus par les considérations du monde ; si par un respect humain nous avions encore de la peine à nous déclarer, non-seulement le jubilé nous y invite, mais il nous en facilite l'exécution. A combien de pécheurs et de pécheresses, à combien de mondains et de mondaines ce saint temps n'a-t-il pas été, pour user de ce terme, l'époque de leur conversion, jusqu'à leur avoir attiré l'estime et les éloges du monde même !

Ne différons donc pas davantage une affaire aussi importante que celle du parfait renouvellement et du changement intérieur de nos âmes, à quoi nous de-

(1) Deponentes omne pondus et circumstans nos peccatum, curramus ad propositum nobis certamen. *Hebr.* 12.

vous rapporter la grâce du jubilé. Pour ne pas recevoir cette grâce en vain, faites voir par nos œuvres quelle est sa vertu, et justifions-la par les salutaires effets dont elle va être suivie. Voici peut-être le dernier temps, dont nous serons en état et en pouvoir de profiter : écoutons Dieu, et n'endurcissons pas nos cœurs ; peut-être sa patience qui a des bornes, se lassera-t-elle enfin de nous supporter ; peut-être sommes-nous à la veille de combler enfin la mesure de sa justice ; peut-être la cognée est-elle déjà à la racine de l'arbre ; hâtons-nous d'accomplir le dessein de Dieu, qui ne peut être que notre sanctification. Ah ! qu'il ne nous arrive pas, comme à l'infortunée Jérusalem, d'ajouter à nos autres désastres celui de ne pas connaître le temps où Dieu nous visite, et par là de mettre le comble à notre réprobation. Dieu nous visite par ses châtiments dans les temps de calamité et de misère, et il nous visite par ses consolations dans le temps du jubilé. Malheur à nous, si nous ne connaissons pas un si saint temps ; et encore plus malheureux, si, le connaissant, nous ne nous en servons pas ! Car voilà ce qui acheva la ruine de cette ville criminelle, lorsque Jésus-Christ lui dit en pleurant : *Parce que tu n'as pas connu le temps auquel on t'a visitée* (1). Il n'attribua pas sa destruction future à tous les autres crimes qu'elle avait commis, ni même à celui qu'elle allait commettre en le crucifiant ; mais à celui dont elle s'était rendue coupable, en ne discernant pas le temps où Dieu l'avait recherchée et appelée. Détournez de nous, Seigneur, une malédiction si terrible ; éclairez-nous, touchez-nous, aidez-nous vous-même à faire un saint usage d'un temps si précieux ; préparez-y nos cœurs par votre grâce, et que ce jubilé soit vraiment pour nous le temps du salut où nous conduise, etc.

(1) Eò quòd non cognoveris tempus visitationis tuæ. *Luc.* 19

PRIÈRES POUR LE JUBILÉ.

A l'ouverture du jubilé, pour implorer l'assistance du Saint-Esprit.

HYMNE.

Veni, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita :
Imple superna gratiâ
Quæ tu creâsti pectora.

Qui Paracletus diceris,
Donum Dei altissimi,
Fons vivus, ignis caritas,
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,
Dextræ Dei tu digitus,
Tu ritè promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longiùs.

Venez, Esprit créateur, descendez dans les âmes de ceux qui sont à vous, et remplissez de la grâce divine les cœurs que vous avez formés.

Esprit consolateur, don du Dieu très-haut, source de vie, feu céleste, amour, onction divine;

Vertu de la droite de Dieu, vous répandez sept fois vos dons, et, selon la promesse du Père, vous mettez sa parole sur nos lèvres.

Éclairez-nous de votre lumière, versez votre amour dans nos cœurs, et fortifiez, à tous les instants, notre chair infirme et défaillante.

Repoussez loin de nous l'ennui, et donnez-nous la

paix; guidés ainsi par vous, nous éviterons tout ce qui nous peut nuire.

Apprenez-nous à connaître le Père, apprenez-nous à connaître le Fils; et vous, Esprit du Père et du Fils, soyez à jamais l'objet de notre amour et de notre foi.

Gloire au Père, gloire au Fils, gloire au Saint-Esprit, dont le souffle éclaire et enflamme les âmes.

Ainsi soit-il.

℣. Envoyez votre Esprit, et tout sera créé;

℟. Et vous renouvellerez la face de la terre.

PRIONS.

O Dieu, qui avez enseigné le cœur des fidèles par la lumière du Saint-Esprit, donnez-nous cet Esprit saint, qui nous fasse goûter et aimer le bien, et qui répande toujours en nous sa consolation. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Pacemque dones protinùs;
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.
Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium,
Te utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.
Sit laus Patri, laus Filio,
Par sit tibi laus, Spiritus,
Afflante quo mentes sacris
Lucent et ardent ignibus.
Amen.

℣. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur;

℟. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

Deus, qui corda fidelium sancti Spiritûs illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere: Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

Pour la Procession.

Ant. Exsurge, Domine, adjuva nos, et libera nos propter nomen tuum.

Ps. Deus, auribus nostris audivimus; patres nostri annuntiaverunt nobis opus quod operatus es in diebus eorum. Gloria Patri, etc.

Exsurge, etc.

OREMUS.

Mentem familiæ tuæ, quæsumus, Domine, interveniente beatâ Dei Genitrice Mariâ cum omnibus Sanctis, et munere compunctionis aperi, et largitate pietatis exaudi: Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

Ant. Levez-vous, Seigneur, secourez-nous et délivrez-nous, pour la gloire de votre nom.

Ps. O Dieu! nous avons entendu de nos oreilles, et nos pères nous ont appris les merveilles que vous avez opérées de leur temps. Gloire au Père, etc.

Levez-vous, etc.

PRIONS.

Donnez-nous, Seigneur, par l'intercession de la sainte Vierge et de tous les saints, l'esprit de componction, et accordez-nous par votre infinie miséricorde l'effet de nos demandes: Nous vous en supplions par J. C. N. S.

℟. Ainsi soit-il.

LES SEPT PSAUMES DE LA PÉNITENCE.

PSAUME 6.

Domine, ne in furore tuo arguas me, * neque in irâ tuâ corripias me.

Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum: * sana me, Domine, quoniam conturbata sunt ossa mea.

Et anima mea turbata est valdè; * sed tu, Domine, usquequo?

Seigneur, ne me reprenez point dans votre fureur, et ne me corrigez pas dans le fort de votre colère.

Ayez pitié de moi, Seigneur, puisque je suis faible: Seigneur, guérissez-moi, car le mal qui me ronge a passé dans mes os qui en sont ébranlés.

Mon âme est abattue de tristesse; mais vous, Seigneur, jusques à quand différerez-vous ma guérison?

Tournez vos yeux sur moi, Seigneur, et sauvez mon âme de tous dangers : délivrez-moi par votre grande bonté et miséricorde.

Car on ne se souvient point de vous parmi les morts, et qui sera capable de célébrer vos louanges dans les enfers ?

Je me suis tourmenté jusqu'à ce point dans mes gémissements, que toutes les nuits mon lit est baigné, et ma couche arrosée de mes larmes.

Mon œil a été troublé de fureur : je suis vieilli par le chagrin de voir mes ennemis se rire de mes tourments.

Retirez-vous de moi, vous qui persistez toujours dans l'iniquité, car Dieu a entendu favorablement la voix de mes pleurs.

Le Seigneur a exaucé ma prière ; le Seigneur a reçu mon oraison.

Que tous mes ennemis en rougissent de honte, et soient atteints d'une agitation extraordinaire : qu'ils soient couverts de confusion et de honte.

Gloire au Père, etc.

Convertere, Domine, et eripe animam meam; * salvum me fac propter misericordiam tuam.

Quoniam non est in morte qui memor sit tui : * in inferno autem quis confitebitur tibi ?

Laboravi in gemitu meo, lavabo per singulas noctes lectum meum : * lacrymis meis stratum meum rigabo.

Turbatus est à furore oculus meus : * inveteravi inter omnes inimicos meos.

Discedite à me, omnes qui operamini iniquitatem, * quoniam exaudivit Dominus vocem fletûs mei.

Exaudivit Dominus deprecationem meam : * Dominus orationem meam suscepit.

Erubescant, et conturbentur vehementer omnes inimici mei : * convertantur et erubescant valdè velociter.

Gloria Patri, etc.

EFFUSION DE CŒUR.

La grandeur de votre colère, ô mon Dieu ! me fait connaître la grandeur de mon péché : un péché que je reconnais si grand, je ne voudrais pas le voir impuni ; et si je vous demande, Seigneur, de modérer ou de suspendre l'effet de votre juste courroux, c'est que je crains, ô mon Dieu ! que ce juste châtiment de mon péché ne me soit une malheureuse occasion de vous offenser de

nouveau, et ne me serve enfin de prétexte pour abandonner votre service. Je le veux pourtant pleurer, ce péché, et je voudrais le noyer dans mes larmes; je veux en faire pénitence tout le reste de ma vie, pour ne pas le pleurer inutilement, ni en faire une pénitence éternelle dans l'enfer.

Seigneur, je vous exposerai encore ici mes justes alarmes; j'ai vieilli avec mes ennemis; j'ai été jusqu'ici le lâche esclave de mes passions : vous avez enfin rompu mes liens; mais ces anciennes habitudes ne laissent pas de combattre en moi contre les sentiments d'une piété nouvelle. A certains moments je me sens agité de mille mouvements contraires; je cède tour à tour à votre grâce et à mes penchants, et je ne sais enfin si je sors du combat, ou victorieux, ou vaincu. S'il faut en croire ces ennemis de mon repos et de mon salut, ils ont triomphé, et je suis retombé entre leurs mains. Il n'en est pas ainsi, Seigneur; je n'ai pas consenti de cœur à l'iniquité; tout ce que j'ai pensé tout ce que j'ai comme voulu de contraire à la piété je le désavoue. Mais, Seigneur, si vous permettez que je sois toujours attaqué, ne souffrez jamais que je succombe, ni que ma victoire soit incertaine. Seigneur mon Dieu, rendez-moi tellement supérieur à ces ennemis de mon âme, que se voyant toujours défaits, que voyant toute leur malice tourner à mon bien, ils soient enfin obligés de me laisser en paix pour toujours.

PSAUME 31.

Beati quorum remissæ sunt iniquitates, * et quorum tecta sunt peccata.

Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum, * nec est in spiritu ejus dolus.

Bienheureux sont ceux à qui les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts.

Bienheureux est l'homme à qui Dieu n'impute point sa faute après l'avoir commise, et qui n'a point de déguisement en son esprit.

Parce que j'ai gardé mon mal secrètement, mes os comme envieillis ont perdu leur force, parmi les cris que j'ai jetés.

Votre main s'est appesantie sur moi, tant que le jour et la nuit ont duré; et la douleur qui me consume m'a desséché comme l'herbe durant la chaleur de l'été.

C'est pourquoi je vous ai librement déclaré mon offense, et je ne vous ai point tenu mon iniquité cachée.

Dès que j'ai dit : Il faut que je confesse mon péché au Seigneur, vous m'avez remis l'impiété de ma faute.

Ce qui servira d'un exemple mémorable à tous les justes, pour vous adresser leurs prières en temps de miséricorde.

Et certes, quand un déluge de maux inonderait toute la terre, ils n'en pourraient être aucunement touchés.

Vous êtes mon asile contre toutes les adversités qui m'environnent; vous êtes ma joie, délivrez-moi des ennemis dont je suis accablé.

Je vous donnerai un esprit clairvoyant; je vous enseignerai le chemin que vous devez tenir; j'arrêterai mes yeux, veillant à votre conduite.

Toutefois ne devenez point semblables au cheval et au mulet, qui n'ont point d'entendement

Vous leur donnerez le mors et la bride, pour les

Quoniam tacui, inveteraverunt ossa mea; * dùm clamarem totâ die.

Quoniam die ac nocte gravata est super me manus tua : * conversus sum in ærumnâ meâ, dùm configitur spina.

Delictum meum cognitum tibi feci, * et injustitiam non abscondi.

Dixi : Confitebor adversùm me injustitiam meam Domino; * et tu remisisti impietatem peccati mei.

Pro hâc orabit ad te omnis sanctus * in tempore opportuno.

Verumtamen in diluvio aquarum multarum, * ad eum non approximabunt.

Tu es refugium meum à tribulatione quæ circumdedit me : * exsultatio mea, erue me à circumdantibus me.

Intellectum tibi dabo, et instruam te in viâ hâc quâ gradieris : * firmabo super te oculos meos.

Nolite fieri sicut equus et mulus, * quibus non est intellectus.

In camo et freno maxillas eorum con-

stringe, * qui non approximant ad te.

Multa flagella peccatoris : * sperantem autem in Domino misericordia circumdabit.

Lætamini in Domino, et exsultate, justi; * et gloriamini, omnes recti corde.

Gloria Patri, etc.

empêcher de mordre et de ruer contre vous.

Plusieurs malédictions se répandront sur les pécheurs; mais la miséricorde sera le partage de ceux qui mettent leur espérance au Seigneur.

Réjouissez-vous donc au Seigneur, hommes justes; et vous tous qui êtes nets de cœur, soyez transportés de joie.

Gloire au Père, etc.

EFFUSION DE CŒUR.

Qui sont ceux, ô mon Dieu! que j'ai appelés heureux, et dont j'ai envié le bonheur dans les jours de mon péché? des malheureux que votre miséricorde ne presse plus, que votre justice a cessé de poursuivre; des misérables qui ont fait pacte avec leur conscience, pour être en paix avec elle; qui ont perdu en effet tous leurs remords, à force d'iniquités; des pécheurs qui réussissent dans tous leurs désirs criminels, et qui sont, en quelque sorte, récompensés de leurs crimes.

J'étais encore dans une autre illusion, Seigneur; je craignais de vous confesser mes désordres dans la personne d'un de vos ministres, parce que je prévoyais que la confession de mes péchés pourrait me conduire à un changement de vie, et que je regardais le commencement de ma conversion comme la fin de tous mes plaisirs. Vous avez eu pitié, Seigneur, de ce double aveuglement; vous m'avez livré aux inquiétudes et aux remords. Toujours malheureux, parce que j'étais toujours pécheur, je suis rentré en moi-même, je suis venu à vous; je vous ai confessé mon crime avec un cœur pénétré de douleur, et vous me l'avez pardonné, Dieu de bonté; vous m'avez rendu un exemple de votre miséricorde, qui doit rendre la confiance à ceux à qui des crimes semblables aux miens pourraient

l'avoir ôtée ; vous m'avez rendu une preuve de la douceur de votre joug, qui doit attirer à vous les pécheurs les plus prévenus contre la piété. Seigneur, faites-moi comprendre tout le bonheur de mon état présent : faites-moi connaître tout le prix de la grâce que vous m'avez faite. Conservez-la en moi, mon Dieu, cette grâce précieuse que je porte, au milieu des écueils, dans un vase bien fragile. Ne bornez pas vos miséricordes, Seigneur, à me montrer le chemin, à me représenter vos bontés, à me menacer de votre colère ; arrêtez-moi avec un frein, quand mes passions, toujours rebelles à ce nouveau joug, voudraient me porter encore à mes anciennes iniquités.

PSAUME 37.

SEIGNEUR, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me corrigez point dans le fort de votre colère.

J'ai déjà senti les traits piquants de votre indignation, que vous avez poussés contre moi, sur qui vous avez appesanti votre main.

Ma chair, toute couverte d'ulcères, éprouve bien les effets de votre ire, et à cause de mes péchés mes os ne reçoivent aucun repos.

Mes iniquités sont comme des flots qui m'ont submergé ; c'est un pesant fardeau qui m'accable.

Mes cicatrices se sont envieillies et ont dégénéré, par ma faute, en une corruption sans remède.

Etant ainsi devenu misérable et courbé sous les ennuis, je chemine tout le jour avec une grande tristesse.

DOMINE, ne in furore tuo arguas me, * neque in irâ tuâ corripias me.

Quoniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi, * et confirmâsti super me manum tuam.

Non est sanitas in carne meâ, à facie iræ tuæ : * non est pax ossibus meis, à facie peccatorum meorum.

Quoniam iniquitates meæ supergressæ sunt caput meum : * et sicut onus grave gravatæ sunt super me.

Putruerunt, et corruptæ sunt cicatrices meæ, * à facie insipientiæ meæ.

Miser factus sum, et curvatus sum usque in finem : * totâ die contristatus ingrediebar.

Quoniam lumbi mei impleti sunt illusionibus : et non est sanitas in carne meâ.

Afflictus sum, et humiliatus sum nimis, * rugiebam à gemitu cordis mei.

Domine, antè te omne desiderium meum ; * et gemitus meus à te non est absconditus.

Cor meum conturbatum est, dereliquit me virtus mea ; * et lumen oculorum meorum, et ipsum non est mecum.

Amici mei et proximi mei * adversùm me appropinquaverunt et steterunt.

Et qui juxtà me erant, de longè steterunt ; * et vim faciebant qui quærebant animam meam.

Et qui inquirebant mala mihi, locuti sunt vanitates, * et dolos totâ die meditabantur.

Ego autem tanquàm surdus non audiebam, * et sicut mutus non aperiens os suum.

Et factus sum sicut homo non audiens, * et non habens in ore suo redargutiones.

Quoniam in te, Domine, speravi : * tu exaudies me, Domine Deus meus.

Mes reins, pleins d'une ardeur excessive, me causent d'étranges illusions : et je n'ai aucune partie de mon corps où je ne souffre.

Je suis si fort affligé et abaissé, qu'au lieu de plaintes, mon cœur n'exprime sa douleur que par des hurlements.

Seigneur, vous voyez toutes mes intentions : mes pleurs ni mes gémissements ne vous sont point cachés.

Mon courage s'étonne, je n'ai plus de force ni de vigueur ; et mes yeux, qui sont aveuglés de mes larmes, n'aperçoivent plus la clarté.

Mes amis et mes proches se sont éloignés de moi, me voyant réduit en ce piteux état.

Mes voisins s'en sont retirés aussi ; et ceux qui cherchaient à m'ôter la vie, y employaient de grandes violences.

Ils n'épiaient que les occasions de me nuire, et tenaient de mauvais discours de moi ; ils passaient tous les jours à chercher les moyens de me nuire.

Néanmoins, comme si j'eusse été sourd, je ne me souciais point de les ouïr ; et comme si j'eusse été muet, je ne leur ai point répondu.

J'ai bouché mes oreilles à tous leurs reproches, et ma langue n'a point eu la peine de repousser leurs injures.

Parce qu'en vous, Seigneur, j'ai mis mon espérance ; Seigneur, mon Dieu, vous exaucerez ma prière.

Je vous demande cette grâce, que mes ennemis ne se puissent glorifier de mes misères, ni que, dès le moment que je fais un faux pas, ils ne se dressent contre moi pour me faire tomber.

Je suis pourtant disposé à souffrir toujours la persécution; et la douleur que j'ai méritée se présente continuellement à mes yeux.

Car j'avoue que j'ai commis de grandes iniquités, et j'ai sans cesse mon crime présent à ma pensée.

Cependant mes ennemis vivent contents, ils se fortifient contre moi, et leur nombre s'augmente tous les jours.

Ceux qui rendent le mal pour le bien m'ont été contraires, parce que j'aime la paix et la douceur.

Seigneur, ne m'abandonnez point dans ces périls; mon Dieu, ne vous éloignez point de moi.

Venez promptement à mon secours, mon Seigneur et mon Dieu, puisque vous êtes mon salut.

Gloire au Père, etc.

Quia dixi, nequandò supergaudeant mihi inimici mei; * et dùm commoventur pedes mei, super me magna locuti sunt.

Quoniam ego in flagella paratus sum; * et dolor meus in conspectu meo semper.

Quoniam iniquitatem meam annuntiabo; * et cogitabo pro peccato meo.

Inimici autem mei vivunt, et confirmati sunt super me: * et multiplicati sunt qui oderunt me iniquè.

Qui retribuunt mala pro bonis detrahebant mihi; * quoniam sequebar bonitatem.

Ne derelinquas me, Domine Deus meus: * ne discesseris à me.

Intende in adjutorium meum, * Domine, Deus salutis meæ.

Gloria Patri, etc

EFFUSION DE COEUR.

Non, Seigneur, ce n'est pas au criminel à vous marquer le genre de son supplice, et à vous prescrire la mesure du châtiment; trop heureux, quand vous voulez bien le punir dans le temps, et ne pas le réserver aux moments de l'éternité. Mais, Seigneur, vous permettez à l'homme de vous représenter sa faiblesse; vous voulez que le pécheur craigne une épreuve sous laquelle il pourrait succomber: c'est ce que craint et ce que vous représente le Prophète pé-

nitent. Mais ce n'est pas là, ô mon Dieu! la situation de ce pécheur qui paraît en votre présence; s'il avait de la foi, il viendrait se plaindre à vous de l'avoir rendu heureux, après qu'il a eu le malheur de vous offenser; s'il avait la crainte de vos jugements à venir, il viendrait vous demander de le punir dans le siècle présent. C'est ici, ô mon Dieu! un aussi grand pécheur et peut-être un plus grand pécheur que David; mais ce n'est pas David pénitent, et je ne sais si c'est David converti. David était occupé à toute heure de son péché; il en était humilié, il en était touché, il en était accablé, il en séchait de douleur, il en versait des larmes amères; et moi j'ai ôté mon péché de devant mes yeux; je ne le sens pas, je n'en suis pas effrayé, je crains d'en être affligé, je ne sais pas le pleurer. Quelque soupir forcé, quelque gémissement feint, un aveu, ou froid, ou plein d'orgueil, de ma qualité de pécheur, voilà presque toute ma pénitence. Je suis aussi sensible aux moindres choses que l'on peut dire contre moi, que si je n'avais pas commis les plus grands crimes contre vous; aussi vif sur le peu de reconnaissance et le peu de fidélité des créatures, que si je n'avais pas été le plus ingrat et le plus infidèle des hommes envers mon Dieu; aussi impatient dans les moindres infirmités, aussi peu disposé à recevoir de votre main quelques légères épreuves, que si je n'avais pas mérité toutes les peines de la vie et tous les supplices de l'enfer. Enfin, mon Dieu, je me trouve toujours rebelle aux ordres de votre justice, quoique je sois forcé de convenir que personne n'est plus digne d'en porter tout le poids; voilà, Seigneur, mes dispositions, qui se fortifient tous les jours: ce sont les ennemis que j'ai présentement le plus à craindre, et dont je vous conjure de me délivrer. Ayez donc pitié de moi, ô mon Dieu! et après m'avoir donné de sortir des voies de l'iniquité, donnez-moi d'entrer dans les véritables sentiments de la pénitence.

PSAUME 50.

Mon Dieu, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde.

Et selon la multitude de vos bontés, effacez mon iniquité.

Versez abondamment sur moi de quoi me laver de mes fautes : nettoyez-moi de mon péché.

Je reconnais mes offenses, et mon crime est toujours contre moi.

Contre vous seul j'ai péché, et j'ai commis devant vos yeux tout le mal dont je me sens coupable. Soyez reconnu véritable en vos promesses, et triomphez dans vos jugements.

J'ai été souillé de vices dès l'instant de ma formation : ma mère m'a conçu en péché.

Mais pourtant comme vous avez toujours aimé la vérité, aussi vous a-t-il plu de me révéler les mystères secrets de votre divine sagesse.

Arrosez-moi d'hysope, et je serai nettoyé ; lavez-moi, et je deviendrai plus blanc que la neige.

Faites-moi entendre la voix intérieure de votre Saint-Esprit, qui me comblera de joie ; et elle ira jusque dans mes os affaiblis par le travail.

Détournez vos yeux de mes péchés, et effacez les taches de mes iniquités.

Miserere mei, Deus : * secundùm magnam misericordiam tuam.

Et secundùm multitudinem miserationum tuarum * dele iniquitatem meam.

Ampliùs lava me ab iniquitate meâ ; * et à peccato meo munda me.

Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, * et peccatum meum contrà me est semper.

Tibi soli peccavi et malum coràm te feci ; * ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cùm judicaris.

Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, * et in peccatis concepit me mater mea.

Ecce enim veritatem dilexisti ; * incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestàsti mihi.

Asperges me hyssopo, et mundabor ; * lavabis me, et super nivem dealbabor.

Auditui meo dabis gaudium et lætitiam ; * et exsultabunt ossa humiliata.

Averte faciem tuam à peccatis meis, * et omnes iniquitates meas dele.

Cor mundum crea in me, Deus, * et spiritum rectum innova in visceribus meis.

Ne projicias me à facie tuâ, * et spiritum sanctum tuum ne auferas à me.

Redde mihi lætitiam salutaris tui, * et spiritu principali confirma me.

Docebo iniquos vias tuas, * et impii ad te convertentur.

Libera me de sanguinibus, Deus, Deus salutis meæ; * et exsultabit lingua mea justitiam tuam.

Domine, labia mea aperies; * et os meum annuntiabit laudem tuam.

Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utiquè; * holocaustis non delectaberis.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus: * cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.

Benignè fac, Domine, in bonâ voluntate tuâ Sion, * ut ædificentur muri Jerusalem.

Tunc acceptabis sacrificium justitiæ, oblationes et holocausta; * tunc

Mon Dieu, mettez un cœur net dans mon sein: renouvelez dans mes entrailles l'esprit d'innocence.

Ne me condamnez point à demeurer éloigné de votre présence; ne retirez point de moi votre Saint-Esprit.

Rendez à mon âme la joie qu'elle concevra dès que vous serez son salut; et assurez si bien mes forces par votre Esprit, que je ne tremble plus.

J'enseignerai vos voies aux méchants, et les impies convertis imploreront votre miséricorde.

O mon Dieu, le Dieu de mon salut! purgez-moi du crime d'homicide, et ma langue s'estimera heureuse de raconter les miracles de votre justice.

Seigneur, ouvrez, s'il vous plaît, mes lèvres, et ma bouche aussitôt annoncera vos louanges.

Car si vous eussiez voulu des sacrifices, j'eusse tenu à honneur d'en charger vos autels; mais je sais bien que les holocaustes ne peuvent apaiser votre courroux.

Un esprit affligé du regret de ses péchés, est le sacrifice agréable à Dieu: mon Dieu, vous ne mépriserez point un cœur contrit et humilié.

Seigneur, favorisez la ville de Sion, suivant votre bonté accoutumée, et permettez que les murailles de Jérusalem soient relevées.

Alors vous agréerez le sacrifice de justice, vous accepterez nos oblations et nos

holocaustes, et l'on offrira des veaux sur vos autels.
Gloire au Père, etc.

imponent super altare tuum vitulos.
Gloria Patri, etc.

EFFUSION DE CŒUR.

J'ai péché contre vous, ô mon Dieu ! je suis un ingrat, un rebelle, un perfide ; rien ne peut augmenter mon iniquité ; rien ne doit la diminuer à vos yeux : un tel crime, après de si grandes grâces, crie vengeance contre lui-même; mais, Seigneur, voyez mon repentir, voyez mes larmes, voyez ma colère contre moi-même; et que ces sentiments désarment votre justice. Souvenez-vous, Seigneur, de vos anciennes bontés; écoutez la voix de votre grande miséricorde, et ayez pitié de ce misérable pécheur. Dites lui au fond du cœur cette parole de consolation : Tous tes péchés te sont remis.

Après m'avoir rétabli dans votre grâce, ne jetez plus les yeux sur mes égarements; après m'avoir rendu votre bienveillance, ne me l'ôtez jamais. Ce n'est pas, ô mon Dieu ! ce n'est pas un petit changement qu'il faut faire en moi ; c'est un renouvellement tout entier, c'est une création, c'est une résurrection que je vous demande. J'ai besoin de toute la force de votre esprit parce que je suis devenu la faiblesse même; j'ai besoin de beaucoup d'amour, parce que j'ai beaucoup péché; j'ai besoin de beaucoup de zèle pour réparer tout le mal que j'ai fait commettre. Après m'avoir pardonné mes péchés, achevez, Seigneur, de me purifier; après avoir arrêté le cours violent de mes passions, achevez, Seigneur, de me guérir.

Dieu de mon salut, délivrez-moi de ces tristes et dangereux restes de mon iniquité, et ne m'en laissez qu'un souvenir plein d'amertume ; nourrissez en moi une douleur continuelle de vous avoir offensé, cette douleur du péché qui vous plaît presque autant que le péché vous a déplu. A ce sacrifice d'un cœur touché de regret, donnez-moi de joindre le sacrifice d'un

cœur pénitent; et donnez à ma pénitence cette faveur qui égale et qui peut même surpasser à vos yeux le mérite de l'innocence.

PSAUME 101.

Domine, exaudi orationem meam; * et clamor meus ad te veniat.

Non avertas faciem tuam à me: * in quâcumque die tribulor, inclina ad me aurem tuam.

In quâcumque die invocavero te, * velociter exaudi me.

Quia defecerunt sicut fumus dies mei, * et ossa mea sicut cremium aruerunt.

Percussus sum ut fenum, et aruit cor meum, * quia oblitus sum comedere panem meum.

A voce gemitûs mei * adhæsit os meum carni meæ.

Similis factus sum pelicano solitudinis: * factus sum sicut nycticorax in domicilio.

Vigilavi, * et factus sum sicut passer solitarius in tecto.

Totâ die exprobrabant mihi inimici mei; * et qui laudabant me adversùm me jurabant.

Quia cinerem tanquàm panem manducabam; *

Seigneur, écoutez ma prière, et que mes cris montent jusqu'à vous.

Ne détournez pas votre visage de dessus moi; et en quelque temps que je sois dans l'affliction, prêtez l'oreille à ma voix.

En quelque jour que je vous invoque, hâtez-vous de m'exaucer.

Car mes jours se sont évanouis comme la fumée, et mes os se sont séchés comme du bois à demi consumé par le feu.

Semblable à l'herbe fauchée, je suis tombé dans une extrême langueur; parce que j'ai oublié de prendre ma nourriture.

A force de gémir et de soupirer, mes os tiennent à ma peau.

Je suis devenu semblable au pélican des déserts, et au hibou qui n'habite que les lieux solitaires.

Je passe la nuit sans dormir, et je me trouve comme un passereau qui est tout seul sur un toit.

Tous les jours mes ennemis me couvrent d'opprobres; et ceux qui autrefois me comblaient de louanges, me chargent à présent d'imprécations.

Je mange la cendre comme le pain; et ce que je bois

est arrosé de mes larmes.

Je sens le poids de votre colère et de votre indignation; car après m'avoir élevé, vous m'avez renversé par terre.

Mes jours se sont écoulés comme l'ombre; et je suis devenu sec comme l'herbe.

Pour vous, Seigneur, vous demeurez éternellement; et la mémoire de votre nom passera de siècle en siècle.

Vous paraîtrez enfin, et vous aurez pitié de Sion, puisque le temps est venu d'avoir compassion d'elle, ce temps que vous avez marqué vous-même.

Car les pierres de Sion sont chères à vos serviteurs, et ils s'attendrissent sur ses ruines.

Les nations craindront votre nom, Seigneur, et tous les rois de la terre publieront votre gloire,

Lorsque vous aurez rebâti Sion, et que vous y aurez fait éclater votre puissance.

Le Seigneur a tourné ses regards sur la prière des humbles, et il n'a pas méprisé leurs demandes.

Vos merveilles, ô mon Dieu! passeront jusqu'aux races futures; et la postérité la plus éloignée en rendra gloire à votre nom.

Le Seigneur a regardé du haut de son sanctuaire: il a daigné jeter les yeux sur la terre,

Pour écouter les gémissements des captifs, pour tirer des liens ceux qui étaient condamnés à la mort;

et potum meum cum fletu miscebam.

A facie iræ et indignationis tuæ, * quia elevans allisisti me.

Dies mei sicut umbra declinaverunt; * et ego sicut fenum arui.

Tu autem, Domine, in æternum permanes: * et memoriale tuum in generationem et generationem.

Tu exsurgens misereberis Sion, * quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus.

Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus * et terræ ejus miserebuntur.

Et timebunt gentes nomen tuum, Domine, et omnes reges terræ gloriam tuam,

Quia ædificavit Dominus Sion, * et videbitur in gloriâ suâ.

Respexit in orationem humilium, * et non sprevit precem eorum.

Scribantur hæc in generatione alterâ: * et populus qui creabitur laudabit Dominum.

Quia prospexit de excelso sancto suo: * Dominus de cœlo in terram aspexit;

Ut audiret gemitus compeditorum, * ut solveret filios interemptorum.

Ut annuntient in Sion nomen Domini, * et laudem ejus in Jerusalem;

In conveniendo populos in unum, et reges, * ut serviant Domino.

Respondit ei in viâ virtutis suæ : * Paucitatem dierum meorum nuntia mihi.

Ne revoces me in dimidio dierum meorum : * in generationem et generationem anni tui.

Initio tu, Domine, terram fundâsti; * et opera manuum tuarum sunt cœli.

Ipsi peribunt, * tu autem permanes.

Et omnes sicut vestimentum veterascent; * et sicut opertorium mutabis eos, et mutabuntur.

Tu autem idem ipse es, * et anni tui non deficient.

Filii servorum tuorum habitabunt : * et semen eorum in seculum dirigetur.

Gloria Patri, etc.

Afin qu'ils célèbrent son nom dans Sion, et qu'ils chantent ses louanges dans Jérusalem;

Lorsque les peuples et les rois se réuniront dans son enceinte pour servir le Seigneur.

Dans l'attente de vos jugements, ô mon Dieu! votre serviteur vous a dit : Apprenez-moi le peu de jours qui me restent à vivre.

Ne me retirez pas du monde au milieu de ma course; vos années dureront dans la suite de tous les âges.

Seigneur, vous avez créé la terre au commencement du monde, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains.

Ils périront; mais vous demeurerez.

Ils vieilliront comme un vêtement, et vous leur ferez changer de forme comme à un manteau.

Pour vous, vous serez toujours le même; et vos années ne finiront pas.

Les enfants de vos serviteurs auront enfin une habitation stable; et leur postérité subsistera toujours en votre présence.

Gloire au Père, etc.

EFFUSION DE CŒUR.

Las d'une longue et indigne servitude, accablé sous le poids des chaînes que je ne puis ni souffrir, ni rompre, je viens gémir devant vous, ô mon Dieu! j'ai recours à votre toute-puissante miséricorde, et je l'implore avec de grands cris.

L'ennui s'est attaché à moi, un chagrin secret me

ronge, le sommeil s'est enfui de mes yeux, une amertume universelle est répandue pour moi sur tout ce qui fait le plaisir des autres hommes; enfin, Seigneur, je me consume de tristesse, mais d'une tristesse peut-être inutile, puisque ce n'est peut-être pas la douleur de vous avoir offensé.

Ah! Seigneur, le temps de sortir d'un état si déplorable n'est-il pas encore venu pour moi? Votre jour mon Dieu, le moment d'avoir pitié de ce malheureux pécheur, n'est-il pas encore arrivé? Il est vrai, mon Dieu, que le péché, ce cruel ennemi de mon âme, y a renversé l'ouvrage de votre grâce, y a anéanti votre règne, y a ruiné votre édifice saint. Mais, Seigneur, j'ose vous représenter que dans le plus fort de mes égarements, j'ai toujours conservé un fonds d'amour pour la justice, une certaine haine pour les iniquités mêmes auxquelles je me livrais, un désir qui a été quelquefois bien vif de me voir rétabli, par votre grâce, dans mon premier état. Daignez, Seigneur, daignez briser mes chaînes, et me retirer des portes de la mort; daignez rétablir en moi votre règne, et y relever votre édifice. Quand on me verra délivré de la tyrannie de mes passions et rendu à votre service; quand on m'entendra raconter ce que vous aurez fait pour mon âme, quelles louanges, quelles bénédictions, quelle gloire, ô mon Dieu, il en reviendra à votre puissance et à votre bonté!

Cependant, Seigneur, mes jours s'écoulent comme l'ombre; l'iniquité a peut-être précipité mes jours; si je venais à périr avant le retour de votre miséricorde, je tomberais dans la mort éternelle: Seigneur, vous seriez éternellement dans la gloire avec vos saints et moi je serais pour l'éternité dans l'enfer avec les réprouvés. Non, Seigneur, non, j'attends votre grâce, je l'implore avec de grands cris, et ce ne sera pas en vain.

PSAUME 129.

De profundis clamavi ad te, Domine : * Domine, exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes * in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris, Domine; * Domine, quis sustinebit?

Quia apud te propitiatio est; * et propter legem tuam sustinui te, Domine.

Sustinuit anima mea in verbo ejus: * speravit anima mea in Domino.

A custodiâ matutinâ usque ad noctem * speret Israel in Domino:

Quia apud Dominum misericordia, * et copiosa apud eum redemptio.

Et ipse redimet Israel * ex omnibus iniquitatibus ejus.

Gloria Patri, etc.

Seigneur, je m'écrie vers vous du fond des abîmes; Seigneur, écoutez ma voix.

Que vos oreilles soient attentives à la prière que je vous fais.

Seigneur, si vous examinez nos péchés, qui pourra subsister devant vous?

Mais vous vous laissez fléchir par la clémence; et je vous ai attendu, Seigneur, à cause de votre loi.

Mon âme a attendu le Seigneur à cause de sa promesse; mon âme a espéré au Seigneur.

Que depuis le point du jour jusqu'à la nuit Israël espère au Seigneur.

Car le Seigneur est plein de miséricorde, et la rédemption que nous trouvons en lui est très-abondante,

Il rachettera lui-même Israël de tous ses péchés.

Gloire au Père, etc.

EFFUSION DE CŒUR.

Me voilà, ô mon Dieu! par une juste, mais terrible vengeance, dans cet affreux état où l'âme aime son péché, où l'on méprise votre loi, où l'on craint votre grâce, où l'on n'entend plus la voix de votre miséricorde, et où il semble qu'on n'a plus à attendre de votre justice qu'un jugement effroyable; me voilà presque au rang de ces morts que vous avez effacés de votre souvenir, qui sont jetés loin de votre main, qui ont péri dans votre cœur, sur qui l'on ne verse plus que des larmes inutiles.

Hélas! Seigneur, toutes les puissances de mon âme sont liées; mon cœur n'est plus à moi, ma chair a pris l'empire sur ma volonté; la lumière n'est plus dans mes yeux; mes mains ne sauraient vous chercher dans ces ténèbres; je n'ai plus que mes lèvres pour crier vers vous du fond de l'abîme. Prêtez l'oreille à ma triste voix, ô mon Dieu! et détournez les yeux de mes iniquités. Je ne sais, Seigneur, ce que ces iniquités méritent; mais je sais aussi que vous êtes plein de compassion; que vous êtes la bonté même; c'est là, mon Dieu, ce qui me fait revenir à vous, c'est là ce qui me remplit d'une confiance que la vue de toute votre justice et de tous mes péchés ne saurait m'ôter. Ma conversion sera la fin de mes maux : puis-je la désirer assez ardemment ? ma conversion sera la gloire de votre grâce : puis-je la demander froidement, et ne pas l'espérer ?

Oui, mon Sauveur, la plus grande misère qui ... jamais, va mettre au jour toute la grandeur de votre miséricorde; un pécheur retiré du fond de l'abîme va faire éclater votre toute-puissance : où il y a une abondance de crimes, on verra une surabondance de grâces. Hommes rachetés du sang de Jésus-Christ, fussiez-vous aussi coupables que ceux qui l'ont versé, fussiez-vous chargés de crimes comme le Prodigue, revenez à Dieu de tout votre cœur; et espérez dans la rédemption abondante de son Fils.

PSAUME 142.

SEIGNEUR, écoutez ma prière; prêtez l'oreille à ma demande, selon votre vérité; exaucez-moi selon votre justice.

N'entrez point en jugement avec votre serviteur, parce que nul homme vivant ne pourra se justifier devant vous.

DOMINE, exaudi orationem meam : * auribus percipe obsecrationem meam, in veritate tuâ; exaudi me in tuâ justitiâ.

... non intres in judicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.

Quia persecutus est inimicus animam meam;* humiliavit in terrâ vitam meam.

Collocavit me in obscuris sicut mortuos seculi, * et anxiatus est super me spiritus meus; in me turbatum est cor meum.

Memor fui dierum antiquorum, meditatus sum in omnibus operibus tuis : * in factis manuum tuarum meditabar.

Expandi manus meas ad te : * anima mea sicut terra sinè aquâ tibi.

Velociter exaudi me, Domine : * defecit spiritus meus.

Non avertas faciem tuam à me ; * et similis ero descendentibus in lacum.

Auditam fac mihi manè misericordiam tuam, * quia in te speravi.

Notam fac mihi viam in quâ ambulem, * quia ad te levavi animam meam.

Eripe me de inimicis meis, Domine, ad te confugi : * doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu.

Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam : * propter nomen tuum, Domine, vivificabis me in æquitate tuâ.

Educes de tribulatio-

Car l'ennemi a poursuivi mon âme, et il l'a humiliée jusqu'en terre.

Il m'a mis dans des lieux obscurs, comme les morts ensevelis depuis long-temps; mon esprit a été accablé d'ennui, mon cœur a été dans moi-même tout saisi de trouble.

Je me suis souvenu des siècles passés; j'ai rappelé en moi-même tout ce que vous avez fait, et j'ai médité sur les ouvrages de vos mains.

J'ai élevé mes mains vers vous; mon âme est devant vous comme une terre sans eau.

Seigneur, hâtez-vous de m'exaucer, mon esprit tombe en défaillance.

Ne détournez pas votre visage de moi, de peur que je ne sois semblable à ceux qui descendent dans l'abîme.

Faites-moi entendre dès le matin la voix de votre miséricorde, parce que j'ai espéré en vous.

Faites-moi connaître la voie par laquelle je dois marcher, puisque j'ai élevé mon âme vers vous.

Seigneur, délivrez-moi de mes ennemis, j'ai recours à vous; enseignez-moi à faire votre volonté, car vous êtes mon Dieu.

Votre bon esprit me conduira dans un chemin droit; Seigneur, vous me ferez vivre dans votre justice pour la gloire de votre nom.

Vous tirerez mon âme de

l'affliction ; vous perdrez mes ennemis, à cause de votre miséricorde.

Vous perdrez ceux qui affligent mon âme, parce que je suis votre serviteur.

Gloire au Père, etc.

Ant. Oubliez, Seigneur, nos fautes et celles de nos parents, et ne tirez point vengeance de nos iniquités.

ne animam meam; * et in misericordiâ tuâ disperdes inimicos meos.

Et perdes omnes qui tribulant animam meam, quoniam ego servus tuus sum.

Gloria Patri, etc.

Ant. Ne reminiscaris, Domine, delicta nostra vel parentum nostrorum : neque vindictam sumas de peccatis nostris.

EFFUSION DE CŒUR.

Ma misère, ma faiblesse, mes craintes, tout m'oblige, Seigneur, de venir à vous, et votre clémence m'y convie. Non, mon Dieu, je ne m'appuie pas sur mon innocence : aurais-je oublié des iniquités qui sont trop récentes pour être appelées anciennes? Et quel homme vivant peut prétendre à vos grâces à titre de justice ? M'appuyant donc uniquement sur votre miséricorde, j'y ai recours dans un état qui doit la toucher. Je l'implore du milieu des périls qui m'ont environné. Tant d'ennemis s'élèvent contre moi ; ils sont si forts, et moi si faible ; ils sont si artificieux, et moi si imprudent; ils sont si acharnés à ma perte, et moi si indifférent pour mon salut ; ils me tentent par des endroits si délicats et si forts dans mon goût, qu'à la fin ou je succomberais à leurs efforts, ou je cèderais à mes penchants. Déjà, mon Dieu, je perds vos jugements de vue ; la confusion règne dans mes pensées et dans mes désirs ; les ténèbres m'enveloppent de toutes parts ; tout languit, tout s'y dessèche, et je sens bien qu'il n'y a plus qu'un pas entre la mort et l'état où je me trouve.

O mon Dieu ! à qui seul j'ai recours, entre les bras de qui je me jette, hâtez-vous de me secourir. Livrerez-vous mon âme, Seigneur, à ceux qui la poursuivent ? Abandonnerez-vous à ses propres faiblesses

ou laisserez-vous succomber aux faiblesses des autres, un cœur qui s'est donné à vous sans retour? Non, Seigneur, vous ne serez pas inexorable à mes larmes, et votre conduite ne se démentira pas à mon égard : votre miséricorde me préservera des rechutes. Votre Esprit-Saint m'a ramené dans les voies de la justice, votre Esprit-Saint m'y soutiendra contre tous les efforts de l'enfer : votre grâce m'a guéri de mes passions; votre grâce me donnera la force de résister aux passions étrangères ; elle éloignera de moi tout ce qui pourrait s'opposer à mon salut, et me rendra constant dans la résolution que j'ai prise de vous servir le reste de mes jours dans la fidélité et dans la ferveur.

Aux Stations.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
℣. Suscipe deprecationem nostram, qui sedes ad dexteram Patris.
Agnus Dei, etc.
℣. Gloria Patri, etc.
Agnus Dei, etc.
℣. Exaudi, Deus,
℟. Voces nostras,
℣. Exaudi, Christe,
℟. Miserere nobis.
℣. Sancte sanctorum Deus,
℟. Miserere nobis (*bis.*)
℣. Sancte Joannes Baptista,
℟. Intercede pro nobis.
Sancte Petre,
Sancte Paule,
Sancte Polycarpe,
Sancte Irenæe,
Sancte Martine,
Sancte Niceti,
Sancte Juste,
Sancte Bruno,
Sancte Dionysi,
inter. pro nobis.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.
℣. Vous qui êtes assis à la droite de votre Père, recevez notre prière.
Agneau de Dieu, etc.
℣. Gloire au Père, etc.
Agneau de Dieu, etc.
℣. O Dieu!
℟. Exaucez nos prières.
℣. O Jésus-Christ!
℟. Ayez pitié de nous.
℣. Vous qui êtes le Saint des saints,
℟. Ayez pitié de nous.
℣. Saint Jean-Baptiste,
℟. Intercédez pour nous.
Saint Pierre,
Saint Paul,
Saint Polycarpe,
Saint Irénée,
Saint Martin,
Saint Nizier,
Saint Just,
Saint Bruno,
Saint Denis,
intercéd. pour nous.

Saint François de Sales,
Saint Bonaventure,
Saint Georges,
Sainte Marie, mère de Dieu,
Tous les Saints et Saintes,
intercédez pour nous.
℣. O Dieu!
℟. Exaucez nos prières.
℣. Conservez, ô Jésus-Christ,
℟. Votre serviteur le souverain Pontife N.

℣. Conservez, ô Jésus-Christ,
℟. Notre Archevêque N.

℣. Conservez, ô Jésus-Christ,
℟. La vie de notre Roi N. et celle de nos princes.

℣. O Dieu!
℟. Exaucez les prières de votre peuple.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.

Sancte Francisce Salesi,
Sancte Bonaventura,
Sancte Georgi,
Sancta Maria, (*bis.*)
Omnes Sancti, (*bis.*)
intercedite pro nobis.
℣. Exaudi, Deus,
℟. Voces nostras.
℣. Conserva, Christe

℟. Famulum tuum N. summum Pontificem nostrum.
℣. Conserva, Christe

℟. Antistitem nostrum N.
℣. Conserva, Christe,

℟. Regis nostri N. et principum nostrorum vitam.
℣. Exaudi, Deus,
℟. Orationem populi tui.
Kyrie, eleison.

Christe, eleison.

Kyrie, eleison.

TRAIT.

Seigneur, ne nous traitez pas selon nos péchés, et ne nous punissez pas selon nos iniquités. Seigneur, oubliez nos iniquités passées, et que vos miséricordes se hâtent de nous prévenir, parce que nous sommes réduits à une extrême misère. Assistez-nous, ô Dieu notre Sauveur! délivrez nous, Seigneur, pour la

Domine, non secundùm peccata nostra facias nobis; neque secundùm iniquitates nostras retribuas nobis. Domine, ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum: citò anticipent nos misericordiæ tuæ, quia pauperes facti sumus nimis. Adjuva nos, Deus, salutaris noster; et propp-

ser gloriam nominis tui. Domine, libera nos; et propitius esto peccatis nostris, propter nomen tuum.

℣. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam;

℟. Et salutare tuum da nobis.

gloire de votre nom; et pardonnez-nous nos péchés à cause de votre nom.

℣. Faites-nous sentir, Seigneur, les effets de votre miséricorde;

℟. Et accordez-nous le salut qui vient de vous.

PREMIÈRE STATION.

Pour obtenir la rémission des péchés.

OREMUS.

Deus, cujus proprium est misereri semper et parcere, suscipe deprecationem nostram; ut nos et omnes famulos tuos quos delictorum catena constringit, miseratio tuæ pietatis clementer absolvat.

PRIONS.

O Dieu, qui par une bonté qui vous est propre, êtes toujours disposé à pardonner aux pécheurs, recevez nos humbles prières, et daignez par votre miséricorde nous pardonner, et à tous ceux qui sont engagés dans les liens du péché.

Pour obtenir la grâce du Jubilé.

Ineffabilem nobis, Domine, misericordiam tuam clementer ostende; ut simul nos et à peccatis omnibus exuas, et à pœnis quas pro his meremur eripias.

Faites éclater sur nous, Seigneur, votre clémence et votre miséricorde ineffable, et en nous délivrant de tous nos péchés, délivrez-nous aussi des peines que nous avons méritées en les commettant.

Deus, cujus misericordiæ est peccatorum quæ dimittis pœnitentiam condignam et præ-

O Dieu, de la miséricorde de qui il est d'exiger de nous toute la pénitence que nous pouvons faire des péchés que

vous nous pardonnez, et de nous remettre avec bonté celle que nous méritons et que nous ne pouvons pas faire ; nous vous supplions de nous accorder l'esprit de pénitence et la grâce de l'indulgence; de recevoir notre pénitence, nos efforts et nos prières ; d'agréer les prières de vos Saints, et de ratifier ce que vos prêtres font sur la terre pour suppléer à ce qui nous manque. Nous vous le demandons par Jésus-Christ notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

cipere nobis districtè quam possumus, et quam non possumus condonare clementer : spiritum à te pœnitentiæ, et indulgentiæ largitatem deposcimus supplices; atque pœnitentibus, operantibus, rogantibus in acceptum referre, quod tui pro nobis petunt Sancti, et sacerdotes faciunt. Per Christum Dominum nostrum.

℣. Amen.

Il faut réciter cinq fois Pater noster *et* Ave, Maria.

SECONDE STATION.

Pour l'Église.

PRIONS.

Laissez-vous fléchir, Seigneur, aux prières de votre Eglise, et faites-la triompher de tous les maux qui l'affligent et de toutes les erreurs qui l'attaquent, afin qu'elle vous serve dans une pleine et entière liberté.

OREMUS.

Ecclesiæ tuæ, quæsumus, Domine, preces placatus admitte; ut destructis adversitatibus et erroribus universis, securâ tibi serviat libertate.

Pour notre S. P. le Pape.

O Dieu, qui êtes le Pasteur et le conducteur de tous les fidèles, regardez d'un œil favorable votre serviteur N.

Deus, omnium fidelium Pastor et Rector, famulum tuum N., quem pastorem Ecclesiæ tuæ

præesse voluisti, propitius respice; da ei, quæsumus, verbo et exemplo quibus præest proficere: ut ad vitam unà cum grege sibi credito perveniat sempiternam.

que vous avez choisi pour être le pasteur et le chef de votre Eglise : faites par votre grâce que sa parole et son exemple soient salutaires à ceux sur lesquels il a autorité, afin qu'il puisse arriver à la vie éternelle avec le troupeau qui lui est confié.

Pour Mgr. l'Archevêque.

Da, quæsumus, Domine, famulo tuo N., quem huic gregi pascendo præfecisti, spiritum consilii et fortitudinis; spiritum scientiæ et pietatis; ut per dignum Pontificis institutum crescat devotio sancta fidelium : et salus gregis sit gaudium et corona pastoris. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen

Donnez, Seigneur, à votre serviteur N., que vous avez choisi pour être le pasteur de ce troupeau, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété ; afin que le bon gouvernement du Pontife fasse croître de plus en plus la piété des fidèles, et que le salut du troupeau soit la joie et la couronne du pasteur. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Cinq fois Pater *et* Ave.

TROISIÈME STATION.

Pour les nécessités présentes.

OREMUS.

Deus, nostrum refugium in laboribus, virtus in infirmitatibus, adjutorium in tribulationibus, solamen in fletibus : concede populo tuo, ut ab omni adversitate liberatus, in tuâ miseratione respiret.

PRIONS.

O Dieu, qui êtes notre refuge dans nos peines, notre force dans nos faiblesses, notre secours dans les tribulations, notre consolation et notre joie dans les afflictions et les pleurs, accordez à votre peuple, qu'étant délivré de toute adversité, il ressente les effets de votre miséricorde.

Pour les malades.

Dieu tout-puissant et éternel, qui êtes le salut de ceux qui ont la foi, exaucez les prières que nous vous faisons pour ceux de vos serviteurs qui sont malades, et accordez-leur le secours de votre miséricorde, afin qu'ayant recouvré la santé, ils vous en rendent de très-humbles actions de grâces.

Omnipotens sempiterne Deus, salus æterna credentium, exaudi nos pro famulis tuis infirmis, pro quibus misericordiæ tuæ imploramus auxilium; ut reddità sibi sanitate, gratiarum tibi in Ecclesiâ tuâ referant actiones.

Pour les fruits de la terre.

Daignez, Seigneur, répandre votre bénédiction sur votre peuple; faites, par un effet de votre bonté, que la terre produise les fruits dont nous avons besoin, et qu'après les avoir recueillis, nous n'en usions que pour la gloire et l'honneur de votre saint nom. Par notre Seigneur Jésus-Christ.

℟. Ainsi soit-il.

Effunde, quæsumus, Domine, Deus noster, benedictionem tuam super populum tuum; u et dante te benignitatem, terra nostra det fructus suos : et his collectis ad laudem et honorem sancti tui nominis utamur. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

Cinq fois Pater *et* Ave.

QUATRIÈME STATION.

Pour demander l'accroissement de la foi.

PRIONS.

Seigneur, augmentez en nous le don de la foi, afin que vous demeurant attachés par les liens d'une foi inébranlable, nous méritions de

OREMUS.

Auge fidem tuam, quæsumus, Domine, miseratus in nobis; quia pietatis tuæ subsidia non negabis, quibus in

te credendi contuleris firmitatem.

participer aux grâces et aux biens que vous avez promis à ceux qui croiront fermement en vous.

Pour demander l'accroissement de l'espérance.

Consolator in te sperantium, Deus, infunde cordibus nostris christianæ spei donum; quâ nihil de nobis, sed omnia de tuâ miseratione exspectantes, salutem nostram cum humili fiduciâ incessanter operemur.

O Dieu, qui ne manquez jamais de consoler ceux qui espèrent en vous, répandez dans nos cœurs le don de l'espérance chrétienne, afin que, pénétrés du sentiment de notre misère, nous attendions avec une humble confiance de votre miséricorde la grâce de travailler constamment à notre salut.

Pour demander l'accroissement de la charité.

Deus, qui plenitudinem mandatorum in tuâ et proximi dilectione posuisti: hanc nobis gratiam largire propitius; ut quia in multis offendimus, tua charitas abundet in nobis, per quam peccata mundantur.

O Dieu, qui avez renfermé votre loi dans le commandement que vous nous faites de vous aimer et d'aimer notre prochain, faites que nous vous aimions pardessus toutes choses et notre prochain comme nous-mêmes, afin que la charité régnant dans nos cœurs, couvre la multitude de nos péchés.

Pour demander la persévérance chrétienne.

Da nobis, quæsumus, Domine, perseverantem in tuâ voluntate famulatum; ut in diebus nostris, et merito et numero populus tibi serviens augeatur. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

Accordez-nous, s'il vous plaît, Seigneur, la grâce de persévérer dans votre service, afin qu'en nos jours le peuple qui vous sert croisse tout à la fois en mérite et en nombre. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Cinq fois Pater *et* Ave.

Pour le retour de la Procession.

LITANIES DES SAINTS.

Seigneur, ayez pitié de nous.	Kyrie, eleison.
Jésus, ayez pitié de nous.	Christe, eleison.
Seigneur, ayez pitié de nous.	Kyrie, eleison.
Jésus, écoutez-nous.	Christe, audi nos.
Jésus, exaucez-nous.	Christe, exaudi nos.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.	Pater de cœlis, Deus, miserere nobis.
Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.	Fili, Redemptor mundi, Deus, miserere nobis.
Esprit saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.	Spiritus Sancte, Deus, miserere nobis.
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de n.	Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis.
Sainte Marie, priez pour nous.	Sancta Maria, ora pro nobis.
Sainte Mère de Dieu, priez pour nous.	Sancta Dei Genitrix, ora pro nobis.
Sainte Vierge des vierges, priez pour nous.	Sancta Virgo virginum, ora pro nobis.
Saint Michel, priez.	Sancte Michael, ora.
Saint Gabriel, priez.	Sancte Gabriel, ora.
Saint Raphaël, priez.	Sancte Raphael, ora.
Saints Anges et Archanges, priez pour nous.	Omnes sancti Angeli et Archangeli, orate pro nobis.
Saints ordres des esprits bienheureux, priez.	Omnes sancti beatorum spirituum ordines, or.
Saint Jean-Baptiste, priez pour nous.	Sancte Joannes Baptista, ora pro nobis.
Saint Joseph, priez.	Sancte Joseph, ora.
Saint Joachim, priez.	Sancte Joachim, ora.
Saint Zacharie, priez.	Sancte Zacharia, ora.
Saints Patriarches et Prophètes, priez pour nous.	Omnes sancti Patriarchæ et Prophetæ, orate pro nobis.
Saint Pierre, priez pour nous.	Sancte Petre, ora pro nobis.
Saint Paul, priez.	Sancte Paule, ora

Sancte Andrea, ora.	Saint André, priez pour nous.
Sancte Jacobe,	Saint Jacques (*Zéb.*)
Sancte Joannes,	Saint Jean,
Sancte Thoma,	Saint Thomas,
Sancte Jacobe,	Saint Jacques,
Sancte Philippe,	Saint Philippe,
Sancte Bartholomæe,	Saint Barthélemi,
Sancte Matthæe,	Saint Matthieu.
Sancte Simon,	Saint Simon,
Sancte Thaddæe,	Saint Thaddée,
Sancte Matthia,	Saint Mathias,
Sancte Barnaba,	Saint Barnabé,
Sancte Luca,	Saint Luc,
Sancte Marce,	Saint Marc,
Omnes sancti Apostoli et Evangelistæ, orate pro nobis.	Saints Apôtres et Évangélistes, priez pour nous.
Omnes sancti Discipuli Domini, orate.	Saints Disciples du Seigneur, priez pour nous.
Omnes sancti Innocentes, orate.	Saints Innocents, priez pour nous.
Sancte Stephane, ora pro nobis.	Saint Etienne, priez pour nous.
Sancte Sila, ora.	Saint Silas, priez.
Sancte Tite,	Saint Tite,
Sancte Timothee,	Saint Timothée,
Sancte Onesime,	Saint Onésime,
Sancte Line,	Saint Lin,
Sancte Clete,	Saint Clet,
Sancte Clemens,	Saint Clément,
Sancte Simeon,	Saint Siméon,
Sancte Ignati,	Saint Ignace,
Sancte Justine,	Saint Justin,
Sancte Polycarpe, ora.	Saint Polycarpe, priez.
Sancte Pothine cum Sociis tuis, ora.	Saint Pothin avec vos compagnons,
Sancti Minervi et Eleazare, orate.	Saint Minerve et saint Éléazar, priez pour nous.
Sancte Andochi cum Sociis tuis, ora.	Saint Andoche avec vos compagnons, priez.
Sancte Epipodi, ora.	Saint Epipode, priez.
Sancte Alexander cum Sociis tuis, ora.	Saint Alexandre avec vos compagnons, priez.
Sancte Symphoriane, ora pro nobis.	Saint Symphorien, priez pour nous.
Sancti Marcelle et Valeriane, orate pro nobis.	Saint Marcel et saint Valérien, priez pour nous.

Saint Bénigne, priez.
Saint Gervais et saint Protais, priez pour nous.
Saint Spérat avec vos compagnons, priez.
Saint Irénée avec vos compagnons, priez.
Saint Denis avec vos compagnons, priez.
Saint Félix avec vos compagnons, priez.
Saint Fargeau et saint Fargeon, priez pour nous.
Saint Fabien, priez.
Saint Hippolyte avec vos compagnons,
Saint Corneille,
Saint Cyprien,
Saint Laurent,
Saint Maurice avec vos compagnons,
Saint Sébastien,
Saint Victor,
Saint Saturnin,
Saint Christophe,
Saint Vincent,
Saint Georges,
Saint Romain,
Saint Côme et saint Damien, priez pour nous.
Saint Chrysogone, priez.
Saint Jean et saint Paul priez pour nous.
Saint Didier, priez.
Saint Rambert, priez.
Saint Ennemond, priez.
Saint Léger, priez.
Saint Thomas (*Cantorbéry*), priez pour nous.
Saints Martyrs, priez pour nous.
Saint Grégoire (*Thaum.*), priez pour nous.
Saint Gatien, priez.
Saint Martial, priez.
Saint Paul (*Narb.*), priez.

Priez pour nous.

Sancte Benigne, ora.
Sancti Gervasi et Protasi, orate pro nobis.
Sancte Sperate cum sosociis tuis, ora.
Sancte Irenæ cum sociis ciis tuis, ora.
Sancte Dionysi cum sociis tuis, ora.
Sancte Felix cum sociis tuis, ora.
Sancti Ferreole et Ferrucio, orate pro nobis.
Sancte Fabiane, ora.
Sancte Hippolyte cum sociis tuis,
Sancte Corneli,
Sancte Cypriane,
Sancte Laurenti,
Sancte Maurici cum sociis tuis,
Sancte Sebastiane,
Sancte Victor,
Sancte Saturnine,
Sancte Christophore,
Sancte Vincenti,
Sancte Georgi,
Sancte Romane,
Sancti Cosma et Damiane, orate pro nobis.
Sancte Chrysogone, ora.
Sancti Joannes et Paule, orate pro nobis.
Sancte Desideri, ora.
Sancte Ragneberte, ora.
Sancte Annemunde, ora.
Sancte Leodegari, ora.
Sancte Thoma, ora pro nobis.
Omnes sancti Martyres, orate pro nobis.
Sancte Gregori, ora pro nobis.
Sancte Gatiane, ora.
Sancte Martialis, ora.
Sancte Paule ora.

Ora pro nobis.

Sancte Stremoni, ora.	Saint Austremoine, priez.
Sancte Trophime,	Saint Trophime,
Sancte Ursine,	Saint Ursin,
Sancte Sylvester,	Saint Sylvestre,
Sancte Hilari,	Saint Hilaire,
Sancte Athanasi,	Saint Athanase,
Sancte Basili,	Saint Basile,
Sancte Juste,	Saint Just,
Sancte Gregori Nazianzene,	Saint Grégoire de Nazianze,
Sancte Ambrosi,	Saint Ambroise,
Sancte Martine,	Saint Martin,
Sancte Joannes Chrysostome,	Saint Jean Chrysostome,
Sancte Nicolae,	Saint Nicolas,
Sancte Hieronyme,	Saint Jérome,
Sancte Augustine,	Saint Augustin.
Sancte Pauline,	Saint Paulin (*de Nole*),
Sancte Germane,	Saint Germain,
Sancte Eucheri,	Saint Eucher,
Sancte Leo,	Saint Léon,
Sancte Rustice,	Saint Rustique,
Sancte Stephane,	Saint Etienne,
Sancte Fulgenti,	Saint Fulgence,
Sancte Cæsari,	Saint Césaire,
Sancte Niceti,	Saint Nizier,
Sancte Claudi,	Saint Claude,
Sancte Gregori,	Saint Grégoire-le-Grand,
Sancte Remigi,	Saint Remi,
Sancte Thoma,	Saint Thomas (*d'Aquin*),
Sancte Bonaventura,	Saint Bonaventure,
Sancte Carole, ora pro nobis.	Saint Charles, priez pour nous.
Sancte Francisce Salesi, ora pro nobis.	Saint François de Sales, priez pour nous.
Omnes sancti Pontifices et Confessores, orate pro nobis.	Saints Pontifes et Confesseurs, priez pour nous.
Omnes sancti Doctores, orate.	Saints Docteurs, priez.
Sancte Lazare, ora.	Saint Lazare, priez.
Sancte Felix, ora.	Saint Felix (*de Nole*), priez.
Sancte Paule, eremita, ora pro nobis.	Saint Paul, ermite, priez pour nous.

Ora pro nobis. — Priez pour nous.

Saint Antoine	Sancte Antoni,
Saint Hilarion,	Sancte Hilario,
Saint Domitien,	Sancte Domitiane,
Saint Romain,	Sancte Romane,
Saint Héand,	Sancte Eugende,
Saint Benoît,	Sancte Benedicte,
Saint Trivier,	Sancte Triveri,
Saint Galmier,	Sancte Baldomere,
Saint Gérand,	Sancte Geralde,
Saint Bruno,	Sancte Bruno,
Saint Robert,	Sancte Roberte,
Saint Bernard,	Sancte Bernarde,
Saint Dominique,	Sancte Dominice,
Saint François (*d'Assis.*),	Sancte Francisce,
Saint Louis,	Sancte Ludovice,
Saint Roch,	Sancte Roche,
Saints Prêtres et Lévites, priez pour nous.	Omnes sancti Sacerdotes et Levitæ, orate.
Saints Moines et Ermites, priez pour nous.	Omnes sancti Monachi et Eremitæ, orate.
Sainte Anne, priez.	Sancta Anna, ora.
Sainte Elisabeth,	Sancta Elisabeth,
Sainte Marthe,	Sancta Martha,
Sainte Marie,	Sancta Maria,
Sainte Marie-Magdeleine,	Sancta Maria Magdalena
Sainte Thècle.	Sancta Thecla,
Sainte Symphorose avec vos enfants,	Sancta Symphorosa cum filiis tuis,
Sainte Blandine,	Sancta Blandina,
Sainte Félicité,	Sancta Felicitas,
Sainte Perpétue,	Sancta Perpetua,
Sainte Cécile,	Sancta Cæcilia,
Sainte Apolline,	Sancta Apollonia,
Sainte Agathe,	Sancta Agatha,
Sainte Foi,	Sancta Fides,
Sainte Barbe,	Sancta Barbara,
Sainte Agnès,	Sancta Agnes,
Sainte Anastasie,	Sancta Anastasia,
Sainte Eulalie,	Sancta Eulalia,
Sainte Lucie,	Sancta Lucia,
Sainte Monique,	Sancta Monica,
Sainte Ursule avec vos compagnes,	Sancta Ursula cum sociabus tuis,
Sainte Marguerite,	Sancta Margarita,
Sainte Geneviève,	Sancta Genovefa,
Sainte Clotilde,	Sancta Clotildis,

Priez pour nous. — Ora pro nobis.
Priez pour nous. — Ora pro nobis.

Sancta Catharina,	Sainte Catherine,
Sancta Clara,	Sainte Claire,
Sancta Teresia,	Sainte Thérèse,
Sancta Joanna-Francisca,	Sainte Jeanne-Françoise,
Omnes sanctæ Virgines et Viduæ, orate.	Saintes Vierges et Veuves, priez pour nous.
Omnes Sancti et Sanctæ Dei, intercedite pro nobis.	Saints et Saintes de Dieu, intercédez pour nous.
Propitius esto, exaudi nos, Domine.	O Dieu, soyez-nous propice; pardonnez-nous, Seigneur.
Propitius esto, parce nobis, Domine.	Soyez-nous propice; exaucez-nous, Seigneur.
Ab omni malo, libera nos, Domine.	De tout mal, délivrez-nous, Seigneur.
Ab omni peccato, libera nos, Domine.	De tout péché, délivrez-nous, Seigneur.
Ab irâ tuâ, libera nos, Domine.	De votre colère, délivrez-nous, Seigneur.
A subitaneâ et improvisâ morte, libera nos, Domine.	De la mort subite et imprévue, délivrez-nous, Seigneur.
Ab insidiis diaboli, libera nos, Domine.	Des embûches du démon, délivrez-nous, Seigneur.
Ab immundis cogitationibus, libera nos, Domine	Des pensées impures, délivrez-nous, Seigneur.
A spiritu fornicationis, libera nos, Domine.	De l'esprit de fornication, délivrez-nous, Seigneur.
Ab irâ, et odio, et omni malâ voluntate, libera nos, Domine.	De la colère, de la haine et de toute mauvaise volonté, délivrez-nous, Seigneur.
A fulgure et tempestate, libera nos, Domine.	De la foudre et des tempêtes, délivrez-nous, Seigneur.
A morte perpetuâ, libera nos, Domine.	De la mort éternelle, délivrez-nous, Seigneur.
Per mysterium sanctæ Incarnationis tuæ, libera nos, Domine.	Par le mystère de votre sainte incarnation, délivrez-nous, Seigneur.
Per adventum tuum, libera nos, Domine.	Par votre avènement, délivrez-nous, Seigneur.
Per nativitatem tuam, libera nos, Domine.	Par votre naissance, délivrez-nous, Seigneur.
Per Baptismum et sanctum jejunium tuum, libera nos, Domine.	Par votre baptême et votre saint jeûne, délivrez-nous, Seigneur.

Par votre croix et par votre passion, délivrez-nous, Seigneur.

Per Crucem et Passionem tuam, libera nos, Domine.

Par votre mort et par votre sépulture, délivrez-nous, Seigneur.

Per mortem et sepulturam tuam, libera nos, Domine.

Par votre sainte résurrection, délivrez-nous, Seigneur.

Per sanctam resurrectionem tuam, libera nos, Domine.

Par votre admirable ascension, délivrez-nous, Seigneur.

Per admirabilem ascensionem tuam, libera nos, Domine.

Par l'avènement du Saint-Esprit consolateur, délivrez nous, Seigneur.

Per adventum Spiritûs Sancti Paracleti, libera nos, Domine.

Au jour du jugement, dél.

In die judicii, libera.

Exaucez des pécheurs qui ont recours à votre miséricorde, nous vous en supplions, Seigneur.

Peccatores, te rogamus, audi nos.

Conduisez-nous à une véritable pénitence, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut ad veram pœnitentiam nos perducere digneris, te rogamus, audi nos.

Accordez-nous la rémission de nos péchés, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut remissionem peccatorum nostrorum nobis dones, te rogamus.

Donnez-nous la componction de cœur, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut compunctionem cordis, fontemque lacrymarum nobis dones, te rogamus.

Donnez-nous la foi, l'espérance et la charité, nous vous en supplions, Seign.

Ut fidem, spem et charitatem nobis dones, te rogamus, audi nos.

Daignez gouverner et conserver votre Eglise sainte, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut Ecclesiam tuam sanctam regere et conservare digneris, te rogamus, audi nos.

Maintenez dans votre sainte religion le souverain Pontife et tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, nous vous en supplions.

Ut Domnum Apostolicum, et omnes gradus Ecclesiæ in sanctâ religione conservare digneris, te rogamus.

Maintenez dans la fidélité à vous servir notre Archevêque et tous ceux que vous avez confiés à ses soins, nous vous en supplions.

Ut Antistitem nostrum, et omnes congregationes illi commissas in tuo sancto obsequio conservare digneris.

Ut Regem nostrum custodire digneris, te rogamus, audi nos.

Gardez notre Roi, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus.

Abaissez les ennemis de votre Eglise sainte, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut Regibus et principibus christianis pacem et veram concordiam donare digneris, te rogamus, audi nos.

Établissez une paix et une concorde véritable entre les rois et les princes chrétiens, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut cuncto populo christiano pacem et unitatem largiri digneris, te rogamus.

Accordez à tous les chrétiens la paix et l'unité de la foi, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut nosmetipsos in tuo sancto servitio confortare et conservare digneris, te rogamus.

Conservez-nous et fortifiez-nous dans la sainteté de votre culte, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut mentes nostras ad cœlestia desideria erigas, te rogamus.

Élevez nos esprits vers vous par des désirs spirituels et célestes, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut omnibus benefactoribus nostris sempiterna bona retribuas, te rog.

Récompensez tous nos bienfaiteurs, en leur donnant les biens éternels,

Ut animas nostras, fratrum, propinquorum et benefactorum nostrorum ab æternâ damnatione eripias, te rogamus, audi nos.

Délivrez de la damnation éternelle nos âmes, celles de nos frères, de nos proches et de nos bienfaiteurs, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut fructus terræ dare et conservare digneris, te rogamus, audi nos.

Donnez les fruits à la terre, et daignez les conserver, nous vous en sup.

Ut omnibus fidelibus defunctis requiem æternam donare digneris, te rogamus, audi nos.

Accordez le repos éternel à tous les fidèles qui sont morts, nous vous en supplions, Seigneur.

Ut nos exaudire digneris, te rogamus, audi.

Daignez écouter nos vœux, nous vous en supplions

Fili Dei, te rogamus, audi nos.

Fils unique de Dieu, exaucez-nous, nous vous en sup.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agnus Dei, qui tollis

Agneau de Dieu, qui effacez

les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.

peccata mundi, exaudi nos, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Kyrie, eleison.
Christe, eleison.
Kyrie, eleison.

PSAUME 69.

O Dieu, venez à mon secours; Seigneur, hâtez-vous de me secourir.

Qu'ils soient confondus et couverts de honte ceux qui cherchent ma vie.

Qu'ils soient renversés et livrés à l'ignominie, ceux qui me veulent des maux.

Qu'ils fuient aussitôt en rougissant, ceux qui me disent : Courage, courage.

Qu'ils bondissent de joie et se réjouissent en vous tous ceux qui vous cherchent; et qu'ils disent toujours : Que le Seigneur soit glorifié, ceux qui aiment votre salut.

Pour moi je suis pauvre et affligé, ô Dieu, aidez-moi.

Vous êtes mon aide, et mon libérateur; Seigneur, ne différez pas.

Gloire au Père, etc.

Notre Père, etc.

℣. Et ne nous abandonnez pas à la tentation; ℟. Mais délivrez-nous du mal.

℣. Seigneur, ne nous traitez pas comme nos péchés le méritent, ℣. Et ne nous punissez pas à proportion de nos iniquités.

Deus, in adjutorium meum intende; * Domine, ad adjuvandum me festina.

Confundantur et revereantur, * qui quærunt animam meam.

Avertantur retrorsùm et erubescant, * qui volunt mihi mala.

Avertantur statim erubescentes, * qui dicunt mihi : Euge, euge.

Exsultent et lætentur in te omnes qui quærunt te : * et dicant semper : Magnificetur Dominus, qui diligunt salutare tuum.

Ego verò egenus et pauper sum, * Deus, adjuva me.

Adjutor meus; et liberator meus es tu, * Domine, ne moreris.

Gloria Patri, etc.

Pater noster, etc.

℣. Et ne nos inducas in tentationem; ℟. Sed libera nos à malo.

℣. Domine, non secundùm peccata nostra facias nobis, ℟. Neque secundùm iniquitates nostras retribuas nobis.

℣. Esto nobis, Domine, turris fortitudinis, ℟. A facie inimici.

℣. Oremus pro summo Pontifice N. ℟. Notam faciat filiis hominum gloriam magnificentiæ regni tui.

℣. Pro Antistite nostro N. ℟. Dominus conservet eum et vivificet eum.

℣. Pro Rege nostro N. ℟. Domine, salvum fac Regem; et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.

℣. Pro benefactoribus nostris. ℟. Deus omnem gratiam abundare faciat in illis, et augeat incrementa frugum justitiæ illorum.

℣. Pro cunctis fidelibus defunctis. ℟. Educat eos Dominus in lucem et videant justitiam ejus.

℣. Pro infirmis, afflictis, captivis et peregrinis. ℟. Libera eos, Deus, ex omnibus tribulationibus suis.

℣. Pro fratribus nostris absentibus. ℟. Benefac, Domine, bonis et rectis corde.

℟. Memor esto congregationis tuæ. ℟. Quam possedisti ab initio.

℣. Domine, exaudi, orationem meam; ℟. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum; ℟. Et cum spiritu tuo.

℣. Soyez pour nous, Seigneur, une forte tour ℟. Contre les attaques de l'ennemi.

℣. Prions pour le souverain Pontife N. ℟. Qu'il fasse connaître aux enfants des hommes la gloire si magnifique de votre règne.

℣. Pour notre Archevêque N. ℟. Que le Seigneur le conserve et lui donne la vie.

℣. Pour notre Roi N. ℟. Seigneur, sauvez le roi; et daignez nous exaucer au jour que nous vous invoquerons.

℣. Pour nos bienfaiteurs. ℟. Que Dieu les comble de toutes sortes de grâces; et qu'il fasse croître de plus en plus les fruits de leur justice.

℣. Pour tous les fidèles qui sont morts. ℟. Que le Seigneur les fasse jouir de la lumière céleste, et qu'ils contemplent sa justice.

℣. Pour les malades, les captifs, les affligés et les voyageurs. ℟. Délivrez-les, Seigneur, de toutes leurs afflictions.

℣. Pour nos frères absents. ℟. Seigneur, faites du bien aux bons et à ceux qui ont le cœur droit.

℣. Souvenez-vous, Seigneur, de votre peuple, ℟. Que vous avez acquis dès le commencement.

℣. Seigneur, exaucez ma prière; ℟. Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

℣. Le Seigneur soit avec vous, ℟. Et avec votre esprit.

PRIONS.

O Dieu, qui par une bonté qui vous est propre, êtes toujours disposé à pardonner aux pécheurs, recevez nos humbles prières, et daignez par votre miséricorde nous pardonner, et à tous ceux qui sont engagés dans les liens du péché.

Exaucez, Seigneur, les très-humbles prières de ceux qui s'adressent à vous, et remettez les péchés de ceux qui les confessent, afin que nous recevions en même temps de votre bonté, le pardon de nos offenses et la véritable paix.

Seigneur, faites paraître sur nous les effets de votre ineffable miséricorde; et en nous délivrant de tous nos péchés, délivrez-nous aussi des peines que nous avons méritées en les commettant.

O Dieu, qui punissez sévèrement les fautes des pécheurs, ne rejetez pas les larmes de ceux qui les pleurent; afin qu'après avoir éprouvé la rigueur de votre colère, nous sentions les effets de votre bonté.

O Dieu, qui êtes le pasteur et le chef de tous les fidèles, jetez des regards propices sur votre serviteur notre saint Père le Pape, que vous avez donné pour pasteur à votre Eglise; et accordez-lui la grâce de contribuer, par ses paroles et son exemple, à l'édification de ceux qui sont sous sa conduite; afin qu'il parvienne avec son troupeau à la vie éternelle.

OREMUS.

Deus, cui proprium est misereri semper et parcere, suscipe deprecationem nostram, ut nos et omnes famulos tuos, quos delictorum catena constringit, miseratio tuæ pietatis clementer absolvat.

Exaudi, quæsumus, Domine, supplicum preces, et confitentium tibi parce peccatis, ut pariter nobis indulgentiam tribuas benignus et pacem.

Ineffabilem nobis, Domine, misericordiam tuam clementer ostende, ut simul nos et à peccatis omnibus exuas, et à pœnis quas pro his meremur eripias.

Deus, qui culpâ offenderis, pœnitentiâ placaris, preces populi tui supplicantis propitius respice, et flagella tuæ iracundiæ quæ pro peccatis nostris meremur, averte.

Deus, omnium fidelium Pastor et rector, famulum tuum N., quem pastorem Ecclesiæ tuæ præesse voluisti, propitius respice; da ei, quæsumus, verbo et exemplo quibus præest proficere, ut ad vitam unà cum grege sibi credito perveniat sempiternam.

Omnipotens sempiterne Deus, miserere famulo tuo Pontifici nostro N., et dirige eum secundùm tuam clementiam in viam salutis æternæ, ut, te donante, tibi placita cupiat, et totâ virtute perficiat.

Dieu tout-puissant et éternel, ayez pitié de votre serviteur notre Archevêque, et conduisez-le par votre bonté dans la voie du salut éternel; que par votre grâce il ne désire que ce qui vous est agréable, et qu'il l'accomplisse de toutes ses forces.

Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus rex noster N., qui tuâ miseratione suscepit regni gubernacula, virtutum etiam omnium percipiat incrementa, quibus decenter ornatus, vitiorum monstra devitare, hostes superare, et ad te, qui via, veritas et vita es, gratiosus valeat pervenire.

Accordez à nos prières, Dieu tout-puissant, que votre serviteur N. notre Roi, qui par votre miséricorde a reçu la conduite de ce royaume, reçoive aussi l'accroissement de toutes les vertus; afin que revêtu de leur force et saintement orné de leur éclat, il ait les vices en horreur comme autant de monstres; qu'il soit victorieux de ses ennemis, et qu'agréable à vos yeux par ses bonnes œuvres, il puisse enfin arriver jusqu'à vous, qui êtes la voie, la vérité et la vie.

Deus, à quo sancta desideria, recta consilia et justa sunt opera, da servis tuis illam quam mundus dare non potest, pacem, ut et corda nostra mandatis tuis dedita, et hostium sublatâ formidine, tempora sint tuâ protectione tranquilla.

O Dieu qui êtes la source des saints désirs, des bons desseins, et des actions justes, donnez à vos serviteurs cette paix que le monde ne peut donner; afin que nos cœurs s'appliquent à votre loi, et que n'ayant point d'ennemis à craindre, nous jouissions sous votre protection d'une heureuse tranquillité, tout le temps de notre vie.

Ure igne Sancti Spiritûs renes nostros et cor nostrum, Domine, ut tibi casto corpore serviamus, et mundo corde placeamus.

Seigneur, brûlez nos reins et nos cœurs par le feu de votre Esprit saint; afin que nous vous servions avec un corps chaste, et que nous soyons agréables à votre divine Majesté par la pureté de nos âmes.

Nous vous supplions, Seigneur, de prévenir nos actions par votre Esprit, et de les conduire par une assistance continuelle de votre grâce; afin que toutes nos prières et toutes nos œuvres sortent de vous comme de leur principe, et se rapportent à vous comme à leur fin.

Actiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando præveni et adjuvando prosequere, ut cuncta nostra oratio et operatio à te semper incipiat, et per te cœpta finiatur.

O Dieu, qui êtes le créateur et le rédempteur de tous les fidèles, accordez aux âmes de vos serviteurs et de vos servantes, la rémission de tous leurs péchés, et que, par les très-humbles prières de votre Eglise, elles obtiennent le pardon qu'elles ont toujours espéré de votre miséricorde.

Dieu tout-puissant et éternel, souverain maître des vivants et des morts, qui faites miséricorde à tous ceux que vous savez devoir être du nombre de vos élus par leur foi et leurs bonnes œuvres ; accordez à nos humbles prières, que ceux pour qui nous vous les offrons, obtiennent de votre bonté, par l'intercession de tous vos saints, la rémission de tous leurs péchés : Nous vous en supplions par notre Seigneur.

Fidelium, Deus, omnium conditor et redemptor, animabus famulorum famularumque tuarum remissionem cunctorum tribue peccatorum, ut indulgentiam quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur.

Omnipotens sempiterne Deus, qui vivorum dominaris simul et mortuorum, omniumque misereris, quos tuos fide et opere futuros esse prænoscis; te supplices exoramus, ut pro quibus effundere preces decrevimus, quosque vel præsens seculum adhuc in carne retinet, vel futurum jam exutos corpore suscepit, intercedentibus omnibus Sanctis tuis, pietatis tuæ clementiâ, omnium delictorum suorum veniam consequantur. Per Dominum nostrum etc. ℟. Amen.

En rentrant dans la propre église.

PSAUME 19.

Exaudiat te Dominus in die tribulationis : * protegat te nomen Dei Jacob.

Mittat tibi auxilium de sancto, * et de Sion tueatur te.

Memor sit omnis sacrificii tui, * et holocaustum tuum pingue fiat.

Tribuat tibi secundùm cor tuum; * et omne consilium tuum confirmet.

Lætabimur in salutari tuo, * et in nomine Dei nostri magnificabimur.

Impleat Dominus omnes petitiones tuas : * nunc cognovi quoniam salvum fecit Dominus Christum suum.

Exaudiet illum de cœlo sancto suo : * in potentatibus salus dexteræ ejus.

Hi in curribus, et hi in equis; * nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus.

Ipsi obligati sunt, et ceciderunt : * nos autem surreximus, et erecti sumus.

Domine, salvum fac Regem; * et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.

Gloria Patri, etc.

℣. Dies super dies Regis adjicies;

Que le Seigneur vous exauce au jour de l'affliction : que le nom du Dieu de Jacob vous protége.

Qu'il vous secoure du lieu saint, et qu'il vous défende du haut de Sion.

Qu'il se souvienne de tous vos sacrifices, et que votre holocauste lui soit agréable.

Qu'il vous accorde ce que vous désirez, et qu'il fasse réussir tous vos desseins.

Nous nous réjouirons de vous voir délivré, et nous deviendrons grands au nom de notre Dieu.

Que le Seigneur accomplisse toutes vos demandes : je reconnais présentement que le Seigneur a sauvé son Christ.

Il l'exaucera du lieu saint et élevé où il habite : sa droite le sauvera avec puissance.

Ceux-là mettent leur confiance dans leurs chariots, et ceux-ci dans leurs chevaux; pour nous, nous mettons notre confiance au Seigneur notre Dieu.

Ils ont été pris, ils sont tombés; pour nous, nous nous sommes redressés, et nous nous sommes levés.

Seigneur, sauvez le Roi, et exaucez-nous tous les jours que nous vous invoquerons.

Gloire au Père, etc.

℣. Ajoutez, Seigneur, des jours aux jours du Roi;

℣. Qu'il subsiste éternellement en votre présence.

℟. Permaneat in æternum in conspectu tuo, Domine.

PRIONS.

O Dieu tout-puissant, par la miséricorde de qui votre serviteur N. notre Roi a pris la conduite de ce royaume, nous vous prions de le faire croître en toutes sortes de vertus, afin qu'en étant saintement orné, il puisse combattre tous les vices, comme autant de monstres; être victorieux de ses ennemis, vous plaire et arriver, jusqu'à vous qui êtes la voie, la vérité et la vie.

OREMUS.

Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus Rex noster N. qui tuâ miseratione suscepit regni gubernacula, virtutum etiam omnium percipiat incrementa; quibus decenter ornatus, vitiorum monstra devitare, hostes superare, et ad te qui via, veritas et vita es : gratiosus valeat pervenire.

Pour toute la famille royale.

O Dieu, par l'ordre de qui toute puissance a été établie, donnez à tous les princes et princesses de la famille Royale un cœur docile, afin que soumettant et faisant servir toute leur autorité à la majesté de votre culte, ils ambitionnent et obtiennent ce royaume éternel où ils ne craignent plus d'avoir des concurrents.

Deus, à quo omnis potestas ordinata est, da universæ Familiæ Regiæ cor docile, ut potestatem suam majestatis tuæ famulam facientes, regnum illud ambiant et obtineant in quo non timent habere consortes.

Pour l'union et la concorde des princes catholiques.

O Dieu, qui tenez en votre main le cœur des Rois, et par qui sont affermis tous les droits des royaumes, accordez aux princes chrétiens, vos serviteurs, l'esprit d'union et de paix; afin qu'étant unis entre eux malgré l'envie des puissances enne-

Deus, in cujus manu corda regum sunt et per quem constant omnia jura regnorum; famulos tuos Principes christianos ad unitatis et pacis propitius consilia dirige : ut per inimicarum potestatum invidiam

tranquillitas publica non turbetur. Per Christum Dominum nostrum.
℟. Amen.

mies, la tranquillité publique ne soit pas troublée. Par J. C. notre Seigneur.
℟. Ainsi soit-il.

POUR LA CLOTURE DU JUBILÉ.

CANTIQUE.

Te Deum laudamus, * te Dominum confitemur.

Nous vous adorons, Dieu tout-puissant, et nous vous reconnaissons pour le Seigneur de l'univers.

Te æternum Patrem * omnis terra veneratur.

Toute la terre vous révère comme le Père et la source éternelle de tout être.

Tibi omnes Angeli, * tibi cœli et universæ Potestates.

Les Anges et toutes les Puissances célestes;

Tibi Cherubim et Seraphim * incessabili voce proclamant :
Sanctus,
Sanctus,
Sanctus,
Dominus, * Deus Sabaoth

Les Chérubins et les Séraphins, chantent sans cesse pour vous rendre hommage :
Saint,
Saint,
Saint,
Est le Seigneur le Dieu des armées.

Pleni sunt cœli et terra * majestatis gloriæ tuæ.

Les cieux et la terre sont remplis de la grandeur et de l'éclat de votre gloire.

Te gloriosus * Apostolorum chorus,

L'illustre chœur des Apôtres,

Te Prophetarum * laudabilis numerus,

La respectable multitude des Prophètes,

Te Martyrum candidatus * laudat exercitus.

La brillante armée des Martyrs, célèbrent vos louanges.

Te per orbem terrarum * sancta confitetur Ecclesia,

L'Eglise sainte répandue par tout l'univers confesse et publie votre nom,

Patrem * immensæ majestatis.

O Dieu, dont la majesté est infinie.

Venerandum tuum verum, * et unicum Filium.

Elle adore votre Fils unique et véritable;

Et le Saint-Esprit consolateur.

Vous êtes le Roi de gloire, ô Jésus !

Vous êtes le Fils éternel du Père.

Vous n'avez point dédaigné de vous revêtir de la nature humaine dans le sein d'une Vierge pour sauver les hommes.

Vous avez brisé l'aiguillon de la mort; et vous avez ouvert aux fidèles le royaume des cieux.

Vous êtes assis à la droite de Dieu, dans la gloire de votre Père.

Nous croyons que vous viendrez un jour juger l'univers.

Nous vous supplions donc de secourir vos serviteurs, que vous avez rachetés de votre sang précieux.

Mettez-nous au rang de vos Saints, pour jouir avec eux de la gloire éternelle.

Seigneur, sauvez votre peuple, et bénissez ceux qui sont votre héritage.

Conduisez-les, et élevez-les jusque dans l'éternité bienheureuse.

Nous vous bénissons tous les jours.

Nous louons votre nom, et nous le louerons à jamais, et dans la suite de tous les siècles.

Daignez, Seigneur, nous conserver en ce jour purs et sans péché.

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Répandez sur nous vos miséricordes, Seigneur, selon que nous avons espéré en vous.

Sanctum quoque * Paracletum Spiritum.

Tu Rex gloriæ, * Christe.

Tu Patris * sempiternus es Filius.

Tu, ad liberandum susceпturus hominem, * non horruisti Virginis uterum.

Tu, devicto mortis aculeo, * aperuisti credentibus regna cœlorum.

Tu ad dexteram Dei sedes * in gloriâ Patris.

Judex crederis * esse venturus.

Te ergò, quæsumus, famulis tuis subveni, * quos pretioso sanguine redemisti.

Æternâ fac * cum sanctis tuis in gloriâ numerari.

Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hæreditati tuæ.

Et rege eos, * et extolle illos usque in æternum.

Per singulos dies * benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in seculum, * et in seculum seculi.

Dignare, Domine, die isto * sinè peccato nos custodire.

Miserere nostri, Domine, * miserere nostri.

Fiat misericordia tua, Domine, super nos, et quemadmodùm speravimus in te.

In te, Domine, speravi: * non confundar in æternum.

℣. Benedicam Dominum in omni tempore;
℟. Semper laus ejus in ore meo.

C'est en vous, Seigneur, que j'ai mis mon espérance: ne permettez pas que je sois confondu à jamais.

℣. Je bénirai le Seigneur en tout temps;
℟. Sa louange sera toujours dans ma bouche.

OREMUS.

Deus, cujus misericordiæ non est numerus, et bonitatis infinitus est thesaurus: piissimæ majestati tuæ pro collatis donis gratias agimus, tuam semper clementiam exorantes; ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens, ad præmia futura disponas. Per Christum Dominum nostrum.

Amen.

TANTUM ergò Sacramentum
Veneremur cernui;
Et antiquum documentum
Novo cedat ritui:
Præstet fides supplementum
Sensuum defectui.

GENITORI, Genitoque,
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque,
Sit et benedictio:
Procedenti ad utroque
Compar sit laudatio.

Amen.

PRIONS.

O Dieu, dont la miséricorde est sans mesure, et dont la bonté est infinie, nous rendons grâces à votre Majesté des biens que nous en avons reçus, et nous conjurons votre clémence de ne point abandonner ceux à qui vous accordez l'effet de leurs justes demandes; mais de les disposer à recevoir les récompenses éternelles. Par N. S. J. C.

Ainsi soit-il.

Adorons avec un profond respect un Sacrement si digne de nos hommages: que ce nouveau mystère prenne la place des anciennes cérémonies; et que la foi supplée à la faiblesse de nos sens.

Gloire, louange, bénédiction, puissance, action de grâce, au Père, à son Fils unique, et au Saint-Esprit qui procède de l'un et de l'autre.

Ainsi soit-il.

℣. Panem de cœlo præstitisti eis.
℟. Omne delectamentum in se habentem

℣. Vous nous avez nourris, Seigneur, du pain du ciel,
℟. Et remplis de toutes sortes de délices.

℣. Mon âme bénissez le Seigneur;

℟. Et que tout ce qui est en moi glorifie son saint nom.

℣. Seigneur, sauvez le Roi,

℟. Et daignez nous exaucer au jour où nous vous invoquons.

PRIONS.

O Dieu qui nous avez conservé le souvenir de votre Passion et de votre mort en établissant un Sacrement admirable, faites que par une vénération profonde pour le mystère sacré de votre Corps et de votre Sang, nous éprouvions sans cesse le fruit de la rédemption que vous avez opérée.

O Dieu dont la miséricorde est sans mesure et dont la bonté est infinie, nous rendons grâces à votre Majesté des biens que nous en avons reçus, et nous conjurons votre clémence de ne point abandonner ceux à qui vous accordez l'effet de leurs justes demandes, mais de les disposer à recevoir les récompenses éternelles.

O Dieu tout-puissant, par la miséricorde de qui votre serviteur N. notre roi a pris la conduite de ce royaume, nous vous prions de le faire croître en toutes sortes de vertus, afin qu'en étant saintement orné, il puisse combattre tous les vices comme autant de monstres, être victorieux de ses ennemis, vous plaire et arriver jus-

℣. Benedic, anima mea, Domino;

℟. Et omnia quæ intrà me sunt, nomini sancto ejus.

℣. Domine, salvum fac Regem,

℟. Et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.

OREMUS.

Deus, qui nobis sub sacramento mirabili Passionis tuæ memoriam reliquisti, tribue, quæsumus, ità nos Corporis et Sanguinis tui sacra mysteria venerari, ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus.

Deus, cujus misericordiæ non est numerus et bonitatis infinitus est thesaurus, piissimæ majestati tuæ pro collatis donis gratias agimus, tuam semper clementiam exorantes; ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens ad præmia futura disponas.

Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus Rex noster N. qui tuâ miseratione suscepit regni gubernacula, virtutum etiam omnium percipiat incrementa: quibus decenter ornatus, vitiorum monstra devitare, hostes superare, et ad te qui via, veritas et vita es, gra

ti sus valeat pervenire. | qui êtes la voie, la vérité et la vie.

Après la bénédiction

Clementissime, exaudi, Domine, populum tuum. | O Dieu de bonté, daignez exaucer les vœux de votre peuple.

PREMIÈRE LECTURE.

SUR LA PERSÉVÉRANCE.

Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.
Celui qui persévèrera jusqu'à la fin sera sauvé. MATTH. 4. 13.

DANS le service de Dieu ce n'est pas assez de bien commencer, il faut bien finir; ce n'est pas assez d'entrer dans le chemin du salut, il faut marcher avec courage sans regarder en arrière, pour arriver au terme. La grâce du jubilé a mis votre cœur sous de bonnes influences, déjà vous avez renoncé à vos mauvaises habitudes, déjà même vous avez pris de généreuses résolutions pour vous corriger; mais combien de temps persévèrerez-vous dans vos bonnes dispositions? Hélas! qui peut compter sur ses propres forces? Le saint roi David avait dit, au milieu des scandales de l'idolâtrie, que jamais il ne serait ébranlé, et David est tombé. Salomon avait surpassé la sagesse des sages, et Salomon est devenu un insensé et un idolâtre. Samson était un prodige de force, et Samson est devenu plus faible qu'un enfant. Êtes-vous plus saint que David, plus sage que Salomon, plus fort que Samson?... Hélas! déplorable inconstance du cœur humain! saül a bien commencé, Judas a bien commencé, Tertullien a bien commencé, mais ils ont mal fini; c'est la fin qui décide de tout. Sans doute bien commencer, c'est faire un grand pas; bien continuer, c'est s'assurer presque de la persévérance; mais, après tout, nous ne serons jamais en droit de nous endormir dans le sein de la sécurité. Parmi les serviteurs de Dieu, les vrais chrétiens, combien qui ont mis la main à l'œuvre, et qui ont ensuite regardé en ar-

rière ! Combien qui pratiquaient les commandements de Dieu et de l'Église, et qui maintenant ne les pratiquent plus ! Combien qui fréquentaient les sacrements, et qui maintenant ne les fréquentent plus ! Examinons un instant les causes de cette inconstance dans le service de Dieu, et en même temps les motifs puissants qui doivent nous attacher irrévocablement à son service.

1.° *Causes de notre inconstance dans le service de Dieu.* Le monde est un théâtre où la scène change continuellement; c'est un fleuve rapide qui ne s'arrête jamais; et si l'on s'attache à ce monde passager et fugitif, il faut nécessairement se laisser emporter avec lui, de là vient que l'on quitte si aisément le service de Dieu. Il est bien vrai que dans tous nos besoins nous avons encore recours à sa puissante protection, nous n'abandonnons pas entièrement son service; mais on s'en tient au strict nécessaire, on quitte ses exercices de piété. Mon Dieu, dit-on, que ces dévotions sont fatigantes ! que ces confessions reviennent souvent ! ne peut-on pas faire son salut sans ces pratiques si réitérées, si assujettissantes ? Oui, sans doute, on pourrait le faire; mais convenons aussi que pour ne vouloir pas faire ce qui est de surérogation, l'on oublie ce qui est de précepte, et l'on se damne.

2.° *Motifs de persévérance.* En m'attachant irrévocablement au service de Dieu, je renverserai les noirs projets du démon, je tromperai les affreuses espérances de cet esprit de malice et de cruauté. Ah ! je ne veux plus être son esclave comme je l'ai été si longtemps. Si je n'ai pas été sa victime, c'est à la grâce du jubilé que je le dois, je veux en conserver le souvenir, je veux persévérer.

Je veux persévérer dans le service de Dieu, parce que j'y ai trouvé la paix du cœur. Hélas ! ô Père des miséricordes, combien votre pauvre enfant n'a-t-il pas souffert tant qu'il a été loin de vous ! que de re-

mords ! Me voici enfin rentré dans votre sanctuaire, je m'y vois en sûreté, à l'abri du manteau royal de votre protection. Plutôt mourir que de quitter mon asile, mon paradis.

Je persévérerai, parce que le temps est court, et l'éternité, bien longue. Dans un an y serons-nous encore? Peut-être aurons-nous disparu de la scène de ce monde, et où serons-nous?.... D'ici là, et en attendant, soyons toujours fidèles à nos devoirs, à nos engagements et à nos résolutions : quelque peu que l'on fasse, rien n'est perdu, le verre d'eau donné en vue de Dieu aura sa récompense.

Ne laissons pas écouler ce saint temps sans nous consacrer aussi au service de Marie, elle est le refuge des pécheurs, la consolatrice des affligés, la mère de miséricorde; disons-lui avec tous les sentiments d'amour et de confiance :

O Marie! quelques péchés que j'aie commis, je ne puis concevoir aucune défiance de votre bonté. Il est vrai que je suis effrayé quand je considère mes infidélités et mes ingratitudes; je dis dans l'amertume de mon cœur: C'est fait de mon salut, il n'y a rien à espérer pour moi; mais quand je lève les yeux vers le ciel, et que je vous considère comme une mère de miséricorde, comme l'avocate des pécheurs, je respire, et je conçois la consolante espérance d'être du nombre des élus. Oui, après votre divin Fils, sainte Vierge, je mets toute ma confiance en vous; c'est par vous que je m'adresse à Jésus; c'est par votre crédit et votre intercession que j'espère obtenir de Jésus grâce et miséricorde. Oh! si mon salut ne dépendait que de vous et de lui, je serais en assurance, car je sais qu'il aime les pécheurs, et qu'il vous a établie leur avocate; mais ce qui me donne de l'appréhension, c'est que mon salut dépend aussi de moi, et que je ne puis m'assurer de moi-même, me connaissant le plus fragile, le plus inconstant de tous les hommes.

O Mère pleine de bonté, ayez pitié de moi, et ne

souffrez pas que j'abandonne jamais votre service! tenez-moi sous votre protection, et conservez-moi dans votre famille: si je tombe, relevez-moi; si je m'égare, ramenez-moi; si je combats, défendez-moi; si je suis faible, fortifiez-moi; si je fais naufrage, sauvez-moi; si je suis malade, guérissez-moi. Recevez mon âme entre vos mains, et présentez-la à votre Fils au temple de la gloire. Ainsi soit-il.

CONSÉCRATION DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE A LA SAINTE VIERGE.

O Domina mea, sancta Maria, me in tuam benedictam fidem, ac singularem custodiam, et sinum misericordiæ tuæ, hodiè, quotidiè, et in horâ exitûs mei, animam meam et corpus meum tibi commendo; omnem spem et consolationem meam, omnes angustias et miserias meas, vitam et finem vitæ meæ tibi commendo et committo, ut per tuam sanctissimam intercessionem, et per tua merita, omnia mea dirigantur opera secundùm tuam tuique Filii voluntatem.

Amen.

O Marie, Vierge très-sainte et mon auguste souveraine, je me mets sous votre protection; je me jette avec un entier abandon dans le sein de votre miséricorde; je vous confie pour tous les instants de ma vie, et surtout pour l'heure de ma mort, mon corps et mon âme et tout ce qui m'appartient. Daignez recevoir encore, ô ma tendre Mère, mes peines et mes craintes, mes consolations et mes espérances, afin que par votre puissante intercession et par vos mérites, je n'aie, dans toutes mes actions, pour seul et unique but, que votre bon plaisir et la sainte volonté de votre divin Fils.

Ainsi soit-il.

O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.

Saint Joseph, priez pour nous.

DEUXIÈME LECTURE.

MOYENS DE CONSERVER LES FRUITS DU JUBILÉ.

Après avoir conçu le plus grand respect pour les indulgences et pour l'Église, qui a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de les accorder, nous devons prendre la résolution de profiter, non-seulement de celle du jubilé, mais encore de celles que nous pouvons gagner chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année.

1.° *La vigilance* et *la prière* sont le premier moyen d'en conserver les fruits. *Veillez et priez, pour ne pas tomber dans la tentation* (1). La *prière*, qui attire sur nous la grâce de Dieu, n'est pas moins nécessaire pour nous faire persévérer dans le service divin, que le boire et le manger le sont pour maintenir la santé du corps. Le précepte de Jésus-Christ et l'exemple des saints nous ordonnent de prier. La *vigilance*, qui suppose un règlement de vie (2), consiste à nous surveiller nous-mêmes et à éviter mille dangers qui nous environnent de toutes parts.

2.° Le deuxième moyen est *la fuite des occasions. Celui qui aime le danger y périra* (3). Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Si l'on est déjà si faible par soi-même, et que, loin du péril, on ait de violents combats à soutenir, ne succombera-t-on pas quand se présentera la même occasion, qui, pour faire retom-

(1) Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem. *Matth.* 26. 41.

(2) L'on pourra suivre le règlement de vie, placé à la fin du volume, *pag.* 207.

(3) Qui amat periculum in illo peribit. *Eccli.* 3. 27.

ber, inspirera la pensée du mal, en offrira les moyens, et enhardira à le commettre ?

3.° *La réception des sacrements* est le troisième moyen de persévérance. Ces signes sensibles et efficaces de la grâce nous montrent le chemin du bonheur et nous y placent. Ce sont des sources abondantes qui nous désaltèrent de distance en distance. Ils nous donnent une nourriture céleste qui renouvelle et augmente nos forces. Ce sont de sûrs garants de persévérance, si nous voulons en profiter.

Nous en profiterons sûrement, si nous voulons réfléchir et nous vaincre. On pèche par légèreté ou par faiblesse. La réflexion bannit toutes les fautes de légèreté et d'ignorance; l'esprit de sacrifice chasse les péchés de malice et de faiblesse. *Réfléchir et se vaincre* excluent donc tous les vices et produisent toutes les vertus. Réfléchir et se vaincre seront à jamais l'objet de nos plus sérieuses méditations. *Ayez la ceinture serrée sur vos reins*, nous dit le Saint Esprit, *et des lampes allumées à vos mains* (1). *La terre est remplie de désordres, parce que les hommes ne réfléchissent pas* (2).

La réflexion est à l'âme ce que les aliments sont au corps : dès qu'elle ne réfléchit pas, elle périt. Dans les affaires et dans les sciences, on ne réussit que par les réflexions ; de même ce n'est qu'en étudiant et en méditant les vérités éternelles qu'on opère son salut. Le premier moyen que le démon emploie pour nous perdre, c'est de nous dissiper. Il cherche à nous arracher les yeux, comme les Philistins le firent à Samson; s'il ne peut pas nous ôter les yeux de la foi, il nous les ferme, afin que nous n'apercevions pas les embûches qu'il nous tend, et que nous avalions l'iniquité comme l'eau. Il ne suffit pas de dire : Qui êtes-vous, Seigneur, et qui suis-je ? il faut se vaincre.

(1) Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris. *Luc.* 12. 35.

(2) Desolatione desolata est terra, quia nullus est qui recogitet. *Jerem.* 12. 11.

Depuis la chute d'Adam, l'entendement de l'homme s'est obscurci; sa volonté pour le bien s'est affaiblie; ses désirs sont devenus violents pour le mal; sa mémoire a diminué; son imagination est inquiète et volage; ses sens ont perdu ce qu'ils avaient de plus exquis; enfin tout a été altéré et corrompu en lui.

Cette inclination que nous avons au mal, est un champ de bataille où nous devons vaincre tous les jours les passions qui combattent dans notre esprit, ainsi que les guerres et les contradictions que nous sentons en nous-mêmes. Car Jésus-Christ nous a dit: *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive* (1) — « Ceux » qui sont à Jésus-Christ, ont crucifié leur chair avec » ses vices et ses mauvais désirs, et ne se conduisent » que par l'esprit par lequel ils vivent. »

Ce qui nous rassure et nous encourage, c'est de savoir que jamais les tentations ne sont au-dessus de nos forces, et que nous goûtons, après les avoir surmontées, autant de joie et de douleur, que nous éprouvons d'amertume et de douleur, quand nous y avons succombé. Soyons à Dieu, qui nous accorde de si grandes grâces ici bas, pour nous rendre heureux dans le ciel.

Pendant les exercices du jubilé, Dieu se communique plus facilement à l'âme, les passions se taisent, le démon reste muet; mais ensuite, il tentera de nous ravir le trésor de l'indulgence; il faudra nous tenir sur nos gardes, ne pas oublier nos bonnes résolutions, nous pénétrer de la présence de Dieu; nous rappeler la mort, le jugement, l'éternité; combattre nos penchants déréglés, suivre l'exemple des saints, remplir nos devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers nous-mêmes. Il ne faut jamais oublier la sainte Vierge, qui est la consolatrice des affligés, le refuge des pécheurs, la vie et la douceur des justes; l'imiter dans

(1) Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. *Matth.* 16. 24.

son humilité, sa soumission et sa pureté, c'est le moyen puissant de conserver les fruits du jubilé.

PRIÈRE DU P. BERNARD A LA SAINTE VIERGE.

Memorare, ô piissima Virgo Maria, non esse auditum à seculo quemquam ad tua currentem præsidia, tua implorantem auxilia, tua petentem suffragia, esse derelictum. Ego tali animatus confidentiâ, ad te, Virgo virginum mater, curro et confugio, coram te gemens peccator assisto : noli, Mater Verbi, verba mea despicere, sed audi propitia, et exaudi.

Souvenez-vous, ô très-pieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais ouï dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, qui ont imploré votre secours, demandé vos suffrages, ait été abandonné. Animé d'une pareille confiance, ô Vierge des vierges, j'accours à vous; et, gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds. Daignez, ô Mère du Verbe, ne pas mépriser ma prière ; mais écoutez-la favorablement, et exaucez-moi.

Amen. Ainsi soit-il.

O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.

Saint Joseph, priez pour nous.

TROISIÈME LECTURE.

PENSÉES EXTRAITES DE LA LETTRE DE S. CYPRIEN A SON AMI DONAT.

Ce qu'on va lire, nous a paru propre à faire persévérer dans les grâces du jubilé. Nous l'avons extrait de saint Cyprien, qui l'adressa à son ami Donat après avoir reçu le baptême. Il exprime les merveilleux effets que ce sacrement a produits en lui, et rend grâces à Dieu de l'avoir arraché au monde, où l'on court de grands dangers, à cause des crimes et des injustices qui s'y commettent.

Saint Cyprien, nouvellement converti, est pénétré de reconnaissance, et brûlant de l'amour divin, il publie le bonheur de ceux qui se consacrent au service de Dieu.

« Lorsque je languissais, dit-il, dans les ténèbres d'une nuit profonde et que je flottais sur la mer orageuse du siècle, je ne savais à quoi me résoudre. Rebelle à la lumière et à la vérité, je m'effrayais de ce qu'il fallait faire pour être sauvé. On me disait qu'en recevant les eaux du baptême on se dépouillait de ce qu'on avait été auparavant, et qu'on changeait d'esprit sans changer de corps. Comment, me disais-je, un si grand changement est-il possible, comment peut-on détruire ce que la nature ou l'habitude ont enraciné dans notre âme? Comment un homme, accoutumé à faire bonne chère, apprendra-t-il en un moment la sobriété? Peut-on croire qu'une personne qui s'est toujours superbement vêtue, et qui a porté jusqu'ici des habits d'or et de soie, puisse se résoudre à s'habiller simplement et modestement? Celui qui aura passé sa vie dans des charges et des emplois considérables, se réduira-t-il à une condition privée? Et celui qui aura toujours eu un grand cortége, ne regardera-t-il pas l'isolement comme un supplice? Comment quitteront-ils leurs passions, eux que la débauche entraîne, que l'orgueil enfle, que la colère enflamme, que l'avarice tourmente, que la vengeance anime, que l'ambition charme, que la volupté précipite? Voilà ce que je repassais souvent en moi-même, parce que je me trouvais engagé dans une infinité de mauvaises habitudes que je désespérais de pouvoir surmonter.

» Mais après avoir reçu le saint baptême, je suis devenu un homme tout nouveau. Le Saint-Esprit a ouvert mes yeux, éclairé mes doutes et dissipé mes ténèbres. La mort de nos crimes nous a donné la vie de la grâce que nous devons attribuer à la miséricorde de Dieu qui nous a donné la renaissance et tous les dons, toutes les vertus, toutes les forces que nous avons le bonheur de posséder. C'est lui qui nous fait vivre en nous ani-

mant, en nous donnant une nouvelle vigueur et en nous faisant pressentir la véritable félicité. Ayons toujours la crainte du Seigneur, qui est la gardienne de notre innocence. Si vous ne sortez point de la voie de la justice et de l'innocence; si vous y marchez d'un pas ferme et égal; si, vous tenant attaché à Dieu de tout votre pouvoir et de tout votre cœur, vous demeurez toujours le même et que vous soyez ce que vous avez commencé d'être; la grâce spirituelle s'augmentera en vous et vous donnera de nouvelles forces. Car les dons célestes, bien différents des bienfaits des hommes, sont sans bornes et sans mesure. Les eaux du Saint-Esprit coulent toujours et débordent de toutes parts. Si notre cœur est altéré et ouvert, elles l'inonderont à proportion de la grandeur de sa foi. Lorsque nous serons chastes et purs, modestes dans nos actions, retenus dans nos paroles, nous pourrons rendre la santé spirituelle à ceux qui l'ont perdue, la tranquillité aux turbulents, la paix aux colères, la douceur aux emportés, et chasser les esprits immondes. Celui qui est baptisé, est fort et puissant, parce qu'il est non-seulement affranchi de tout ce qui le tenait attaché au monde, et à couvert des efforts de l'ennemi par la grâce qu'il a reçue; mais sa vigueur et ses forces se sont si considérablement augmentées, qu'il peut commander avec empire à toute l'armée des démons.

» Mais, afin que vous compreniez encore mieux l'éminence de cette grâce, imaginez-vous que vous êtes transporté sur le sommet d'une haute montagne, d'où vous voyez tout ce qui se passe au-dessous de vous, et que, jetant les yeux de tous côtés, vous contemplez dans un calme d'esprit toutes les tempêtes et les agitations du monde. Vous commencerez par en avoir pitié, et, en réfléchissant sur vous-même, vous remercierez Dieu de vous en avoir délivré.

» Considérez les chemins remplis de voleurs, les mers couvertes de pirates, les guerres qui répandent partout l'effroi et l'horreur. Toute la terre est teinte du sang

des batailles. L'homicide est un crime, quand un particulier le fait : mais on l'appelle vertu et courage, quand plusieurs le commettent ensemble; et ce n'est pas la raison de l'innocence, mais la grandeur de la cruauté qui le rend impuni.

» Que si vous tournez la vue du côté des villes, vous y trouverez une compagnie plus à craindre que la plus affreuse solitude. On y prépare des spectacles de gladiateurs pour repaître de sang et de carnage les yeux des assistants. On nourrit ces victimes de viandes solides et l'on huile leurs membres charnus, afin qu'ils soient plus forts et plus souples, et qu'ils vendent plus chèrement leur vie. Un homme est tué pour donner du plaisir à un homme; on fait un art et une science de tuer des hommes. Ainsi l'on ne commet pas seulement des crimes, mais on enseigne à les commettre. Peut-on imaginer quelque chose de plus inhumain et de plus barbare? Mais que direz-vous de ceux qui s'exposent aux bêtes sans que personne ne les y ait condamnés? Des gens à la fleur de leur âge, bien constitués, bien vêtus, se préparent de sang-froid à faire eux-mêmes leurs funérailles, et se glorifient de leur affreux attentat. Des bêtes combattent ainsi contre des bêtes, non pour expier leurs crimes, mais pour assouvir leur fureur. Les Pères regardent combattre leurs enfants; un frère est dans l'amphithéâtre, et sa sœur est présente. Une mère assiste au triste objet de sa douleur, et elle-même fournit aux frais et à la dépense. Et, au milieu de ces spectacles impies et funestes, ils croient que leurs yeux ne sont pas parricides!

» Il existe d'autres spectacles qui ne sont pas moins dangereux. La tragédie se fait gloire de représenter les crimes passés, et l'on y renouvelle l'horreur des parricides et des incestes, de peur que la mémoire de ces belles actions ne s'efface par le temps. Tout le monde est averti par là qu'on peut faire ce qui s'est déjà fait. On a trouvé cette invention pour ne laisser jamais mourir le souvenir des crimes et les faire passer

à la postérité. Ces crimes ont cessé et l'on en fait des exemples.

» Peut-on voir quelque chose de plus funeste aux mœurs et à la pureté que les comédies qui représentent les infamies que l'on commet dans les maisons, ou qui apprennent celles qu'on y peut faire? On y va peut-être chaste, et l'on en revient impudique. Qu'y fait-on, qu'y dit-on, qu'y entend-on? Quelles séductions! quels scandales! quel paganisme!

» Si du haut de cette montagne vous pouviez pénétrer dans les secrets des maisons, vous verriez des crimes qu'on ne peut voir sans crime et sans rougir; vous verriez des actions horribles que n'oseraient avouer ceux qui les font. Ils sont les premiers à les blâmer publiquement dans les autres, sans se contenir eux-mêmes, comme si leur conscience ne suffisait pas pour les rendre criminels.

Si vous jetez les yeux sur le palais de justice, dit saint Cyprien à son ami, vous verrez l'innocence violée au milieu des lois qui la défendent. Vous verrez des avocats traîtres et prévaricateurs, des juges sans intégrité vendre leur jugement. Celui-ci suppose un testament, celui-là falsifie un acte public. Ici on arrache aux enfants la succession de leurs parents; là, des étrangers sont mis à la place des héritiers légitimes. Partout on voit des ennemis, des calomniateurs, de faux témoins, des bouches vénales prostituées au mensonge: on se moque des lois et des magistrats; car on ne craint pas ceux qu'on peut corrompre. C'est une espèce de crime d'être innocent parmi les coupables. Il faut s'en séparer.

» Voyez les riches qui ont des monceaux d'or et d'argent et des trésors cachés, ne sont-ils pas continuellement effrayés au milieu de leurs richesses? n'appréhendent-ils pas sans cesse les voleurs, ou les ennemis, ou l'envie des personnes puissantes? Soit qu'ils dorment, soit qu'ils veillent, qu'ils mangent et qu'ils boivent, jamais ils ne sont en repos; parce qu'ils ne comprennent

pas que toutes leurs richesses ne sont que de beaux supplices, que des chaînes d'or qui les lient, et que leurs trésors les possèdent plutôt qu'ils ne les possèdent eux-mêmes.

» Misérable aveuglement ! loin de se décharger d'un poids qui les accable, ils s'en chargent davantage; au lieu de donner aux pauvres ce qui leur appartient, ils refusent même le nécessaire à leurs enfants. Ce sont des Tentale qui périssent de soif au milieu des eaux.

» Enfin, ne trouvons-nous pas heureux sur la terre ceux à qui la fortune a mis une couronne sur la tête? Ils sont encore moins heureux que les autres; ils craignent au moins autant qu'ils se font craindre. Ils ont beau avoir des gardes à leurs côtés, ils ne sauraient se garantir des misères qui accompagnent leur grandeur. Leur propre puissance les épouvante avant qu'elle donne de la terreur à leurs sujets. La fortune ne leur rit que pour leur être ensuite plus cruelle, elle ne les flatte que pour les tromper; elle ne les attire à soi que pour les perdre; elle ne les élève que pour les précipiter.

» Le seul moyen de vivre en paix, c'est donc de se mettre à l'abri des tempêtes du siècle dans un port favorable, et d'élever sans cesse les yeux vers le ciel. Dès qu'on est en état de grâce et qu'on se voit déjà proche de son Dieu, on doit regarder comme indigne de soi ce que les autres estiment le plus. Que peut souhaiter dans le monde celui qui est plus grand que le monde? L'état le plus heureux et le plus assuré, c'est d'être sorti des pièges du siècle et de contempler avec un œil pur la lumière céleste et immortelle. Considérez les ravages que l'ennemi faisait en nous, avant que nous eussions reçu la grâce du baptême. Cette considération de notre vie passée doit nous donner plus d'amour pour celle que nous menons maintenant. Pour arriver à celle-ci, on n'a besoin ni d'argent, ni d'intrigue, ni de faveur, comme il faut en avoir pour entrer dans les emplois du monde. C'est un don de Dieu gratuit et facile à obtenir. Car le Saint-Esprit se répand,

comme le soleil répand ses rayons, comme une fontaine répand ses eaux, comme le ciel verse la pluie. Dès qu'une âme a connu son Dieu, elle s'élève au-dessus de toutes les puissances de la terre et aperçoit la grandeur de ses destinées éternelles. Appartenant à la milice spirituelle, conservez inviolablement ses lois, affermissez-vous de plus en plus dans la pratique de toutes les vertus.

» Priez ou lisez sans cesse. Tantôt Dieu vous parlera, tantôt vous lui parlerez. Il ne cessera de vous instruire de ses préceptes et de vous former. Celui qu'il aura enrichi, ne deviendra jamais pauvre. On ne doit plus appréhender l'indigence, quand une fois on a été rassasié des biens célestes. Vous n'aurez plus que du mépris pour les beautés et les grandeurs de la terre, quand vous penserez que vous êtes vous-même la maison du Seigneur, et le temple où le Saint-Esprit a commencé d'habiter. Que l'innocence soit l'ornement de cette maison et que la justice l'éclaire, jamais elle ne tombera en ruine. Sa beauté, toujours nouvelle et toujours durable, sera parfaite quand le corps ressuscitera. »

Puisse cette profonde conviction de saint Cyprien sur les dangers que le monde renferme, et sur les douceurs qui se trouvent dans le service de Dieu, passer dans nos âmes! puisse-t-elle devenir la règle de notre conduite, nous porter au fidèle accomplissement des bons propos et des saintes inspirations reçues pendant le jubilé!

PRIÈRE A LA SAINTE VIERGE.

Qui me donnera des ailes comme à la colombe, et je volerai vers ma mère, et je me reposerai près d'elle, et je lui dirai : O ma mère, je vous aime plus que moi-même, je vous aime, après Dieu, plus que toutes choses, et veux ainsi vous aimer éternellement. Mais, hélas! je suis encore loin de vous, loin de votre Fils,

exposé sur cette terre à bien des dangers, en proie à bien des douleurs ; protégez-moi, consolez-moi, et, quand viendra l'heure de ma mort, adoucissez pour moi ce passage, ranimez ma foi, mettez des paroles d'amour sur mes lèvres défaillantes, et posez votre main sur mon cœur, dont le dernier battement, ô ma Mère, sera pour vous et pour mon Jésus.

O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous;

Saint Joseph, priez pour nous.

RÈGLEMENT DE VIE.

I. NÉCESSITÉ D'UN RÈGLEMENT.

Ce n'est pas assez de faire le bien, il le faut bien faire; c'est-à-dire, le faire avec ordre, c'est le moyen de remplir ses obligations avec plus de facilité, plus de perfection, plus de mérite, plus de constance. Vous n'avez donc rien de plus important que de consulter Dieu et un directeur éclairé, pour régler vos actions, l'heure de vos actions, le temps que vous y voulez donner, la méthode que vous devez garder en les faisant, et l'esprit intérieur dont il faut les animer.

II. LE LEVER ET LA PRIÈRE DU MATIN.

Ayez l'heure de votre lever tellement réglée, que rien, autant qu'il est possible, ne soit capable de la déranger. Élevez votre esprit à Dieu. Priez en vous habillant. Dites ensuite vos prières ordinaires, sans jamais y manquer; et prévoyez les occasions que vous pourrez avoir d'offenser Dieu pendant le jour, afin de vous tenir sur vos gardes pour les éviter.

III. LA SAINTE MESSE.

Assistez tous les jours à la sainte messe, et assistez-y de la manière que demandent et la sainteté de l'action, et vos propres intérêts, c'est-à-dire, avec les dispositions nécessaires pour honorer les saints mystères, en tirer tout le profit que vous pouvez en tirer. Choisissez les prières que vous y devez dire. Les meilleures sont celles qui nous unissent d'intention avec le prêtre ou plutôt Jésus-Christ, qui est le prêtre invisible.

IV. LA MÉDITATION.

Donnez, s'il se peut, une demi-heure ou un quart d'heure à la méditation ou réflexion sur une vérité du christianisme. Instruisez-vous de la manière dont vous devez vous acquitter de cet exercice, vous trouverez toujours du temps pour le faire; et, pour peu que vous le fassiez, vous apprendrez bientôt à le faire aisément.

V. LE TRAVAIL.

Dans quelque rang et dans quelque condition que vous soyez, aimez le travail; prenez-le en esprit de pénitence, et pour vous soumettre à l'arrêt de la justice de Dieu, qui a condamné l'homme au travail dès qu'il est devenu pécheur, unissez-le d'intention avec celui de Jésus-Christ. C'est le moyen de réparer des années malheureusement employées au luxe et à la vanité, que de travailler pour vêtir les pauvres ou pour orner les autels.

VI. LE REPAS.

Sanctifiez cette action, en la rapportant à la gloire de Dieu. Buvez et mangez pour réparer vos forces et mieux remplir vos devoirs. Faites, avant et après, une courte prière. Évitez l'intempérance, la sensualité et l'avidité. Abstenez-vous, par un esprit de mortification, de ce qui n'est propre qu'à satisfaire le goût. Pensez quelquefois aux jeûnes rigoureux des saints, au fiel et au vinaigre qui furent présentés à notre Seigneur sur la croix.

VII. LA LECTURE SPIRITUELLE.

Donnez, chaque jour, quelque temps à la lecture d'un bon livre. Lisez en la présence de Dieu, qui vous parle lui même. Pénétrez-vous de ce que vous lisez,

goûtez-le, appliquez-le-vous, demandez à Dieu la grâce d'exécuter les bons désirs qu'il vous inspire par cette lecture. Une lecture faite de la sorte est une espèce de méditation aisée, et tient lieu de sermon, quand on ne peut pas y assister.

VIII. LA VISITE DU SAINT-SACREMENT.

A moins que des occupations pressantes, ou la soumission que vous devez aux personnes dont vous dépendez, ne vous en empêchent, vous ne pouvez vous dispenser d'aller à quelque heure de l'après-dînée rendre ce devoir à notre Seigneur. Pour faire cette visite avec plus de fruit, vous pourrez vous servir, en divers temps, de diverses considérations capables d'inspirer une ferveur nouvelle.

IX. RECUEILLEMENT EN LA PRÉSENCE DE DIEU.

Ayez une attention fréquente dans toutes vos occupations : premièrement à Dieu, afin de lui en rapporter la gloire, de le consulter, de n'agir que selon ses lumières, et de nous appuyer sur les secours de sa sainte grâce; secondement à vous-même, pour observer les retours continuels de l'amour-propre, qui se glisse imperceptiblement dans les meilleures actions. Élevez votre cœur à Dieu au commencement de chaque action; offrez-la-lui; renouvelez votre intention au son de l'horloge. Faites-vous un usage fréquent et familier des raisons qu'on nomme jaculatoires : *Seigneur, j'espère en vous; Seigneur, ayez pitié de moi. Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur. Pardonnez-moi, mon Dieu, la faute que je viens de commettre*, etc.

X. L'ESPRIT DE MORTIFICATION.

La vie du chrétien doit être un exercice continuel de pénitence. Mortifiez-vous dans les choses communes

et ordinaires; rien n'est plus nécessaire pour établir l'empire de la grâce dans l'âme, et détruire celui de la nature. En voici quelques pratiques.

Renoncer à l'inclination que l'on aurait à faire une chose inutile. Garder soigneusement sa vue. Réprimer la curiosité d'apprendre certaines nouvelles. Retenir une raillerie, un bon mot qui serait contraire à la charité, ou qui contenterait l'amour-propre. Ne point chercher ce qui flatte la sensualité. Régler les plaisirs innocents. S'abstenir quelquefois, par esprit de pénitence, des plaisirs les plus permis. Modérer cette tendresse excessive que nous avons pour nous-mêmes. Dégager son esprit du sentiment du plaisir. Parler peu, et le faire sans chaleur. Avoir des manières honnêtes à l'égard des personnes pour qui l'on se sent de l'antipathie. Garder le silence dans les croix, les porter avec résignation.

XI. PRIÈRE DU SOIR.

Faites-la en commun : vous la rendez plus efficace auprès de Dieu, vous la faites avec plus de ferveur et vous remplissez l'obligation que vous avez de faire acquitter de ce devoir vos domestiques et vos enfants. N'y omettez jamais l'examen général, ni l'examen particulier, si vous voulez déraciner vos mauvaises habitudes, et mettre votre salut en assurance. Instruisez-vous de la pratique de l'un et de l'autre de ces examens. Couchez-vous avec de saintes pensées, et offrez à Dieu votre repos.

XII. LA CONFESSION.

Quiconque veut avancer dans la perfection, doit se confesser tous les huit jours. Quiconque veut travailler sérieusement à son salut, doit le faire tous les mois : et si l'on ne veut pas s'exposer au danger de se perdre, on doit se confesser dès qu'on sent sa con-

science chargée d'un péché mortel. Sachez bien de quelle manière il faut s'approcher de ce sacrement; et, sans vous en tenir à la pénitence que le prêtre vous y donne, en voici différentes pratiques que vous pourrez faire de vous-même.

Aimez la retraite. Visiter les pauvres, les prisonniers, les malades, le Saint-Sacrement. Prier en secret. S'assujettir à un règlement de vie. S'occuper des œuvres de miséricorde. Faire la charité. S'interdire les spectacles, se refuser des plaisirs, d'ailleurs innocents. Jeûner, ou du moins se mortifier dans la nourriture. Retrancher dans les meubles et dans les habits ce qui sent le luxe, la vanité et la mollesse. Embrasser de bon cœur toutes les obligations pénibles et gênantes de son état. Travailler en esprit de pénitence. Se supporter soi-même, et supporter chrétiennement les chagrins et les afflictions qui arrivent.

XIII. LA COMMUNION.

Communiez souvent. Vous le ferez utilement tous les mois, si vous n'êtes pas dans l'habitude du péché mortel, et que vous vous appliquiez à l'éviter. Vous le ferez avec fruit tous les huit jours, si vous vous conservez dans l'éloignement du péché mortel, quoique vous commettiez des péchés véniels; pourvu que vous ne demeuriez pas habituellement dans ces fautes, et que vous en ayez le cœur détaché, avant que de communier. Le mariage, quand on y vit avec la pureté et le dégagement qui conviennent à des chrétiens, non plus que l'embarras des affaires, n'est point un obstacle à la fréquente communion. Il se peut même qu'on soit en état de communier encore plus souvent. On doit s'en rapporter à un directeur sage et éclairé.

XIV. LE SOIN DE COMBATTRE LA PASSION DOMINANTE.

Efforcez-vous, avec le secours de la grâce, de con-

naître le défaut capital, ou la passion qui vous domine. Voyez où votre cœur, vos vues et vos pensées se portent plus naturellement, ce à quoi vous avez plus de répugnance à résister, en quoi vous tombez plus souvent. Les moyens de vaincre cette passion sont la présence de Dieu, la méditation, la prière, l'usage des sacrements, l'examen, et en particulier l'exercice des actes intérieurs et extérieurs des vertus contraires à cette passion ; un grand soin de prévoir les occasions; l'examen particulier.

XV. PRÉPARATION A LA MORT.

Choisissez un jour de chaque mois pour vous préparer à la mort, et appliquez-vous sérieusement à faire toutes vos actions, comme si ce jour-là vous deviez mourir. Confessez-vous, et communiez en forme de viatique. Examinez ce qui peut vous faire peine à la mort : bien d'autrui, doutes, réparations, réconciliation, etc. Produisez les actes qu'on inspire aux mourants, actes de résignation, d'acceptation, pour l'heure, le temps et la manière que Dieu voudra; d'actions de grâces, de foi vive, d'espérance; de confiance, de contrition amère, d'amour de Dieu, etc. Vous invoquerez Jésus crucifié, la très-sainte Vierge, votre bon ange, votre saint patron, et vous considèrerez, en vous couchant, votre lit comme votre tombeau.

XVI. LES DEVOIRS D'ÉTAT ET DE CONDITION.

Attachez-vous à remplir les devoirs de votre état avec zèle, et dans la vue de plaire à Dieu, qui vous y a appelé. Supportez-en les fonctions pénibles et rebutantes, en esprit de pénitence. Instruisez-vous à fond de vos obligations. Pères, mères, époux, épouses, maîtres, maîtresses, enfants, domestiques, tout état a ses grandes et indispensables obligations.

XVII. L'USAGE DES RICHESSES.

Si vous êtes riche, souvenez-vous de ce que vous devez aux pauvres. Les menaces et promesses de Jésus-Christ doivent vous exciter à faire l'aumône. Dieu demanda aux Israélites la dixième partie de leurs biens : cela peut servir de règle. Ayez égard à la grandeur de vos biens, et à la grandeur de la misère des pauvres. Vous aurez toujours de quoi satisfaire en ce point à vos obligations, si vous modérez l'attachement aux biens de la terre, si vous réglez votre dépense, et si vous avez soin de maintenir l'ordre dans vos affaires.

XVIII. LES PLAISIRS ET LES DIVERTISSEMENTS.

Usez-en comme de remèdes. Les remèdes ne doivent être ni nuisibles, ni dangereux, ni trop fréquents, ni trop continuels. Bannissez les plaisirs criminels, et modérez les plaisirs innocents. Ne vous permettez aucun jeu de pur hasard. N'employez jamais au jeu un temps considérable. Ne vous exposez pas à y faire de grosses pertes. Jouez avec modération, sans attache et sans négliger vos devoirs. Pour le bal, l'opéra et la comédie, il n'y a point de meilleure règle à se prescrire que de s'en interdire absolument l'usage.

XIX. LES CROIX ET LES AFFLICTIONS.

Portez vos croix comme Jésus Christ a porté la sienne, avec patience, elles vous viennent de Dieu ; en esprit de pénitence : quelle pénitence feriez-vous pour vos péchés passés? avec amour et avec reconnaissance : c'est un effet de la bonté de Dieu, qu'il vous visite et qu'il vous punisse en ce monde ; en les unissant à celles de notre Seigneur : elles tirent de cette

union tout leur mérite devant Dieu. Si vous souffrez de cette sorte, outre que vous adoucissez vos peines pour cette vie, vous vous préparez des trésors de mérites et de gloire pour l'autre.

XX. LES VISITES.

Il y en a de nécessité : sanctifiez-les par une intention pure de remplir vos devoirs, et d'obéir aux ordres de la Providence. Il y en a de charité : faites-les par un esprit de religion. Il y en a de bienséance : regardez-les comme des moyens d'entretenir la société civile, et réglez-les selon les maximes de l'Évangile. Il y en a de dangereuses : retranchez-les absolument. Il y en a de vaines et d'inutiles : vous ne vous les permettrez pas si vous êtes persuadé que le temps est précieux, et qu'il en reste peu quand on connaît la multitude de ses devoirs, et quand on veut les remplir.

XXI. LA CONVERSATION.

Évitez-y quatre défauts. L'inutilité : Jésus-Christ nous avertit que nous rendrons compte d'une parole oiseuse; la vanité, ou l'estime des biens du monde : rien n'est plus contraire aux maximes de l'Évangile; la médisance : c'est, dit-on, le sel de la conversation, et c'est la perte de l'âme de celui qui médit, de celui qui l'écoute avec complaisance, et de celui qui, pouvant l'empêcher, ne le fait pas; la liberté des paroles qui blessent la pudeur, non-seulement de celles qui expliquent les choses sans retenue, mais des paroles artificieuses et équivoques, sources funestes de mille pensées mauvaises, de désirs et d'actions criminelles; la raillerie, quand elle dégénère, et qu'elle choque la bienséance, la charité et la religion.

PRIÈRE.

Telles sont, ô mon aimable Jésus, les résolutions que votre grâce m'a inspirées dans un jour de salut. Je vous les offre, ô Dieu d'amour et de bonté, et il est bien juste que nous vous remercions de tout don parfait qui découle de votre cœur divin. O mon Dieu, voilà mes résolutions ; je vous les consacre et vous les livre avec tout moi-même en ce moment que je viens d'avoir le bonheur de vous recevoir au saint autel. Cachez, cachez-moi bien avant dans ce cœur adorable, entr'ouvert par la lance, pour nous offrir un refuge assuré. Ouvrez vous donc, Cœur de mon Jésus, recevez mon âme, et soyez sa demeure à jamais. Que je vive, que je meure dans ce temple mystérieux de la Trinité sainte, uni par Jésus avec elle, afin que tout soit consommé dans l'unité. Bénissez-les donc, ces résolutions, ô mon Sauveur, accordez-moi toutes les grâces nécessaires pour les accomplir, surtout animez-moi de votre esprit tout divin, qui remplisse toute mon âme, qui la dirige dans toutes ses actions.

Accordez-moi la vertu de recueillement, la paix de l'âme, le renoncement à moi-même, la fidélité à mon règlement. Car, ô mon Dieu, c'en est fait : *J'ai dit : Maintenant je commence ; ce changement est l'ouvrage de la droite du Très Haut.* Je veux réparer le temps perdu, travailler à mon salut et à ma perfection. Oui, mon amour, tout à vous ; non, rien ne pourra jamais me séparer de vous : ni la crainte de la mort, parce que vous êtes ma vie ; ni l'amour de cette vie, car je suis prêt à la perdre pour vous ; ni les puissances du ciel, parce que vous êtes plus puissant qu'elles ; ni les choses présentes, parce qu'elles passent ; ni les futures, parce que je n'aime rien en elles que vous ; ni la tribulation, parce que vous me consolez ; ni les angoisses, parce que vous dilatez mon cœur ; ni la faim, parce que vous me rassasiez ; ni la pauvreté, parce que vous

béatitude éternelle, que Dieu promet à ceux qui le servent. *page* 109
Sermon pour l'ouverture du jubilé, par le P. Bourdaloue. 117
Prières pour le jubilé. 143
Les sept psaumes de la pénitence. 145
Première Station. 167
II. Station. 168
III. Station. 169
IV. Station. 170
Pour le retour de la procession. Litanies des saints. 172
Pour la rentrée dans l'église. Ps. *Exaudiat te Dominus.* 158
Pour la clôture du jubilé. Cantique *Te Deum.* 187
Première Lecture. De la persévérance. 192
II. Lecture. Moyens de conserver les fruits du jubilé. 196
III. Lecture. Pensées extraites de la lettre de saint Cyprien à son ami Donat. 199
Règlement de vie. 207

FIN DE LA TABLE DU TREIZIÈME VOLUME.

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny

45690

246.7
N851

AUTHOR NOUET, S. J., JACQUES

TITLE L'Homme D'Oraison Ses Méditations Et Entretiens. Édition Revue Et Corrigée. Tome II

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	DATE RETURNED
	STORAGE - CBPL	

45690

GAYLORD NO. 55